

# Aequitas

Revue de Développement Humain,  
Handicap et Changement Social

Journal of Human Development,  
Disability and Social Change

## Vol.30, n°2

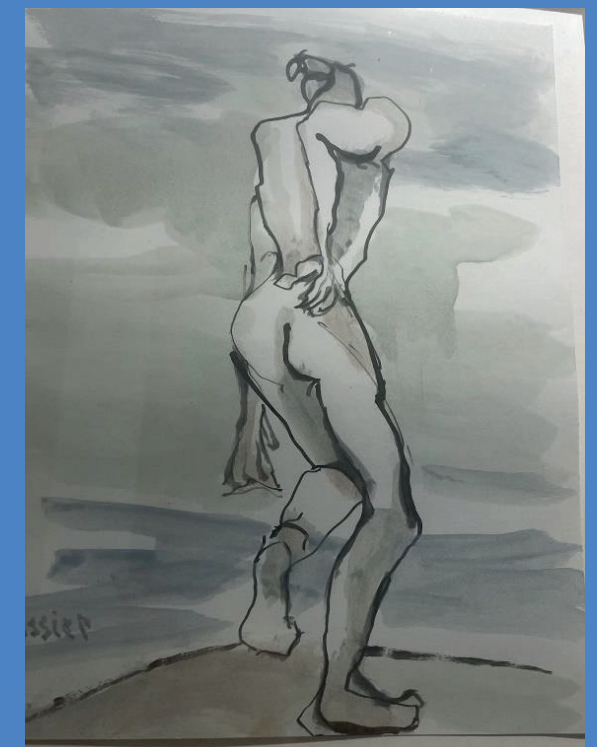
Décembre 2024, December 2024

Des Jeux internationaux  
silencieux de Paris en  
1924 à Paris 2024.

Évolution des enjeux de  
participation sportive des  
personnes ayant des  
incapacités

From the 1924 Silent  
International Games of  
Paris to Paris 2024.

The evolving issues of  
sports participation for  
people with disabilities



**Aequitas Revue de développement humain, handicap et changement social**  
*Aequitas Journal of Human Development, Disability and Social Change*

**DIRECTRICE DE LA PUBLICATION ● PUBLICATION DIRECTOR**  
Line BEAUREGARD, présidente du RIPPH

**RÉDACTEURS EN CHEF ● EDITORS**  
Loïc ANDRIEN, *SciencesPo, France*  
Patrick FOUGEYROLLAS, *Université Laval, Québec, Canada*

**COMITÉ ÉDITORIAL ● ASSOCIATE EDITORS**  
Maria ARENTSEN, *Université de Saint-Boniface, Manitoba, Canada*  
Catherine BARRAL, *Paris, France*  
Normand BOUCHER, *Université Laval, Québec, Canada*  
Yan GRENIER, *Université Laval, Québec, Canada*  
Elena PONT, *Université de Genève, Suisse*

**COMITÉ DE RÉDACTION ● EDITORIAL BOARD**  
Jonas-Sébastien BEAUDRY, Émeline BRULÉ, Pierre CASTELEIN, Francis CHARRIER, Catherine DORISON, Hugo DUPONT, Sylvain FERREZ, Eve GARDIEN, Saba Ayon HADI, Sébastien KESSLER, René KNUSEL, Mélanie LEVASSEUR, Anne MARCELLINI, Pierre SCHMITT, Didier SÉGUILLON, William SHERLAW, Myreille ST-ONGE, Hannah THOMPSON

**SECRÉTAIRE DE RÉDACTION ● EDITORIAL SECRETARY**  
Aurélie PETIBON

**CHARGÉ D'ÉDITION ● EDITORIAL STAFF**  
Madjé NIKUE

**RÉVISEURE LINGUISTIQUE ● COPY EDITOR**  
Hélène VELUT

**IMPRESSION ● PRINTED BY**  
Les Copies de la Capitale Inc.

**DÉPOT LÉGAL ● LEGAL DEPOSIT**  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISSN 2563-1268

**RIPPH ● INDCP**  
525, boulevard Wilfrid-Hamel Est, F-117.4  
Québec (Québec) G1M 2S8, CANADA  
Téléphone ● Phone : 418 529-9141, poste 46202  
Télécopieur ● Fax : 418 780-8765  
Courrier électronique ● Email : [ripph.irdpq.ciusssc@ssss.gouv.qc.ca](mailto:ripph.irdpq.ciusssc@ssss.gouv.qc.ca)  
Site Internet ● Website : [www.ripph.qc.ca](http://www.ripph.qc.ca)

**ERRATUM**

**VOL. 30, N°1, JUIN 2024**

Concernant l'article « Le financement des prestations pour les personnes en situation de handicap en Argentine : quelles possibilités de continuité ? », à la page 18, l'auteur est :

**Enrique Luis Suarez**, Université du Salvador (Buenos Aires, Argentine).

Crédits : image de couverture : Bussier, 1980 (encre sur papier)

LA VERSION ÉLECTRONIQUE DE LA REVUE EST DISTRIBUÉE PAR

**Érudit**

## TABLE DES MATIERES • TABLE OF CONTENTS

### Éditorial • Editorial

#### **Des Jeux internationaux silencieux de Paris en 1924 à Paris 2024. Évolution des enjeux de participation sportive des personnes ayant des incapacités**

Sylvain Ferez, Patrick Fougeyrollas et Didier Séguillon ..... 3

### Savoirs académiques • Academic Knowledge

#### **Les Sourds sportifs sont-ils des sportifs comme les autres ? • *Are Deaf Athletes Athletes Like Any Others?***

Didier Séguillon et Patrick Fougeyrollas ..... 9

#### **Approche pragmatique et contribution du travail de construction des classifications sportives des « handicapés physiques » en France (1968-1976) • *Pragmatic approach and contribution of the construction of sports classifications of the "physically handicapped" in France (1968-1976)***

Damien Issanchou, Sylvain Ferez et Sébastien Ruffié ..... 33

#### **L'évolution des représentations médiatiques des équipements sportifs utilisés par les athlètes paralympiques : étude des productions audiovisuelles de la Télévision Suisse Romande (1976-2021) • *The evolution of media representations of sports equipment used by Paralympic athletes: study of audiovisual productions by Swiss Romandie Television (1976-2021)***

Anthony Flores Caballero, Robin Guyot et Anne Marcellini ..... 55

#### **La place du para-dressage dans la recherche sur le handicap, les loisirs et les sports : une revue narrative de la littérature • *The place of para-dressage in disability, leisure and sports studies: a narrative review***

Zinnia Guittin, Vanina Deneux-Le Barh, Jocelyne Porcher et Sylvie Perez ..... 84

#### **La pratique de la joëlette en contexte compétitif. Du partage à l'invisibilité de la personne en situation de handicap • *The practice of « joëlette » in a competitive context. From sharing to the invisibility of people with disabilities***

Nathalie Pantaleon et Mai-Anh Ngo ..... 111

#### **Des compétitions handi-ski d'envergure pour un tourisme sportif intégré au sein des stations de ski des Pyrénées-Orientales • *Large-scale handi-ski competitions for integrated sport tourism in the ski resorts of the Pyrénées-Orientales***

Eric Perera, Gaël Villoing et Nathalie Le Roux ..... 128



## TABLE DES MATIERES • TABLE OF CONTENTS

### Savoirs professionnels • Professional Knowledge

**L'évolution du mouvement parasportif français : les enjeux et les défis • *The evolution of the French parasport movement: the issues and challenges***

Valentine Duquesne ..... 147

**Rencontre avec Marie-Amélie Le Fur, présidente du Comité paralympique et sportif français (CPSF) • *Meeting with Marie-Amélie Le Fur, President of the French Paralympic and Sports Committee (CPSF)***

Marie-Amélie Le Fur et Sylvain Ferez ..... 159

### Échos de la communauté • Echo of the Community

**Le groupe d'experts d'usage Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.  
La valorisation du « savoir expérientiel »**

Alexandra Barrier et Martin Richer ..... 175

**Histoires Paralympiques. De l'intégration sportive à l'inclusion sociale (1948-2024).  
Exposition au Panthéon, Paris – 11 juin au 29 septembre 2024**

Sylvain Ferez, Anne Marcellini et Pierre-Olaf Schut ..... 181

[www.ripph.qc.ca](http://www.ripph.qc.ca)



## **Des Jeux internationaux silencieux de Paris en 1924 à Paris 2024. Évolution des enjeux de participation sportive des personnes ayant des incapacités**

**SYLVAIN FERREZ<sup>1</sup>, PATRICK FOUGEYROLLAS<sup>2</sup>, DIDIER SÉGUILLON<sup>3</sup>**

- 1- *Maître de conférences HDR, directeur adjoint du laboratoire "Santé, éducation, situations de handicap" (Santésih), Université de Montpellier (France)*
- 2- *Professeur associé, département d'anthropologie, Université Laval, chercheur PSVI, CIRRIIS et conseiller scientifique, RIPPH (Québec, Canada)*
- 3- *Maître de conférences émérite, Université Paris Nanterre et chercheur à l'Institut des sciences sociales du politique (CNRS-UMR n°7220) (France)*

**Éditorial • Editorial**



Profitant de l'occasion de l'organisation et de la tenue des Jeux olympiques et paralympiques à Paris (JOP) en 2024, ce numéro de la revue *Aequitas* a souhaité porter attention aux évolutions qui touchent tout autant le sport compétitif de haut niveau que les diverses formes d'activités sportives, physiques ou motrices de loisirs pour les personnes ayant des incapacités. En quoi les transformations internationales du sport-sourd, du para-sport et du paralympisme, ou celles plus locales du sport pour tous les publics spécifiques, particuliers ou vulnérables – incarné par les fédérations « handisport » et du « sport adapté » en France – ou encore les mutations du sport partagé, collaboratif ou participatif dans des institutions particulières, nous informent-elles sur le renouvellement du regard porté sur la participation sociale des personnes vivant des situations de handicap ?

Cette question de la participation sportive, qui apparaît désormais moins directement liée à des enjeux d'éducation, de rééducation ou de santé qu'à une question de droit, est portée par la visibilité croissante des personnes ayant des incapacités dans le sport. Dans ce contexte, quelle est la relation entre l'objet étudié, celui du sport, et le concept de participation sociale ? Cette relation entre sport et participation sociale a-t-elle évolué au cours du temps ? Recoupe-t-elle des préoccupations contemporaines inédites ? Si oui, quelles formes prennent-elles ? Plus globalement, quels sont les freins et les leviers à une plus grande participation de ces publics historiquement exclus des pratiques sportives ? Comment cette participation, désormais reconnue comme un droit, peut-elle devenir encore plus effective demain, dans des espaces plus inclusifs impliquant des usages plus collaboratifs ?

Il s'agit donc d'interroger la manière dont les acteurs du sport de haut niveau, mais aussi les professionnels de la rééducation, de l'éducation et les organisations du secteur des loisirs physiques et sportifs envisagent, ou non, la pratique du sport sous l'angle de la participation sociale au quotidien. Quelles formes cette participation sociale prend-elle aujourd'hui dans les différents lieux et dans les différentes institutions qui organisent le sport ? Comment cette participation sociale est-elle pensée par les décideurs, conçue par les politiques publiques, mise en œuvre par les opérateurs et vécue par les acteurs du sport ? Quels sont les points d'achoppement et de friction qui demeurent entre les différentes parties ? Qu'en est-il, par exemple, de l'introduction de nouvelles pratiques physiques ou sportives dans les grandes compétitions, ou bien encore de l'accessibilité universelle à une offre de loisirs sportifs diversifiés, notamment dans les pratiques dites de « pleine nature » ?



Pour tenter d'apporter des éléments de réponse à ces différents questionnements, ce numéro rassemble six articles originaux de type académique, produits par des chercheuses et chercheurs d'horizons et de disciplines variées du domaine des sciences sociales (allant des sciences du sport aux sciences de l'éducation, de l'histoire à la sociologie, des sciences politiques aux sciences de l'information et de la communication). Leurs travaux, qui s'intéressent à différents types de publics, relatent des terrains d'enquêtes diversifiés, en mobilisant des cadres théoriques issus des approches historique, anthropologique, sociologique, juridique, etc., en vue de saisir les situations étudiées et les paroles des acteurs.

\*\*\*

Les trois premiers articles académiques privilégient un questionnement sur les enjeux de regroupement/ distinction des déficiences (en partant de l'histoire du sport des sourds), de catégorisation des déficiences et des incapacités dans les compétitions (avec la mise en place de classifications fonctionnelles à partir des années 1970) et de représentation médiatique des athlètes appareillés. Il privilégie une analyse de grandes transformations qui s'opèrent sur le temps long. Les trois autres articles académiques s'intéressent à des évolutions plus récentes, liées à des pratiques sportives (le para-dressage, la joëlette et le handi-ski) dont le développement implique un questionnement sur le rapport entre sport de loisirs (et les acteurs économiques du secteur touristique) et le sport de compétition, mais aussi sur la problématique de l'accès à la « pleine nature ».

Sous le titre *Les Sourds sportifs sont-ils des sportifs comme les autres ?* l'article sur le sport des sourds de Didier Séguillon et Patrick Fougeyrollas présente une dynamique totalement à part des Jeux paralympiques ; et à bien des égards plus proche des Jeux olympiques que du sport paralympique<sup>1</sup>. Les auteurs nous entraînent ainsi dans les méandres du sport silencieux, comme l'on disait dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, dans lequel la participation sportive est centrale. Or, cette dernière est aujourd'hui malmenée, le sport des sourds se trouvant écartelé entre la défense d'une identité particulière à travers le sport, celui des « sourds sportifs », et la nouvelle revendication des plus jeunes ou « sportifs sourds », souvent déficients auditifs (ne connaissant par la culture sourde et n'ayant pas ou peu de contact avec la communauté sourde), de participer aux Jeux paralympiques ; avec les promesses d'aide, de visibilité et de récompenses associées à ces Jeux, aujourd'hui beaucoup plus attractifs que les Deaflympiques, jeux spécifiques des sourds utilisant comme média de communication la langue des signes.

---

<sup>1</sup> Notamment en raison de la participation de sportives et sportifs déficients auditifs aux Jeux olympiques. Ils étaient par exemple huit à participer aux Jeux olympiques de Paris en 2024.

Le texte de Damien Issanchou, Sylvain Ferez et Sébastien Ruffié revient pour sa part sur *Le génie pragmatique du travail de construction des classifications sportives des "handicapés physiques" en France* entre 1968 et 1976. Il éclaire le travail caché qui conduit, en 1976, à l'ouverture des « Jeux para-olympiques », jusqu'alors réservés aux blessés de la colonne vertébrale en fauteuil, aux amputés et aux déficients visuels. Ainsi débute le mouvement d'élargissement des types de participants qui conduira, en 1989, à la création du Comité paralympique international. Ce mouvement implique à la fois l'introduction de nouvelles disciplines sportives (adaptées aux incapacités des publics entrants) et une réflexion sur les classifications des sportifs. À partir du cas de la France, Damien Issanchou et ses collaborateurs étudient l'émergence de classifications fonctionnelles, pour chaque épreuve sportive, dans le cadre d'une dynamique d'émancipation à l'égard de l'ancienne logique de regroupement par déficiences. Loin de s'ancrer dans une réflexion purement théorique, les innovations classificatoires s'opèrent ici à partir des litiges et critiques des résultats des compétitions. Ainsi s'esquisse une vision inédite du handicap, lié au contexte et conçu selon les situations.

Dans un troisième article, Anthony Flores Caballero, Robin Guyot et Anne Marcellini nous invitent à étudier et analyser les représentations médiatiques des athlètes paralympiques durant les quarante ans qui précèdent les Jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024. En effet, cette contribution porte sur celles-ci et a pour titre *L'évolution des représentations médiatiques des équipements sportifs utilisés par les athlètes paralympiques : étude des productions audiovisuelles de la Télévision Suisse romande (1976 – 2021)*. L'article démontre comment, dans une complémentarité existante entre les discours journalistiques et les images, les représentations télévisuelles vont, non pas souligner, mais renforcer l'idée même d'une symbiose réussie entre l'homme et la machine. De plus, la construction médiatique des Jeux paralympiques contribue à l'émergence de la figure de l'athlète hybride, mythe présentant l'idée de l'humain augmenté comme une évidence.

L'article de Zinnia Guittin, Vanina Deneux-Le Barh, Jocelyne Porcher et Sylvie Perez se centre sur une évolution plus récente, en essayant de saisir les effets de l'introduction du para-dressage depuis les Jeux d'Atlanta 1996 à partir d'une revue de littérature sur cette seule et unique discipline équestre représentée aux Jeux paralympiques. Ces derniers peuvent-ils constituer une opportunité pour développer plus largement la pratique de l'équitation chez les personnes ayant des incapacités ? Si la littérature scientifique pointe l'intérêt d'une telle pratique, qui produit de nombreux bénéfices psycho-affectifs et sociaux pour les personnes (en leur permettant de construire une identité de cavalier ou cavalière socialement reconnue), la question de l'accessibilité et des conditions de la participation sportive reste posée. D'un côté, l'exposition médiatique du para-dressage depuis son entrée aux Jeux paralympiques offre non seulement une formidable vitrine pour



louer ses « bienfaits » pour les personnes vivant des situations de handicap, mais aussi une occasion de montrer combien les adaptations de l'équitation sont simples et peu nombreuses pour rendre la pratique « ordinaire » plus inclusive.

De l'autre côté, les autrices concluent néanmoins que ces adaptations ne vont pas de soi. Il apparaît donc nécessaire de rendre visibles les enjeux associés au développement d'une pratique équestre inclusive bien en amont des Jeux, et d'accompagner ce dernier avant et après l'événement.

En interrogeant *La pratique de la joëlette en contexte compétitif : du partage à l'invisibilité de la personne en situation de handicap*, l'article de Nathalie Pantaléon et Mai-Anh Ngo analyse non seulement la question de la mise en visibilité/invisibilité, mais également celle de l'usage du matériel et du recours à la compensation humaine pour exercer sa pratique sportive. En se centrant sur le point de vue des pratiquantes et pratiquants, à partir d'une enquête par entretiens et par observations participantes, les autrices montrent que leur expérience de ces différentes dimensions (visibilité/matériel/compensation humaine) varie très fortement en fonction du mode d'engagement dans la pratique, plus ou moins contemplatif ou compétitif. En fait, c'est la place même de la personne ayant des difficultés de mobilité au sein de l'équipe qui se transforme entre un usage ludique en contexte de loisirs de pleine nature et un usage dans le cadre d'une compétition sportive de type semi-marathon ou trail. Le contexte compétitif engendre d'autres types de relations sociales, dans lesquelles l'altruisme et le partage mis en exergue dans une pratique non compétitive tendent à être occultés.

Si le dernier article académique s'intéresse aussi à une pratique qui se déroule dans des espaces naturels, il conduit à changer d'angle de vue en s'intéressant à la question de la construction d'une offre touristique, en lien avec le développement d'une pratique de compétition. Éric Perera, Gaël Villoing et Nathalie Le Roux retracent ainsi le processus de structuration du handi-ski dans les stations du massif des Pyrénées-Orientales (PO) françaises et le développement d'un tourisme de loisir intégré associé. Sous le titre, *Des compétitions handi-ski d'envergure pour un tourisme sportif intégré au sein des stations de ski des Pyrénées-Orientales*, cette contribution conduit à souligner combien l'opportunité d'organiser des compétitions de handi-ski répond initialement à des enjeux politico-économiques locaux. En encourageant le développement de conditions d'accueil des handi-sportifs en stations de ski, ces enjeux contribuent *in fine* à renforcer la participation sociale de tous les handi-skieurs.

\*\*\*

Outre ces six articles académiques, le numéro propose deux textes présentant des regards experts et des « savoirs professionnels » sur l'évolution du mouvement parasportif français. Celui de Valentine Duquesne, docteure en sciences du sport et salariée du Comité paralympique et sportif français (CPSF), présente la



construction atypique de ce dernier, fondé sur une structuration hybride impliquant à la fois les fédérations sportives spécifiques (la fédération handisport et la fédération du sport adapté) et le milieu sportif « ordinaire ». À l'articulation de ces deux mondes, l'auteur met en lumière les enjeux et défis auxquels le CPSF est confronté.

Le second regard d'experte relate une rencontre avec la présidente du CPSF, Marie-Amélie Le Fur. Athlète paralympique multi-médaillée entre 2008 et 2021, impliquée dans la candidature de Paris pour les Jeux de 2024, puis dans l'organisation de l'événement, elle se situe aux premières loges pour évoquer les transformations du mouvement paralympique depuis deux décennies, « l'héritage » de Paris 2024 en matière d'inclusion et les enjeux d'accompagnement du développement du parasport par la recherche en sciences humaines et sociales.

Enfin, deux textes de la rubrique « Les échos de la communauté » viennent clore le numéro. Le premier rend compte des missions et activités du groupe d'experts d'usage mis en place au premier trimestre 2023 par l'État français au sein de la Délégation interministérielle aux Jeux olympiques et paralympiques (DIJOP). Le second revient sur l'exposition « Histoires Paralympiques. De l'intégration sportive à l'inclusion sociale (1948-2024) », proposée par le Centre des monuments nationaux (CMN) français au Panthéon, dans le 5<sup>e</sup> arrondissement de Paris, entre le 11 juin et le 29 septembre 2024. En retraçant le chemin menant des « Jeux hospitaliers » de Stoke Mandeville, créés en 1948 par le neurochirurgien Ludwig Guttmann, aux dernières éditions des Jeux paralympiques, cette exposition tentait de retracer les grandes lignes d'un mouvement sportif d'émancipation et de reconnaissance de l'altérité, visant à faire de la diversité humaine un motif de fierté partagée.



## **Les Sourds sportifs sont-ils des sportifs comme les autres ?**

### **Are Deaf Athletes Athletes Like Any Others?**

**DIDIER SÉGUILLON<sup>1</sup>, PATRICK FOUGEYROLLAS<sup>2</sup>**

- 1- *Maître de conférences émérite, Université Paris Nanterre et chercheur à l'Institut des sciences sociales du politique (CNRS-UMR n°7220) (France)*
- 2- *Professeur associé, département d'anthropologie, Université Laval, chercheur PSVI, CIRRIIS et conseiller scientifique, RIPPH (Québec, Canada)*

#### **Savoirs académiques • Academic Knowledge**



**Résumé :** Cette contribution a pour ambition de démêler les fils entre olympisme, paralympisme et deaflympisme en relation avec la participation sociale des sourds dans le sport, en prenant appui sur les premiers Jeux internationaux silencieux d'été de Paris en août 1924 et les derniers *Deaflympics* d'hiver en Turquie en mars 2024, sachant que les dirigeants sourds sportifs historiques, ceux de *the International Committee of Sports for the Deaf* (ICSD) luttent depuis une quarantaine d'années pour ne pas être intégrés au mouvement paralympique et à *the International Paralympic Committee* (IPC). En effet, les sourds sportifs refusent toujours leur statut de personnes en situation de handicap. Tout au contraire, et si leur niveau sportif le permet comme à Paris en juillet et août 2024, sept sportifs sourds ont participé aux compétitions et aux Jeux olympiques pour montrer à la communauté entendante internationale toute la normalité dont les sourds sont porteurs lorsqu'ils pratiquent les sports et l'éducation physique.

Pour les sourds sportifs de l'ICSD, la surdité ne se résume pas à une perte auditive physiologique et évaluable avec des appareils, mais à une façon d'être au monde originale qui renvoie à un style de vie, à une identité propre, à une culture particulière et à une langue, la langue des signes (LS), qui prend naissance et se construit au cours d'expériences au sein de la communauté des sourds et notamment dans les clubs sportifs sourds. Être sourd sportif apparaît alors comme une construction sociale. On ne naît pas sourd, on le deviendrait et ce, à différents moments de sa vie et à différentes occasions dans le cadre d'un processus qui se construirait dans un rapport à l'autre, à l'altérité. L'identité sourde sportive serait alors donnée par son appartenance à un club sportif, un club dit sourd au sein duquel, le sourd pratique un sport organisé par les sourds pour les sourds, un sport qui existe depuis près de cent-cinquante ans et qui souhaiterait poursuivre sa tâche alors qu'il est en danger de disparition si celui-ci se diluait dans le parasport ou le paralympisme comme certains sourds le souhaitent aujourd'hui afin de bénéficier de tous les avantages et les aides que procurerait ce rattachement en termes de suivi parasportif, de préparation physique et de récompenses financières. On assisterait alors à un changement radical de paradigme.

**Mots-clés :** Altérité, Culture sourde, *Deaflympics*, Deaflympisme, Identité sourde, *International Committee of Sports for the Deaf* (ICSD), Jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024, Langue des signes, Olympisme, *International Paralympic Committee* (IPC), Paralympisme, Sportif sourd, Sourd sportif



**Abstract:** This contribution aims at untangling the threads between Olympism, Paralympism and Deaflympism in relation to the social participation of deaf people in sport, drawing on the first International Silent Summer Games in Paris in August 1924 and the last Winter Deaflympics in Turkey in March 2024, knowing that the historical deaf sports leaders, those of the International Committee of Sports for the Deaf (ICSD) have been fighting for forty years not to be integrated into the Paralympic movement and the International Paralympic Committee (IPC). Indeed, deaf athletes still refuse to be regarded as people with disabilities. On the contrary, and if their sporting level allows it, as in Paris in July and August 2024, seven deaf athletes participated in the competitions and the Olympic Games to show the international hearing community all the normality of deaf people when they practice sports and physical education.

For the deaf athletes of the ICSD, deafness is not limited to a physiological hearing loss that can be assessed with devices, but to an original way of being in the world that refers to a lifestyle, a specific identity, a particular culture and a language, sign language (SL), initiated and constructed during experiences within the deaf community and in particular in deaf sports clubs. Being a deaf athlete then appears as a social construction. One was not born deaf but becomes deaf, and this, at different times in one's life and on different occasions within the framework of a process that is constructed in a relationship with the other, with otherness. The deaf sports identity would then be given by its membership in a sports club, a so-called deaf club within which the deaf person practices a sport organized by the deaf for the deaf, a sport that has existed for nearly one hundred and fifty years and is wished to continue its task while it is in danger of disappearing if it were diluted in para-sport or paralympism as some deaf people wish today in order to benefit from all the advantages and aid that this attachment would provide in terms of para-sport monitoring, physical preparation and financial rewards. We would then witness a radical paradigm shift.

**Keywords:** Otherness, Deaf Culture, Deaflympics, Deaflympism, Deaf Identity, International Committee of Sports for the Deaf (ICSD), Paris 2024 Olympic and Paralympic Games, Sign Language, Olympism, International Paralympic Committee (IPC), Paralympism, Deaf Athlete, Athlete Deaf



## Introduction

La tenue des Jeux olympiques et paralympiques de Paris en juillet, août et septembre 2024, et plus encore, les commémorations des premiers Jeux internationaux silencieux de Paris de 1924 (10-17 août) tout autant que la création de l'Internationale sportive des sourds le 16 août de la même année, nous donnent l'occasion et l'opportunité d'entrevoir quelques pans de l'histoire centenaire du sport international des sourds<sup>1</sup> (Jahan et al. 2024 ; Séguillon, 2002, 2024b). Il est notamment l'occasion de discuter de la définition même d'un sourd sportif ou d'un sportif sourd, un sportif comme les autres ou un parasportif, en un mot, ce qui avant tout semble le définir, le fait d'être sourd et accessoirement sportif ou tout au contraire, le fait d'être sportif, et sourd de façon anecdotique. Il s'agit également de déterminer et de savoir de quelles organisations sportives internationales le sourd sportif peut-il ou doit-il dépendre à l'heure où toutes les spéculations sont de mise avec le transfert, en partie pour l'international, du sport des sourds de la Fédération française handisport (FFH) au Comité paralympique et sportif français (CPSF) ? De quelle conception de participation sociale est-il question pour ce groupe minoritaire, celui des sourds sportifs aujourd'hui en recherche d'une identité en mutation (Mottez, 1979b ; Marcellini et al., 2000 ; Gaucher, 2009a ; Fougeyrollas, 2010 ; Verstraete, 2015) ? Ainsi, dans cette contribution, nous démêlerons les fils entre olympisme, paralympisme et deaflympisme en prenant appui sur les premiers Jeux internationaux silencieux d'été de Paris en août 1924 et les dernières Olympiades sourdes d'hiver en Turquie en mars 2024, sachant que les dirigeants sourds sportifs luttent, encore et toujours, pour ne pas être intégrés au mouvement paralympique. En effet, les sourds sportifs refusent leur statut de personnes en situation de handicap. Tout au contraire, et si leur niveau sportif le permet comme à Paris en juillet et août 2024, sept sportifs sourds ont participé aux compétitions et aux Jeux olympiques pour montrer à la communauté entendante toute la normalité dont ils sont porteurs, et même parfois être médaillés sans que le grand public ne connaisse leur surdité à l'image du nageur sud-africain, Terence Parkin en 2000 lors des Jeux olympiques de Sydney en Australie (Séguillon, 2024b).

Cette question pourrait, néanmoins, apparaître à certains comme sans grand intérêt scientifique, le sourd sportif serait alors, à l'évidence, ce qui semble être, et ne se résumer qu'à cela, au fait de ne pas entendre, voire de ne pas parler. Évidence qui n'en est pas une pour nous, ce qui sera questionné dans cette contribution à travers des exemples et notamment celui des *child of deaf adult* ou Coda, c'est-à-dire des personnes entendantes issues de familles sourdes et considérées comme appartenant aux deux communautés entendante et sourde. À la lumière de nombreuses manifestations, il s'avère qu'il est plus que difficile de se repérer dans le dédale des différents types de surdité : héréditaire, de naissance, acquise, en fonction du moment de sa survenue, des pertes auditives plus ou moins complètes, des prothèses de substitution utilisées et qui font que la personne sourde ne l'est plus, ou tout du moins seulement à certains moments de sa vie ou de la journée, à l'aide de ses prothèses.

---

<sup>1</sup> Voir à ce sujet, le contenu de l'exposition *La Folle semaine des premiers Jeux internationaux silencieux de Paris en 1924 - 10-17 août*. 29 avril au 4 octobre 2024. Institut national de jeunes sourds de Paris, 254 rue Saint-Jacques, Paris 5<sup>e</sup>. Commissaire principal : Didier Séguillon.

Il s'avère également difficile de repérer les caractéristiques qui définissent un sourd parlant et un devenu sourd, un déficient auditif et un malentendant, un sourd-sourd, notion chère à Bernard Mottez (2006), ce grand chercheur, pour un sourd-muet (Mottez, 1976 ; Cuxac, 1983 ; Karacostas, 1989 ; Séguillon, 1998 ; Delaporte, 2002 ; Benvenuto, 2009 ; Gaucher, 2009a ; Bertin, 2010 ; Kerbouc'h, 2012 ; Encrevé, 2012 ; Bernard, 2015 ; Bedoin, 2018).

Pour certains, la surdit  ne se r sume pas   une perte auditive physiologique et  valuable avec des appareils, mais   une fa on d' tre au monde originale qui renvoie   un style de vie,   une identit  propre et   une culture particuli re qui prend naissance et se construit au cours d'exp riences au sein de la communaut  des sourds (Gaucher, 2007, 2012 ; Lachance 2007).  tre sourd est alors une construction sociale, nous disent Andr a Benvenuto et Bernard Mottez (2006). On ne na t pas sourd, on le devient, et ce,   diff rents moments de sa vie et   diff rentes occasions, un processus qui se construit dans un rapport   l'autre,   l'alt rit  (Karacostas, 1999). L'identit  sourde peut  tre donn e, par exemple, par l' tablissement d'enseignement et de formation d'origine du jeune sourd, ou encore, par son appartenance   un club sportif, un club dit silencieux au sein duquel, le sourd pratique un sport organis  par les sourds, pour les sourds. Un sport qui existe depuis pr s de 150 ans et qui souhaiterait poursuivre sa t che alors qu'il est en danger de disparition si celui-ci se diluait dans le parasport ou le paralympisme (Meziani et S guillon, 2020 ; S guillon, 2022, 2024b).

Si nous savons, par ailleurs, que les Jeux olympiques sont restaur s ou cr s, selon les analyses,   la fin du XIX  si cle et perdurent depuis, que les Jeux paralympiques se sont, quant   eux, structur s   l'issue de la Seconde Guerre mondiale (Ruffi  et Ferez, 2013 ; Marcellini et Villoing, 2014) et qu'ils participent probablement   l' laboration de nouvelles visions  thiques de l'activit  sportive, ouverte enfin   tous et   toutes, peut- tre a-t-il exist  d'autres Jeux avant m me que le mouvement paralympique ne se cr e dans les ann es 1940 et 1950 ? Il existerait alors des Jeux paralympiques avant ceux de Londres en 1948 ou encore ceux de Rome en 1960 comme ceux des sourds sportifs. La tenue des premiers Jeux internationaux silencieux de Paris en 1924, il y a donc un si cle, pourrait alors en  tre une expression, hypoth se r cus e par les sociologues et historiens des Jeux olympiques et paralympiques (Blanchard et al. 2024 ; Marcellini et Ferez, 2024)<sup>2</sup>. Il s'agirait de v ritables Jeux olympiques pour les sourds-muets sportifs en 1924 et seulement de cela, et non des Jeux paralympiques ou parasportifs avant l'heure pour ceux qui auraient pu voir en les sourds sportifs des personnes en situation de handicap (Cuxac, 1983 ; Mottez, 2006 ; Delaporte, 2002 ; Bernard, 2015 ; S guillon, 2017, 2022).

---

<sup>2</sup> Voir   ce sujet, le contenu de l'exposition *Histoire paralympiques. De l'int gration sportive   l'inclusion sociale (1948-2024)* au Panth on   Paris du 11 juin au 29 septembre 2024. Le titre m me et la datation de l'exposition excluent l'histoire du mouvement des sportifs sourds, celle-ci ne relevant, pour ses sociologues et historiens, que de l'histoire du paralympisme. Il est donc clair que les sourds sportifs ne sont pas des athl tes paralympiques   la lecture de cette histoire, mais cat goris s   part, li s par des rapports privil gi s avec la sph re olympique, et n'auraient aucun lien avec la galaxie parasportive, ce qui se trouve d menti pourtant suite au maintien des associations sportives sourdes   la F d ration fran aise handisport (FFH) et au rattachement en ce qui concerne toutes les questions du sport international des sourds, des sportifs sourds fran ais au Comit  paralympique et sportif fran ais (CPSF) depuis le 1 r janvier 2024.



Les Jeux internationaux silencieux nés en 1924, mués en Jeux mondiaux des sourds dans les années 1960, mués de nouveau en *Deaflympics* ou Olympiades sourdes depuis 2001, se poursuivent, depuis un siècle, loin des Jeux paralympiques, fêtant ainsi, en cette année 2024, leur Centenaire, celui des premiers Jeux sportifs des sourds-muets et de la création de l'Internationale sportive des sourds, l'un des plus anciens mouvements sportifs affinitaires dans le monde. La création du mouvement des sourds sportifs, puis la mise en œuvre de ces premiers Jeux olympiques silencieux, ont soulevé des questions auxquelles la littérature scientifique n'a que très rarement tenté de répondre (Séguillon, 2023, 2024a, 2024b). Elles doivent nous permettre de mieux comprendre les enjeux actuels et de savoir dans quelles mesures les sourds sportifs sont des sportifs singuliers, des sportifs comme les autres ou des parasportifs ? Dans ce contexte, pour certains, comme la définition du para-sport<sup>3</sup> pourrait le permettre, les sourds-sportifs seraient aujourd'hui des parasportifs, voire des sportifs paralympiques alors que pour d'autres, et notamment les dirigeants du mouvement sportif sourd international, les sourds-sportifs sont avant tout des sourds et non des sportifs, toujours positionnés à distance du mouvement paralympique ou parasportif, les sourds ne se considérant toujours pas comme des personnes handicapées, mais comme une minorité linguistique partageant une difficulté de communication commune avec les interlocuteurs entendants, ce qui constituerait l'expression d'une identité particulière et non un handicap. Il en va, pourtant, différemment aujourd'hui pour certains et notamment des sportifs sourds de haut niveau représentant la France aux Olympiades sourdes comme les intéressés nous le rapportent dans les interviews lors des derniers Jeux d'hiver en Turquie du 2 au 12 mars 2024<sup>4</sup>.

Au plan méthodologique, l'étude a mobilisé des fonds documentaires contemporains et nous avons compulsé notamment les archives du ministère des Sports français, celles de la FFH et du CPSF, du Comité international du sport des sourds (CISS) à Lausanne tout autant que les interviews de la direction du CPSF, de la direction de la FFH, et des deux principaux responsables du sport des sourds en Europe et dans le monde, le président de l'Organisation européenne du sport des sourds (EDSO) et le président de l'ICSD. Pour les éléments historiques, nous avons compulsé les archives de la défunte Fédération sportive des sourds de France (FSSF), celles de l'ICSD et du journal le *Sportsman silencieux*, le premier organe de presse de la France sportive des sourds-muets de 1914 à 1934 (Cantin, 2019b ; Séguillon, 2023).

Dans une première partie, nous allons tenter de circonscrire la notion de sourds sportifs tout autant que celle de sport-sourd et de deaflympisme au regard notamment de l'histoire du sport silencieux international et des premiers Jeux internationaux silencieux de Paris en 1924. La deuxième partie de cette contribution portera sur les rapports qui existent entre les sourds sportifs, le sport

---

<sup>3</sup> Selon le site du Comité paralympique et sportif français (CPSF) et à la réponse à la question quelle différence entre les termes paralympique, parasport ou encore handisport, il est dit que le parasport « est le terme générique pour désigner l'ensemble des sport pratiqués par les personnes en situation de handicap, en loisir comme en compétition, inscrits au programme des Jeux Paralympiques ou non » (mars 2024).

<sup>4</sup> Deaflympics : entre besoin de reconnaissance et culture de la différence, le combat des athlètes sourds pour se faire entendre. Article rédigé par Clément Mariotti-Pons, France Info-Sport. France télévision. 2 mars 2024.

et l'olympisme, sachant que régulièrement des sourds sportifs participent aux Jeux olympiques et sont parfois médaillés.

Enfin, dans la troisième partie, nous aborderons et tenterons de mettre en lumière les liens entre les sourds sportifs, le parasport, voire le paralympisme qui semble pouvoir être une nouvelle voie pour certains sportifs malentendants. Mais cela remettrait en cause les principes mêmes des précurseurs et des fondateurs du mouvement sportif sourd, entraînant un changement de paradigme amorcé depuis le début des années 1980 avec le recours aux tests auditifs pour qualifier ou non les sourds susceptibles de participer aux Olympiades sourdes, alors que précédemment, cette reconnaissance était interne, donnée par le groupe social et l'appartenance du participant à un club sportif sourd.



## **I. Sourds sportifs, sport-sourd et olympiade sourde**

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le sport se constitue en Angleterre, puis se diffuse dans le monde entier. Les sourds ne feront alors que suivre le mouvement général dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle et ce, tout d'abord, autour de la pratique de la bicyclette durant les loisirs pour ceux qui en ont, puis dans le cadre d'un sport amateur à visée compétitive (Benvenuto et Séguillon, 2013 ; Séguillon, 2024b). Les sourds deviennent alors rapidement des sportifs pratiquant des sports qui sont les mêmes sports que ceux pratiqués par les entendants, notamment lors des Jeux olympiques, sans aucune adaptation contrairement aux pratiques parasportives ou paralympiques.

En France, une première compétition a lieu en 1895 que l'on peut qualifier aujourd'hui, avec le recul, de premier championnat de France officieux de cyclisme sur route, le tout premier au monde. Il est organisé en région parisienne et oppose douze concurrents dont l'un s'appelle Henri Mercier, fils du fondateur des Champagnes du même nom. À l'heure où des clubs sportifs silencieux se créent un peu partout en Europe et en Amérique du Nord, le premier club sportif silencieux français, l'un des premiers clubs de sourds au monde, se constitue en 1899 à proximité de l'Institution nationale des sourds-muets de Paris à l'initiative d'anciens élèves de l'institution : le Club cycliste des sourds-muets [de Paris]. Ce club organisera durant les dix années suivantes les pratiques cyclistes et cyclo-touristiques des sourds de Paris, mais aussi de sa région et même de province (Benvenuto et Séguillon, 2014 ; Cantin, 2019a). Le sport-sourd naît aux États-Unis d'Amérique et en Europe du Nord (Norvège, Suède, Finlande et Danemark), du Centre (Tchécoslovaquie, Roumanie, Hongrie) et de l'Ouest, dont la France dans les années 1890 à 1900 sous la forme de pratiques de loisirs non-institutionnelles (Gannon, 1981 ; Mesch et Mesch, 2018, Séguillon, 2023, 2024b). Puis, progressivement, ces pratiques s'institutionnalisent à l'image du sport silencieux français. En 1924, le sport-sourd se mue en sport-sourd olympique à partir des premiers Jeux internationaux silencieux de Paris, les premiers Jeux olympiques des sourds-muets à l'initiative de Rubens Alcais. Celui-ci est alors l'un des principaux promoteurs du mouvement sportif sourd français.

Sportif au tout début du siècle autour du football-association tout d'abord, il est un excellent cycliste dans les années 1910, puis tour à tour ou simultanément, un dirigeant volontaire, un président de club de caractère, le fondateur du journal sportif le *Sportsman silencieux*, le secrétaire général des premiers Jeux internationaux silencieux de Paris en 1924. À l'issue des premiers Jeux de Paris, il prend la direction de l'Internationale sportive des sourds le 16 août 1924 et sa présidence. Il le demeurera 29 ans jusqu'en 1953 (Séguillon et al., 2013, 2024a). Afin de répondre à la demande de diversification en 1911, un premier club omnisports est créé à Paris et organise de nouvelles pratiques dont l'athlétisme, la natation, le tir sportif, le tennis et le football en plus du cyclisme qui reste la pratique de choix, sinon la référence. Cette création d'un premier club omnisports sera très vite suivie par celle d'un deuxième, celui de Lyon en 1912, puis encore d'un troisième, à Bordeaux en 1914, puis enfin, d'un quatrième, à Paris de nouveau, en 1917. Tous ces clubs vont alors vouloir se fédérer et constituent en 1918, la FSS-M de France. Les conditions sont dorénavant réunies pour concevoir un grand mouvement sportif international en commençant par l'organisation de premiers

Jeux olympiques silencieux à Paris, au lendemain des Jeux olympiques [des entendants] dont Paris vient d'obtenir l'organisation (Séguillon, 2024b).

La France sportive des sourds-muets est déclarée à la préfecture de police de Paris en 1919, une année après sa constitution sous le nom de Fédération sportive des sourds-muets de France (FSS-MF). Elle est agréée par le ministère de la Guerre le 5 mars 1920 dans les termes suivants : « la Société dite Fédération sportive des sourds-muets de France dont le siège est à Paris au 203 rue du temple, est par décision de ce jour, agréée par le ministère de la Guerre sous le numéro 7763, comme société d'instruction physique et de préparation au service militaire »<sup>5</sup>. Ses fondateurs et ses dirigeants ont pensé que pour être vraiment forts, « pour acquérir l'influence et parler avec autorité sans laquelle on ne peut obtenir des pouvoirs publics et des grandes administrations, les améliorations et les réformes désirées par tous les sportifs, il ne faut pas rester isolés ; qu'il ne suffit pas non plus de se regrouper en sociétés spéciales ou locales dont il est si difficile d'obtenir une action commune, mais qu'il est indispensable encore de rallier tous les groupements particuliers, tous les indépendants et les hommes de sport en un faisceau solide, qu'il faut constituer un organe unique autorisé par la généralité et la diversité de sa composition, à parler au nom de tous les sportifs »<sup>6</sup>.

Pour les instigateurs de la création d'une France sportive des sourds-muets, il est question de se regrouper pour faire masse, pour faire communauté avec nos mots d'aujourd'hui, pour faire nation avec les mots de ces pionniers, avec une participation sociale de tous. Il s'agit de ne plus être isolé, mais de se regrouper et défendre les intérêts des sourds dans le domaine du sport, mais pas seulement. Il s'agit de défendre les droits des sourds-muets, de défendre les intérêts propres à la communauté sourde notamment en matière d'accès à l'école et à la scolarisation pour tous les jeunes sourds, ce qui n'est pas le cas alors, cinquante ans après la promulgation de la loi rendant l'école obligatoire et gratuite pour tous les petits Français. Il s'agit avant l'heure de répondre à la revendication d'une participation sociale accrue des acteurs que sont les sourds notamment dans le domaine de l'éducation, du sport ou encore d'accès à l'emploi et au travail dont les sourds-muets sont fréquemment écartés ou exclus dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Aussi, la FSS-MF ne s'adresse-t-elle pas à une seule catégorie de sportifs, est-il dit dans le *Sportsman silencieux*, « partisans de tous les sports, elle regroupe tous ceux qui aiment les sports sous toutes ses formes, dans toutes ses manifestations, tous ceux qui veulent retirer des sports tous les avantages et toutes jouissances qui apprécient aussi bien les charmes tranquilles de la route que la vive émotion des courses, tous ceux qui voient dans l'union de tous les *sportsmen* silencieux le véritable moyen d'assurer le succès de leurs revendications et l'idée sportive »<sup>7</sup>.

Il est ici important de souligner que le sport et l'éducation physique dépendent encore, au début des années 1920, du ministère de la Guerre. Nous sommes dans un contexte où le sport est perçu comme un élément patriotique au service de la France. Nous ne sommes pas encore dans celui d'une pratique au service de l'éducation ou de la santé. Ainsi, la Fédération sportive est alors avant tout au

---

<sup>5</sup> Le *Sportsman silencieux*. Le but et le rôle de la Fédération sportive des sourds-muets de France. Septième année, nouvelle série, n°13-14, janvier-février 1920, p. 1.

<sup>6</sup> Op. cit, n°13-14, janvier-février 1920, p. 1.

<sup>7</sup> Op. cit, n°13-14, janvier-février 1920, p. 1.



service de la préparation militaire, de la formation ou plus exactement de l'instruction physique.

La tutelle va bientôt changer. Le sport ou plutôt l'activité physique va se mettre au service de la « régénération de la race » et plus sûrement encore, au service de la santé des Français et devenir un support de l'éducation. L'agrément du ministère de la Guerre marque, par ailleurs, l'entrée de la FSS-MF dans la grande « famille » du sport français. « C'est une bonne nouvelle que nous portons à la connaissance de nos amis. Les avantages de cette reconnaissance sont très grands »<sup>8</sup>. La FSS-MF est une structure nationale qui fédère alors deux cents membres sociétaires organisés en clubs sportifs silencieux. Ses effectifs sont en progression constante au sein de sociétés toujours plus nombreuses, est-il affirmé. En 1921, la Fédération regroupe, en effet, neuf sociétés où se côtoient les sourds sportifs et leurs familles et où l'on converse en mimique ou Langue des signes (LS).

Alors que la France est désignée pour recevoir les VIII<sup>e</sup> Jeux olympiques en 1924, le projet de création d'une Fédération internationale de sport des sourds-muets est envisagé à l'initiative du Français, Rubens Alcais (Séguillon, 2024a). Mais, pour construire un mouvement international, il faut au moins deux entités, et ce sera chose faite, dès 1922, à la suite de la création de la Fédération sportive des sourds-muets de Belgique (FSS-MB). Dès lors, et après avoir obtenu les soutiens politiques du ministre des Sports français de l'époque, Henry Paté, et le soutien du mouvement sportif français, le projet se mue en actes et les premiers Jeux internationaux silencieux s'envisagent et se conçoivent de façon collégiale avec la participation de tous les volontaires. Cette préparation, puis la tenue de ces premiers Jeux de Paris en 1924, permet à la FSS-MF de se développer, d'obtenir les reconnaissances qui lui manquaient encore et ainsi déployer un certain rayonnement international (Séguillon, 2024b). La connaissance et la pratique de la Langue des signes (LS)<sup>9</sup> est une sorte de passeport, une des portes d'entrée dans la communauté sourde sportive, ce qui pourra poser question ultérieurement et notamment lors des rencontres sportives. Il s'agit de savoir si tous les « signeurs » peuvent concourir en tant que sourds sportifs. Certains de ces « signeurs » sont appelés en linguistique des codas, c'est-à-dire les enfants [puis les adultes] entendants issus de familles sourdes qui sont parfaitement bilingues : ils ont la langue des signes comme langue première, avant même le français parlé et le français écrit. Dans les premiers clubs sportifs silencieux, certains « codas » sont acceptés en tant que sourds sportifs, ce qui montre bien que la définition de la personne sourde ne réfère pas au fait de ne pas entendre ou de ne pas parler, mais plutôt au fait de s'exprimer en langue des signes, de connaître la communauté sourde, de la côtoyer et de partager la culture sourde (Mottez, 2000 ; Bull, 2000).

Que doit-on faire alors dans ce contexte des conjoints pratiquant, parfois avec une grande précision, la langue des signes, ayant intégré les valeurs de la communauté sourde, comprenant parfaitement le fonctionnement, parfois particulier, des personnes sourdes pratiquant au sein de clubs sportifs, des femmes ou hommes

---

<sup>8</sup> Le *Sportsman silencieux*. Fédération sportive des sourds-muets de France. Septième année, nouvelle série, n°16, avril-mai 1920, p. 2.

<sup>9</sup> La langue des signes (LS) est la langue première par laquelle les sourds communiquent entre eux. Elle possède sa propre syntaxe, évolue, se complexifie, comme n'importe quelle langue orale. Les sourds en s'exprimant en langue des signes obéissent à un ensemble de règles.

sourds appartenant à tel ou tel groupement sportif, voire des enfants, non sourds ou codas, inclus dans les clubs silencieux hier, comme aujourd'hui ?

Peuvent-ils être considérés comme des sourds sportifs ? Concourir lors des compétitions et des grandes rencontres sportives, telles que les Jeux internationaux silencieux hier ? La question ne se pose plus aujourd'hui lors des Olympiades sourdes comme nous allons le voir, à la suite d'une auto-imposition d'un contrôle médical ou technologique depuis 1979 sous le poids de la communauté entendante et la mise à distance, par le sport international, de la culture et de l'identité sourde.

Alors que le sport silencieux se structure, les premières pratiques sont donc le fait de sourds-muets mais aussi le fait d'entendants et d'entendantes, notamment des membres de couple mixtes, sourds-entendants et aussi de pratiques d'enfants entendants de familles sourdes. Cette spécificité serait donnée par le groupe, par la communauté qui reconnaîtrait le fait culturel d'appartenir, ou non, à la communauté et non par un quelconque degré de perte auditive comme le prètent les diverses administrations et acceptations proches de la notion nord-américaine traduite en France sous le vocable d'audisme, concept équivalent à celui de validisme, c'est-à-dire une acceptation de la seule vision des valides. L'audisme<sup>10</sup> ou oralisme en France est alors une vision de celui qui entend et qui réduit la personne sourde à cette seule caractéristique, ne pouvant voir ou ne voulant envisager les autres dimensions de la personne sourde, une autre façon d'appréhender la surdité, les sourds, leur culture et notamment leur culture physique, voire leur culture sportive qui s'exprime lors des grands événements sportifs tels les premiers Jeux internationaux silencieux de Paris de 1924. Ces Jeux internationaux ont lieu du 10 au 17 août sur les stades Pershing à Paris/Vincennes pour l'athlétisme et le football, le stade nautique des Tourelles à Paris pour la natation et le plongeon, le stand de Vincennes pour le tir sportif et le vélodrome de Vincennes pour les épreuves de cyclisme sur piste, dans l'Est parisien pour l'épreuve de cyclisme sur route et enfin, sur les courts du Saint-James club de Neuilly-sur-Seine pour le tournoi de tennis. Neuf nations européennes et 146 sportifs dont une femme prennent part aux différentes épreuves durant cette semaine de compétition, une véritable semaine sportive olympique silencieuse qui est l'expression de la proximité entre les Jeux olympiques des sourds et ceux des entendants, comme nous allons le voir dans la deuxième partie de cette contribution.

## II. Sourds sportifs, sport et olympisme

Le règlement des Jeux internationaux de Paris en 1924 dans son article premier stipule que « les Jeux réunissent tous les quatre ans les sourds-muets

---

<sup>10</sup> L'audisme, d'origine nord-américaine ou *audism*, est un néologisme utilisé pour qualifier les préjugés négatifs, la discrimination ou l'hostilité à l'encontre des sourds et de la communauté. Ce phénomène de société concerne un groupe social et linguistique minoritaire, celui des sourds et est, pour des militants de la communauté sourde, comparable au validisme ou encore au capacitisme en Amérique du Nord. (Grenier et Fougeyrollas, 2020). Ce concept d'*audism* en anglais a été inventé aux États-Unis en 1975, par Tom Humphries, dans sa thèse de doctorat non publiée *Audism: The making of a word*. L'idée est que quelqu'un serait supérieur « sur la base de sa capacité à entendre ». Le terme audisme n'est pas un mot de la langue française, il n'a pas reçu un accueil favorable par l'Académie française et n'apparaît donc toujours pas dans le dictionnaire de la langue française.



de tous les pays affiliés en une compétition pacifique et fraternelle. Seuls les sourds-muets ou sourds-parlants, strictement amateurs, sont admis aux Jeux. Les pays affiliés sont responsables de l'admission exclusive de concurrents, sourds de naissance, par maladie ou par d'autres causes extérieures.

Le concurrent qui aura été convaincu d'avoir pris frauduleusement la qualité de sourd-muet sera disqualifié et s'il a conquis un titre, sera déclassé, ainsi que le pays qu'il représente, et tous les points obtenus seront supprimés. Tous les participants doivent posséder la carte de membre de leur fédération ou association, munie du visa de contrôle du Comité international du sport des sourds (CISS). (...) En cas de réclamation sur la qualité de sourd ou sourd-muet d'un concurrent, le comité exécutif se prononce sur cette réclamation et y statuera sans appel »<sup>11</sup>. Arrêtons-nous donc sur le passage de l'article qui dit que « seuls les sourds-muets ou sourds, strictement amateurs, sont admis aux Jeux ». Pour Rubens Alcais, la notion d'amateurisme est centrale, incontournable pour le sport silencieux international tout comme pour le sport national. « La Fédération sportive des sourds-muets de France est, avant tout, pour conserver dans la pratique du sport le caractère de haute moralité. Dans toutes les sociétés affiliées à la Fédération, on ne pratique que du sport sincère et les membres ne cultivent que de l'amour destiné pour leur club et si d'aventure, il arrive qu'un joueur se laisse tenter de donner ses muscles en compétition pour des espèces trébuchantes, la Fédération saurait agir disciplinairement »<sup>12</sup>.

Cette question de l'amateurisme agite le mouvement sportif silencieux régulièrement depuis sa constitution et l'agitera encore par la suite tant cette question est importante, sinon fondamentale, pour le mouvement sportif silencieux français et international. Aujourd'hui encore, les sourds comme une grande partie de la population, regrettent l'abandon de l'état d'esprit de celui qui réalise des performances pour le seul plaisir de le faire, loin de toutes contingences financières, médiatiques ou nationalistes. Il est aussi question de valeurs, celle du *fair-play*, du désintéressement, de la camaraderie, de la fraternité, valeurs qui furent le lot du sport qu'il perdra au milieu des années 1980 avec l'inflexion du Comité international olympique (CIO) et la possibilité « officielle » de participer aux Jeux olympiques tout en étant professionnel (Séguillon, 2023). Dans la communauté silencieuse, cette question continue d'agiter le milieu sportif sourd français et international, avant et après la Seconde Guerre mondiale. Les mouvements sportifs entendant et sourd dénoncent, en effet, régulièrement dans la presse le professionnalisme « déguisé » ou « rampant » dans le sport. Lors des compétitions internationales, on constate que des nations utilisent des athlètes et des sportifs non-amateurs, car professionnels de certains corps de métier d'État par exemple, comme dans les pays du bloc de l'Est à l'époque ou encore, qui possèdent un statut d'étudiant quasi-professionnel comme aux États-Unis d'Amérique.

---

<sup>11</sup> Op. cit., édité par *Druckerei Siepmann* à Essen, 1924, p. 24.

<sup>12</sup> Le *Sportsman* silencieux. Éditorial. Au Comité national des sports. Dix-huitième année, n°144, février 1931, p.1.

Dans le contexte du sport silencieux, il est alors nécessaire d'appartenir à un club sportif silencieux comme imposé par le règlement des Jeux internationaux silencieux et seuls les sourds amateurs reconnus par la communauté des sourds peuvent s'y inscrire. Les athlètes et sportifs silencieux doivent donc être reconnus par la communauté sourde, et exclusivement par elle, en tant qu'amateurs et en tant que sourds. La modalité d'un contrôle auditif issue du paradigme médical, est présentée sous la pression de la société entendant, par les sourds américains promoteurs de cette réforme dans les années 1970, comme une mesure « pragmatique » ou encore « objective », alors que cette mesure tourne le dos aux principes même d'appartenir à la communauté sourde, à ses valeurs, à sa langue et à sa culture chère à Bernard Mottez (2006). Cette modalité permet, dès lors, toutes les dérives possibles et la participation d'athlètes, non-amateurs et non-sourds, dans la mesure où ce sont les pays qui contrôlent eux-mêmes la surdité des sportifs qu'ils sélectionnent. Ainsi, certaines nations peuvent faire participer des déficients auditifs qui parfois, sinon souvent, ne le sont que très partiellement et qui s'entraînent à un très haut niveau dans des clubs dits entendants permettant ainsi des rémunérations, d'abord illicites, puis à partir des années 1980, de façon légale dans le contexte de la marchandisation du sport entendant comme sourd. Ceci marquera la fin d'un certain modèle du sport silencieux originel, celui des sourds sportifs et celui de Rubens Alcás. Cette modalité va permettre, à terme, l'entrée des sports silencieux dans un autre paradigme, celui des sportifs sourds et non plus des sourds sportifs, de moins en moins muets et de plus en plus entendants, mettant ainsi à distance la pratique de la LS et la culture sourde.

Pour illustrer notre propos, nous allons prendre trois exemples. En 1924, il y a 100 ans, le cas de l'Italien Roberto de Marchi est des plus éclairants pour illustrer notre démonstration et notamment la relation entre les sourds sportifs, le sport et l'olympisme dans lequel le mouvement sportif sourd s'inscrit, dès sa naissance. Roberto de Marchi est le représentant de l'Italie sportive silencieuse lors des premiers Jeux internationaux silencieux de Paris en 1924. Ce dernier regrette, d'ailleurs, être le seul sportif italien présent. Il présente néanmoins lors du Congrès constitutif de l'Internationale sportive silencieuse le 16 août 1924 les sentiments de ses compatriotes d'au-delà les Alpes. Roberto de Marchi va gagner les deux épreuves du 100 et du 1500 mètres nage-libre durant la demi-journée de compétition, le mardi 12 août 1924 consacrée à la natation dans l'antre de la piscine des Tourelles, haut lieu des épreuves de natation des Jeux olympiques de Paris qui a vu les exploits de l'Américain Johnny Weissmuller notamment. Il est donc important de noter que, bien que sourd, il vient de participer aux Jeux olympiques de Paris quelques semaines plus tôt, et ce, parmi les entendants en tant que sportif et que, dans le cadre de ces premiers Jeux internationaux silencieux, il représente l'Italie sportive silencieuse en tant que sourd sportif. Au terme des Jeux silencieux de Paris, il reste, d'ailleurs, à Paris pour trouver du travail, est licencié jusqu'en 1929 au club de l'Étoile sportive des sourds-muets de Paris et a sa place dans son équipe de football. Roberto de Marchi, sélectionné olympique en « lutte » gréco-romaine avec l'équipe d'Italie, participe victorieusement à ces premiers Jeux internationaux silencieux de Paris. Il est important de souligner que les Jeux olympiques peuvent donc accueillir, hier comme aujourd'hui, les athlètes sourds, sans problème. Un départ à la seule vision de la fumée du pistolet est néanmoins particulièrement handicapant par rapport à un départ au son du pistolet du starter.



Il en sera alors, en grande partie, fini de la participation des sourds dans les grandes compétitions entendantes dans certaines disciplines par la suite à part quelques exceptions comme à Sydney avec une adaptation, à la marge, accordée par le règlement de la Fédération internationale de natation, tout spécialement destinée au nageur sourd Terence Parkin. En 2000, lors des Jeux olympiques de Sydney en Australie, un départ visuel et sonore simultané est alors utilisé pour la première fois (et la dernière à notre connaissance) lors des qualifications et de la finale du 200 mètres brasse pour mettre à égalité de chances, le nageur sourd sud-africain et ses concurrents, modalité qui fera couler beaucoup d'encre, provoquant différentes réclamations des nations se classant derrière la deuxième place du nageur sourd sud-africain d'un haut niveau exceptionnel, prétextant un avantage, non-fondé, pour lui.

Terence Michael Parkin, né sourd le 12 avril 1980 à Bulawayo au Zimbabwe, est un nageur sud-africain spécialiste des épreuves de brasse. Il commence la natation à 14 ans et il est dit qu'il s'illustre aux Jeux olympiques des sourds, c'est-à-dire aux Olympiades sourdes de Copenhague au Danemark qui s'appelaient encore les Jeux mondiaux des sourds, où il remporte cinq médailles d'or et bat quatre records du monde des sourds lors de sa première participation en 1997, à dix-sept ans. Prenant le départ des courses grâce à un signal lumineux, le Sud-africain fait également des apparitions avec les nageurs entendants grâce à cette adaptation qui ne l'avantage pas, mais qui le remet au même niveau que ses concurrents entendants, chacun ayant les mêmes informations par deux canaux sensoriels différents, ce qui peut sembler une modalité équitable et véritablement inclusive, visant une meilleure participation sociale. En 1999, le nageur obtient même sa première récompense dans une compétition internationale majeure, non réservée aux sourds. Lors des championnats pan-pacifiques, Parkin décroche le bronze sur 200 mètres brasse. En mars 2000, Parkin remporte deux médailles d'argent lors des championnats du monde en petit bassin organisés à Athènes. Il s'y distingue sur 200 mètres brasse - deuxième - puis de nouveau second, lors de l'épreuve du 400 mètres quatre nages. Quelques mois plus tard, le nageur sud-africain participe donc à ses premiers Jeux olympiques à Sydney. Il s'illustre lors des Jeux olympiques d'été de 2000 en remportant la médaille d'argent sur 200 mètres brasse. Questionné sur sa surdité, Terence Parkin répond qu'il a participé aux Jeux olympiques pour représenter l'Afrique du Sud mais aussi car « c'était très important pour moi d'y aller et de montrer que les sourds peuvent faire quelque chose » (site Wikipedia, Terence Parkin).

24 ans après les exploits de Terence Parkin, la Française Paméra Losange a tenté, sans succès, de se qualifier pour les Jeux olympiques de Paris en 2024. Cette jeune d'origine antillaise est une athlète de haut niveau, sourde ou plus exactement, malentendante, ce qui ne l'empêche pas d'entendre l'ordre du starter semble-t-il, et ne l'handicape que partiellement au départ de la course, élément clé pour réaliser une grande performance en sprint. Paméra Losange, née le 28 août 2002 à Sarcelles, est une athlète française, spécialiste des épreuves de sprint et du 200 mètres notamment. En 2022, elle participe aux Olympiades sourdes au Brésil. Lors de ces Jeux d'été 2022, Paméra Losange s'offre l'or à deux reprises et les records du monde sourd du 100 mètres et 200 mètres. Elle signe le huitième titre pour la délégation française et la seizième médaille au total pour le clan français. En 2023, elle se classe deuxième du relais 4 × 100 mètres des

championnats d'Europe espoirs et fin juillet, elle remporte le titre du 200 mètres des championnats de France élite en 2023 à Albi.

Ces trois exemples montrent que depuis un siècle, les sourds sportifs sont à la fois des sportifs ordinaires pouvant participer, voire gagner des titres et des médailles lors des grandes compétitions sportives et même lors des Jeux olympiques, mais n'oublie pas de participer aux Jeux internationaux silencieux hier ou aux *Deaflympics* aujourd'hui. Les sourds sportifs peuvent donc être aussi des sportifs comme les autres, mais restent, pour l'essentiel, défavorisés par le fait qu'ils n'entendent pas ou qu'ils entendent mal ou peu, ce qui ne leur permet pas de concourir à égalité avec les concurrents ou adversaires, non-sourds. Cette reconnaissance, ils vont alors la chercher dans les compétitions ou rencontres entre sourds comme les Olympiades sourdes, ce qui demeure encore aujourd'hui, pour la majorité des sportifs sourds, la plus grande des compétitions, leurs Jeux olympiques à eux, ceux de la petite mais valeureuse communauté sourde sportive internationale. Le sourd, dans le contexte des Olympiades sourdes, est un sourd sportif et dans le cadre des Jeux olympiques, il est un sportif sourd démontrant la normalité des sourds lorsqu'ils pratiquent les sports et l'éducation physique. Dans ce cadre, il est un sportif comme les autres et les dirigeants du sport international souhaitent un statut quo et ne pas le voir classé dans la catégorie des personnes en situation de handicap, dépendre des instances parasportives ou paralympiques et que le sourd-sportif ne devienne un parasportif ou un paraathlète.



### **III. Sourds sportifs, parasport et paralympisme**

Avant d'aller plus loin, rappelons brièvement les frontières et les acceptations qui unissent et séparent les différents concepts, notamment ceux de parasport et de paralympisme. Pour faire synthétique, le parasport est le sport pratiqué par les athlètes et sportifs parasportifs. C'est-à-dire toutes les pratiques des publics accueillis au sein du mouvement parasportif et handisportif en France, alors que les sports paralympiques, au nombre de vingt-deux aux Jeux paralympiques de Paris en 2024, ne sont que les pratiques présentes à ces Jeux. Les pratiques parasportives sont donc à la fois les activités pratiquées lors des Jeux paralympiques [pratiques sportives paralympiques d'été et d'hiver] et les activités physiques, non paralympiques, compétitives ou de loisirs incluant les pratiques des personnes déficientes intellectuelles ou psychiques et également, selon le site du Comité paralympique et sportif français (CPSF), les pratiques des sourds sportifs, opinion ou définition pas forcément partagée par la communauté sourde sportive internationale et française, notamment suite à la disparition de la Fédération sportive des sourds de France (FSSF) et des interdictions qui s'en sont suivies.

Il est nécessaire de se souvenir que les sourds et les sourds sportifs en particulier ne se considèrent pas comme des personnes handicapées, mais comme une minorité linguistique. Ils se souviennent également qu'en 2005, la FSSF a mis la clé sous la porte faute de subventions d'État conséquentes notamment et fut dissoute en 2008 après quatre-vingt-dix ans d'existence en tant qu'entité politique revendiquant toute la normalité des sourds sportifs lorsqu'ils pratiquent, entité de défense des intérêts des sourds et de la communauté. Une partie des associations de la défunte fédération intègrent alors la Fédération française handisport (FFH). Afin que le sport sourd continue d'exister institutionnellement en France, quelques anciens dirigeants n'ont d'autre choix que d'intégrer la FFH et d'épouser le modèle du handicap et de l'inadaptation, seule alternative pour sa survie et son maintien dans le concert sportif. Dès lors, une petite proportion de sourds sportifs de la défunte FSSF intègre la FFH au sein d'une commission du sport sourd, créée pour l'occasion.

Le sport sourd est désormais sous tutelle d'une organisation fédérale organisant le sport des personnes en situation de handicap ayant des incapacités motrices et sensorielles, la FFH et d'un président qui n'est pas sourd. Or, les statuts des organisations internationales du sport sourd stipulent que les instances nationales doivent être indépendantes, élues et dirigées par un sourd. Une controverse éclate alors. Il est fait interdiction aux sourds sportifs français de participer aux compétitions internationales sous la bannière de la FFH, décision prise par les structures sportives européennes et mondiales des sourds : *the European Deaf Sport Organisation* (EDSO) et l'ICSD (Meziani et Séguillon, 2020). Le mouvement sportif international finit par suspendre les sourds sportifs affiliés à la FFH de toutes compétitions internationales privant ainsi les sourds sportifs français de participation aux rencontres internationales organisées par le mouvement sportif sourd. Afin de pallier cette interdiction, la commission est dissoute et une nouvelle structure voit le jour au sein de la FFH : le Comité de coordination des sportifs sourds de France (CCSSF) qui marque à la fois la « victoire » provisoire du ministère des Sports français et celle de la FFH, et de son président, Gérard Masson, et la défaite ou vécue comme telle, par les sourds sportifs. Par cette

action, la FFH reconnaît, en partie, la spécificité de la communauté sportive sourde en son sein.

Cette décision met un terme à trois années de tensions entre la FFH et l'ICSD. La décision prise à contrecœur par l'ICSD reconnaît le CCSSF et la FFH comme interlocuteurs nationaux et internationaux. L'assemblée générale de l'EDSO en juin 2012 à Moscou entérine la décision prise par l'ICSD. L'opposition entre FFH et ICSD s'achève donc sur un compromis jugé en interne du mouvement sourd largement défavorable aux sourds sportifs et à l'ICSD, mais permet néanmoins aux sourds sportifs français de participer, de nouveau, aux compétitions et rencontres internationales dont les *Deaflympics* (Séguillon et al. 2013 ; Séguillon, 2022).

À la suite de cette fusion et du transfert des sourds sportifs de la FSSF vers la FFH et après quinze années passées à la FFH, les sourds sportifs reprennent, en partie, leur errance et viennent d'intégrer, pour les questions internationales au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le Comité paralympique et sportif français (CPSF). Les sourds sportifs viennent donc de réintégrer une structure qu'ils ont, en partie, créée en 1992 avec le Comité français dit de liaison pour les activités physiques et sportives des personnes handicapées (COFLAPSH) et qu'ils ont quittée en 1996, soit trente ans auparavant, ce qui peut être perçu comme un pied de nez à l'histoire commune du parasport et du sport des sourds français. Que ce soit au sein du CPSF ou bien encore de la FFH ou enfin au sein de la FSS-M de France, le sport silencieux français s'est construit à l'aide et avec le soutien de politiques publiques, par notamment l'octroi de subventions d'État et avec l'aide du ministère ou du secrétariat des Sports depuis la naissance du sport en France tout autant que des aides octroyées par les collectivités locales : communes, départements, régions. Le sport silencieux en a bénéficié dès la naissance du mouvement sportif français et ce, jusqu'aux années 1970-1980. Ce fonctionnement étatique est alors remis en cause progressivement et en fonction des sensibilités politiques des gouvernements successifs. La part de l'État français est de moins en moins importante dans le fonctionnement du sport et du mouvement sportif français et on note un désengagement certain au profit du mouvement sportif (Comité national olympique et sportif français, CNOSF) et parasportif (CPSF), et un financement privé ou produit du mécénat ou du sponsoring en constante augmentation.

Pour la France sportive des sourds, cette transformation a été violente, comme nous l'avons vu, au tout début des années 2000. En effet, dès la fin des Trente Glorieuses, le mouvement sportif sourd est remis en cause, à la suite du changement de paradigme conceptuel lié à la déficience et à l'incapacité, celui de faire entrer les sourds dans la catégorie des personnes en situation de handicap, alors qu'ils n'ont fait que clamer leur opposition face à cette nouvelle catégorisation. Suite à cette profonde évolution et en parallèle du modèle sportif français tel que nous l'avons décrit, voyant une baisse continue des subventions d'État, le mouvement sportif des sourds français est contraint comme, par exemple, lorsque le président de la FSSF, José Vazquez en 1993, doit hypothéquer son propre appartement pour permettre à la petite délégation de sourds sportifs français de participer aux Jeux mondiaux silencieux de Sofia en Bulgarie. Depuis ces années-là, le mouvement sportif sourd autonome s'est progressivement replié sur lui-même pour, en définitive, s'éteindre. Il a rejoint par la suite le mouvement handisportif à contrecœur et sans vraiment de projet de développement.



Depuis 2017, la FFH n'est, néanmoins, plus la seule fédération à organiser les sports pour les personnes sourdes en France et au plan international. À la demande du ministère des Sports, la FFH a transféré les responsabilités à l'international à une nouvelle instance, une commission dédiée aux sports pour les sourds du CPSF. Cette décision de transfert de compétences vers le CPSF, actée en avril 2023 par l'assemblée générale de la FFH, n'impacte que l'inscription des équipes de France des sports pour les sourds aux compétitions internationales et le dialogue avec l'ICSD. La FFH tient, quant à elle, à réaffirmer sur son site, tout « son attachement et son engagement en faveur du développement des pratiques sportives pour toutes les personnes touchées par un handicap sensoriel » et dans le cas présent, pour les personnes sourdes et malentendantes. Cette mission « entamée en 2008 et solidement ancrée dans chacune des disciplines dont elle a la responsabilité » est-il dit, ainsi que dans les territoires, les comités et les clubs affiliés, est au cœur des attentions de la FFH qui, en parallèle, « souhaite renforcer ses liens avec l'ensemble des acteurs de la communauté sourde » (Site Handisport, mars 2024).

En 2017, le ministère des Sports délègue certains « para-sports » à d'autres fédérations, candidates et volontaires comme le judo, le tennis, le volley, etc. La délégation comprend l'organisation du sport sur le territoire et l'édiction des règlements sportifs, la gestion du haut niveau et l'attribution de titres nationaux notamment les championnats de France. La FFH reste « la première fédération proposant des activités physiques et sportives pour les personnes atteintes d'un handicap physique et sensoriel en nombre de disciplines déléguées et de sports proposés dans ses clubs affiliés au nombre de soixante » tels que le football, l'athlétisme, la natation, le tennis de table, les sports de boules, le bowling, le ski, etc. Aujourd'hui, n'étant plus, depuis 2017, la seule fédération à organiser les pratiques sportives pour les sourds en France, la FFH n'a plus, est-il rappelé sur son site « la légitimité pour représenter toutes les disciplines auprès des instances internationales ». Dès lors, l'ICSD semble avoir reconnu et accepté la proposition d'une nouvelle organisation pour la représentation du sport sourd en France faite conjointement par la FFH et le CPSF, faisant qu'à ce jour « le CPSF est reconnu à titre temporaire comme le représentant et l'interlocuteur de l'ICSD sur le territoire français et suspendant de ses fonctions la FFH et son organe dédié, le CCSSF, avec application immédiate ». L'ensemble de ces dispositions sera validé « de manière définitive au prochain congrès de l'ICSD » à Paris en octobre 2024, est-il prévu.

Une commission dédiée aux sports sourds du CPSF a vu sa pleine effectivité le 23 janvier 2024. Elle est composée des membres référents des sports sourds des fédérations délégataires, dont trois représentants de la FFH. Il est dit que celle-ci « organise toujours le développement des pratiques, des compétitions et des équipes de France des sports pour les sourds dont elle possède la délégation, notamment en athlétisme, bowling, cyclisme, football, natation, tennis de table, sports de boules ou encore en ski ». Cela semble ne rien changer pour la pratique sportive des personnes sourdes et malentendantes en France. Elle se fait toujours au sein des clubs FFH, avec l'accompagnement des comités handisport et des commissions sportives handisport. À cette occasion, la FFH a renforcé ses équipes dédiées spécifiquement à l'accompagnement des sports pour les sourds, l'un en charge du développement et l'autre en charge de la performance, et des liens avec

les acteurs de la communauté sourde. Des référents sport sourd ont été identifiés ou sont en passe de l'être, dans les commissions sportives concernées.

Enfin, est-il dit, « la FFH poursuit l'accompagnement des comités régionaux et départementaux dans le développement des sports pour les sourds sur les territoires, et avec les grandes associations de la communauté sourde, essentielles à la promotion de la pratique sportive » (source site FFH, mars 2024).

Au terme de cette troisième et dernière partie, nous pouvons affirmer que le sport sourd à l'image du parasport ou encore du sport en France ne relève plus que faiblement de l'État français au profit des mouvements sportifs et parasportifs français. Depuis le début de l'année 2024, nous assistons à une nouvelle reconfiguration de l'organisation du sport sourd en France, celui-ci migrant en partie, pour l'international de la FFH vers celui du CPSF, réorganisant ainsi, en continuité avec le système précédent piloté par la FFH, le mouvement sportif sourd français et l'accompagnement de ses pratiquants de haut niveau sans un accord formel avec les sourds sportifs, ou plus encore, de la communauté sourde ; seuls les athlètes de haut niveau sourds ou plus exactement malentendants aspirent à rejoindre le parasport et le paralympisme, et ainsi obtenir les mêmes aides financières et matérielles que les parasportifs.



## Conclusion

Au regard des dernières Olympiades sourdes en Turquie en mars 2024, les sourds sportifs français sont avant tout aujourd'hui des sportifs sourds à leurs dires ; s'entraînent très majoritairement dans des clubs ou des structures entendantes et non plus sourdes ; sont pour l'essentiel des malentendants et non pas des sourds de naissance, ne possédant généralement pas la langue des signes comme outil de communication ; ne partagent pas, ou à la toute marge, la culture des sourds et les activités de la communauté. Ces derniers souhaiteraient devenir des sportifs paralympiques à part entière et ainsi bénéficier de toutes les aides des sportifs olympiques ou paralympiques. Ils souhaiteraient, participer aux Jeux paralympiques dans des catégories qui resteraient à créer et obtenir, comme les sportifs paralympiques en France, les primes d'intéressement octroyées par le ministère de tutelle selon les places et les résultats obtenus, demandes en rupture avec les valeurs promues par les pionniers et les premiers militants du mouvement sportif sourd français du début du XX<sup>e</sup> siècle, par les fondateurs du sport des sourds international et notamment par son porte-parole, Rubens Alcás.

Le 25 avril 2024, à Paris, à l'Institut national de jeunes sourds, lors de l'inauguration de l'exposition du Centenaire des premiers Jeux internationaux silencieux de Paris en 1924 et la création du Comité international des sports silencieux lors de leurs discours respectifs, le représentant du sport international des sourds, Yosif Stavrakakis [sourd], il fut brièvement question de la place qui doit être réservée aux sourds sportifs ou aux sportifs sourds en France. Cette nouvelle place commence à prendre forme actuellement, a amorcé sa métamorphose qui remet en cause, en partie au moins, la place des sourds sportifs dans le processus de décision et de fonctionnement accordée au sport pour les sourds dans les prochaines années et la place des sourds sportifs vis-à-vis du parasport et du sport sourd. Encore faudrait-il que la communication puisse exister et que la volonté d'aboutir à un consensus soit présente et ne laisse personne sur le bas-côté. À la lumière de ces faits et de cette nouvelle situation en France, les membres de la communauté sportive sourde ont-ils leur rôle à jouer ou seulement les sportifs de haut niveau ?

Doivent-ils tenter de peser sur les décisions pensées, sans eux, sans la communauté sourde, sportive ou non ? Doivent-ils entrer en négociations avec le pouvoir sportif et parasportif français, et notamment celui du CPSF, avec le pouvoir politique français également, celui du ministère des Sports ? Doit-on aller vers la reconstitution d'une structure autonome comme la défunte Fédération sportive des sourds de France, comme l'ICSD le souhaiterait semble-t-il ? Mais il apparaît qu'il n'en est pas question du côté des instances ministérielles du sport. Doit-on souscrire à l'édification d'une structure hybride au sein du CPSF pour le sport international et rester à la FFH pour le sport pour tous et pour chacun ? Inscrire et entériner l'entrée du sport des sourds dans le parasport comme cela commence à se faire et, s'agissant du mouvement sportif international, doit-t-il perdre alors son autonomie ou être absorbé, à son tour, dans les Jeux paralympiques ?

Nombre de questions demeurent, aujourd'hui, sans réponse. Il faudra, néanmoins, en trouver une par et pour les sourds sportifs, la communauté ne perdant pas de vue, comme l'adage le dit, que « rien ne doit se faire sans nous », soulignant la

participation sociale pleine et entière des sourds sportifs et de la communauté au projet sportif les concernant en France et à l'international.

Il s'agit d'être confiant dans l'avenir et de laisser les parties prenantes souscrire à l'idée majeure que toutes les activités doivent inclure la participation sociale de tous et en premier lieu des personnes concernées, c'est-à-dire des sourds. Une page de l'histoire internationale, mais aussi française, du sport des sourds est en train de s'écrire dans un contexte incertain à bien des égards. L'enjeu pour le mouvement sportif international des sourds et pour *the International Committee of Sport for the Deaf (ICSD)* est de première importance. À cette occasion, sa survie en tant qu'entité autonome et revendicatrice se joue-t-elle, à l'image de ce qui s'est passé en France au tout début des années 2000 lorsque disparurent la Fédération sportive des sourds de France tout autant qu'un pan entier de l'identité et de la culture sourde ?



## Références bibliographiques

- Bedoin, D. (2018). *Sociologie du monde des sourds*. La Découverte.
- Benvenuto, A. (2009). *Qu'est-ce qu'un sourd ? De la figure au sujet philosophique* [thèse de doctorat, Université de Paris VIII].
- Benvenuto, A. et Séguillon, D. (2014). Des premiers banquets des sourds-muets à l'avènement du sport silencieux. 1834-1924. Dans *Surdités, langues, cultures, identités : recherches et pratiques. La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation* (n°64, p.135-150). INSHEA.
- Bernard, Y. (2015). *L'esprit des sourds. Les signes de l'antiquité au XIX<sup>e</sup> siècle*. Éditions du Fox.
- Bertin, F. (2010). *Les sourds. Une minorité invisible*. Autrement.
- Blanchard, P., Bancel, N., Boli, C., Bolz, D., Charitas, P., Cissé, S.-H., Gastaut, Y., Gökalp, S., Jolys-Shimells, E., Lemaire, S., Mourlane, S., Tétart, P. et Thomas, D. (2024). *Olympisme : une histoire du monde. Des premiers Jeux olympiques d'Athènes 1896 aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024*. Catalogue de l'exposition au Palais de la Porte Dorée. Musée de l'histoire de l'immigration. Éditions de La Martinière.
- Bull, T. (2000). En marge de la culture sourde : enfants entendants, parents sourds. Enfants de parents sourds. *Revue internationale Surdités*, 2.
- Cantin, Y. (2019a). *La communauté sourde de la Belle Époque (1870-1920)*. Archives et Culture.
- Cantin, Y. (2019b). Les archives de la communauté sourde à Paris, quelles possibilités d'un regard élargi ? *Cahiers d'histoire*, 37(1), 197-215.
- Cuxac, C. (1983). *Le langage des sourds*. Payot.
- Delaporte, Y. (2002). *Les sourds, c'est comme ça*. Édition de la Maison des sciences de l'homme.
- Encrevé, F. (2012). *Les sourds dans la société française au XIX<sup>e</sup> siècle. Idée de progrès et langue des signes*. Créaphis.
- Fougeyrollas, P. (2010). *La funambule, le fil et la toile. Transformation réciproques du sens du handicap*. Presses de l'Université Laval.
- Gannon, J. R. (1981). *Deaf heritage: A narrative history of deaf America*. National Association for the Deaf.
- Gaucher, C. (2007). L'indiscutable différence des Sourds : intégration et pluralisme au sein des mondes occidentaux. Dans S. Vibert (dir.), *Le pluralisme dans les sociétés modernes : culture, droit et politique* (p. 354-392). Québec-Amérique.

- Gaucher, C. (2009a). *Ma culture, c'est les mains. La quête identitaire des sourds au Québec*. Les Presses de l'Université Laval.
- Gaucher, C. (2009b). L'altérité des sourds : deux lieux communs pour interroger la liminalité des sociétés individualistes. *Monde commun*, 1, 2. CIRCEM. Université d'Ottawa.
- Gaucher, C. (2012). Les sourds ne gesticulent pas, ils signent : réflexion sur le rapport entre corps sourds et langues des signes. *Anthropologie et Sociétés*, 36(3), 153-170.
- Grenier, Y. et Fougeyrollas, P. (2020). Capacitisme. Dans *Dictionnaire anthropologique Anthrophen*. Université Laval.
- Jahan C., Gueret, W. et Séguillon, D. (2024). *La Folle semaine des premiers Jeux internationaux silencieux de Paris en 1924. Catalogue de l'Exposition. Institut national de jeunes sourds de Paris du 29 avril au 5 juillet 2024*. INJS de Paris.
- Karacostas, A. (1999). *Oublions les choses. Ne considérons que les rapports*. *Revue internationale Surdités. Les professionnels*, 1.
- Kerbouc'h, S. (2012). *Le Mouvement Sourd. 1971-2006. De la langue des signes française à la reconnaissance sociale des sourds*. L'Harmattan.
- Lachance, N. (2007). *Territoire, transmission et culture sourde. Perspectives historiques et réalités contemporaines*. Les Presses de l'Université Laval.
- Marcellini, A., Lefèvre, N., De Leseleuc, E. et Bui-Xuan, G. (2000). D'une minorité à l'autre... Pratique sportive, visibilité et intégration sociale de groupes minoritaires. *Loisir et Société*, 23(1), 251-272.
- Marcellini, A. et Villoing, G. (2014). *Corps, Sport, Handicaps. Tome 2. Le mouvement handisport au XXI<sup>e</sup> siècle. Lectures sociologiques*. Téraèdre.
- Mesch, U. et Mesch, J. (2018). *The Deaf Sport. Movement in Europe. Deaf Sport Without Borders*. European Deaf Sport Organisation (EDSO).
- Meziani, M. et Séguillon, D. (2020). De faire communauté à faire société. Controverse entre les Sourds sportifs et le monde de l'handisport. *Aequitas, Revue de développement humain, handicap et changement social*, 26(2).
- Mottez, B. (1976). *À propos d'une langue stigmatisée, la Langue des signes*. École des hautes études en sciences sociales. Centre d'études des mouvements sociaux.
- Mottez, B. (1977). À s'obstiner contre les déficiences, on augmente souvent le handicap : l'exemple des sourds. *Revue du Département de sociologie de l'Université de Montréal*, 1.
- Mottez, B. et Markowicz, H. (1979). *Intégration ou droit à la différence, les conséquences d'un choix politique sur la structuration et le mode d'existence d'un groupe minoritaire, les Sourds* (rapport au CORDES). CEMS.



- Mottez, B. (1979a). Contenu des concepts : la culture sourde et la langue des signes. Dans J. Simonin (dir.), *Le langage mimo-gestuel dans l'éducation des déficients auditifs*. CTNERHI.
- Mottez, B. (1979b). Les sourds comme minorité linguistique. *Rééducation orthophonique*, 17(107). Dans A. Benvenuto (dir.), *Les Sourds existent-ils ?* L'Harmattan.
- Mottez, B. (2000). Les Codas, une communauté de vécu. Enfants de parents sourds. *Revue internationale Surdités*, 2.
- Mottez, B. (2006). *Les Sourds existent-ils ?* Textes réunis et présentés par Andréa Benvenuto. L'Harmattan.
- Ruffié, S. et Ferez, S. (2013). *L'institutionnalisation du mouvement handisport (1954-2008). Corps, Sport, Handicaps. Tome 1*. Téraèdre.
- Séguillon, D. (1998). *De la gymnastique Amorosienne au sport silencieux : le corps du jeune sourd entre orthopédie et intégration ou l'histoire d'une éducation À Corps et à Cri (1822–1937)* [thèse de doctorat, Université Bordeaux-II].
- Séguillon, D. (2002). The Origins and Consequences the First World Games for the Deaf, Paris, 1924. *The International Journal of the History of Sport*, 19(1), 119-136.
- Séguillon, D., Ferez, S. et Ruffié, S. (2013). *L'inclusion des Sourds sportifs au sein du mouvement handisport : un impossible défi ?* Dans S. Ruffié et S. Ferez (dir.), *Histoire du mouvement handisport*. Téraèdre.
- Séguillon, D. (2017). *L'éducation de l'écolier sourd, histoire d'une orthopédie (1822-1910). De l'art de prévenir et de corriger les difformités du corps à celui de faire parler et entendre*. Presse universitaire de Paris-Nanterre.
- Séguillon, D. (2022). Quelle place pour le sport de l'entre soi dans le contexte d'une société inclusive ? Un exemple d'exclusion autour des pratiques sportives des Sourds. Dans I. Queval (dir.), *Altérité (s) et société inclusive*. INSHEA.
- Séguillon, D. (2023). *Le Sportsman silencieux. Monographie du premier organe de presse de la France sportive des sourds-muets. 1914-1934*. L'Harmattan.
- Séguillon, D. (2024a). *Rubens Alcais. Biographie d'un sourd sportif engagé pour la défense et l'émancipation de la communauté silencieuse. 1884-1963*. L'Harmattan.
- Séguillon, D. (2024b). *Les Jeux internationaux silencieux de Paris en 1924. Les autres Jeux olympiques. 10 au 17 août*. L'Harmattan.
- Stewart, D. A. (1991). *Deaf Sport. The Impact of Sports Within the Deaf Community*. Gallaudet University Press.
- Verstraete, P. (2015). Vers une approche plus fluide de la culture et de l'histoire des sourds : quelques réflexions sur le rôle des organisations sportives pour les sourds dans la

naissance d'une culture sourde en Belgique. *Alter, European Journal of Disability Research*, 9(4), 265-277.



## **Approche pragmatique et contribution du travail de construction des classifications sportives des « handicapés physiques » en France (1968-1976)**

### **Pragmatic approach and contribution of the construction of sports classifications of the "physically handicapped" in France (1968-1976)**

**DAMIEN ISSANCHOU<sup>1</sup>, SYLVAIN FERREZ<sup>2</sup>, SÉBASTIEN RUFFIÉ<sup>3</sup>**

- 1- *Maître de conférences, laboratoire L-ViS (UR 7428), UFR STAPS, Université Claude Bernard Lyon 1 (France)*
- 2- *Maître de conférences HDR, directeur adjoint du laboratoire "Santé, éducation, situations de handicap" (Santésih), Université de Montpellier (France)*
- 3- *Professeur des Universités, laboratoire ACTES (URp5\_4), Université des Antilles (Guadeloupe)*

#### **Savoirs académiques • Academic Knowledge**



**Résumé :** Alors que des formes variées de participation sportive se développent, les personnes ayant des déficiences peuvent être limitées dans leurs activités physiques et sportives. Néanmoins, dans certaines conditions, la compétition sportive permet le développement d'une participation qui n'a pas à être adossée à une logique de réadaptation et qui rend possible des processus de déstigmatisation dont on aurait bien du mal à trouver des équivalents dans d'autres espaces sociaux. On peut alors s'interroger sur la conception et les conditions de mise en œuvre de ces compétitions sportives. Dans cette contribution, nous étudions les évolutions des compétitions sportives à la Fédération française de sport pour handicapés physiques entre 1968 (Jeux de Tel Aviv) et 1976 (Jeux de Toronto). À partir de données documentaires et notamment des numéros du bulletin fédéral, nous analysons comment les compétitions sportives évoluent en France à partir des litiges et critiques des épreuves passées. Grâce à cette approche pragmatique, nous mettons en évidence le développement en actes d'une approche particulièrement innovante (interactive et contextuelle) du handicap qui précède les évolutions conceptuelles de la fin du XX<sup>e</sup> siècle.

**Mots-clés :** Sport, paralympisme, handicapé physique, compétition, catégories sportives, sociologie pragmatique

**Abstract:** While various forms of sporting participation are developing, people with disability may be limited in their physical and sporting activities. Nevertheless, under certain conditions, sporting competition enables the development of a form of participation that doesn't have to be backed by a logic of rehabilitation and makes possible processes of destigmatization whose equivalents would be hard to find in other social spaces. This raises the question of how these sporting competitions are conceived and staged. In this contribution, we study the evolution of sports competitions at the French Federation of Sports for the physically handicapped between 1968 (Tel Aviv Games) and 1976 (Toronto Games). Using documentary data, in particular issues of the federal newsletter, we analyze how sporting competitions are evolving in France, based on

disputes and criticisms of past event. Thanks to this pragmatic approach, we are able to highlight the development in action of a particularly innovative (interactive and contextual) approach to disability, which predates the conceptual developments of the late 20<sup>th</sup> century.

**Keywords:** Sports, paralympism, physically handicapped, competition, sport categories, pragmatic sociology



## Introduction

À l'heure où des formes variées de participation sportive semblent émerger et se développer (activité physique adaptée, sport partagé, collaboratif, etc.), les personnes ayant des déficiences<sup>1</sup> peuvent être fortement limitées dans leurs activités physiques et sportives (Héas, 2012). Dans ce cadre, le sport de compétition est singulier. Car cette pratique compétitive concerne finalement bien peu de personnes au regard de ce que représente la population des individus ayant des déficiences qui déclarent pratiquer une activité physique (Banens, 2014). Ce mouvement sportif, s'il a été mis en place d'abord dans une perspective rééducative avec la création de l'Association sportive des mutilés de France (ASMF) en 1954, s'est ensuite développé, en France, à partir des Jeux de Tel Aviv (1968), à travers une dimension compétitive (Ruffié et Ferez, 2013). Si la diversité corporelle des athlètes gêne parfois la comparaison des performances et constitue ainsi une difficulté centrale de l'adoption d'une logique compétitive, le spectacle sportif est néanmoins signifiant, comme en atteste le succès médiatique croissant des Jeux Paralympiques (JP) (Léséleuc *et al*, 2014).

Dans cet espace social spécifique, les personnes développent une participation sportive en tant que telle, c'est-à-dire qui n'a pas à être adossée à une logique de réadaptation (Legg et Steadward, 2011) et qui rend possible des processus de déstigmatisation (Marcellini, 2007) dont on aurait bien du mal à trouver des équivalents dans d'autres espaces sociaux. Cette participation offre finalement, selon Marcellini et Lantz (2014, p. 74), « un autre spectacle : celui de la "diversité" en mouvement ». Face aux difficultés persistantes que rencontrent les personnes ayant des déficiences pour participer à la vie sociale d'une façon qui les satisfasse pleinement, on peut s'interroger sur la conception et les conditions de mise en œuvre de ces compétitions sportives. Dans cette contribution, nous étudions leurs évolutions à partir des réflexions et travaux impulsés par la Fédération française de sport pour handicapés physiques (FFSHP) dans une période qui s'étend des JP de Tel Aviv (1968) à ceux de Toronto (1976).

Malgré les vides historiographiques de la période (Le Noé, 2014), qui justifieraient l'intérêt d'une analyse historique, l'article est centré sur des enjeux sociologiques. En effet, l'évolution des compétitions, au tournant des années 1970, semble en grande partie liée à une reconfiguration du rôle des professionnels de la rééducation motrice (médecins et kinésithérapeutes) impliqués à la FFSHP. Or, cette transformation ne correspond pas à la remise en cause du modèle médical du handicap par un modèle social porté par des collectifs autoorganisés de personnes ayant des déficiences, qui a lieu un peu plus tard et dans d'autres espaces sociaux que le sport (Stiker, 2013). En effet, compte tenu de la difficulté à mettre en place une comparaison équitable des performances d'athlètes aux corps et aux capacités très différents, l'expertise « médico-technique » est incontournable : c'est à partir d'elle que se développe, en quelques années seulement, un modèle très avant-gardiste (interactif et contextuel) d'évaluation du handicap et des capacités dans la tâche sportive.

---

<sup>1</sup> Sauf conservation des termes émiques, nous utiliserons cette formule générique qui renvoie à la caractéristique personnelle des individus par rapport à laquelle ils sont désignés comme relevant de ce mouvement sportif distinct.

Nous souhaitons montrer que ce modèle est le résultat d'une construction en actes face aux contraintes pragmatiques du jugement sportif et qu'il précède ainsi les évolutions conceptuelles de la fin du XX<sup>e</sup> siècle (Fougeyrollas, 2002). Ainsi, nous voudrions insister ici sur la façon dont le développement du sport compétitif pour les personnes ayant des déficiences transforme la question du handicap.



## I. De la réadaptation à la compétition : saisir les enjeux de sportivisation à travers le concept d'épreuve

### A. L'importance des professionnels de centre de rééducation motrice aux débuts du mouvement

Contrairement à d'autres pays comme le Royaume-Uni où les médecins sont à l'origine des premières mobilisations sportives pour les personnes ayant une déficience, en France, elles sont initiées par des rassemblements autoorganisés de blessés de guerre. Pourtant, si l'Association sportive des mutilés de France (ASMF), première association sportive pour les personnes ayant une déficience physique créée en France (en 1954), doit ses premiers développements aux réseaux de sociabilité d'anciens combattants, elle se constitue néanmoins autour d'un objectif de rééducation fonctionnelle et de réinsertion sociale par la pratique d'activités physiques et sportives qui rend les médecins et le discours médical omniprésents (Ferez, Ruffié et Bancel, 2016).

Ainsi, les premières sections de l'ASMF se forment au sein des grands centres de rééducation de région parisienne (Institution nationale des invalides, Fontainebleau, Garches). À la fin des années 1950, face au besoin pressant de consolider l'édifice associatif, ces centres sont un lieu de recrutement privilégié. Ils représentent également, dans le contexte de militantisme syndical et politique au travers duquel se développe la notion de réadaptation après-guerre (Stiker, 2013), un appui institutionnel majeur. Afin de légitimer auprès des pouvoirs publics le bien-fondé de la pratique sportive des blessés de guerre, l'ASMF puis la FSHPF<sup>2</sup> recourent alors fréquemment à l'expertise médicale. Comme le président de cette fédération le rappelle en 1967 dans le bulletin fédéral « Second Souffle » (SS), le rôle des médecins est de « *Donner constamment plus de "sérieux" au but que nous recherchons : l'adaptation physique et morale de nos amis handicapés à leur vie présente et à venir.* »<sup>3</sup> Quelques mois après, le Dr Maury communique aux Assises nationales de médecine sportive sur « l'importance du sport dans la rééducation et la réadaptation des diminués physiques »<sup>4</sup>.

Se constitue ainsi très rapidement un champ de savoirs plus ou moins spécifique, celui des bienfaits thérapeutiques – physiques mais aussi moraux et psychologiques – de la pratique sportive, permettant aux dirigeants de légitimer leur action.

---

<sup>2</sup> La Fédération sportive pour handicapés physiques de France (FSHPF) est rebaptisée Fédération française de sport pour handicapés physique (FFSHP) le 23 mars 1968. Elle accueille alors essentiellement des personnes paralytiques (paraplégique, tétraplégique, poliomyélitique et hémiplegique), des personnes amputées et des personnes ayant une déficiences visuelles. Les personnes avec des infirmités motrices cérébrales (IMC) seront intégrées au début des années 1970.

<sup>3</sup> Volait, 1967, SS, n° 13, p. 2.

<sup>4</sup> 1967, SS, n° 16, p. 3.

L'expertise médicale est par ailleurs requise pour peser au sein des instances internationales du mouvement sportif pour les personnes handicapées – fortement dominées par les médecins et notamment par le neurochirurgien Ludwig Guttmann, fondateur des Jeux de Stoke Mandeville et qui deviendra rapidement président des deux organisations principales que sont l'*International Sports Organization for Disabled* (ISOD) et l'*International Stoke Mandeville Games Committee* (ISMGC) (Goodman, 1986). Enfin, les médecins des centres de rééducation deviennent vite incontournables dans la mesure où ils peuvent faire bénéficier les associations d'installations sportives aménagées. En 1969, le bulletin fédéral écrit à propos du centre de Kerpape qu'il « *est en train de devenir le complexe sportif le mieux adapté aux différents handicaps que regroupe notre Fédération* »<sup>5</sup>. En fait, jusqu'à la fin des années 1960, les médecins de l'ASMF puis de la FSHPF détiennent le monopole de la définition des « bonnes » et des « mauvaises » pratiques du sport pour les « handicapés physiques » (Ferez *et al*, 2018). Dans les années 1960, cette désignation est la plus courante parmi les sportifs de ce mouvement et s'appuie sur la référence médicale de l'atteinte du corps. A l'articulation des années 1960-70, des usages plus variés du terme handicap vont émerger, précédant les évolutions conceptuelles de la fin du XX<sup>e</sup> siècle (CIDIH et MDH-PPH). Ceux-ci renvoient aux incapacités fonctionnelles et au désavantage apprécié en situation.

## B. Décentralisation et massification de la pratique sportive

Le développement de ce mouvement sportif s'inscrit également dans le cadre d'une politique nationale de rationalisation sportive menée d'abord par Maurice Herzog (1958-1966). Dans ce contexte national de mise en place de politiques sportives d'État (Defrance, 1995), le primat est accordé d'une part, à la compétition et d'autre part, à une augmentation globale des effectifs sportifs. Le Noé repère ainsi « un complet renversement de l'échelle des valeurs : la gestion de l'éducation physique, jadis première sous-direction, ne requiert désormais plus qu'un bureau d'une sous-direction tandis que les sports sont devenus la première et l'unique direction du secrétariat d'État. » (2014, p. 23).

Une forte volonté de se conformer aux attentes de la tutelle ministérielle anime les présidences de Pierre Volait et de Marcel Avronsart. Elle explique en partie la logique décentralisatrice mise en place. « *Notre Ministère de tutelle souhaite, tout comme chez les valides où les crédits internationaux ont été diminués, que notre politique soit principalement axée sur le développement du sport dans la masse des handicapés. Nous avons donc décidé [...] de consacrer cette saison une grosse partie de notre budget à promouvoir le sport dans les régions* »<sup>6</sup>.

---

<sup>5</sup> Tanguy, 1969, SS, n° 21, p. 15.

<sup>6</sup> Belin, 1970, SS, n° 25, p. 8.



La reconnaissance ministérielle s'incarne par la nomination, fin 1967, de M. Gaudefroy comme « délégué du Ministre de la Jeunesse et des Sports » auprès de la fédération. Cette période ouvre ainsi, pour les dirigeants de la FSHPF, une voie de légitimation spécifiquement sportive auprès du ministère de tutelle. « *La création de la Fédération a eu pour but de faire reconnaître, par les Ministères d'abord, par tout le monde ensuite l'existence et la valeur – autre que rééducative – du sport chez les handicapés.* »<sup>7</sup>. Pour soutenir la multiplication d'associations en province (qui ne peuvent pas toutes être affiliées à un centre de rééducation), les travaux du Comité médical de la FSHPF visent à rendre la pratique accessible et sécurisée pour l'ensemble des athlètes de la fédération. À cette fin, il est restructuré en cinq sous-commissions par types de déficiences (amputés, aveugles, cardio-respiratoires, paralysés en fauteuil roulant et « handicapés divers ») chargées chacune d'identifier d'éventuelles contre-indications à la pratique selon les déficiences corporelles ainsi que d'élaborer des critères simples pour examiner médicalement les athlètes.

Le 20 octobre 1968, est produit « *le contrôle médical du handicapé sportif* ». Ce document de cinq pages est publié *in extenso* dans le numéro 19 de la revue fédérale. Il présente tout d'abord les principes généraux des tests d'aptitude à l'effort, communs à l'ensemble des sportifs de la FFSHP. Puis une partie est consacrée aux tests complémentaires jugés nécessaires par la spécificité des atteintes. Chacune de ces parties, propres à un type de déficience, est conclue par une section « orientation sportive » qui présente les disciplines sportives les plus indiquées pour les athlètes concernés.

En juin 1972, la première Journée médicale nationale d'étude sur le sport pour les handicapés physiques (JMNESHP) est consacrée presque entièrement à cette question<sup>8</sup>. Il s'agit de contribuer à la massification de la pratique sportive des handicapés physiques : « *L'essentiel est que le plus grand nombre de handicapés bénéficient de la natation.* »<sup>9</sup> La mise en place de cette journée d'étude (reconduite deux fois en 1973 et 1974) vise aussi au repérage des structures médicales existantes en province. Les archives contiennent ainsi une « liste des centres médico-sportifs et de surexpertise » datée de mai 1968 produite par le Bureau médical de la Jeunesse et des Sports et donc probablement transmise par M. Gaudefroy à la FFSHP.

### C. L'intérêt croissant pour les compétitions sportives

À l'approche des 3<sup>e</sup> Jeux paralympiques (Tel-Aviv), Pierre Volait, alors à la tête de la FSHPF, écrit dans l'éditorial de la revue fédérale : « *je vous demande d'accomplir dès à présent, ou de poursuivre pour ceux qui l'auraient déjà compris, une préparation intensive individuelle et en équipe* »<sup>10</sup>. Berthe, fondateur de l'ASMF, premier président de la fédération et entraîneur national en athlétisme et en ski, déclare quant à lui : « *En raison même du niveau élevé des compétitions et de la valeur des performances réalisées, il n'est plus souhaitable et guère possible de s'inscrire à plusieurs championnats de France dans des disciplines*

---

<sup>7</sup> Genin, 1970, SS, n° 24, p. 3.

<sup>8</sup> 1<sup>re</sup> JMNESHP, Archives Nationales (AN), F44bis 6073.

<sup>9</sup> 1<sup>re</sup> JMNESHP, AN, F44bis 6073, p. 42.

<sup>10</sup> Volait, 1968, SS, n° 18, p. 2.

*différentes.* »<sup>11</sup>. La fin des années 1960 correspond à une poussée d'autonomisation sportive (Defrance, 1995) de la FFSHP, qui est marquée également par le fait que la compétition acquiert une signification en soi. Elle n'a désormais plus à être systématiquement référée à un projet de rééducation fonctionnelle et de réinsertion sociale et professionnelle.

Le thème de l'emploi et les articles à coloration médicale rédigés par les médecins fédéraux, très présents au début des années 1960 dans les premiers numéros de « Second Souffle », disparaissent presque complètement du bulletin fédéral. Dans le même temps, les comptes rendus d'événements sportifs rédigés par les entraîneurs nationaux de la FFSHP se multiplient. Le style des récits devient lui-même progressivement plus technique et sportif. Philippe Berthe publie par exemple, en 1968, une série d'articles sur la technique du ski de fond. De façon plus récurrente, on s'inquiète ou on se félicite du niveau des athlètes français par rapport aux rivaux des autres pays. C'est le cas de Pierre Clerc, entraîneur national, qui commente le championnat d'Île-de-France d'haltérophilie : « *Avec un entraînement raisonné et plus intense, elles [les performances réalisées durant ce championnat] pourraient tenir en bonne place dans les confrontations internationales futures.* »<sup>12</sup> Le ton est d'autant plus sportif que les jeux paralympiques approchent.

#### **D. Une approche pragmatique via le concept d'épreuve**

Pour analyser l'impact de cet enjeu sportif croissant sur l'évolution des compétitions sportives à la FFSHP, nous conceptualisons ces dernières comme des épreuves de grandeur, au sens de Boltanski et Thévenot (2022<sup>13</sup>), c'est-à-dire des situations organisées et instrumentées pour produire un jugement commun et signifiant à propos de la distribution des athlètes selon leur efficacité. Pour permettre cela, l'épreuve doit être lourdement instrumentée, c'est-à-dire prendre appui sur des médiateurs (chronomètres, règlements, standardisation du matériel, etc.) dont la fin est d'objectiver le mérite respectif des athlètes, notamment en permettant de contrôler les forces qui sont mobilisées par les concurrents et qui contribuent à différencier leurs performances. Dans ces conditions, la compétition sportive permet la production d'un jugement dont la signification est à la fois partagée et évidente.

Par leur répétition régulière, les compétitions sportives sont fréquemment soumises à des critiques qui peuvent aboutir à la modification du système de médiations qui cadrent leur déroulement.

---

<sup>11</sup> Berthe, 1968, SS, n° 20, p. 19.

<sup>12</sup> Clerc, 1968, SS, n° 17, p. 15.

<sup>13</sup> Nous utilisons cette version du travail des auteurs qui contient une longue préface analysant les réceptions et évolutions du modèle depuis les années 1990.



C'est pourquoi les épreuves sportives sont particulièrement efficaces dans l'établissement de jugements considérés comme justes. Il faut entendre ce terme au double sens de la justice et de la justesse. En effet, l'instrumentation de l'épreuve et les jugements qu'elle permet de produire n'ont pas pour seul horizon l'équité sportive mais permettent aussi, plus globalement, une reconnaissance sociale des investissements sportifs et des performances réalisées (de la grandeur des personnes dans le vocabulaire de Boltanski et Thévenot). Berthe écrit en 1973 : « tous les échos entendus sont unanimes pour dire l'étonnement devant la valeur des résultats obtenus par nos skieurs handicapés »<sup>14</sup>. Les critiques à propos des épreuves passées permettent de « tendre les épreuves » (Boltanski et Thévenot, 2022) en les faisant reposer sur des systèmes de médiateurs plus efficaces pour désactiver les forces illégitimes mobilisées (une différence de poids dans les sports de combat par exemple) et pour objectiver les différences de mérite des compétiteurs (la photo-finish, le faux départ, etc.) en assurant l'égalité des chances au départ (Bruant, 1986). En 1973, le bulletin fédéral de la FFSHP rapporte :

*Une innovation qui a été appréciée de tous, le chronométrage électronique. C'est une grande satisfaction pour les nageurs de voir inscrire leur temps sur un grand tableau lumineux dès qu'ils ont touché la ligne d'arrivée et c'est excellent au niveau de l'ambiance.*<sup>15</sup>

La compétition sportive perd toute sa signification si le résultat n'est pas considéré comme le produit de l'épreuve et de la différence des mérites des sportifs. C'est pourquoi, lorsqu'elle est perçue comme tirant à conséquence sur le résultat de l'épreuve, la diversité biologique des compétiteurs est annulée par la séparation (Liotard, 2004) et le développement de compétitions séparées : « Dans cette classe, le problème des troubles fonctionnels pouvant se rajouter à certains troubles multiples (corporel, structuration) de grandes différences entre hémiplésiques sont à constater : aucun hémiplésique n'est identique. Il serait raisonnable de faire 2 classes au moins. »<sup>16</sup>. L'évolution des compétitions sportives (règlements, catégories, etc.) se construit ainsi progressivement dans la relation dialectique entre des épreuves et les critiques qu'elles suscitent.

L'épreuve sportive est particulièrement soumise à la critique en raison de la difficulté à objectiver les forces corporelles que les sportifs mobilisent dans la compétition. Cela apparaît nettement dans les controverses sans cesse renouvelées à propos de la participation de sportifs présentant des corps différents, athlètes intersexes, appareillés, etc. (Issanchou, Ferez et Léséleuc, 2018). Or, le mouvement paralympique est caractérisé par la confrontation de sportifs aux corps différents dont la séparation systématique dans des épreuves distinctes s'est révélée bien vite intenable.

---

<sup>14</sup> Berthe, 1973, SS, n° 33, p. 14.

<sup>15</sup> 1973, SS, n° 32, p. 14.

<sup>16</sup> 1972, SS, n° 28, p. 18.

Dans ce cadre, on peut comprendre le recours au système de classifications et de coefficients, et les débats permanents à son propos (Howe, 2008). En fonction d'un examen médical, chaque athlète se voit attribuer une classe, et parfois un coefficient qui va pondérer la performance réalisée. Nous sommes ici très proches de l'usage originel du terme *Hand in cap* (Stiker, 2013). En 1969, les entraîneurs nationaux de la FFSHP parlent d'une « jungle de classifications » nuisant à la valeur sportive de la compétition :

*Trop d'épreuves avec deux ou trois concurrents font penser que les médailles sont plus une récompense de participation qu'un mérite sportif. Sans être parfait, notre système de coefficients attribués à chaque compétiteur permet d'équilibrer les séries, donc de rendre plus attractives les courses.<sup>17</sup>*

La perspective théorique adoptée implique *in fine* de centrer l'analyse sur la façon dont les personnes décrivent ce qui doit importer dans les situations de compétition :

*C'est en effet dans les situations d'épreuve, ou dans les situations préparées pour l'épreuve, que les personnes mettent en œuvre leur faculté de jugement parce que ces situations doivent être cohérentes pour qu'un accord puisse se faire sur le résultat de l'épreuve. (Boltanski et Thévenot, 2022, p. 421)*

---

<sup>17</sup> Fouju, 1969, SS, n° 23, p. 11.



## II. L'évolution des classifications de la FFSHP au début des années 1970

Pour produire cette analyse, nous nous appuyons essentiellement sur les bulletins fédéraux « Second souffle » (SS) publiés entre 1967 et 1976 (soit 34 numéros, du 13 au 46). Cette source est particulièrement utile pour repérer les épreuves et les systèmes de médiation qui les composent, du fait de la dimension publique du discours. Comme l'ont montré Boltanski *et al.* (1984), la dénonciation publique doit remplir certaines conditions pour être perçue comme recevable. Ainsi, le discours public est soumis à un « impératif de justification » (Boltanski et Thévenot, 2022) au travers duquel les critiques doivent être instrumentées.

Afin d'objectiver les formes concrètes d'évolution des compétitions sportives et leurs justifications, nous nous appuyons également sur un corpus d'archives de l'administration de la Jeunesse et des Sports conservées aux Archives nationales, consacrées aux travaux de la « Commission médicale » de la FFSHP<sup>18</sup>. Ce dernier contient notamment des comptes rendus des réunions du comité médical et de différents colloques qu'il a organisés, la présentation de plusieurs systèmes de classification et des correspondances entre les médecins.

Le système de classification des Jeux européens de Saint-Étienne (1970) s'appuie sur une première distinction entre handicapés « en fauteuil roulant » (I) et « handicapés debout » (II). Cette division renvoie à l'existence de deux fédérations internationales : l'ISMGC concernant exclusivement les sportifs en fauteuil lors des Jeux de Stoke Mandeville, et l'ISOD regroupant les amputés et les sportifs classés dans la catégorie « Autres ».

Le groupe I comprend quatre catégories établies sur la base de deux critères de déficience : le niveau supérieur de la lésion médullaire et son caractère complet ou non. Lorsque la déficience est associée à un niveau homogène d'incapacité, le critère de l'atteinte suffit à caractériser la catégorie. La classe A comprend par exemple les « *lésions médullaires complètes, sensitives et motrices, jusqu'à D11* ». Les classes ainsi construites correspondent à des catégories médicales. Lorsque ce n'est pas le cas, des critères d'incapacité viennent en complément. La classe D comprend par exemple les « *lésions de la queue de cheval et séquelles neurologiques motrices assimilables, ne pouvant pratiquer l'athlétisme autrement qu'en fauteuil* ». Enfin, lorsqu'une déficience renvoie à des niveaux très hétérogènes d'incapacité, comme pour la poliomyélite, elle ne fait pas l'objet d'une catégorie spécifique et les athlètes sont « assimilés » aux catégories existantes grâce au *testing* : « *Pour les poliomyélitiques, aucun classement logique n'est possible, on procède par assimilation, mais assimilation qui devrait être assez sévère étant donné l'absence de troubles sensitifs.* »<sup>19</sup>.

Bien que moins précises<sup>20</sup>, les catégories du groupe II recourent aux mêmes principes pour séparer « aveugles », « amputés supérieurs », « amputés

---

<sup>18</sup> AN Pierrefitte, boîte F44bis 6073.

<sup>19</sup> 1969, SS, n° 19, p. 9.

<sup>20</sup> On notera ici que les principales compétitions internationales ne sont ouvertes qu'aux athlètes en fauteuil, et ce jusqu'en 1976 pour les JP, qui voient la première participation d'athlètes debout à Toronto avec l'intégration des amputés.

inférieurs » et « handicaps divers »<sup>21</sup>. Si le terme handicap renvoie le plus souvent à la déficience attestée médicalement, des usages diversifiés apparaissent autour de l'exigence d'assurer l'égalité des chances au départ entre les concurrents : « *Pour les Handicapés jouant debout, dans la catégorie handicap des membres inférieurs il est évident que certains compétiteurs sont très avantagés par rapport à d'autres. Je pense notamment à l'équilibre et à la facilité de déplacement.* »<sup>22</sup>. Dans ce cadre sportif, le handicap est aussi appréhendé comme un désavantage provenant d'incapacités diverses. Ainsi, une décennie avant la publication par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de la Classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps (CIDIH) issue des travaux de Wood, les dirigeants de ce mouvement sportif mettent en œuvre une approche complexe du handicap qui ne se réduit pas à un modèle médical.

Dès 1972, le comité médical de la FFSHP propose des modifications des classifications pour la plupart des disciplines sportives qu'elle développe. Celles-ci visent un affinement des critères d'incapacité avec une meilleure prise en compte du geste sportif à accomplir. Elles ajoutent quatre nouveaux critères de différenciation des atteintes neurologiques : la spasticité/flaccidité des muscles, les « possibilités fonctionnelles » (niveau d'autonomie en fauteuil notamment), la mobilité articulaire passive et les articulations non fonctionnelles. Le groupe I passe ainsi de quatre à six catégories. Parallèlement, l'année 1972 voit poindre des mises en question du *testing* musculaire. Certains le trouvent inapte à déterminer les « *possibilités motrices réelles* » dans la mesure où, à cotation équivalente, la capacité dans la tâche est variable. Le handicap est donc appréhendé en actes à travers un modèle très avant-gardiste et non encore conceptualisé, puisqu'il est évalué dans l'interaction entre des facteurs personnels (déficiences, incapacités, etc.) et des facteurs situationnels (caractéristiques de la tâche sportive notamment).

On notera malgré tout que les individus difficiles à catégoriser, c'est-à-dire dont le *testing* ne permet pas d'objectiver les forces qu'ils peuvent ou non mobiliser durant l'épreuve, sont exclus.

---

<sup>21</sup> Ce dernier groupe comprend les « *hémiplégiques ayant une atteinte cérébrale laissant des séquelles motrices au niveau d'un membre supérieur et inférieur d'un même côté* » et les « *poliomyélitiques des membres inférieurs susceptibles de pratiquer les disciplines définies à l'article 3* ».

<sup>22</sup> Belin, 1971, SS, n° 26, p. 31.



### III. Des épreuves et des critiques

#### A. La multiplication des critiques

Dès 1967, on note l'accroissement des critiques des coefficients de handicap et des découpages catégoriels dans les chroniques sur les compétitions publiées dans la revue fédérale, au motif qu'ils aboutiraient à des classements injustes. Les Jeux paralympiques de Tel-Aviv (1968) et d'Heidelberg (1972) engendrent un changement très net de ton de la part des entraîneurs nationaux sur les compétitions et les athlètes. Ils s'autorisent désormais à évoquer la faiblesse du niveau de leur équipe nationale et le manque d'entraînement par rapport aux autres pays. À l'été 1969, les Jeux de Stoke Mandeville font pâle figure ; on ironise et on s'agace de l'organisation et du manque de compétiteurs :

*L'aventure Stoke est terminée, elle se solde par 22 médailles : 11 or, 6 argent, 5 bronze. L'aventure : c'est l'hébergement, la gastronomie, les classifications, les règlements, les programmes qui changent à chaque instant et les résultats officiels que nous n'avons toujours pas.*<sup>23</sup>

L'organisation des compétitions est l'objet de critiques lorsqu'elle a des conséquences sur les résultats sportifs : « *Un seul regret, les changements impromptus dans les horaires, imposés par les responsables administratifs, apportant quelques difficultés d'ordre sportif.* »<sup>24</sup> Le cadre des épreuves sportives devient ainsi plus serré et contraignant. Les compétitions qui donnent satisfaction sont celles qui permettent la juste reconnaissance des compétences, c'est-à-dire celles qui correspondent aux investissements :

*Si la formule des poules demande plus de temps que l'élimination directe, il est certain, par contre, qu'elle présente plus d'intérêt. D'une part, le joueur de force moyenne, susceptible d'être éliminé au premier tour et qui ne se serait déplacé que pour un seul match, trouve ainsi l'occasion de faire plusieurs rencontres. D'autre part, les résultats qui en découlent représentent de façon plus logique la valeur des joueurs.*<sup>25</sup>

En cette fin des années 1960, la faillite des instruments de la grandeur sportive prend plusieurs formes, certaines plus classiques et ponctuelles, d'autres plus spécifiques et récurrentes. Le bulletin fédéral multiplie ainsi les commentaires sur les erreurs d'arbitrage.

En écho à ces critiques, les dirigeants tentent de « tendre les épreuves » d'escrime et d'haltérophilie :

---

<sup>23</sup> Fouju, 1969, SS, n° 23, p. 11.

<sup>24</sup> Belin, 1969, SS, n° 23, p. 20.

<sup>25</sup> Hennaert, 1968, SS, n° 17, p. 17.

*Nous avons demandé au président des Jeux de Stoke Mandeville la suppression des entraîneurs à la présidence des assauts : il a bien voulu accéder à notre désir et l'avenir nous donnera raison. [...] Les règlements pour handicapés doivent être respectés avec la même rigueur que pour les valides afin de donner aux performances une valeur athlétique réelle et pouvoir établir des records dignes de ce nom.<sup>26</sup>*

Les règlements sont aussi l'objet de critiques lors des compétitions en France. En basket fauteuil, les nouvelles règles de composition des équipes suscitent par exemple de vives critiques :

*En cette nouvelle saison, notre entraîneur national nous a en effet annoncé que, moi qui vous parle, par exemple, je n'étais plus moi : j'étais un 3 points, que cet adversaire, c'était un 2 points, que tel autre, c'était encore un 2 points... Bref, on s'était mis aux points, comme d'autres se mettent au pas ! Et, comble d'allégresse, toute loi ayant ses interdictions, une équipe ne pouvait présenter plus de 12 points sur le terrain de jeu. C'est dans ce contexte que l'ASMF Paris, composée de joueurs valant 3 points (ne parlons pas des deux malheureux 1 point et 2 points qui, dépités de leur infériorité, n'apparurent pas) entama enthousiasmée cet hallali d'un nouveau genre ! Vous rendez-vous compte ? Seulement neuf joueurs sur le terrain ; autant être sur les grands boulevards : plus personne sur votre chemin lors des contre-attaques foudroyantes (et foudroyées, parfois !) au point qu'on ne pensait presque plus à tirer !<sup>27</sup>*

Les critiques les plus récurrentes concernent l'injustice de la comparaison des performances d'athlètes aux possibilités motrices très différentes engagés dans la même épreuve :

*Puis vint le temps des combats et, pour moi, ... le chant du cygne. Ne cherchez pas de parallèle car le seul signe que je pouvais faire était celui de la croix et ce salut à mon dernier matin n'était que la preuve d'une classe inférieure... au moins.<sup>28</sup>*

La critique peut porter directement sur les systèmes de classification qui ne prennent pas en compte certaines différences jugées pourtant importantes. Elle peut aussi concerner les coefficients de handicap appliqués :

---

<sup>26</sup> Clerc, 1967, SS, n° 15, p. 4-5.

<sup>27</sup> 1967, SS, n° 16, p. 15.

<sup>28</sup> Bocle, 1969, SS, n° 23, p. 20.



*Mais hélas, il y a toujours un point noir, les coefficients ! Il s'avère qu'il est très difficile de pouvoir classer nos nageurs équitablement. Je regrette que certains nageurs ne comprennent pas que leur handicap leur fait atteindre des coefficients trop élevés, ce qui enlève tout intérêt au classement, car de bons nageurs, s'entraînant toute l'année, mais avec de petits coefficients, ne peuvent plus lutter à armes égales, ce qui risque de provoquer un certain découragement. C'est la raison pour laquelle, dès octobre, nous allons étudier très sérieusement l'éventualité de réduire ces handicaps qui, pour quelques nageurs de bonne qualité, sont actuellement insurmontables ; j'espère que tous le comprendront.<sup>29</sup>*

## **B. Tensions entre modèle médical et modèle sportif ?**

Les débats concernant la limite inférieure de la lésion médullaire pour participer aux compétitions de basket-ball en fauteuil sont exemplaires de la reconfiguration des relations entre la figure du technicien, celle du médecin et des usages diversifiés du terme handicap. Les sources utilisées permettent aisément de les retracer, et de montrer comment, tout en gardant une position incontournable, le comité médical voit peu à peu son pouvoir diminué par un encadrement du champ d'application de sa compétence au sein de la FFSHP.

Lors de la réunion du Comité médical du 11 octobre 1971, le D<sup>r</sup> Piera affirme qu'« *il n'est pas souhaitable de voir des sujets peu handicapés, marchant correctement, se placer dans un fauteuil pour jouer au basket-ball* ». L'entraîneur national de basket (Perri) rétorque que « *cette façon de voir risque d'éliminer les séquelles de polio et les amputés* ». Quelques mois plus tard, la passe d'armes entre les médecins et les techniciens continuent. Dans son discours d'accueil à la 1<sup>re</sup> JMNESHP, Avronsart signale : « *Nous avons demandé à un certain nombre de nos entraîneurs nationaux de participer à cette journée pour éventuellement pouvoir répondre à vos questions.* » Le D<sup>r</sup> Busnel, responsable du basket-ball pour le comité médical, conclut sa présentation en ces termes : « *Enfin, dernier problème relatif au basket, celui des entraîneurs.* » Il leur reproche d'exclure certaines formes de déficiences en vue d'augmenter les chances de succès sportif. Berthe répond aux médecins en pointant que « *tout repose sur l'expérience de l'entraîneur et du moniteur qui doivent tenir compte aussi bien des différents types de handicap, que de la forme physique générale et de la psychologie du sujet* ». Il est soutenu par le président en exercice, Avronsart : « *Je voudrais simplement préciser que M. Berthe a une grande expérience, d'une part parce qu'il est lui-même amputé fémoral, d'autre part parce qu'il est entraîneur national de la fédération.* ». La mise en exergue de la double expertise d'handicapé et d'entraîneur, à laquelle on pourrait rajouter celle d'athlète, fonctionne ici comme un révélateur de la concurrence entre la commission sportive et le comité médical.

---

<sup>29</sup> Gerber, 1967, SS, n° 14, p. 21.

Les résultats des Jeux paralympiques d'Heidelberg (1972) ravivent en outre les débats et le désaccord entre l'entraîneur national et le médecin responsable du basket-ball en fauteuil :

*Depuis quatre ans que je suis responsable du basket en fauteuils roulants, je me perds totalement en conjectures sur la façon dont sont testés les joueurs, tant sur le plan national qu'international. Ce qu'il y a de certain, c'est que j'ai pu constater que nos joueurs étaient trop sévèrement classés par rapport à la majorité des joueurs des autres nations. [...] Après la finale, nous avons vu des joueurs de classe 4, et par conséquent, 2 points en basket, se déplacer sans fauteuil, sans canne et même danser ! [...] Ces faits ont été constatés par le Dr Busnel, médecin responsable de la délégation française. [...] j'espère qu'il s'est tout de même rendu compte que nous étions vraiment trop sévères sur le testing des joueurs.<sup>30</sup>*

L'autonomisation de la logique de la compétition sportive réduit progressivement la capacité des médecins à imposer leurs vues. Lors de sa réunion du 24 février 1973, le comité médical met d'ailleurs à l'ordre du jour le « Rapport [...] avec les comités sportifs ». Un nouveau savoir s'intercale donc entre les connaissances des médecins et les pratiques des athlètes, porté par des techniciens sportifs (Ferez et al, 2018). Les médecins doivent désormais travailler de concert avec les entraîneurs pour produire, dans un lien oscillant entre collaboration et concurrence, une définition légitime des bonnes pratiques. Ce partage et cette articulation des compétences se construisent progressivement autour des aspects « médico-techniques », aspects dont la responsabilité est confiée par le président Avronsart à Alain Bossion et Michel Boubée, tous deux kinésithérapeutes au centre de rééducation motrice installé (depuis 1946) à l'hôpital militaire de Fontainebleau. Ainsi, les évolutions issues de la dialectique épreuve / critique ont conduit à dépouiller la pratique sportive de ses enjeux rééducatifs, et à faire de l'entraîneur le garant et le dépositaire des bonnes pratiques sportives des handicapés physiques.

### **C. Repérer les différences fonctionnelles pour égaliser les forces mobilisées dans l'épreuve**

Le début des années 1970 est donc caractérisé par une intense activité de modification des règlements et des classifications. Les compétitions organisées par la FFSHP sont appréhendées comme des moments de tests et d'expérimentation. En 1970, l'entraîneur national d'escrime souligne par exemple :

---

<sup>30</sup> Perri, 1972, SS, n° 31, p. 11.



*L'expérience de ce barème nous donnera une idée de sa valeur et, malgré les détracteurs qui ne manqueront certainement pas de se manifester, nous aurons tout de même eu l'heureuse initiative, MM. Bossion, Frache et moi-même de présenter une seule catégorie d'athlètes haltérophiles parmi toutes les formes de handicapés physiques.<sup>31</sup>*

Quelques mois plus tôt, l'entraîneur national de natation adoptait une posture similaire :

*Cette rencontre nous a permis de "rôder" notre table de coefficients et, si elle doit être à nouveau modifiée, nous pensons être sur la bonne voie, puisque les équipes étrangères ne se sont pas opposées à son application et que les quelques remarques qui nous ont été faites vont dans le sens de nos projets.<sup>32</sup>*

Il devient de plus en plus intolérable que les classements sportifs ne soient pas le strict reflet des mérites respectifs des concurrents. Dans ce cadre, il apparaît urgent de modifier les critères de catégorisation. C'est la tâche assignée à la commission médicale au début des années 1970.

Le 11 octobre 1971, le comité médical de la FFSHP est l'objet d'une nouvelle restructuration et un médecin responsable est nommé pour chaque discipline sportive, marquant ainsi institutionnellement le passage d'une perspective médicale à une perspective fonctionnelle et contextuelle. En juin 1972, les propositions de ce comité médical pour les classifications nationales en athlétisme, en basket-ball, en natation et en tennis de table sont adoptées. L'objectif de ces nouvelles classifications apparaît dès les premières lignes des documents produits : « *Dans le but de donner des chances comparables aux participants [...] suivant la nature et l'importance de leur handicap.* »<sup>33</sup> Au même moment, le comité médical édite une brochure à l'usage des classificateurs qui « *a pour but de dépister d'éventuelles contre-indications à la pratique sportive et de déterminer la classification du handicapé en vue de la compétition.* »<sup>34</sup> Un an plus tard, son importance apparaît très clairement dans les comptes rendus de la 2<sup>e</sup> JMNESH (23 juin 1973) qui se focalise sur les problèmes de catégorisation pour la compétition. La compétence médicale est à présent mobilisée pour établir des catégories réglementaires susceptibles de donner sens à la comparaison des performances sportives en assurant l'équité entre les athlètes paralysés. Le principal outil de catégorisation est alors le « *testing musculaire fonctionnel des membres inférieurs et du tronc* ». Il mesure la force de l'ensemble des muscles dédiés à une même fonction. La cotation 2 renvoie par exemple à des « *contractions musculaires suffisantes pour produire un mouvement se faisant sans lutte contre la pesanteur et dans l'amplitude totale du mouvement passif* ». Son utilisation fait l'objet d'une communication lors de la 2<sup>e</sup> JMNESH. L'enjeu est

---

<sup>31</sup> Clerc, 1970, SS, n° 24, p. 14.

<sup>32</sup> Fouju, 1969, SS, n° 23, p. 18.

<sup>33</sup> AN, F44bis 6073.

<sup>34</sup> AN, F44bis 6073.

d'harmoniser les pratiques classificatrices, garantes de l'équité de la compétition pour les paralysés.



## Conclusion

### Les effets structurants de la pragmatique du jugement sportif

La multiplication des commentaires critiques sur l'équité dans les compétitions et les modifications catégorielles et réglementaires qu'elles semblent appeler ne doivent pas être lues comme produisant une dynamique d'adoption rapide d'un modèle compétitif en lieu et place d'un modèle réadaptatif. Cette évolution, qui n'a rien d'évident ni de mécanique, s'étale en fait sur une période beaucoup plus longue. Elle produit des résistances. On déplore ainsi parfois la concurrence trop forte que se livrent les clubs et certains athlètes, et on enjoint tout le monde à « *laisser l'amitié reprendre le dessus* »<sup>35</sup>. En fait, au début des années 1970, malgré les évolutions mises en exergue, la compétition sportive n'apparaît pas encore valable en tant que telle et pour elle-même, mais doit être adossée à quelques fins utilitaires (pas seulement rééducatives). Ainsi, en réaction à l'émulation suscitée par les Jeux paralympiques d'Heidelberg de 1972, le président Avronsart déclare en guise de bilan :

*L'esprit qui animait les Jeux de Stoke Mandeville lorsque le président Guttmann les a créés il y a vingt-deux ans, est dépassé... [...] On y vient pour gagner des médailles. On s'y prépare pendant quatre ans. Je sens là un grave danger se dessiner à l'horizon, dans la mesure où l'essentiel, le développement du sport de masse, passe au second plan. On risque, si l'on n'y prend pas garde, que ces Jeux à l'image des Jeux Olympiques, du baron de Coubertin, sombrent dans le gigantisme et deviennent l'objectif n°1 des pays qui font pratiquer le sport aux handicapés physiques – c'est un peu ce que j'ai ressenti à Heidelberg. [...] La compétition doit être un moyen, un stimulant et non pas un but en soi.*<sup>36</sup>

Ce qui est au cœur des transformations que nous avons analysées dans cette contribution ne se réduit donc pas à l'adoption d'un modèle sportif compétitif, mais relève des effets et contraintes propres de l'exigence de se mettre d'accord sur les façons de juger le mérite sportif des athlètes, de façon globale mais aussi les uns par rapport aux autres. Cette dynamique de développement en actes est le processus qui permet progressivement de rendre possible (car signifiante) l'intégration d'athlètes aux corps et aux déficiences variés dans les compétitions sportives. C'est ainsi qu'en 1976, les athlètes amputés qui pratiquent debout peuvent finalement participer aux Jeux de Toronto.

L'apport spécifique de la sociologie pragmatique (Lemieux, 2018 ; Barthe et al, 2013) réside dans ce souci théorique de faire reposer l'action des individus sur les contraintes de l'accord et non sur des modèles généraux et abstraits.

---

<sup>35</sup> Genin, 1970, SS, n° 24, p. 3.

<sup>36</sup> Avronsart, 1972, SS, n° 31, p. 5.

Cette analyse nous permet de comprendre comment des médecins et kinésithérapeutes de centres de rééducation ont été en première ligne de transformations particulièrement innovantes à cette époque et notamment d'une approche interactive et contextualisée du handicap très proche, comme le notent Marcellini et Lantz (2014), du modèle conçu quelques années plus tard par le Réseau international sur le processus de production du handicap (RIPPH). Dans la première moitié des années 1970, un nouveau rapport au handicap s'élabore ainsi dans le cadre de la résolution de problèmes pratiques liés à l'organisation des épreuves sportives pour les « handicapés physiques », résolution qui mobilise une ingénierie spécifique articulée sur des savoirs d'expérience.

Il conviendrait sans doute d'approfondir l'étude du rôle joué par certains acteurs dans la mise en œuvre de ce génie pragmatique, et notamment par le D<sup>r</sup> Marc Maury, qui préside le comité médical de la FFSHP dans cette période charnière de la sportivisation du mouvement. Chef de service du centre de rééducation de Fontainebleau, ce dernier vit en fauteuil roulant à la suite d'un accident domestique au début de sa vie d'adulte. En 1967, après avoir présenté le projet de définition du contrôle médical du sportif handicapé, il écrit :

*Pour l'heure, n'allons pas plus loin. Le difficile, chacun le sait, n'est pas de faire des projets, mais de les réaliser, et prévoyons notre prochain bilan dans un an. Qu'il me soit seulement permis de mentionner ici un signe qui m'a paru favorable. Lorsque la Fédération Sportive des Handicapés Physiques de France a été créée pour prolonger – et élargir en même temps – l'Amicale Sportive des Mutilés de France, le terme de "mutilés" a été remplacé par celui de "handicapé". Même si les puristes trouvent à ce dernier un air trop franglais, il nous semble moins restrictif, plus élégant et, par son étymologie, tout à fait prédisposé à qualifier une catégorie de sportifs. Car la règle du handicap n'est-elle pas de donner au départ sa chance à chacun ?<sup>37</sup>*

---

<sup>37</sup> Maury, 1967, SS, n° 14, p. 13.



## Références bibliographiques

- Banens, M. (2014). L'accès à la pratique sportive : état des lieux en vue d'un développement. Dans A. Marcellini et G. Villoing (dir.), *Corps, Sport, Handicaps Tome 2. Le mouvement handisport au XXI<sup>e</sup> siècle. Lectures sociologiques* (p. 31-42). Téraèdre.
- Barthe, Y., de Blic, D., Heurtin, J.-P., Lagneau, E., Lemieux, C., Linhardt, D., Moreau de Bellaing, C., Rémy, C. et Trom, D. (2013). Sociologie pragmatique : mode d'emploi. *Politix*, 26(103), 175-204.
- Boltanski, L., Darré, Y. et Schiltz, M.-A. (1984). La dénonciation. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 51, 3-40.
- Boltanski, L. et Thévenot, L. (2022). *De la justification. Les économies de la grandeur*. Gallimard.
- Bruant, G. (1986). De l'égalité des chances à l'arrivée à l'égalité des conditions au départ : analyse des facteurs de développement des courses à pied sportives en France et de l'assimilation des exigences de l'entraînement. *Revue STAPS*, 7(14), 51-66.
- Defrance, J. (1995). L'autonomisation du champ sportif, 1890-1970. *Sociologie et sociétés*, 27(1), 15-31.
- Ferez, S., Ruffié, S. et Bancel, N. (2015). From Sport as an Instrument in Rehabilitation to the Adoption of Competitive Sport: Genesis of a Delegatee Sports Federation in France for Those with Physical Disabilities (1954–1972). *Sport History Review*, 47(2), 146-171.
- Ferez, S., Ruffié, S., Issanchou, D. et Cornaton, J. (2018). The Manager, the Doctor and the Technician. Political Recognition and Institutionalization of Sport for the physically Disabled in France (1968-1973). *Sport in Society*, 21(4), 622-634.
- Fougeyrollas, P. (2002). L'évolution conceptuelle internationale dans le champ du handicap : enjeux socio-politiques et contributions québécoises. *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé* [en ligne], 4(2).
- Goodman, S. (1986). *The Spirit of Stoke Mandeville: The Story of Sir Ludwig Guttmann*. William Collins.
- Héas, S. (2012). Des sports toujours discriminants pour les personnes vivant avec un handicap aujourd'hui ? *Alter, European Journal of Disability Research*, 6(1), 57-66.
- Howe, P.-D. (2008). The Tail is Wagging the Dog: Body Culture, Classification and the Paralympic Movement. *Ethnography*, 9(4), 499-517.
- Legg, D. et Steadward, R. (2011). The Paralympic Games and 60 Years of Change (1948-2008): Unification and Restructuring from a Disability and Medical Model to Sport-Based Competition. *Sport in Society*, 14(9), 1099-1115.
- Lemieux, C. (2018). *La sociologie pragmatique*. La Découverte.

Le Noé, O. (2014). Marceau Crespin a-t-il existé ? Éclairages sur une éclipse historiographique de l'analyse des politiques gaullistes du sport. *Sciences Sociales et Sport*, 1(7), 11-41.

Léséleuc, É., Cherif, A., Issanchou, D. et Pappous, A. (2014). De Sydney à Pékin : la couverture médiatique des Jeux paralympiques. Dans A. Marcellini et G. Villoing (dir.), *Corps, Sport, Handicaps Tome 2. Le mouvement handisport au XXI<sup>e</sup> siècle. Lectures sociologiques* (p. 75-98). Téraèdre.

Liotard, P. (2004). L'éthique sportive : une morale de la soumission ? Dans M. Attali (dir.), *Le sport et ses valeurs* (p. 117-156). La Dispute.

Marcellini, A. (2007). Nouvelles figures du handicap ? Catégorisations sociales et dynamiques des processus de stigmatisation / déstigmatisation. Dans G. Boëtsch, C. Hervé et J. Rozenberg (dir.), *Corps normalisé, corps stigmatisé, corps racialisé* (p. 199-219). De Boeck supérieur.

Marcellini, A. et Lantz, E. (2014). Compétition et classification paralympique, une nouvelle conception de l'équité sportive ? Dans A. Marcellini et G. Villoing (dir.), *Corps, Sport, Handicaps Tome 2. Le mouvement handisport au XXI<sup>e</sup> siècle. Lectures sociologiques* (p. 61-74). Téraèdre.

Ruffié, S. et Ferez, S. (2013). *Corps, Sport, Handicaps. L'institutionnalisation du mouvement handisport (1954-2008)*. Téraèdre.

Stiker, H.-J. (2013). *Corps infirmes et sociétés*. Dunod.

## ***L'évolution des représentations médiatiques des équipements sportifs utilisés par les athlètes paralympiques : étude des productions audiovisuelles de la Télévision Suisse Romande (1976-2021)***

### ***The evolution of media representations of sports equipment used by Paralympic athletes: study of audiovisual productions by Swiss Romandie Television (1976-2021)***

**ANTHONY FLORES CABALLERO<sup>1</sup>, ROBIN GUYOT<sup>2</sup>, ANNE MARCELLINI<sup>3</sup>**

- 1- *Institut des Sciences du Sport, Faculté des Sciences Sociales et Politiques, Université de Lausanne (Suisse)*
- 2- *Institut des Sciences du Sport, Université de Lausanne (Suisse)*
- 3- *Institut des Sciences du Sport, Faculté des Sciences Sociales et Politiques, Université de Lausanne (Suisse)*

**Savoirs académiques • Academic Knowledge**



**Résumé :** Cet article analyse l'évolution (1976-2021) des représentations télévisuelles des équipements sportifs utilisés par les athlètes paralympiques. Il s'appuie sur 65 productions audiovisuelles issues des archives de la Télévision Suisse Romande (TSR). En utilisant l'approche proposée par Éric Macé (2001), l'étude montre que les discours journalistiques mentionnent et décrivent rarement les équipements sportifs utilisés par les athlètes paralympiques entre 1976 et 2021, tandis que les images les montrent principalement lorsqu'ils sont utilisés par les athlètes. L'article démontre comment, dans une complémentarité existante entre les discours journalistiques et les images, les représentations télévisuelles vont renforcer l'idée d'une symbiose réussie entre l'homme et la machine. De plus, la construction médiatique des Jeux Paralympiques à la Radio Télévision Suisse (RTS) contribue à l'émergence de la figure de l'athlète hybride, mythe présentant l'idée de l'humain augmenté comme une évidence, sans remettre en question ses implications éthiques ou les conditions sociales et environnementales de sa production.

**Mots-clés :** représentations télévisuelles, équipements sportifs, athlètes paralympiques, technologies

**Abstract:** This article examines the evolution (1976-2021) of televised representations of sports equipment used by Paralympic athletes. It is based on 65 audiovisual productions from the archives of the Swiss French-speaking television (RTS). Utilizing the approach proposed by Éric Macé (2001), the study reveals that journalistic discourse between 1976-2021 rarely mentions or describes the sports equipment used by Paralympic athletes, despite the related images that show it in use. The article demonstrates how, in an existing complementarity between journalistic discourses and images, televised representations reinforce the notion of a successful symbiosis between man and machine. In addition, the media construction of the Paralympic Games on RTS contributes to the emergence of the figure of the hybrid athlete, a myth that presents the idea of the augmented human as self-evident, without questioning its ethical implications or the social and environmental conditions of its production.



**Keywords:** television representations, sports equipment, paralympic athletes, technologies



## Introduction

Les médias et la télévision jouent un rôle important dans la diffusion des représentations sociales et des stéréotypes à l'égard d'un groupe social (Pappous et al., 2011). Les représentations télévisuelles des athlètes ayant des déficiences<sup>1</sup> sont porteuses de sens et de significations et véhiculent des informations à partir desquelles les téléspectateurs construisent et/ou transforment leur rapport au handicap (McGillivray et al., 2021).

Grâce à une augmentation croissante de la couverture médiatique depuis les Jeux de Barcelone en 1992, les médias ont transformé les Jeux Paralympiques, initialement considérés comme un espace de réhabilitation et de valorisation de la conditions sociale des personnes ayant des déficiences, en un événement sportif international incontournable (Jackson-Brown, 2020). En tant que véritable spectacle, les Jeux Paralympiques obéissent aujourd'hui à des logiques médiatiques de marketing et de sponsoring permettant de répondre à une audience devenue plus importante. Cette mise en visibilité croissante des Jeux Paralympiques a contribué à transformer les représentations du public à l'encontre du handicap, du sport et des athlètes ayant des déficiences (Jackson-Brown, 2020; Kolotouchkina et al., 2020).

Initialement orientées par une perspective médicalisée au 20e siècle, les représentations médiatiques des athlètes paralympiques se sont progressivement modifiées dans le sens d'une valorisation héroïque des athlètes, pour s'orienter au 21e siècle, vers une représentation axée sur les engins technologiques utilisés par les athlètes paralympiques, autour de la figure de l'athlète hybride ou cyborg (Kolotouchkina et al., 2020).

Cette représentation médiatique mi-homme, mi-machine, construite par les médias autour de célébrités telles que Oscar Pistorius, participe à une spectacularisation des Jeux Paralympiques, alors soutenue et motivée par l'utilisation des équipements sportifs (Howe & Silva, 2017; Jackson-Brown, 2020; Kolotouchkina et al., 2020).

Dans ce contexte contemporain de *cyborgification* des Jeux Paralympiques (Howe & Silva, 2017), cette étude<sup>2</sup> propose d'analyser l'évolution des représentations télévisuelles de ces équipements sportifs à partir des Jeux Paralympiques de 1976 à Toronto jusqu'à ceux de Tokyo en 2021.

---

<sup>1</sup> En référence au Modèle de Développement Humain – Processus de Production du Handicap (MDH-PPH) (Fougeyrollas, 2002), nous utiliserons les formulations « personne – ou athlète - ayant une déficience », et « personne – ou athlète - ayant des incapacités » pour désigner les personnes qui peuvent rencontrer des situations de handicap dans certains environnements. Le modèle MDH-PPH met en avant la relation dynamique existante entre les capacités / incapacités d'une personne, les facteurs environnementaux et sa participation sociale. Ainsi, dans le cadre de cet article, un athlète ayant des déficiences peut être appréhendé à travers ses limitations fonctionnelles mais également par les possibilités d'adaptation et de compensation offertes par les équipements sportifs et technologiques. Ce terme permet également d'éviter de définir ces athlètes uniquement par leur handicap (Silva & Howe, 2012). Ce terme est issu du modèle social des *Critical Disability Studies* (CDS) (Goodley, 2013).

<sup>2</sup> Cette étude s'inscrit dans le programme de recherche FNS HandiRTSArchives de l'Université de Lausanne (n°10001A\_184972) dirigé par Anne Marcellini et intitulé : Télévision publique, représentations collectives et politique d'intégration. Sociohistoire audiovisuelle des rapports à l'invalidité et au handicap en Suisse Romande (1950-2018). Lien vers le site : <https://wp.unil.ch/handirtsarchives/>

Pour ce faire, dans un premier temps, le présent article présente les travaux sur les différents temps de l'évolution des représentations médiatiques des sportifs ayant des déficiences motrices. L'analyse de cette littérature permet de saisir les enjeux et les débats médiatiques actuels liés à l'utilisation des équipements sportifs. Dans un deuxième temps, nous présenterons le cadre théorique, la problématique ainsi que la méthode élaborée pour cette étude des productions audiovisuelles de la Télévision Suisse Romande (TSR). Dans un dernier temps, nous présenterons et discuterons nos résultats, en dévoilant l'évolution diachronique des représentations télévisuelles des équipements sportifs utilisés par les athlètes paralympiques mise au jour.



## I. Revue de la littérature

### A. L'évolution des représentations médiatiques des sportifs ayant des déficiences motrices

Dans la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, la visibilité et la couverture médiatique des sportifs présentant des in/capacités motrices demeurent relativement marginales dans la presse et les journaux télévisés (Marcellini, 2007). Dans son travail de doctorat, Letz (2022) montre que les discours journalistiques relatifs aux Jeux Paralympiques, alors décrits comme des « Jeux de la rééducation », sont attachés à une rhétorique de l'apitoiement et à une narration empathique. Celle-ci souligne des discours mettant en avant le courage et la force de volonté nécessaires aux athlètes pour surmonter leur handicap. Si le développement progressif de ces Jeux dans la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle aboutit à la création du Comité international paralympique (CIP) en 1989 et à la désignation officielle de Jeux « Paralympiques », la couverture médiatique de l'événement tarde à se mettre en place. Pour Kolotouchkina et al. (2020), la période allant des Jeux paralympiques de Rome (1960) aux Jeux Paralympiques d'hiver d'Innsbruck (1988) marque la première des trois étapes de la médiatisation des Jeux Paralympiques qu'ils qualifient d'« éparses ». Ils montrent notamment qu'en France, durant cette période, seulement 28 reportages télévisuels ont été réalisés sur le sujet, et que la logique médiatique de cette période est entièrement reliée à une logique d'information puisque seuls les journaux télévisés diffusent des reportages. Les études montrent que, dès la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle et jusqu'au début des années 1990, les médias perpétuent une représentation médicalisée de la pratique des activités sportives des personnes ayant une déficience (Kolotouchkina et al., 2020). Celle-ci correspond à un discours médiatique selon lequel « l'effort et le dévouement personnel de l'athlète handicapé sont considérés comme une forme de résilience ou d'adaptation visant la réadaptation fonctionnelle et, par la suite, l'intégration sociale de la personne » (Schantz & Gilbert, 2012, p. 31).

Une seconde phase, dès les années 1990 et jusqu'au début des années 2000, marque cette fois-ci les prémices d'une médiatisation construite. Dans leurs travaux, Paillette et al. (2002) observent une médiatisation croissante des Jeux Paralympiques, bien que la couverture télévisuelle soit encore bien inférieure à celle des Jeux Olympiques<sup>3</sup>. Cette période marque un important changement dans la représentation des sportifs ayant des déficiences motrices. Les auteurs observent le passage d'une figure principalement médicalisée autour d'un discours axé sur la déficience, la victimisation et la pitié, à une figure dite « héroïque » ou de super-héros (McGillivray et al., 2021; Schantz & Gilbert, 2012). Par ailleurs, et comme indiqué préalablement, cette transformation demeure soutenue par divers impératifs commerciaux des médias (objectifs de sponsoring, de parrainage et d'audience) de manière à répondre aux attentes de la consommation mondiale (McGillivray et al., 2021).

---

<sup>3</sup> Au sein de la chaîne britannique BBC, le nombre d'heures de couverture en direct des Jeux Olympiques de Sydney de 2000 s'élevait à 540, tandis que ce nombre se réduisait de 10 à 12 heures de couverture en direct pour les Jeux Paralympiques (Jackson-Brown, 2020). À la télévision française, pour les Jeux de Pékin en 2008, 15 heures de direct des Jeux Olympiques étaient retransmises quotidiennement contre seulement 2 programmes de 7 minutes pour les Jeux Paralympiques (Germain & Grall, 2012, cités dans Schantz & Gilbert, 2012).

La figure « héroïque » est représentée comme conjuguant « *l'héroïsme face à l'adversité, la résilience, la puissance et la performance physique augmentées par la haute technologie, la ténacité et le mérite, mais aussi la beauté, beauté du geste et esthétique corporelle* » (Marcellini, 2016, p. 63). Les athlètes les plus performants sont alors considérés comme des *supercrips* (Silva & Howe, 2012). Berger (2008) définit les *supercrips* comme des « *individus dont les histoires inspirantes de courage, de détermination et de travail intensif prouvent que c'est possible, que l'on peut surmonter les obstacles et accomplir l'impossible* » (p. 648). En analysant la couverture télévisuelle de la chaîne britannique *Channel 4* durant les Jeux Paralympiques de Londres en 2012, Jackson-Brown (2020) montre que cette représentation de la figure du super-héros et du dépassement de soi est largement dominante.

Plus généralement, Bruce (2014) observe que la représentation du super-héros suit une logique de promotion nationale. Elle mentionne non seulement que la presse écrite Néo-Zélandaise a tendance à montrer davantage d'athlètes nationaux qu'étrangers mais également que ces athlètes sont largement représentés dans une configuration où ils sont actifs et leurs limitations fonctionnelles minimisées. La couverture médiatique met davantage l'accent sur l'obtention de médailles plutôt que sur la déficience et le sexe de l'athlète. À l'inverse, les athlètes étrangers sont davantage représentés dans une configuration stéréotypée où la déficience est fortement visible.

Le début du 21<sup>e</sup> siècle marque un troisième tournant dans la médiatisation des athlètes paralympiques (Paillette et al., 2002). En effet, la représentation médiatique des sportifs ayant des déficiences motrices laisse apparaître des figures sportives dans lesquelles le corps sportif handicapé apparaît comme « *contrôlé, efficient, actif, technologique, c'est-à-dire appareillé ou encore inséré dans un engin* » (Marcellini, 2007, p. 21). Howe (2011) explique que le mouvement paralympique est, depuis lors, porteur d'une idéologie techno-centrée amenant à une *cyborgification* des Jeux Paralympiques, c'est-à-dire un processus par lequel les athlètes paralympiques ont progressivement recours à des technologies de pointe pour augmenter leur performance, menant ainsi à marginaliser les athlètes ne recourant pas à ces technologies (Howe & Silva, 2017). Il convient de mentionner que, si le microcosme sportif, et plus spécifiquement, le sport de haut niveau pratiqué par des athlètes ayant des déficiences est un laboratoire d'expérimentations relatives aux nouvelles technologies, d'autres domaines comme la communication ou encore le transport permettraient également de faire des démonstrations analogues en relation avec l'évolution des technologies<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> Pour davantage d'informations relatives au rapport entre la technologie et le handicap dans la diversité des activités humaines, lire Fougeyrollas, P. et Blouin, M. (1989). Handicaps et technologies. *Anthropologie et Sociétés*, 13(2), 103-113 <https://doi.org/10.7202/015079ar>



## B. L'équipement sportif dans les représentations médiatiques : places, enjeux et controverses

Historiquement, le fauteuil roulant est l'équipement qui bénéficie de la plus grande couverture médiatique (Marcellini, 2012). Kolotouchkina et al. (2020) l'expliquent par le fait qu'entre les Jeux d'été de Stoke Mandeville (en 1960) et les Jeux Paralympiques de Toronto (en 1976), seuls les athlètes blessés médullaires en fauteuil roulant participaient aux disciplines sportives. Un tournant s'est amorcé au début du 21<sup>e</sup> siècle : Si la couverture médiatique du fauteuil roulant a d'abord dominé, elle a été dépassée par celle des prothèses de jambe *Flexfoot*, utilisées en course et en saut (McGillivray et al., 2021; Pullen et al., 2020).

L'émergence récente de ces athlètes équipés de ces nouvelles prothèses interroge les médias quant à l'amélioration de la performance physique par l'utilisation d'une prothèse haute technologie. En effet, des débats émergent sur les usages légitimes de cet équipement sportif, davantage présenté comme un moyen d'amélioration déloyal de la performance plutôt que comme un moyen de réparation de la déficience (Burkett, 2010 ; Jones & Wilson, 2009 ; Lindenmeyer, 2017 ; Swartz & Watermeyer, 2008).

Comme l'indiquent Gourinat et Jarrassé (2020) :

*« Cette perspective d'augmentation des performances dans la foulée de la réparation d'un corps handicapé fait l'objet de très nombreux débats, notamment sur la scène médiatique, depuis que le coureur bi-amputé sud-africain Oscar Pistorius, fit l'objet en 2008 d'une enquête officielle à la demande de la Fédération Internationale d'Athlétisme (IAAF) au sujet des performances de ses lames de courses » (p. 8).*

Issanchou (2014, p. 225) cite l'exemple suivant du journal *Le Parisien* : « à nouveau, on se demandera si ses deux prothèses, un peu trop propulsives au goût de certains, ne l'avantagent pas ». Ces équipements sportifs sont, dans certains cas, considérés comme du dopage technologique, tant la frontière de la performance entre sportifs ayant des déficiences et sportifs valides s'estompe (Goffette, 2017; Lindenmeyer, 2017). Dans son travail, Issanchou (2014, p. 43) cite l'extrait suivant du journal *Le Monde* : « le cas Pistorius [...] interroge les limites du corps humain et l'alliage entre l'organisme et le mécanisme, dans la lignée [...] du robot et du cyborg, ouvrant la boîte de Pandore d'où s'échappe le fantasme du dopage technologique chez le sportif du futur ». L'exemple ci-dessus témoigne d'un discours journalistique dans lequel l'équipement sportif peut apparaître comme du dopage technologique, ce qui, à ce moment-là, médiatiquement du moins, ne concerne que les équipements des sportifs ayant des déficiences.

Comme l'indique Queval (2020), l'accessibilité de ces équipements sportifs est également sujette à controverse, étant donné le prix très élevé et la concurrence déloyale qu'il produit entre pays en voie de développement et pays développés.

En même temps, la représentation médiatique des athlètes paralympiques autour du développement technologique et des performances des athlètes paralympiques participe au « *Wow Effect* »<sup>5</sup> (Goffette, 2017) et à une sorte de fascination prothétique (Groud, 2019). Les équipements sportifs deviennent alors des supports dans la spectacularisation des Jeux Paralympiques. Les médias s'emparent d'athlètes paralympiques, tels que Oscar Pistorius, pour valoriser le corps technologisé et, dans cette continuité, à normaliser une pratique sportive dite « mécanique » (Goffette, 2017). Howe (2011) soutient également que les engins technologiques utilisés par les athlètes participent à une forme de normalisation de leurs corps handicapés et ce, en produisant des « cyborgs sportifs », créant ainsi une distinction pouvant détourner l'attention du corps lui-même.

Dans ce contexte, nous nous interrogeons sur la manière dont sont (re)présentés les différents équipements sportifs dans les disciplines paralympiques, à la Télévision Suisse romande. Nous entrerons pour cela dans une sociologie de la télévision.

## II. Cadre théorique : les constructions télévisuelles de la réalité

Nous nous inscrivons dans une sociologie de la télévision telle que définie par Macé (2001). Ici la télévision n'est pas considérée comme un simple vecteur de divertissement ou d'information mais comme un dispositif qui joue un rôle essentiel dans la formation et l'influence des structures sociales, en façonnant les normes, les comportements et les valeurs de la société (Macé, 2001). Dans leur ouvrage intitulé *La construction sociale de la réalité*, Berger et Luckmann (1966) montrent que la réalité est façonnée socialement par les interactions humaines et les structures institutionnelles. Sans aborder directement la télévision, leur théorie offre un cadre pertinent pour analyser ce média comme un vecteur particulièrement influent dans la construction de la réalité sociale. La télévision est définie comme une forme de médiation et non pas comme « le « *reflet* » de la réalité, en dépit de ses discours sur l'objectivité et la transparence de l'image et du direct, mais bien une forme spécifique de construction des représentations de la réalité sociale » (Macé, 2000, p. 249). La télévision est une « *une paraphrase de la réalité* » (Esquenazi, 2014, p. 191). Pour Macé (2001), les images produites et diffusées par la télévision ne sont « *jamais qu'un moment dans un processus continu de « configuration » et de « reconfiguration » des représentations symboliques du monde dans lequel se trouvent les individus* » (p. 201). Ce dernier souligne que l'espace télévisuel est un espace dans lequel se joue un conflit de représentation des acteurs sociaux de la sphère publique et de la sphère médiatique et que l'ensemble de ce qui nous est donné de voir à l'écran est une construction médiatique de la réalité qui « *n'est pas arbitraire mais dépend des rapports sociaux et des formes de médiations (économiques, techniques institutionnelles, symboliques) qui les expriment* » (Macé, 2000, p. 248).

---

<sup>5</sup> Effet principalement basé sur les éléments visuels mêlant humain et technologie (Goffette, 2017).



L'analyse de la télévision revient ainsi à étudier les rapports sociaux d'un monde social autonome<sup>6</sup> contenant des rapports asymétriques entre acteurs dominants et subordonnés (Macé, 2006).

Ainsi, notre travail de recherche se propose de définir les représentations télévisuelles comme « *une construction médiatique de la réalité* », à considérer comme un monde social autonome.

Dans l'interprétation de ce monde social virtuel autonome, (Macé, 2006) propose de considérer les représentations télévisuelles comme des faits. Ce principe consiste à examiner les productions télévisuelles comme une scène du monde réel en cherchant à écarter l'intention de leurs créateurs et en se refusant catégoriquement à en tirer des conclusions sur leur usage ou leur appropriation (Macé, 2006, pp. 20-21). L'auteur indique qu'en se tenant à ce qui nous est donné de voir, cela permet d'accéder à un monde social virtuel relativement autonome, que nous supposons refléter une réalité du monde social actuel. Il propose ensuite de considérer les représentations télévisuelles comme des mythes<sup>7</sup>, consistant à analyser « *les non-dits, les occultations, les invisibilisations, c'est-à-dire les rapports de pouvoir et leurs effets possibles de domination* » (Macé, 2006, p. 22).

Ce positionnement théorique que nous adoptons (soit le fait de considérer les représentations télévisuelles comme des mythes) nous amène à étudier les équipements sportifs qui apparaissent dans la construction télévisuelle des Jeux Paralympiques pour en analyser les mises en scène<sup>8</sup> et les occultations. Nous nous interrogeons sur les conceptions informationnelles et médiatiques des équipements sportifs dans les configurations médiatiques des sportifs ayant des déficiences aux Jeux Paralympiques.

### III. Problématique

De nombreuses recherches ont déjà été menées sur la médiatisation des athlètes paralympiques, que cela soit au niveau du discours journalistique à leur sujet (Guyot & Marcellini, 2024) ou encore de leur mise en scène appareillée avec les équipements sportifs (Howe, 2011; Swartz & Watermeyer, 2008; Tamari, 2017). Ces études montrent l'intérêt porté par les médias à la figure de l'athlète hybride (Bruce, 2014; Burkett, 2010; Burkett et al., 2011; Howe & Silva, 2017; Issanchou, 2014; Kolotouchkina et al., 2020; Marcellini et al., 2010; Pullen et al., 2020; Schantz & Gilbert, 2012) à celle du *supercrip* (Berger, 2008 ; Howe, 2011 ; Howe & Silva, 2012) et/ou encore aux débats sur la tension entre réparation et amélioration de l'humain (Gourinat, 2015 ; McNamee & Edwards, 2006).

---

<sup>6</sup> Un monde social autonome fait référence à un espace structuré et organisé dans lequel des individus interagissent, établissent des normes et des valeurs et participent à des activités collectives (Macé, 2006, p. 13).

<sup>7</sup> Un mythe, selon Barthes (1957), représente un système de communication, un mode de signification qui va au-delà du langage ordinaire. Un mythe peut transformer des objets ou des concepts en symboles culturels en leur attribuant une signification qui est acceptée par une société sans être remise en question.

<sup>8</sup> Le terme de « mise en scène » sera utilisé dans ce travail comme un outil permettant d'observer les logiques d'apparition / disparition des équipements sportifs, s'écartant ainsi d'une sociologie de l'image portant sur l'analyse des cadrages et des techniques filmiques.

Malgré la démonstration scientifique d'une très forte insistance des médias sur la relation entre athlètes paralympiques et évolution technologique, les études ne présentent pas la manière dont les équipements techniques sont mentionnés et traités dans le discours journalistique et la manière dont les médias utilisent (ou occultent) les équipements sportifs pour expliquer la performance des athlètes paralympiques. Autrement dit, l'aspect matériel, c'est-à-dire l'ensemble des informations à propos des équipements sportifs contenu dans les représentations médiatiques, est souvent négligé et peu analysé par les chercheurs.

Ainsi, à partir du constat de cette lacune, notre étude se centre sur le discours journalistique sur cette dimension technique du sport paralympique et sur la mise en scène des équipements sportifs dans les productions audiovisuelles de la RTS portant sur les Jeux Paralympiques, La problématique centrale de cet article est ainsi formulée :

*« Quelles sont les représentations télévisuelles des équipements sportifs des athlètes paralympiques dans les productions audiovisuelles de la Radio Télévision Suisse Romande, de 1976 à 2021 ? Et ont-elles ou non évolué durant ces 45 années ? ».*

Les sous-questions suivantes permettent de structurer l'étude :

- Quels sont les équipements qui apparaissent régulièrement dans les représentations télévisuelles des Jeux Paralympiques ?
- Comment les équipements sportifs sont-ils mentionnés dans le discours journalistique des représentations télévisuelles des Jeux Paralympiques et quelle place occupent les équipements sportifs dans le discours sur la performance des athlètes paralympiques ?
- De quelle manière sont-ils mis en scène à l'image et quels sont les éléments récurrents dans les mises en scène des équipements sportifs dans ces représentations télévisuelles ?

## **IV. Méthode**

### **A. La constitution du corpus**

Cette recherche a été menée à partir de 65 archives audiovisuelles sélectionnées au sein de la base de données audiovisuelles GICO, plateforme numérique du service « Données & Archives » de la Radio Télévision Suisse Romande.

La période de diffusion des productions audiovisuelles retenues pour cette recherche a été délimitée respectivement par la date de la première archive identifiée dans le fonds d'archives et traitant des Jeux Paralympiques de Toronto, en 1976, et par celle de la dernière édition des Jeux, ceux de Tokyo en 2021. Ces archives ont été sélectionnées selon 4 critères d'inclusion. Tout d'abord, les archives retenues ont été produites sur les années où se sont déroulés les douze Jeux Paralympiques.



Ensuite, nous n'avons retenu que les séquences traitant des Jeux Paralympiques d'été, car selon la littérature, le développement technologique et celui de la représentation cyborg des athlètes paralympiques sont fortement reliés aux disciplines des Jeux Paralympiques d'été (Howe & Silva, 2017; Pullen et al., 2019, 2020). Puis, les documents d'archives sélectionnés sont ceux qui contiennent des séquences dans lesquelles des équipements sportifs sont directement visibles à l'image, puisque le but de ce travail est d'analyser les discours et les images des équipements apparaissant dans les émissions traitant des Jeux Paralympiques. Dans le cadre de ce travail, la définition des équipements sportifs a été empruntée au Comité international paralympique (CIP) :

*« Tous les engins et appareils adaptés aux besoins particuliers des athlètes paralympiques et utilisés par les athlètes pendant la compétition sur le terrain de jeu pour faciliter la participation et/ou pour obtenir des résultats (par exemple, fauteuil roulant, dispositifs de lancer assis, vélos, ski assis, prothèses et orthèses ».*

Ainsi, lorsque les termes « engins », « appareils », « équipements » ou encore « technologies » sont utilisés dans le cadre cette recherche, ils font référence aux équipements sportifs, selon cette définition de l'International Paralympic Committee (2011).

Les archives contenant uniquement des séquences des cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux, de présentation de la ville hôte, du village olympique ou présentant des disciplines sportives ne contenant pas d'équipements sportifs techniques visibles augmentant l'efficacité sportive (natation, etc.) ont été exclues. Pour finir, les archives audiovisuelles sélectionnées devaient contenir des séquences qui se déroulent sur le site des Jeux Paralympiques et exclure celles qui contiennent uniquement des séquences de plateau, d'interviews et de reportages hors du site des Jeux Paralympiques.

Ainsi, le corpus retenu pour notre recherche (Tableau 1) est composé d'émissions d'informations (n=31), d'émissions sportives (n=32) et d'émissions d'actualités nationale et internationale (n=2).

**Tableau 1**  
Récapitulatif du corpus d'émissions analysé (n=65)

Type d'émission	Intitulé de l'émission	n = x
Émissions d'informations	<i>Journal télévisé</i> <sup>9</sup>	31
Émissions sportives	<i>C'est très sport</i>	5
	<i>Tout Sport dimanche</i> <sup>10</sup>	14
	<i>Au cœur du sport</i>	1
	<i>Sport Dernière</i>	12
Émissions d'actualités nationale et internationale	<i>Tout en région</i>	1
	<i>Mise au Point</i>	1
<b>TOTAL</b>		65

## B. L'analyse du corpus

L'ensemble de ce corpus d'archives a été analysé au travers d'une grille contenant 4 indicateurs (description de l'équipement sportif, relation entre l'équipement sportif et la nation, athlète(s) représenté(s), appareillage de l'athlète) qui, dans notre cas, sont entendus comme des éléments permettant de fournir des informations sur la manière dont les équipements sportifs apparaissent dans les données textuelles des archives. Cette grille permet l'analyse des représentations télévisuelles des athlètes paralympiques à travers les équipements sportifs. Ces indicateurs seront davantage développés ci-dessous.

Dans un premier temps, pour chaque archive, lorsqu'un équipement sportif<sup>11</sup> apparaît à l'image, le type d'équipement est répertorié et le discours journalistique de la séquence est retranscrit. Lorsque plusieurs équipements apparaissent au sein d'une seule et même archive, le discours journalistique est retranscrit pour chaque séquence où apparaît un équipement sur une nouvelle ligne. Il peut ainsi y avoir plusieurs fiches d'analyse pour une seule et même émission. Cette étape permet de déterminer quels sont les équipements qui apparaissent le plus régulièrement dans le corpus.

Puis pour chaque équipement, une réponse binaire (OUI / NON) est apportée à la question : est-ce que l'athlète paralympique est représenté en image, appareillé avec l'équipement sportif ?

<sup>9</sup> Il faut retenir que le nom du journal télévisé a changé à de nombreuses reprises depuis 1976. En effet, de 1981 à 1995, il était surnommé « Télé journal », de 1996 à 2001 « Le Téléjournal », de 2001 à 2005 « TJ », puis de 2006 à 2013 « Le Journal ». À partir de 2014, il a été appelé, le « 12h45 » et le « 19h30 » en référence à l'heure à laquelle il était diffusé.

<sup>10</sup> *Tout Sport Dimanche* se réfère à l'ensemble des émissions sportives hebdomadaires qui retracent l'actualité sportive de la semaine et du week-end. Elles ont débuté en 1970 et ont successivement été intitulées *Actualités sportives*, *Fan de sports*, *Tout sport*, *Le 22:30 Sport*, *Samedi sport* et *Dimanche Sport*. Dès 2011, elles ont été renommées *Sport Dimanche*.

<sup>11</sup> Selon la définition de l'International Paralympic Committee (2011).



Étant donné que la littérature scientifique atteste d'une forte représentation de l'athlète cyborg dans la couverture médiatique (Pullen et al., 2019), cette réponse permet de vérifier si les équipements sportifs sont uniquement représentés lorsqu'ils sont utilisés par les athlètes, ou non.

Dans un deuxième temps, les données verbales retranscrites (celles du discours journalistique) sont classées selon les indicateurs afférents.

Ainsi, les indicateurs récurrents à l'apparition des équipements sportifs sont présentés dans le Tableau 2, ci-dessous, et des exemples concrets sont donnés à partir d'une archive du corpus.

**Tableau 2**  
Exemple de l'analyse d'une archive du corpus

Sport dimanche (09.09.2012)				
Type d'équipement représenté		Exemple	Indicateur(s)	Exemple
Fauteuil roulant	Discours journalistique	« Les Suisses ont été brillants dans le marathon. Ils ont remporté 2 nouvelles médailles, l'argent pour Marcel Hug et le bronze pour Sandra Graf. Il s'agit de la 2e médailles olympiques pour ces 2 athlètes en fauteuil roulant. Le 5'000 mètres arrive à son terme. Edith Wolf Hunkeler fait le forcing pour résister au retour de l'américaine Schurley Ride. La lucemoise est championne olympique. Elle est la grande dame suisse de ces Jeux avec 4 des 11 médailles helvétiques avant le marathon de ce dimanche »	Description de l'équipement sportif	« En fauteuil roulant »
			Relation entre l'équipement et la nation (nationalisme)	« [...] ont remporté 2 nouvelles médailles, l'argent pour Marcel Hug et le bronze pour Sandra Graf [...] La lucemoise est championne olympique »
			Athlète(s) représenté(s)	Sandra Graf, Marcel Hug, Edith Wolf Hunkeler, Shirley Ride
	Image		Appareillage de l'athlète (OUI / NON) et brève description	Oui (en action)

Source : Archives de la Radio Télévision Suisse (RTS)

Le premier indicateur « *description de l'équipement sportif* » permet de regrouper les informations sur la manière dont les équipements sportifs sont présentés verbalement au sein des représentations télévisuelles des Jeux Paralympiques. Ceci permet de mieux comprendre comment les journalistes décrivent les équipements sportifs en examinant la terminologie employée (engin, machine, outil, etc.), la mention éventuelle de leur composition (carbone, aluminium, fer, polymères, etc.) ainsi que le type de production (travail artisanal, industriel, etc.).

Le second indicateur « *Relation entre l'équipement et la nation* » permet de rendre compte de la présence de la mention des médailles nationales dans le discours journalistique lorsque les équipements sportifs apparaissent à l'écran. Cet indicateur nous renseigne sur les logiques de promotion nationale, c'est-à-dire le nationalisme au sens de Bruce (2014), présent dans les productions audiovisuelles.

Le troisième indicateur « *Athlète.s représenté.s* » est en lien avec le précédent et permet de référencer les athlètes paralympiques suisses apparaissant, en fonction des équipements sportifs représentés.

Pour finir, des captures d'écran de chaque équipement sportif, montré dans les productions audiovisuelles analysées, ont également été effectuées. Ces captures d'écran ont été réalisées au moment où l'image était la plus nette et l'équipement sportif le plus visible possible. Dans ce travail, ces captures d'écran servent de support visuel et ont permis de construire une frise chronologique (voir Figure 1) retraçant l'apparition des équipements sportifs dans les émissions couvrant les Jeux Paralympiques, dans une optique diachronique. Ainsi, ces captures permettent d'apporter des informations visuelles pour répondre à la problématique de cette recherche.

Une fois que toutes les archives ont été visionnées et les grilles complétées, nous avons focalisé notre analyse sur les 3 équipements qui apparaissent le plus régulièrement dans le corpus : le fauteuil roulant de course, le handbike et la prothèse de jambe. Pour chacun de ces équipements sportifs, un tableau de synthèse a été créé, regroupant l'ensemble des résultats de l'analyse du discours journalistique. Ces tableaux de synthèse (voir Tableau 3) permettent alors de comprendre le rapport aux équipements sportifs dans le discours journalistique et de répondre à nos questions de recherche, à savoir la manière dont les équipements sportifs sont mentionnés et les liens qu'établissent les journalistes entre ces équipements, la performance et les succès des athlètes paralympiques.

## V. Résultats et discussion

### A. L'hégémonie du fauteuil roulant de course

Sur l'ensemble du corpus d'émissions télévisuelles de la RTS ici étudié, le fauteuil roulant, entendu sous sa forme générique, c'est-à-dire qui englobe tous les types de fauteuils roulants, est l'équipement sportif le plus représenté. Il y a donc une représentation hégémonique des disciplines sportives dans lesquelles les athlètes sont dans une position assise.



Au sein de ces disciplines sportives, on retrouve principalement les épreuves de course en athlétisme, telles que le 100 m, 200 m, 400 m, 5000 m ou l'épreuve de marathon. Puis, dans une moindre mesure, on retrouve les épreuves de lancer en athlétisme, le basket-ball, le tennis et l'escrime.

Parmi les différents types de fauteuils roulants, le fauteuil roulant de course est celui qui apparaît le plus régulièrement. Nous l'avons retrouvé dans plus de 80% des archives étudiées, dès les Jeux Paralympiques de Séoul en 1988.

Contrairement à ce qui a été observé à la télévision publique espagnole (Kolotouchkina et al., 2020) ou dans la presse écrite internationale (Issanchou, 2014), l'émergence des athlètes équipés de prothèses de haute technologie n'a pas été observée dans notre corpus. Ce résultat peut être mis en lien avec la forte présence d'athlètes paralympiques suisses dans les épreuves d'athlétisme en fauteuil roulant, disciplines dans lesquelles ils ont toujours été performants (Frenkiel et al., 2015). La Suisse compte des athlètes en fauteuil roulant parmi les plus titrés aux Jeux Paralympiques depuis les années 1970, conduisant à une représentation médiatique importante des athlètes en fauteuil roulant dans les médias suisses (Frenkiel et al., 2015). Ce même auteur explique que la forte présence des *wheelchairs racers* suisses aux Jeux Paralympiques peut être expliquée par une promotion particulière du sport en fauteuil roulant en Suisse. En effet, depuis les années cinquante, la Fondation suisse pour paraplégiques (FSP), qui dispose de moyens économiques conséquents, s'engage dans le développement technologique d'équipements sportifs grâce notamment à la création d'une filiale nommée « *Orthotec* », spécialisée dans la conception de fauteuils roulants (Frenkiel et al., 2015). Cet ancrage culturel de la pratique en fauteuil roulant semble donc se retrouver dans les productions audiovisuelles de la RTS et participe à une représentation télévisuelle accentuée de cet équipement sportif.

Malgré la présence hégémonique du fauteuil roulant de course dans notre corpus d'archives, il est important de noter que l'analyse du discours journalistique, à l'apparition de cet équipement, n'a pas permis de relever des informations sur les éléments de structure, de composition, de type de production ou de modèle de fauteuil roulant. Ce résultat s'observe également sur tous les autres équipements sportifs apparaissant dans la construction médiatique des Jeux Paralympiques.

En outre, nous observons un glissement dans la représentation médiatique des équipements sportifs dans ces productions audiovisuelles. La diversité des équipements sportifs présentés s'est considérablement réduite à partir des Jeux Paralympiques de Sydney en 2000. La représentation médiatique des équipements sportifs est principalement axée sur les prothèses, les handbike<sup>12</sup> et les fauteuils roulants de course alors que les équipements préalablement représentés dans les émissions télévisuelles des Jeux Paralympiques de Toronto (1976), de Séoul (1988), de Barcelone (1992) ou encore d'Atlanta (1996) étaient davantage diversifiés et provenaient de disciplines sportives différentes.

---

<sup>12</sup> Les handbikes sont des équipements sportifs utilisés dans les épreuves de cyclisme, dans lesquelles les athlètes paralympiques sont dans une position couchée et non assise (Swiss Cycling, s. d.).

Dans les productions audiovisuelles du 21<sup>e</sup> siècle, les équipements sportifs au-delà de ce trio – fauteuil roulant de course, prothèse de jambe, handbike –, apparaissent surtout dans les rétrospectives en images des Jeux Paralympiques, c'est-à-dire de façon brève et concise sans même une description des disciplines sportives concernées de la part des journalistes. En partant de l'analyse des équipements sportifs, on met au jour une prédominance des disciplines sportives individuelles en athlétisme, c'est-à-dire des disciplines dans lesquelles la performance est attribuée à un athlète spécifique de sa catégorie et à une quasi-disparition des disciplines sportives collectives telles que le basketball ou le volleyball.

## **B. Ce que les journalistes ne disent pas sur les équipements sportifs**

### **1. Une absence de description des équipements sportifs**

Notre analyse démontre que les journalistes ne décrivent pas les équipements sportifs représentés à l'image, cela même s'il s'agit d'un nouvel équipement utilisé par les athlètes paralympiques. Les mentions répertoriées des équipements sportifs par les journalistes sont très générales et pauvres comme on peut le voir dans le Tableau 3 ci-dessous :

**Tableau 3**

*Répertoire des éléments du discours journalistique relatif à la description des équipements sportifs*

Type d'équipement	Indicateur	Discours journalistique
Fauteuil roulant de course	Description de l'équipement sportif	« Son matériel roulant toujours plus sophistiqué » ; « chaise roulante » ; « fauteuil roulant » ; « a construit, 3 ans plus tard, son premier fauteuil roulant de compétition » ; « leur matériel orthopédique » ; « accès aux dernières technologies » ; « meilleures prothèses ou chaises roulantes [...] pneu qui éclate [...] chambre à air à changer [...] matériel » ; « passionné par le développement technologique de son fauteuil de course »
Prothèse de jambe	Description de l'équipement sportif	« Ces joueurs qui évoluent avec des prothèses » ; « prothèse à la jambe » ; « leur matériel orthopédique » ; « accès aux dernières technologies » ; « meilleures prothèses ou chaises roulantes [...] »
Handbike	Description de l'équipement sportif	« Fauteuil de compétition » ; « le handbike » ; « en handbike » ; « handbike »



« Ces joueurs qui évoluent avec des prothèses » (*Actualités sportives*, 29.10.1988) ; « Ce saut en longueur [...] accompli avec une prothèse à la jambe » (*Fans de sports*, 19.09.1992) ; « Traditionnel marathon en chaise roulante » (*Tout sport dimanche*, 29.10.2000) ; « Le handbike » (*Sport dimanche*, 09.09.2012) ; « Le marathon en fauteuil roulant » (12h45, 19.09.2016) ; « [...] Catégorie en fauteuil roulant » (19h30, 31.08.2021). L'utilisation du mot « fauteuil roulant » est fréquent (dans dix-sept émissions télévisuelles) mais il contribue aussi à décrire la discipline sportive. Ainsi, ce terme peut autant être considéré comme l'appellation de l'équipement sportif que comme celle de la discipline sportive représentée. On retrouve également le mot « matériel » (dans trois émissions télévisuelles) roulant ou orthopédique pour désigner le fauteuil roulant, qui est un terme générique<sup>13</sup>.

Dans les études internationales, Newlands (2012, cité dans Schantz & Gilbert, 2012) a souligné une difficulté de compréhension du système de classification des disciplines sportives aux Jeux Paralympiques de la part des journalistes, entraînant une incompréhension chez le public. Nos résultats montrent que les journalistes manquent également de connaissances sur les équipements sportifs utilisés par les athlètes paralympiques et les disciplines sportives (règles et classification). Ce résultat rejoint les résultats de Kolotouchkina et al. (2020) sur les difficultés de compréhension des règles et normes dans les compétitions paralympiques, pouvant avoir un impact négatif sur l'attention de l'audience : « *Furthermore, a high degree of difficulty in understanding the rules and norms of some modalities of Paralympic competition has a negative impact on audience attention and interest* » (p. 7).

Dans certaines émissions, on observe que les journalistes utilisent des adjectifs décrivant la quête de la performance et l'avancée techno-scientifique des équipements. L'utilisation de ces adjectifs est très éparse mais démontre quand même que les journalistes sont conscients des avancées technologiques de ces équipements sportifs et de leur influence dans les performances : « *Toujours plus sophistiqué* » (*Fans de sports*, 19.09.1992), « *Meilleur* » (*Au cœur du sport*, 31.10.2012), « *Développement technologique* » (19h30, 31.08.2021), « *Mais pas tout le monde peut avoir accès aux dernières technologies* » (*Au cœur du sport*, 31.10.2012) ; « *Fauteuil haute technologie* » (*C'est très sport*, 18.08.1996) ; « *Montrer sa supériorité physique et technique à Tokyo* » (19h30, 31.08.2021).

Dans ce dernier exemple du 19h30 (31.08.2021), d'après le journaliste, 2 pôles semblent indispensables et surtout indissociables à la performance. Il s'agit tout d'abord des qualités intrinsèques de l'athlète, mises en avant par la « supériorité physique » et la « supériorité technique » associée à l'utilisation d'un équipement. En 1992, l'aspect technique est associé au côté spectaculaire des courses et notamment aux chutes des athlètes : « Un beau doublé helvétique qui nous amène à questionner Jean-Marc Berset sur la qualité de son matériel roulant, toujours plus sophistiqué et qui peut parfois engendrer des chutes spectaculaires » (*Fans de sport*, 19.09.1992).

---

<sup>13</sup> Le terme générique est défini comme une classe de mots qui représente un concept ou qui englobe un objet (Larousse, s. d.).

D'ailleurs, l'emploi du terme « spectaculaire » par le journaliste pour qualifier les chutes des athlètes paralympiques soulève plusieurs points notables. Premièrement, cette caractérisation peut accentuer la notion même de « spectacle » pour captiver et engager émotionnellement l'audience. Deuxièmement, cette chute dite « spectaculaire » met en lumière le risque inhérent aux sports paralympiques, tout en valorisant l'image de courage et de détermination des athlètes paralympiques, renforçant ainsi une figure héroïsée (McGillivray et al., 2021; Schantz & Gilbert, 2012). Troisièmement, cette focalisation sur les chutes permet au journaliste de questionner la qualité du matériel et de sensibiliser le public aux enjeux techniques spécifiques rencontrés par les athlètes paralympiques. Ce passage peut refléter les prémices d'une construction médiatisée autour de la figure cyborg du 21<sup>e</sup> siècle mais qui ne se retrouvera pas dans les archives plus contemporaines. Ainsi, les éléments du discours journalistique ne renforcent pas ici la diffusion de la figure de l'athlète hybride, puisque l'équipement sportif est très peu présent dans les données textuelles et que le développement technologique est mentionné à de rares reprises au travers d'adjectifs. Cependant, l'équipement sportif joue néanmoins un rôle dans la médiation des relations entre le corps des athlètes paralympiques, la technique et la technologie. En décrivant les équipements sportifs avec des termes comme « sophistiqué » ou « haute technologie », le discours médiatique met en avant l'avancée technologique sans pour autant fusionner cette technologie avec l'identité de cet athlète. Le discours journalistique s'oriente alors sur d'autres caractéristiques propres à l'athlète paralympique, tels que ses succès ou son origine.

## 2. Un intérêt porté aux performances des athlètes nationaux plutôt qu'aux équipements sportifs

L'apparition des équipements sportifs est majoritairement accompagnée d'un discours journalistique axé sur les mentions des médailles des athlètes nationaux. En effet, dans 66,2%<sup>14</sup> du corpus, une mention de médaille suisse ou de titres remportés<sup>15</sup> est présente dans le discours médiatique à l'apparition d'un équipement sportif. De ces mentions de médailles suisses, il est intéressant de noter que le fauteuil roulant de course<sup>16</sup> est l'équipement qui apparaît le plus dans les victoires helvétiques, en lien avec les succès rencontrés par les athlètes paralympiques suisses en fauteuil roulant. Ces observations ont également été faites dans la presse helvétique où Bertschy et Reinhardt (2012, cités dans Schantz & Gilbert, 2012) ont observé que la majorité des articles concernaient les athlètes paralympiques suisses et victorieux. Dans les productions télévisuelles, nous retrouvons la même tendance :

---

<sup>14</sup> Il est important de mentionner que dans les vingt-deux émissions restantes, il est très fréquent que le discours journalistique mentionne la qualification des athlètes suisses aux finales de leur catégorie.

<sup>15</sup> Dans cette sous-section, les mentions de médailles et de succès ont été regroupées sous le terme de *performance* qui est défini comme un : « *résultat obtenu dans une compétition* » (Le Robert, s. d.).

<sup>16</sup> À propos du handbike, sur les dix-sept émissions où cet équipement sportif est représenté, une médaille suisse est mentionnée dans neuf émissions. De plus, il s'agit principalement de l'athlète suisse, Heinz Frei. Concernant les prothèses de jambe, seules sept émissions télévisuelles sur les vingt-deux où elles sont représentées mentionnent des médailles suisses. Ces deux équipements sont moins représentés autour de médailles suisses en comparaison du fauteuil roulant.



« Sur le 5'000 mètres en catégorie fauteuil roulant, le Thurgovien a dû batailler jusque dans les derniers mètres pour s'emparer de l'or devant le Canadien Brenz Lakatos. Il s'agit de la neuvième médaille paralympique de sa carrière » (Sport dernière, 28.08.2021).

Comme en témoigne cet exemple, le discours est axé sur la performance de l'athlète paralympique suisse et sur sa victoire dans sa catégorie. L'action est reliée à un geste héroïque dans lequel une relation de force est mentionnée autour du terme de « batailler », en référence aux qualités physiques de l'athlète. « Le Thurgovien », terme utilisé par le journaliste, relatif au canton d'origine de l'athlète paralympique Marcel Hug, marque là aussi un ancrage régionaliste important et permet au public suisse de s'identifier à lui. Marcel Hug est d'ailleurs l'athlète suisse en fauteuil roulant qui apparaît le plus au sein du corpus (dans vingt-cinq émissions) en raison de ses nombreux succès et qui contribue donc à la visibilité plus importante du fauteuil roulant de course.

Dans l'analyse de la couverture médiatique de la chaîne *Channel 4* lors des Jeux Paralympiques de Rio en 2016, Pullen et al. (2020) ont souligné une représentation médiatique plus importante d'athlètes qui utilisent des prothèses. En comparaison, au sein de ce corpus d'émissions de la RTS, la représentation médiatique des équipements sportifs est davantage axée sur le fauteuil roulant de course. Ainsi, nos résultats démontrent que le discours journalistique est très orienté sur les notions de réussite et de performance lorsque les équipements sportifs apparaissent. De plus, l'utilisation de ces notions à propos d'athlètes suisses permet d'alimenter une fierté nationale et de populariser les athlètes locaux victorieux sans prendre en compte leurs équipements sportifs.

L'ancrage nationaliste dans les représentations télévisuelles des Jeux Paralympiques a été largement souligné dans la littérature scientifique internationale, bien que ces études ne s'intéressent pas spécifiquement aux équipements sportifs et portent sur la campagne de publicité de *Channel 4* en 2012 (Pullen et al., 2020) ou encore sur la couverture de presse française et allemande durant les Jeux Paralympiques d'Atlanta en 1996 (Schantz & Gilbert, 2001). Dans le premier cas, *Channel 4*, une chaîne de télévision publique britannique, a lancé une campagne de publicité, « *Meet the Superhuman* », qui, à travers une représentation de la figure héroïsée de l'athlète paralympique, vise à promouvoir les athlètes paralympiques britanniques en vue des Jeux Paralympiques de Londres en 2012. Dans le second cas, les auteurs ont observé que la couverture médiatique des Jeux Paralympiques par les presses nationales (dans ce cas-ci françaises et allemandes) concernait quasi exclusivement des athlètes de leurs propres pays. Par ailleurs, il demeure intéressant de mentionner que le seul athlète étranger couvert par les journaux français pendant les Jeux paralympiques de 1996 était le coureur américain Tony Volpentest, dont la prothèse de haute technologie « l'a transformé en un "supercrip" bionique » (Schantz & Gilbert, 2001, p. 84). Comme l'indique Bruce (2014), cela démontre qu'un équipement technologique innovant utilisé par un athlète international peut permettre une visibilité de cet athlète dans la presse d'un autre pays que le sien, même si la couverture médiatique reste globalement nationaliste (Schantz & Gilbert, 2001).

En ce sens, les résultats de notre recherche ont également montré que dans 49% (n=32) des émissions du corpus, seuls des athlètes paralympiques suisses sont représentés lorsqu'un équipement sportif apparaît à l'image. À l'inverse, seuls 9% (n=6) des émissions du corpus ne mentionnent aucun athlète suisse dans le discours journalistique. Dans les vingt-sept autres émissions restantes (soit 42%), les journalistes présentent à la fois des athlètes de nationalité suisse et internationaux.

Au sein des séquences ici étudiées, les journalistes accordent donc peu d'importance ou d'intérêt spécifique aux équipements sportifs dans la performance des athlètes nationaux ; ils mettent davantage en avant les qualités physiques, les compétences sportives et l'identité nationale.

En partant de ce résultat, on peut expliquer la moins grande diversité des équipements sportifs représentés dans les archives de la RTS, à partir du 21<sup>e</sup> siècle, par une absence d'athlètes paralympiques suisses performants dans d'autres disciplines sportives appareillées aux Jeux Paralympiques. En effet, que ce soit en basketball ou en escrime, aucun athlète suisse n'a réussi à décrocher sa participation aux Jeux Paralympiques depuis le début du 21<sup>e</sup> siècle.

Malgré une politique sportive marquée et un ancrage culturel important de la pratique sportive en fauteuil roulant en Suisse (Frenkiel et al., 2015), les athlètes paralympiques des disciplines sportives autres que l'athlétisme ou le cyclisme sont largement sous-représentés dans le corpus étudié, ce qui participe à leur marginalisation. Les rares apparitions télévisuelles du tennisman Yann Avanthey et de la badiste Cynthia Mathey, respectivement durant les Jeux Paralympiques de Londres (en 2012) et de Tokyo (en 2021), rappellent la présence d'autres athlètes paralympiques suisses mais qui, notamment en raison d'une absence de victoire dans leurs catégories respectives, ne disposent que d'une couverture médiatique très limitée. Pullen et al. (2020) nous rappellent que les salles de rédaction attribuent une couverture médiatique plus importante à des athlètes qui incarnent le succès de la nation. Ceci vise à normaliser la perception des athlètes paralympiques et à favoriser leur reconnaissance auprès du public. Sans entrer dans un débat sur le genre, la classe sociale, l'ethnicité et les questions de capacité soulevées par les *Critical Disability Studies* (Goodley, 2013), il est intéressant de constater que ces résultats reflètent une représentation axée sur la capacité et la performance d'un homme blanc, synonyme de réussite, et dont l'utilisation du fauteuil roulant valorise la figure stéréotypique du handicap qu'est celle de la personne en fauteuil roulant. Cette représentation médiatique met en lumière le déplacement du focus des discours du corps handicapé vers des enjeux sociétaux plus larges liés à la performance corporelle dans le sport de haut niveau. De plus, comme l'indique Goodley (2013), cette valorisation de la capacité pourrait contribuer à une forme d'oppression sociale en marginalisant les autres formes de handicap qui ne seraient pas perçues comme aussi aptes ou performantes.



### **C. Ce que les images montrent : une évolution significative des équipements sportifs au cours du temps**

Si les discours journalistiques ne décrivent que brièvement les équipements sportifs filmés, les images, quant à elles, recèlent de très nombreuses informations concernant l'évolution technologique et l'apparition de nouveaux équipements sportifs.

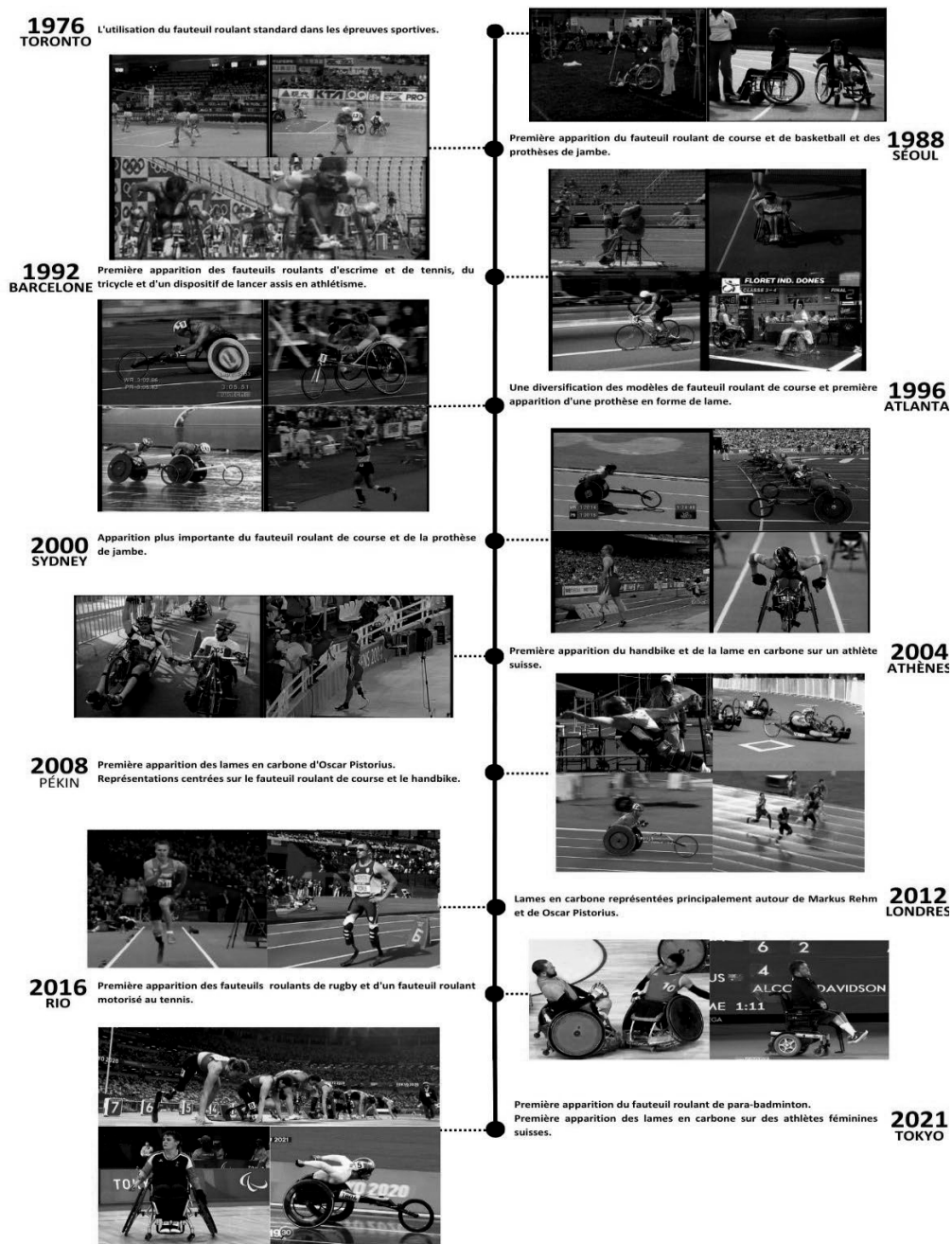
La frise chronologique ci-dessous (voir Figure 1) retrace l'évolution des images des équipements sportifs utilisés par les athlètes paralympiques depuis les Jeux Paralympiques de Toronto identifiés dans le corpus. Au sein du corpus, le fauteuil roulant de course, pour les épreuves d'athlétisme, a connu une véritable transformation au fil des éditions paralympiques, en passant d'un fauteuil standard à un véritable « engin » adapté aux contraintes des différentes disciplines sportives (voir Figure 1). Bien que n'étant pas montrée directement ici, l'évolution de la prothèse de jambe est, elle aussi, observable tout au long des éditions paralympiques.

Au fil de cette frise chronologique, il est également possible de rendre compte de l'apparition de plusieurs nouveaux équipements sportifs introduits aux Jeux Paralympiques, tels que les fauteuils roulants utilisés pour le rugby aux Jeux Paralympiques de Rio en 2016 ou ceux conçus pour le badminton aux Jeux Paralympiques de Tokyo en 2021 (voir Figure 1). Bien que ces équipements sportifs singuliers apparaissent à l'image, les journalistes ne les mentionnent pas spécifiquement et ne les décrivent pas dans les émissions télévisuelles.

C'est en confrontant les données textuelles du discours journalistique aux images des équipements sportifs du corpus, que l'on peut montrer la complémentarité existante entre images et textes : les images montrent ce que le discours journalistique ne dit pas à propos des équipements. En effet, c'est uniquement grâce aux images qu'il est possible de différencier les équipements sportifs les uns des autres en fonction de leur structure, comme le montre la Figure 1. La structure du fauteuil roulant de rugby lors des Jeux Paralympiques de 2016 est visuellement très différente de celle du fauteuil roulant de badminton lors des Jeux Paralympiques de 2021 à Tokyo, avec des armatures sur le devant et représenté dans un duel direct avec un adversaire (voir Figure 1).

**Figure 1**

Évolution des équipements sportifs utilisés par les athlètes paralympiques dans les productions audiovisuelles de la RTS des Jeux Paralympiques de Toronto (1976) à ceux de Tokyo (2021)



Source : Archives de la Radio Télévision Suisse (RTS)

L'étude des images nous permet d'aller plus loin dans notre compréhension de la place des équipements sportifs dans la couverture télévisuelle des Jeux Paralympiques. En effet, l'indicateur « athlète appareillé » révèle une propension à représenter les athlètes dans une configuration où l'homme et la machine semblent indissociables.



## **VI. La mise en scène des équipements sportifs aux Jeux Paralympiques : la symbiose entre l'homme et la machine**

Au sein du corpus, l'indissociabilité entre l'homme et la machine apparaît en creux, par l'absence d'image dépeignant les « transferts », ici en l'occurrence des moments de transition des athlètes paralympiques entre leur aide technique utilisée dans la vie quotidienne et l'équipement sportif adapté à leur discipline. De plus, aucune image de blessures ou de lésions causées par ces équipements (ulcères, inflammations, escarres, etc.) n'est présentée. L'absence de mise en scène montrant les transferts vers l'équipement sportif, geste du quotidien où les déficiences et limitations de capacité de l'athlète paralympique seraient directement visibles, et le manque de description et de présentation des équipements sportifs, renforce implicitement l'idée d'une symbiose permanente et harmonieuse entre l'homme et la machine.

Bien que cette étude ne se penche pas sur une analyse filmique systématique des séquences, des cadrages et du montage, il est marquant de constater que les équipements sportifs sont systématiquement mis en avant lors de leur utilisation par les athlètes paralympiques. Ces derniers sont également régulièrement représentés en action, et appareillés avec leur équipement sportif.

De plus, la fréquente mise en avant des médailles et des succès nationaux dans le discours journalistique contribue à focaliser l'attention sur la performance, transformant l'appareillage en synonyme de performance plutôt que de compensation du handicap. Les équipements deviennent ainsi une « extension productive du corps » des athlètes paralympiques, favorisant leur figuration sur le mode de l'hybridation biotechnologique (Howe & Silva, 2017). Ces éléments participent à une forme de substitution des limitations et du handicap par la performance et la technologie. Selon la notion d'(in)visibilisation du handicap discutée par DePauw (1997), la construction médiatique des Jeux Paralympiques à la RTS participe à démontrer les prouesses et les performances des athlètes paralympiques nationaux appareillés avec leur équipement sportif à un instant précis tout en ignorant les défis spécifiques ou les réalités sociales du handicap auxquelles ils sont confrontés dans la vie quotidienne, comme l'apprentissage, les difficultés rencontrées, les douleurs, etc. (Gourinat & Jarrassé, 2020).

Suivant la proposition d'Éric Macé (2006) de considérer les représentations télévisuelles comme des mythes, on peut avancer que la construction médiatique des Jeux Paralympiques à la RTS encourage l'émergence d'une figure mythique de l'athlète hybride performant et valorise l'espace des Jeux Paralympiques en tant qu'espace « mécanisé ». Ce mythe occulte les débats politiques autour de la question de l'humain augmenté, en présentant l'hybridation performante de l'homme et de la machine comme une vérité naturelle et évidente, jamais discutée ou remise en cause dans le discours journalistique. Cette représentation médiatique n'expose pas simplement les faits ou les performances des athlètes mais elle véhicule un rapport au handicap qui valorise l'intégration de la technologie dans le corps humain et, dans le cadre de notre article, plus spécialement la position assise caractérisée par l'omniprésence du fauteuil roulant de course.

Cette vision techno-centrée des athlètes paralympiques participe à montrer le handicap comme acceptable, seulement s'il est appareillé avec un équipement sportif. Comme l'indique Macé (2000), le média télévisuel est un acteur social important pouvant modifier le rapport à des objets et à des groupes de personnes. Dans ce contexte, le média télévisuel interprète cet espace paralympique comme un terrain où se jouent les défis de l'humain de demain, c'est-à-dire de l'humain augmenté. Comme le mentionnent Tynedal et Wolbring (2013), « plus un corps est proche du cyborg, plus de capital il détient » (p. 29)<sup>17</sup>. Cette mention fait sens dans ce contexte où les médias favorisent davantage une représentation de l'humain augmenté correspondant aux impératifs commerciaux des médias, souligné par Jackson-Brown (2020) et McGillivray et al. (2021), plutôt qu'une déconstruction des processus de production du handicap (Fougeyrollas, 2002). Ainsi, l'on comprend que le rapport au handicap sous-tendu par cette médiatisation des Jeux Paralympiques s'oriente davantage vers l'idée qu'un sportif ayant des déficiences peut atteindre les normes de succès et de performance véhiculées par le sport de haut niveau, seulement avec l'utilisation des équipements sportifs.

---

<sup>17</sup> Traduit de l'anglais.



## Conclusion

Notre plongée dans les archives de la Télévision Suisse Romande visait ici à interroger l'éventuelle évolution des représentations télévisuelles des équipements sportifs des athlètes paralympiques dans les productions audiovisuelles de la Radio Télévision Suisse Romande, de 1976 à 2021. L'analyse diachronique menée sur ces contenus d'archives démontre une omniprésence des fauteuils roulants de course, cela dès les premières émissions, avec une évolution progressive de la mise en image des champions suisses au cours du temps. Contrairement à ce qui a été observé dans la littérature internationale, la figure hybride du sportif paralympique du 21<sup>e</sup> siècle équipé de prothèses de course de haute technologie, n'est quasiment pas présente dans notre corpus. Ce résultat singulier nécessite de saisir la place considérée du sport-handicap dans l'espace national suisse (Marchetti, 1998) en le resituant dans son contexte sociohistorique et culturel pour en comprendre les spécificités (Williams, 2003). En effet, la présence du fauteuil roulant dans les archives de la RTS prend place dans un contexte socio-historico-culturel suisse au sein duquel les athlètes en fauteuil roulant ont une grande importance.

Le média télévisuel joue un rôle clé dans la manière dont le handicap est perçu et compris dans la société à travers les représentations et les stéréotypes véhiculés (Pappous et al., 2011). Il façonne les représentations du public à l'encontre du handicap au travers, entre autres, de celles des sportifs paralympiques, comme étudié ici. Dans les productions audiovisuelles de la RTS, la figure de l'athlète hybride est principalement construite à travers les images, car les discours journalistiques sur les équipements sportifs restent très limités. Les images et les discours s'articulent dans une relation de complémentarité, où l'accent est mis sur la découverte visuelle des athlètes toujours « équipés » et « appareillés ». Les commentaires des journalistes, à l'apparition des équipements sportifs, se concentrent sur la valorisation des performances, souvent dans une logique nationaliste, comme l'ont déjà montré des études menées dans d'autres pays.

Cette focalisation explicite sur la performance dans le discours journalistique et implicite sur la technologie dans les images, peut conduire à une invisibilisation des conditions de production des situations de handicap, en mettant davantage en avant les prouesses individuelles et technologisées de quelques athlètes nationaux. Il serait pertinent de mener une réflexion critique sur les implications sociales de cette médiatisation ainsi que sur la manière dont les médias pourraient élaborer des récits plus équilibrés, qui non seulement mettent en lumière les avancées technologiques mais aussi les réalités quotidiennes de ces sportifs ayant in/capacités, et qui ne manquent pas de rencontrer des situations de handicap dans leurs environnements de vie, en dehors du monde accessible que constitue l'arène paralympique.

## Références bibliographiques

- Barthes, R. (1957). *Mythologies*. Édition du Seuil.
- Berger, P. L. et Luckmann, T. (1966). *The social construction of reality. A treatise in the sociology of knowledge*. Doubleday.
- Berger, R. J. (2008). Disability and the Dedicated Wheelchair Athlete : Beyond the “Supercrip” Critique. *Journal of Contemporary Ethnography*, 37(6), 647-678.  
<https://doi.org/10.1177/0891241607309892>
- Bruce, T. (2014). Us and them : The influence of discourses of nationalism on media coverage of the Paralympics. *Disability & Society*, 29(9), 1443-1459.  
<https://doi.org/10.1080/09687599.2013.816624>
- Burkett, B. (2010). Technology in Paralympic sport : Performance enhancement or essential for performance? *British Journal of Sports Medicine*, 44(3), 215-220.  
<https://doi.org/10.1136/bjism.2009.067249>
- Burkett, B., McNamee, M. et Potthast, W. (2011). Shifting boundaries in sports technology and disability : Equal rights or unfair advantage in the case of Oscar Pistorius? *Disability & Society*, 26(5), 643-654. <https://doi.org/10.1080/09687599.2011.589197>
- DePauw, K. P. (1997). The (In)Visibility of DisAbility : Cultural Contexts and « Sporting Bodies ». *Quest (National Association for Kinesiology in Higher Education)*, 49(4), 416-430.  
<https://doi.org/10.1080/00336297.1997.10484258>
- Esquenazi, J.-P. (2014). *Les Séries Télévisées : L'avenir Du Cinéma ?* Armand Colin.
- Fougeyrollas, P. (2002). L'évolution conceptuelle internationale dans le champ du handicap : Enjeux socio-politiques et contributions québécoises. *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé*, 4(2). <https://doi.org/10.4000/pistes.3663>
- Frenkiel, S., Cornaton, J. et Bancel, N. (2015). Être handicapé physique, devenir médaillé des coureurs suisses en fauteuil roulant (1968-2014). *STADION*, 41(1), 149-166.  
<https://doi.org/10.5771/0172-4029-2015-1-149>
- Goffette, J. (2017). Prosthetic dreams : “Wow Effect”, mechanical paradigm and modular body – prospects on prosthetics. *Sport in Society*, 21(4), 705-712.  
<https://doi.org/10.1080/17430437.2016.1273635>
- Goodley, D. (2013). Dis/entangling critical disability studies. *Disability & Society*, 28(5), 631-644.  
<https://doi.org/10.1080/09687599.2012.717884>
- Gourinat, V. (2015). Le corps prothétique : Un corps augmenté ? *Revue d'éthique et de théologie morale*, 286(4), 75-88. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/retrm.286.0075>



- Gourinat, V. et Jarrassé, N. (2020). Du corps reconstitué au corps reconfiguré. Pour une compréhension éthique de la prothèse à l'ère du techno-enchantement. *Alter*, 14(1), 40-47. <https://doi.org/10.1016/j.alter.2019.08.001>
- Groud, P.-F. (2019). Complexité du rapport corps/prothèse : Potentialités, limitations et face cachée. Dans C. Lindenmeyer (dir.), *L'humain et ses prothèses : Savoirs et pratiques du corps transformé* (p. 171-186). CNRS Éditions. <https://doi.org/10.4000/books.editions-cnrs.29754>
- Guyot, R. et Marcellini, A. (2024). L'évolution des représentations télévisuelles des athlètes paralympiques. Étude des discours verbaux des journalistes à la télévision suisse romande (1989-2021). *Corps*, 22(1), 339-354. <https://doi.org/10.3917/corp1.022.0339>
- Howe, P. D. (2011). Cyborg and Supercrip : The Paralympics Technology and the (Dis)empowerment of Disabled Athletes. *Sociology*, 45(5), 868-882. <https://doi.org/10.1177/0038038511413421>
- Howe, P. D. et Silva, C. F. (2017). The cyborgification of paralympic sport. *Movement & Sport Sciences - Science & Motricity*, 97, 17-25. <https://doi.org/10.1051/sm/2017014>
- International Paralympic Committee. (2011). Sport equipment policy. [https://www.paralympic.org/sites/default/files/2024-04/Sport%20Equipment%20Policy\\_2011.pdf](https://www.paralympic.org/sites/default/files/2024-04/Sport%20Equipment%20Policy_2011.pdf)
- Issanchou, D. (2014). *Une indicible monstruosité : Étude de cas de la controverse médiatique autour d'Oscar Pistorius (2007-2012 en France)* [thèse de doctorat, Université de Paris Ouest Nanterre La Défense]. <https://theses.fr/2014PA100040>
- Jackson-Brown, C. (2020). *Disability, the media and the Paralympic Games*. Routledge, Taylor & Francis Group.
- Jones, C. et Wilson, C. (2009). Defining advantage and athletic performance : The case of Oscar Pistorius. *European Journal of Sport Science*, 9(2), 125-131. <https://doi.org/10.1080/17461390802635483>
- Kolotouchkina, O., Llorente-Barroso, C., García-Guardia, M. L. et Pavón, J. (2020). Disability, Sport, and Television : Media Visibility and Representation of Paralympic Games in News Programs. *Sustainability*, 13(1), 256. <https://doi.org/10.3390/su13010256>
- Larousse. (s. d.). Générique. Dans *Larousse*. <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/g%C3%A9n%C3%A9rique/36544>
- Le Robert. (s. d.). Performance. Dans *Le Robert*. <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/performance>
- Letz, G. (2022). *Repenser les représentations du handicap au prisme du sport : Visibilités, usages et réappropriations* [thèse de doctorat, Université de Lorraine]. <https://theses.hal.science/tel-04193249>

- Lindenmeyer, C. (2017). *L'humain et ses prothèses*. CNRS Éditions.  
<https://doi.org/10.4000/books.editions-cnrs.29652>
- Macé, É. (2000). Qu'est-ce qu'une sociologie de la télévision ? Esquisse d'une théorie des rapports sociaux médiatisés. 1. La configuration médiatique de la réalité. *Réseaux. Communication - Technologie - Société*, 18(104), 245-288.  
<https://doi.org/10.3406/reso.2000.2295>
- Macé, É. (2001). Qu'est-ce qu'une sociologie de la télévision ? (2) esquisse d'une théorie des rapports sociaux médiatisés les trois moments de la configuration médiatique de la réalité : Production, usages, représentations. *Réseaux* (Centre national d'études des télécommunications (France)), 105(1), 199. <https://doi.org/10.3917/res.105.0199>
- Macé, É. (2006). *La société et son double : Une journée ordinaire de télévision française*. Armand Colin.
- Marcellini, A. (2007). Nouvelles figures du handicap ? Catégorisations sociales et dynamiques des processus de stigmatisation / déstigmatisation. Dans G. Boëtsch, C. Hervé et J. J. Rozenberg (dir.), *Corps normalisé, corps stigmatisé, corps racialisé* (p. 129-219). De Boeck Supérieur. <https://doi.org/10.3917/dbu.boets.2007.01.0199>
- Marcellini, A. (2012). French perspectives on the media and Paralympics. Dans O. Schantz et K. Gilbert (dir.), *Heroes or Zero's: The medias perceptions of Paralympic sport* (p. 95-103). Common Ground Publishing.
- Marcellini, A. (2016). Figures et ambivalences du sport paralympique. Dans *Du souci de soi au sport augmenté. Essais sur le corps entraîné, dopé, appareillé* (p. 61-68). Presses des Mines.
- Marcellini, A., Vidal, M., Ferez, S. et De Léséleuc, É. (2010). « La chose la plus rapide sans jambes » : Oscar Pistorius ou la mise en spectacle des frontières de l'humain. *Politix*, 90(2), 139. <https://doi.org/10.3917/pox.090.0139>
- Marchetti, D. (1998). Le football saisi par les médias. *Sociétés & Représentations*, 7(2), 309-331. <https://doi.org/10.3917/sr.007.0309>
- McGillivray, D., O'Donnell, H., McPherson, G. et Misener, L. (2021). Repurposing the (Super)Crip : Media Representations of Disability at the Rio 2016 Paralympic Games. *Communication & Sport*, 9(1), 3-32. <https://doi.org/10.1177/2167479519853496>
- McNamee, M. J. et Edwards, S. D. (2006). Transhumanism, medical technology and slippery slopes. *Journal of Medical Ethics*, 32(9), 513-518.  
<https://doi.org/10.1136/jme.2005.013789>
- Paillette, S., Delforce, B. et Wille, F. (2002). La médiatisation des Jeux Paralympiques à la télévision française. *Les cahiers du Journalisme*, 11, 184-199.



- Pappous, A. (Sakis), Marcellini, A. et De Léséleuc, E. (2011). From Sydney to Beijing : The evolution of the photographic coverage of Paralympic Games in five European countries. *Sport in Society*, 14(3), 345-354. <https://doi.org/10.1080/17430437.2011.557271>
- Pullen, E., Jackson, D. et Silk, M. (2020). (Re-)presenting the Paralympics : Affective Nationalism and the "Able-Disabled". *Communication & Sport*, 8(6), 715-737. <https://doi.org/10.1177/2167479519837549>
- Pullen, E., Jackson, D., Silk, M. et Scullion, R. (2019). Re-presenting the Paralympics: (Contested) philosophies, production practices and the hypervisibility of disability. *Media, Culture & Society*, 41(4), 465-481. <https://doi.org/10.1177/0163443718799399>
- Queval, I. (2020). Itinéraires du corps augmenté : Déficiences et performances dans le sport: *Corps & Psychisme*, 76(1), 21-32. <https://doi.org/10.3917/cpsy2.076.0023>
- Schantz, O. et Gilbert, K. (2001). An Ideal Misconstrued : Newspaper Coverage of the Atlanta Paralympic Games in France and Germany. *Sociology of Sport Journal*, 18(1), 69-94. <https://doi.org/DOI> ; <https://doi.org/10.1123/ssj.18.1.69>
- Schantz, O. et Gilbert, K. (2012). *Heroes or Zero's? : The medias perceptions of Paralympic sport*. Common Ground Publishing.
- Silva, C. F. et Howe, P. D. (2012). The (In)validity of Supercrip Representation of Paralympian Athletes. *Journal of Sport and Social Issues*, 36(2), 174-194. <https://doi.org/10.1177/0193723511433865>
- Swartz, L. et Watermeyer, B. (2008). Cyborg anxiety : Oscar Pistorius and the boundaries of what it means to be human. *Disability & Society*, 23(2), 187-190. <https://doi.org/10.1080/09687590701841232>
- Swiss Cycling. (s. d.). Paracyclisme. <https://www.swiss-cycling.ch/fr/disciplines/para-cycling/>
- Tamari, T. (2017). Body Image and Prosthetic Aesthetics : Disability, Technology and Paralympic Culture. *Body & Society*, 23(2), 25-56. <https://doi.org/10.1177/1357034X17697364>
- Tynedal, J. et Wolbring, G. (2013). Paralympics and Its Athletes Through the Lens of the New York Times. *Sports*, 1(1), 13-36. <https://doi.org/10.3390/sports1010013>
- Williams, J. (2003). The fastest growing sport? Women's football in England. *Soccer & Society*, 4(2-3), 112-127. <https://doi.org/10.1080/14660970512331390865>

## **La place du para-dressage dans la recherche sur le handicap, les loisirs et les sports : une revue narrative de la littérature**

### **The place of para-dressage in disability, leisure and sports studies: a narrative review**

**ZINNIA GUITTIN<sup>1</sup>, VANINA DENEUX-LE BARH<sup>2</sup>, JOCELYNE PORCHER<sup>3</sup>, SYLVIE PEREZ<sup>4</sup>**

- 1- *Doctorante en sociologie, UMR Innovation (INRAE/CIRAD/Institut Agro/MUSE) / ED 60, Fédération Française d'Équitation, Université Paul Valéry, Montpellier (France)*
- 2- *Sociologue, chercheuse à l'IFCE Saumur / UMR Innovation (INRAE/CIRAD/Institut Agro/MUSE), Montpellier (France)*
- 3- *Sociologue, directrice de recherche émérite, UMR Innovation (INRAE/CIRAD/Institut Agro/MUSE), Montpellier (France)*
- 4- *Sciences de l'Éducation et de la Formation, Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, maîtresse de conférences, LIRDEF/MUSE, Montpellier (France)*

#### **Savoirs académiques • Academic Knowledge**



**Résumé :** Le para-dressage est la seule discipline équestre présente aux Jeux Paralympiques. L'objectif de la présente revue de la littérature est de comprendre l'état actuel de la recherche sur la pratique du para-dressage, afin d'interroger la possibilité pour les Jeux Paralympiques de représenter une opportunité pour le développement de la pratique de l'équitation pour des personnes en situation de handicap. Il existe à ce jour très peu d'articles scientifiques autour de cette discipline sportive. Les articles retenus ici évoquent les bénéfices psycho-affectifs et sociaux de la pratique sportive du para-dressage, et notamment l'effet normalisant qu'elle permet. Pour les personnes nées avec leur incapacité tout comme pour les personnes accidentées, la pratique de l'équitation leur permet de nouer une relation forte avec le cheval et de se forger une identité centrée autour de l'animal et du sport, une identité de cavalier. En conclusion, la mise en visibilité du para-dressage aux Jeux Paralympiques peut mettre en lumière les nombreux bénéfices qu'elle apporte aux personnes ayant des incapacités, tout en montrant que la pratique de l'équitation adaptée nécessite peu d'ajustement par rapport à une pratique ordinaire. Les démarches de mise en visibilité doivent cependant être entamées bien en amont des Jeux.

**Mots-clés :** para-dressage, Jeux Paralympiques, handisport, bénéfices psycho-sociaux, identité

**Abstract:** Para-dressage is the only equestrian discipline present at the Paralympic Games. The aim of this narrative review of the literature is to understand the current state of research on the practice of para-dressage, in order to question the possibility of the Paralympic Games representing an opportunity for the development of the practice of horse riding for people with disabilities. To date, there are very few scientific articles on this sport. The articles that have been selected here refer to the psycho-affective and social benefits of para-dressage, and in particular, the normalizing effect it has.



For people born with a disability, as well as for those who have suffered an accident, the practice of horse riding enables them to forge a strong relationship with the horse and to forge an identity centered around the animal and the sport, an identity as a rider. In conclusion, showcasing para-dressing at the Paralympic Games can highlight the many benefits it brings to people with disabilities, while demonstrating that adapted riding requires little adjustment compared to ordinary riding. However, the process of raising awareness about para-dressing must begin well in advance of the Games.

**Keywords:** para-dressage, Paralympic Games, disabled sport, psycho-social benefits, identity

## Introduction

En 1952, aux Jeux Olympiques (JO) de Helsinki, une cavalière danoise fait sensation. Il s'agit de Lis Hartel, survivante de la poliomyélite et première femme en situation de handicap à remporter une médaille olympique sur l'épreuve du dressage. À cette époque, les Jeux Paralympiques (JP) n'existent pas encore. Dans les années 60, l'histoire de Lis Hartel devient le fer de lance des associations proposant des activités équestres pour des personnes en situation de handicap – son succès inspire le développement de la para-équitation, de l'équitation adaptée et de l'équithérapie (Dinning, 2008; Hedenborg, 2017). La para-équitation s'adresse aux cavaliers en situation de handicap physique et/ou sensoriel, tandis que l'équitation adaptée propose des activités équestres à des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique (Beldame et al., 2016). Les deux disciplines peuvent être pratiquées en loisir et en compétition, et se distinguent de l'équithérapie<sup>1</sup>, qui utilise le cheval – monté ou non – pour proposer des activités de soin dans un contexte médical (Viruega & Gaviria, 2020). Il est cependant intéressant de noter que la sportivisation de l'équitation pour des personnes en situation de handicap découle d'une pratique thérapeutique.

Selon Eisen, un premier groupe d'équithérapie est apparu en 1917 à l'Hôpital Universitaire d'Oxford et avait pour vocation d'aider à soigner les blessés de guerre. En 1953, suite au succès de Lis Hartel, la kinésithérapeute norvégienne Elisabeth Bodiker expérimente l'équitation thérapeutique au sein de sa clinique avec succès. La pratique s'exporte alors partout à l'étranger, en Angleterre, en Suisse, aux USA, et en France (Eisen, 2012). En France, la rééducation par le cheval commence au milieu des années 60, grâce aux physiothérapeutes Hubert Lallery et Renée de Lubersac. En 1971, ils fondent l'Association Nationale de Rééducation par l'Equitation (ANDRE), qui devient l'Association Handi-Cheval par la suite, et dont l'objectif est la pratique de l'équitation à visée thérapeutique (Eisen, 2012; Michalon, 2013). Cette association, sous l'égide des fédérations sportives, rassemble des personnes issues du corps médical (Eisen, 2012). À partir de 1986 et la création de la Fédération Nationale des Thérapies Avec le Cheval (FENTAC), l'équitation thérapeutique se désolidarise des fédérations sportives et abandonne la pratique montée de l'équitation au profit du développement de la Thérapie Avec le Cheval (TAC), qui privilégie la relation avec l'animal (Michalon, 2013). La pratique sportive est alors prise en charge par la Fédération Française des Sports Adaptés (FFSA) et la Fédération Française Handisport (FFH). À partir de 2017, la Fédération Française d'Equitation (FFE) prend le relais de la FFH sur la gestion de la para-équitation, et notamment de la discipline paralympique du para-dressage.

Si l'équithérapie et la pratique sportive pour des personnes en situation de handicap génèrent de nombreuses recherches en médecine, kinésithérapie ou encore psychologie (Aitchison et al., 2022; Granados & Agís, 2011; Hilliere et al., 2018; Menor-Rodríguez et al., 2021; Potvin-Bélanger et al., 2022; Wood & Fields, 2021), la para-équitation et le para-dressage ont reçu quant à eux peu d'attention

---

<sup>1</sup> Nous choisissons ici d'utiliser le terme « équithérapie » pour simplifier la compréhension du texte. L'équithérapie fait en effet référence au soin psychique du patient avec le cheval, mais il est plus couramment utilisé aujourd'hui pour faire référence à toutes formes de soin par le cheval. Il est utilisé dans ce sens dans le texte (Eisen, 2012).



de la part des chercheurs sur le handicap ou des chercheurs sur le sport et les loisirs (Dashper, 2010; de Haan, 2015).

La très grande majorité des articles abordent surtout le sujet en Angleterre, dont l'équipe nationale est numéro une mondiale en para-dressage (Jones, 2017).

La revue de littérature présentée dans cet article a pour objectif de répondre à la question suivante : quels sont les parcours des para-cavaliers pratiquant la para-équitation et/ou le para-dressage ?

Cet article a été rédigé dans le cadre d'un travail de thèse débuté en novembre 2022. Pour répondre à cette question, une recherche bibliographique a été menée sur différents moteurs de recherche (Google Scholar, Cairn, OpenEdition et ScienceDirect). Les mots clés utilisés ont été « para-dressage », « sport équestre handicap », « équitation adaptée », « para-équitation » et leurs équivalents en anglais. Les articles retenus devaient aborder le sujet du para-dressage, ou de la pratique de l'équitation de loisir et sportive pour des personnes en situation de handicap. Les recherches sur les différents moteurs de recherche n'ont donné que peu de résultats (95 résultats pour le terme « para-dressage » sur Google Scholar, dont 4 résultats pertinents). Les termes « sport équestre handicap » et « équitation adaptée » ont permis de sélectionner 4 autres articles. Les 2 derniers articles ont été choisis à partir des bibliographies des précédents articles. Au total, dix articles ont été retenus dans le cadre de cette revue de littérature, dont 2 en français (voir tableau 1 en annexe 1, p. 34).

Parce qu'il existe très peu d'articles de recherche sur le para-dressage et la para-équitation, il a été fait le choix de placer la discipline du para-dressage dans le contexte plus large du handisport<sup>2</sup>. Le présent article propose de revenir dans un premier temps sur la définition du handicap, puis de situer le para-dressage dans le paysage du handisport. Dans un second temps, les bénéfices et les difficultés rencontrées dans la pratique sportive, puis dans la para-équitation et le para-dressage seront abordés. Enfin, l'article conclut sur les parcours des para-cavaliers et la construction de l'identité des personnes avec des incapacités dans leur pratique para-équestre. Au travers de cet article, il sera possible de comprendre si les Jeux Paralympiques (JP) peuvent représenter une opportunité de développement pour la pratique de la para-équitation en France.

---

<sup>2</sup> Le terme handisport fait référence au sport pratiqué par des personnes en situation de handicap physique et sensoriel, à l'instar des cavaliers en para-dressage. L'expression « pratique sportive des personnes en situation de handicap » inclut toutes les formes de handicap.

## I. La genèse de la pratique du para-dressage

### A. Définition du handicap

Les lois successives de 1975 puis de 2005 en France ont permis de définir le handicap comme « le produit d’une interaction entre une personne vivant avec une déficience et son environnement socio-culturel » (Frenkiel et al., 2016, p. 627). Le terme « en situation de handicap » met l’accent sur les difficultés rencontrées par une personne avec une incapacité physique ou mentale à subvenir correctement à ses besoins quotidiens dans un environnement socio-culturel inadapté à sa condition (Delalandre et al., 2022; Frenkiel et al., 2016). Stiker (2019) invite cependant à la réflexion autour du mot « handicap », qui induit une vision misérabiliste de la personne, et sert aujourd’hui de « terme générique » (2019, p. 61) pour définir toutes les formes de handicap. Selon lui, l’expression « en situation de handicap » ne dit rien de précis et est, au contraire, trop large pour être bien entendue, tout en continuant à véhiculer « les images d’une personne empêchée, gênée, entravée, parce que déficiente, infirme, malformée » (2019, p. 67). S’il ne propose pas de solution adéquate, Stiker propose de réfléchir à partir du concept développé par Amartya Sen des capacités, à l’instar du mot anglais *disability* ou encore de l’expression québécoise « personnes avec des incapacités. »

En 1983, à partir du rapport *Principes fondamentaux du handicap*<sup>3</sup> publié par l’UPIAS, le sociologue Mike Oliver développe le modèle social du handicap (Oliver, 2013), repris aujourd’hui par de nombreux chercheurs (Dashper, 2010; Delalandre et al., 2022). Considérer la personne en situation de handicap au-delà du seul besoin de guérison ou de réparation a permis, entre autres, le développement d’activités physiques et sportives adaptées dont « le désir de pratiquer “comme les autres” conduit à s’éloigner un peu plus d’une organisation initiée et contrôlée par le monde médical » (Ferez & Ruffié, 2023, p. 44).

### B. Le para-dressage, seule discipline équestre présente aux Jeux Paralympiques

#### 1. Origines de la discipline

En 1948, le professeur Guttmann, qui travaille avec des personnes paralysées, organise une compétition sportive en parallèle des Jeux Olympiques qui se déroulent alors à Londres et qui fait s’affronter des personnes paraplégiques au tir à l’arc. Ces jeux, inscrits dans une visée thérapeutique (Marcellini, 2005; Ferez & Ruffié, 2023), seront réitérés et prendront le nom des Jeux de Stoke Mandeville en référence à l’hôpital où ils se déroulent. En France, c’est l’Association Sportive des Mutilés de France (ASMF), fondée en 1954, qui initie la pratique sportive pour des personnes en situation de handicap (Ruffié et al., 2014).

---

<sup>3</sup> *Fundamental Principles of Disability*, traduction de l’une des autrices.



Les premiers JP se déroulent à Rome, en 1960 et sont encore résolument inscrits dans une vision médicale (Ruffié et al., 2014). À partir des JP de 1968 à Tel-Aviv, les préoccupations deviennent de plus en plus sportives. Malgré une volonté d'intégration de toutes les formes d'incapacité, il faut attendre 1976 pour que les aveugles et les amputés puissent prendre part aux Jeux de Toronto, et 1986 pour une intégration complète de toutes les formes de handicap, notamment le handicap mental<sup>4</sup>.

Dans un même temps, c'est sous l'impulsion de deux cavalières britanniques, Jonquil Solt et Jane Goldsmith, que les premières compétitions de para-dressage sont organisées dans les années 1960 et 1970 en Angleterre et en Suède (United States Equestrian Federation, 2017). En parallèle se développe en Angleterre l'association Riding for the Disabled, créée en 1969, qui promeut l'équithérapie, mais aussi l'équitation de loisir, sportive et compétitive pour des personnes en situation de handicap (Dashper, 2010; de Haan, 2015). Ce n'est qu'à partir des Jeux d'Atlanta en 1996 que le para-dressage est officiellement intégré comme seule discipline équestre des JP. Cela coïncide avec l'intégration de toutes les formes de handicap au sein des JP, ainsi que le remaniement du système de classification des para-athlètes. Dans les années 80, la classification passe d'un modèle médical à un modèle fonctionnel, ce qui a amené différentes formes de handicap à concourir les unes contre les autres en prenant en compte les capacités des para-athlètes plutôt que leur type de handicap (Ruffié et al., 2014).

Dès les premières compétitions internationales de para-dressage, en 1985, et jusqu'aux JP d'Athènes en 2004, les para-cavaliers montaient des chevaux qui leur étaient prêtés sur place, à l'instar des cavaliers du pentathlon. Depuis 2004, les para-cavaliers montent leurs propres chevaux, ce qui a contribué au développement de la discipline. En effet, selon Anne Prain, juge internationale de dressage, les cavaliers sont alors en mesure de montrer la qualité de leurs relations avec leurs chevaux ; les aptitudes, notamment locomotrices, des chevaux se rapprochent de plus en plus des standards des chevaux de dressage pur ; et les notes des reprises augmentent (Prain, 2024). Si, en 1996, seules 16 nations sont représentées en para-dressage, elles sont au nombre de 29 à Rio en 2016 et de 26 à Tokyo en 2021 (United States Equestrian Federation, 2017; Les Sports.info, 2024).

En France, la discipline s'est développée dans la continuité de l'Angleterre et des pays nordiques. Dès 1996, elle fait partie des 16 nations à envoyer une équipe à Atlanta. La discipline est alors prise en charge par la FFH, avant d'être rattachée à la FFE depuis 2017. La FFE promeut le développement de la discipline à travers la pratique de la para-équitation et de l'équitation adaptée, notamment en mettant en place le label « Equi-Handi Club » (FFE, 2023). On compte aujourd'hui 144 centres équestres labellisés Equi Handi Club et 66 clubs et associations proposant des activités équestres recensés sur le site Handisport, dont 55 sont des associations multisports (Handisport, 2023). D'après le site FFE Compet, en 2023,

---

<sup>4</sup> Aujourd'hui, le handicap mental n'est pas intégré à toutes les disciplines présentes aux JP. À Paris 2024, seules trois disciplines sont ouvertes aux personnes avec une incapacité cognitive : le para athlétisme, la para natation et le para tennis de table (Mainguy, 2021).

367 épreuves de para-dressage ont été organisées en France, tous niveaux confondus, en parallèle des concours de dressage classique.

Ces compétitions totalisent majoritairement peu de participants : l'ensemble des épreuves a rassemblé 50 cavaliers différents, et 27 clubs. À titre de comparaison, sur la même année, 15 482 épreuves de dressage classique se sont déroulées, tous niveaux confondus, et ont totalisé la participation de 19 613 cavaliers différents et 2 846 clubs. Il est cependant difficile de trouver et d'obtenir des informations sur le développement du para-dressage, car il n'existe pas, à la connaissance des autrices, d'historique de la discipline en France.

## 2. Règlementation

Les règles du para-dressage sont les mêmes que pour la discipline du dressage « valide » à la différence près qu'elles s'adressent uniquement à des cavaliers ayant des incapacités motrices et/ou sensorielles. « *La reprise [en para-dressage] consiste en un enchaînement de figures dans la bonne allure, le bon équilibre et avec une amplitude variée (allongements de foulée et rétrécissement de foulée tout en gardant l'équilibre)* » (France Paralympique, 2023). Les para-cavaliers sont répartis en cinq grades selon leur puissance musculaire, l'ampleur des mouvements articulaires et la coordination (St. George et al., 2022). Le grade I correspond aux para-cavaliers ayant les incapacités les plus importantes (déficience importante de l'équilibre et de la mobilité des bras et des jambes) et le grade V regroupe les para-cavaliers aux incapacités les plus légères (déficience légère d'un ou deux membres, déficience visuelle) (Handi Equi Compet, 2023). En para-dressage, le système de classification est généralement perçu comme équitable par les para-cavaliers (Dashper, 2010; de Haan et al., 2016), avec des objectifs constants d'amélioration pour prendre en compte l'expérience vécue des para-cavaliers au-delà de leurs capacités fonctionnelles (St. George et al., 2022). Dans cette discipline, c'est avant tout la qualité d'exécution des figures par le cheval qui est jugée plus que l'athlète humain.



## II. Réalités du handisport et du para-dressage aujourd'hui, entre bénéfices et difficultés

Selon Stiker (2019), « les personnes dites handicapées réclament que leurs capacités, toujours existantes comme en tout individu humain, soient aidées pour devenir des capabilités » (2019, p. 71), c'est-à-dire, « d'offrir une liberté effective d'atteindre un état donné (pouvoir d'être) ou de réaliser quelque chose (pouvoir de faire), par la construction d'un environnement en mesure de mettre en valeur les ressources personnelles. » (Valet & Meziani, 2017, p. 5). Ainsi, un environnement capacitant permettrait aux personnes les plus vulnérables de retrouver leur liberté d'être et d'agir (Valet & Meziani, 2017), tout en étant considéré comme des sujets actifs (Cooreman-Guittin, 2022). En ce sens, l'exemple du para-dressage est intéressant, puisque on y retrouve les caractéristiques d'un environnement « capacitant », où les capacités et les capabilités des para-cavaliers sont reconnues.

Si, jusque dans les années 80, la pratique sportive des personnes en situation de handicap était avant tout considérée pour ses bénéfices thérapeutiques d'un point de vue médical, les recherches ont aujourd'hui démontré qu'elle apportait aussi de nombreux bénéfices sociaux et personnels (Aitchison et al., 2022; Collinet et al., 2023). Ces bénéfices sont cependant à nuancer avec les difficultés d'accès au sport qu'elles rencontrent, comme l'absence d'infrastructure permettant de les accueillir, les coûts liés à la pratique, ou encore l'absence d'informations sur les dispositifs handisport qui leur sont accessibles (Richard et al., 2020).

### A. Les bénéfices psycho-affectifs et sociaux

Dans une revue de littérature sur les bénéfices de la pratique sportive des personnes en situation de handicap, Aitchison et al. (2022) montrent que pour les para-athlètes, par exemple, leur vie est marquée par leur pratique intensive et passionnée d'un handisport, qui leur procure « joie et bonheur »<sup>5</sup> (p. 11) en plus d'améliorer leur confiance en eux et leur estime de soi au travers de leur participation sportive.

Dans le para-dressage, les cavaliers tirent eux aussi de nombreux bénéfices psycho-affectifs de leur pratique (Dashper, 2010; DePauw, 1986; Lundquist Wanneberg, 2014). Dès les années 80, la littérature scientifique met en évidence les avantages de la pratique de l'équitation auprès d'un public en situation de handicap, comme en atteste DePauw (1986) pour qui l'équitation entraîne la motivation des cavaliers, construit la confiance et améliore l'estime de soi. Les para-cavaliers interrogés par Dashper (2010) quelques décennies plus tard, tous compétiteurs en para-dressage, évoquent les mêmes bénéfices. Ils expliquent comment l'équitation a changé leur vie, notamment sur leurs attentes pour l'avenir et sur ce qu'ils étaient capables d'accomplir (Dashper, 2010), à l'instar de Pete, para-cavalier britannique qui, jusqu'à sa découverte du para-dressage aux JP de 1996, pensait ne jamais être capable de faire autre chose qu'un travail de bureau, ce qui l'a mené à la dépression.

---

<sup>5</sup> "love and enjoyment" (Aitchison et al., 2022, p. 11), traduction de l'une des autrices.

Il raconte sa carrière : « *c'est vraiment surréaliste parce que j'aime tellement les chevaux et que j'ai réussi à en faire une carrière, puis à réussir dans cette carrière et à ce que cette carrière m'emmène autour du monde... Pour moi, j'ai plus de succès que n'importe qui d'autre, parce que pour moi, c'est le respect et l'admiration des autres êtres humains, c'est vraiment agréable.* »<sup>6</sup> (Dashper, 2010, p. 10).

L'estime de soi est un bénéfice souvent cité dans la littérature. Dans le cadre d'une pratique en milieu ordinaire, se confronter à des valides représente pour les personnes en situation de handicap « un moyen de se sentir comme les autres et de gagner en estime de soi » (Collinet et al., 2023, p. 153). Se sentir comme les autres se rapproche d'un effet normalisant<sup>7</sup>, tel qu'il a pu être décrit par de nombreux auteurs (Aitchison et al., 2022; Delalandre et al., 2022; Ripoll, 2016). Cet effet normalisant a aussi été décrit dans la pratique de la para-équitation. Ainsi, Lundquist-Wanneberg (2014) explique que pour certains para-cavaliers, monter à cheval leur permettait de « redevenir normaux » et de rompre avec le modèle médical du handicap, notamment pour les personnes accidentées. La pratique de l'équitation et la présence dans un environnement ordinaire, c'est-à-dire, un centre équestre qui accueille majoritairement un public valide, leur procure le sentiment d'être à leur place et de faire partie de cet environnement. Le cheval représente une forme de liberté, et la preuve qu'ils sont « capables de faire des choses »<sup>8</sup>. Monter à cheval leur permet de se connecter au corps de l'animal, et à leurs propres ressentis. Si l'équitation permet aux para-cavaliers de retrouver une forme de mobilité et d'exercice, il s'agit aussi pour eux « d'un médicament pour l'esprit » ou d'un « nettoyage spirituel »<sup>9</sup> (Lundquist Wanneberg, 2014, p. 75). Certains para-cavaliers expriment ne plus ressentir le besoin de redevenir la personne qu'ils étaient avant le handicap quand ils sont à cheval (Lundquist Wanneberg, 2014). Enfin, pour certains para-cavaliers, la pratique de l'équitation leur permet de retrouver un lien avec leur vie d'avant, mais ils y voient aussi un chemin pour la vie future (Hedenberg, 2017; Lundquist Wanneberg, 2014).

À l'encontre de cette perception de la normalité, Stiker (2019) explique comment cette notion est aujourd'hui un synonyme de validité, et qu'en voulant conférer une vie « normale » aux personnes en situation de handicap, cela revient à imposer un modèle validocentré où les personnes seraient identiques, mais pas égales : « Tous pareils ne veut pas dire tous égaux.

---

<sup>6</sup> "It's really surreal cos I love horses so much and I've managed to make a career out of it, and then to be successful at that career and for that career to take you round the world . . . to me I'm more successful than anyone I can imagine because for me it's the respect and admiration from fellow human beings, it's really nice." (Dashper, 2010, p. 90), traduction de l'une des autrices.

<sup>7</sup> Le principe de normalisation découle des travaux du psychologue Wolf Wolfensberger à la fin des années 60. Il propose que les pratiques de gestion humaine permettent à une personne ayant une incapacité de pouvoir fonctionner d'une façon considérée comme acceptable par sa société. Cela implique que la personne en situation de handicap soit exposée à des expériences normatives et intégrée au maximum au sein de la société (Wolfensberger, 1970).

<sup>8</sup> « the feeling of being able to » (Lundquist Wanneberg, 2014, p. 73), traduction de l'une des autrices.

<sup>9</sup> « "medicine for the soul" or as "spiritual cleansing" », traduction de l'une des autrices.



Viser les mêmes objectifs : (...) l'exploit sportif mais dans les compétitions handisport (...), montre bien la volonté de la « mêmété » en acceptant des traitements inégalitaires. » (2019, p. 62). Jones (2017) apporte un regard différent sur la pratique de l'équitation pour des personnes en situation de handicap. Plutôt que de parler de « normalisation » dans le sens où la pratique sportive permet d'oublier, voire de limiter le handicap, elle évoque comment l'équitation permet d'enlever un excès d'invalidité. La « situation de handicap » ne disparaît pas mais une partie des implications sociales négatives qui y sont liées s'effacent. Dans la para-équitation, les para-cavaliers montent rarement parce qu'ils souhaitent être guéris ou (re)devenir normaux. C'est avant tout la relation avec le cheval qui les motive (Jones, 2017).

Enfin, au-delà des bénéfiques psycho-affectifs, la pratique sportive collective est un vecteur d'intégration sociale. Elle permet de décroquer le handicap en le rendant visible et compréhensible auprès d'un public valide, ce qui permet à la personne en situation de handicap de se sentir à l'aise dans le milieu ordinaire (Collinet et al., 2023). Dans le milieu de la para-équitation et du para-dressage, plusieurs cavaliers soulignent l'importance de pouvoir sortir et de rencontrer d'autres personnes, de retrouver des contacts sociaux. Monter à cheval est un vecteur pour retrouver le respect et l'admiration des personnes qui les entourent, en particulier des valides. Cela leur permet aussi de renouer avec un capital social (Dashper, 2010; Lundquist Wanneberg, 2014).

## **B. La particularité de la para-équitation et du para-dressage : la relation avec le cheval**

Si la médiation animale est à visée thérapeutique – ce qui n'est pas l'objectif de la pratique du para-dressage – il est cependant possible d'établir des parallèles entre une pratique purement thérapeutique et une pratique sportive, comme en atteste Lee Davis qui a travaillé sur la question des bénéfiques thérapeutiques apportés par les chevaux à des cavalières valides de loisir (Lee Davis et al., 2015). Dans la pratique de la médiation animale, Fournier Chouinard (2021) évoque le lien qu'il existe entre les animaux de thérapie et les patients, pour qui il est parfois plus facile de faire confiance à un animal plutôt qu'à un humain. La nature de la relation qui peut se nouer entre un cavalier et son cheval fait écho aux thérapies assistées par les animaux, dont sans tiret les objectifs sont d'apporter des bienfaits sur la santé physique et mentale des patients (Altenloh & Busigny, à paraître). Cependant, dans le cadre médical, le participant est avant tout un patient (Altenloh & Busigny, à paraître), tandis que dans la pratique sportive, il est d'abord un équitant, voire même un athlète (Lundquist Wanneberg, 2014).

La relation qui se noue entre l'animal de médiation et l'humain implique la reconnaissance de l'agentivité de l'animal, qui est nécessaire « pour libérer le véritable potentiel ainsi que toute la richesse de la médiation animale. » (2021, p. 104). Cette reconnaissance de l'agentivité de l'animal est aussi présente dans les sports équestres et est reconnue comme nécessaire pour le bon déroulement de la compétition (Deneux-Le Barh, 2022). La reconnaissance de l'agentivité de l'animal lui permet de pleinement jouer son rôle de médiateur et d'enrichir les échanges interspèces, contribuant ainsi à la réciprocité des bénéfiques à tirer de la relation entre humain et animal (Fournier Chouinard, 2021).

Pareillement, dans le cas du para-dressage, Jones (2017) montre comment la relation d'interdépendance entre un para-cavalier et son cheval peut permettre l'accroissement des compétences des deux êtres : « James permet à Murphy [le cheval] d'utiliser ses capacités naturelles et acquises ; Murphy permet à James de faire l'expérience d'un autre type de liberté physique et de dextérité. »<sup>10</sup> (Jones, 2017, p. 155).

Jones (2017) explique que si de nombreux sports prônent l'indépendance, l'équitation a cela de spécial qu'elle prône l'interdépendance, entre cheval et para-cavalier. L'auteur explique comment humains et chevaux sont amenés à exercer un contrôle l'un sur l'autre, mais aussi sur eux-mêmes, puisque le cheval doit apprendre à ne pas fuir, sauter en l'air, taper ou mordre. Pareillement, le para-cavalier doit s'empêcher de se ratatiner, de serrer les genoux, les mains, etc. Cheval et para-cavalier doivent pouvoir être en mesure de « lire » les capacités physiques et émotionnelles de l'autre lorsqu'ils sont en interaction. Cette relation d'interdépendance entre le cheval et le para-cavalier permet d'aller au-delà du principe d'inclusion, où il reste une séparation entre celui qui donne (le valide) et celui qui reçoit (la personne en situation de handicap). « Comme le fait remarquer Swinton (2016), une personne peut avoir un sentiment d'appartenance lorsqu'elle manque en son absence, et pas seulement lorsqu'elle est acceptée en sa présence. Cette idéologie est évidente dans les sports équestres, où le partenariat ne peut être imaginé sans la présence des deux membres » (Jones, 2017, p. 158)<sup>11</sup>. Ainsi, par la pratique de l'équitation, les para-cavaliers sont en mesure de former des partenariats anthropoéquins et même d'augmenter mutuellement leurs compétences naturelles et acquises dans un contexte sportif (Jones, 2017). Les sports équestres permettent au couple cheval/para-cavalier d'acquiescer une nouvelle identité, non pas parce qu'ils changent de corps, mais parce qu'ils gagnent une relation (Jones, 2017).

La particularité du para-dressage est qu'il permet donc de combiner à la fois les bénéfices apportés par la thérapie avec un animal à la personne en situation de handicap, et les bénéfices liés à la pratique sportive<sup>12</sup>, comme Aitchison et al. (2022) et Collinet et al. (2023) l'ont en effet mis en évidence.

### C. Les difficultés rencontrées

Si la pratique sportive présente de nombreux bénéfices pour les personnes en situation de handicap, son accès reste cependant difficile, comme en témoigne le faible nombre de structures labellisées par la FFE pour accueillir des personnes en situation de handicap.

---

<sup>10</sup> « James enables Murphy to use his natural and learnt ability; Murphy enables James to experience a different sort of physical freedom and dexterity », traduction de l'une des autrices.

<sup>11</sup> « As Swinton (2016) remarked, someone belongs when they are missed in their absence, not only accepted in their presence. This ideology is clear in equestrian sport, where the partnership cannot be imagined without an absent member », traduction de l'une des autrices.

<sup>12</sup> Il existe d'autres formes d'activités sportives avec des animaux, notamment le para-agility, où un chien et son maître exécutent ensemble un parcours d'obstacles. Cette discipline n'est cependant pas présente aux JOP, et il existe une différence majeure avec l'équitation qui tient dans le portage de l'être humain.



Les clubs sportifs, notamment ordinaires, ne sont pas toujours adaptés à l'accueil de personnes en situation de handicap : ils n'ont pas les infrastructures ou le matériel nécessaire, ou bien ils n'ont pas de moniteurs formés pour travailler avec un public ayant des incapacités (Richard et al., 2020).

La blessure ou le risque de blessure peut amener la personne en situation de handicap à arrêter ou à ne pas commencer sa pratique sportive. Pareillement, l'évolution du handicap ou de la maladie peut empêcher la poursuite d'un sport (Delalandre et al., 2022; Richard et al., 2020). À ce titre, dans le cadre de la pratique de l'équitation pour des personnes en situation de handicap, Viruega et Gaviria (2020) appellent à la vigilance par rapport à la dangerosité des chevaux, qui restent des animaux imprévisibles de quelques 500 kg. Les auteurs rappellent que dans le cadre de l'équithérapie, dans un contexte médical, les chevaux sont soigneusement sélectionnés et entraînés pour accompagner des personnes fragiles, ce qui n'est pas toujours le cas des chevaux en pratique ordinaire. Parallèlement, ils invitent à séparer pratiques thérapeutiques et pratiques de loisir, dont les objectifs et les méthodologies diffèrent. Cependant, ils précisent que toute personne désireuse de monter à cheval doit pouvoir être accompagnée dans sa démarche.

L'accès à un entraîneur professionnel et formé pour l'accompagnement de para-athlètes reste compliqué. Les entraîneurs dans le handisport sont encore souvent bénévoles et connaissent des situations de travail précaires (Burlot et al., 2020; Meynaud, 2005; Wareham et al., 2017). C'est le cas aussi dans la pratique de l'équitation adaptée, comme en témoigne Turaud (2009) au sein de l'association Cadence, dont les personnes qui accompagnent les para-cavaliers sont des bénévoles. Enfin, l'absence d'une couverture médiatique des handisports à hauteur des heures de diffusion des sports valides contribue à leur invisibilité et aux inégalités entre sports valides et handisports (Arcom, 2023; Meynaud, 2005; Paillette et al., 2005).

### **III. L'identité du para-athlète, entre supercrip<sup>13</sup> et hybride**

#### **A. Le parcours des para-athlètes**

##### **1. Les para-athlètes accidentés**

Concernant les para-athlètes accidentés, en athlétisme, Frenkiel et al. (2016) expliquent que leur participation sportive découle majoritairement d'une pratique commencée en tant qu'enfant dans le milieu valide, puis reprise, dans un premier temps, en centre de rééducation à la suite de leur accident ou de l'apparition ou évolution d'une maladie. Leur retour à une pratique sportive est facilitée par leurs connaissances techniques et sociales du milieu sportif, bien qu'ils ne se réorientent pas nécessairement vers le sport qu'ils pratiquaient en tant que valides (Frenkiel et al., 2016; Richard et al., 2022).

Le sport contribue à un processus d'ajustement, nécessaire pour accepter une nouvelle condition, une nouvelle vie (Aitchison et al., 2022). Il y a un besoin d'adaptation de la pratique sportive, notamment lorsqu'elle avait été commencée en milieu valide. Les para-athlètes sont à la recherche de stratégies de reconversion pour leur corps qui change, mais sont aussi dans une logique de quête identitaire qui se traduit par la volonté de pratiquer avec les valides. On trouve souvent chez eux une volonté d'effacement du handicap par la pratique sportive qui permet de replacer le corps dans un environnement « normal » (Delalandre et al., 2022).

Certains pratiquants ont (re)découvert la pratique sportive grâce à leur handicap. La pratique sportive découle alors de leur propre choix et d'un besoin de se procurer du bien-être, de s'inscrire dans un collectif et dans une logique de mobilité et de préservation du corps (Delalandre et al., 2022). Ces para-athlètes constituent près de 90% des sportifs sélectionnés aux Jeux Paralympiques (Ripoll, 2016). Il est intéressant de noter que pour la plupart des para-athlètes accidentés, leur intégration au sein d'équipes sportives handisports leur a permis d'obtenir le statut d'athlète de haut niveau, comme l'expliquent Frenkiel et al. (2016) dans le cas des athlètes en para-athlétisme. Frenkiel et al. (2016) et Richard et al. (2022) remarquent aussi qu'à la suite de l'intégration d'un para-athlète accidenté au sein d'une discipline paralympique, les progrès des para-athlètes sont très rapides et les records personnels battus plus souvent que parmi les athlètes valides.

Parmi les para-cavaliers accidentés, il est moins fréquent d'observer des primo-arrivants en situation de handicap à la suite d'un accident. A l'instar des cavaliers valides, les para-cavaliers débutent fréquemment l'équitation dans leur enfance et leur pratique est motivée par des images liées à la liberté et à la relation avec le cheval (Chevalier, 1998; Dashper, 2010). Certains sont remontés à cheval par le biais de l'équithérapie, avant de s'orienter vers la para-équitation, tandis que d'autres para-cavaliers ont souhaité retrouver la pratique qu'ils avaient avant leur

---

<sup>13</sup> « Supercrips » est un terme qui désigne les personnes en situation de handicap dont les récits de vie extraordinaires montrent qu'avec du courage, du dévouement et du travail, tout est réalisable. Le problème de cette appellation est qu'elle mène à des attentes irréalistes sur ce dont sont capables les personnes en situation de handicap, à l'image du mythe du « self made man » (Berger, 2004).



accident sans passer par un processus équita-thérapeutique (Dashper, 2010; de Haan, 2015; Hedenborg, 2017; Lundquist Wanneberg, 2014).

## **2. Les para-athlètes nés avec leur handicap**

Les para-athlètes nés avec leur handicap ont souvent des trajectoires sportives plus variées, puisqu'elles peuvent s'opérer au sein du cadre médical, de l'école, de la famille ou encore tardivement, bien après l'enfance (Frenkiel et al., 2016; Richard et al., 2022). Ce fut le cas, par exemple, de Sir Lee Pearson, para-cavalier de l'équipe de para-dressage britannique né avec une arthrogrypose multiple congénitale et qui a découvert le para-dressage à 22 ans, lors des Jeux Paralympiques d'Atlanta (Dashper, 2010).

La majorité des para-athlètes découvrent néanmoins le sport dans leur enfance, tout comme les athlètes valides et accidentés. C'est ensuite souvent la rencontre avec un coach « jouant le rôle de tuteur de résilience » (Ripoll, 2016, p. 105) qui va leur permettre de progresser vers le plus haut niveau, à l'instar de ce que décrivent Forté et Menesson (2012) dans le contexte des athlètes valides non-héritier, c'est-à-dire, ceux qui s'engagent dans la voie sportive par le biais d'un modèle extérieur. Dans le contexte du para-dressage, les para-cavaliers qui débutent dans leur enfance le font souvent d'abord en milieu valide, avant de s'orienter vers le para-dressage, comme Chiara Zenati. La jeune cavalière hémiplegique a découvert l'équitation à l'âge de 6 ans en milieu valide et a continué sa pratique jusqu'à intégrer l'équipe de France de para-dressage en 2019 (Chiara Zenati, 2021).

Ces para-athlètes évoquent le dépassement de soi comme motivation principale et l'importance des soutiens autour d'eux – famille, clubs sportifs, institutions – dans leur engagement sportif (Delalandre et al., 2022). S'ils retrouvent dans le handisport les mêmes bénéfices qu'évoquent les para-athlètes accidentés, il n'est cependant pas le moyen d'une reconstruction, comme en témoigne le handibasketteur Ryadh Sallem : « Je n'ai jamais connu de sentiment de revanche à prendre par rapport à mon handicap, non ! J'ai juste des défis à relever. Des revanches contre qui et contre quoi ? Je suis né ainsi ! » (Ripoll, 2016, p. 73).

## B. L'identité du para-athlète

### 1. La construction identitaire

L'identité est considérée comme l'ensemble des significations que nous utilisons pour définir ce que signifie être qui nous sommes dans différents contextes (Lundquist Wanneberg, 2014). Elle s'exprime selon trois principes : les rôles que nous percevons, par exemple, le rôle de parent ; le groupe, par exemple, l'identification à un groupe social, comme les partisans d'un parti politique ; et la personne, c'est-à-dire, la façon dont nous nous percevons par rapport à autrui. Toute personne mobilise plusieurs identités au cours de sa vie, dont certaines sont plus dominantes que d'autres. L'identité peut être refaçonnée lors d'événements majeurs, comme par exemple, la survenue d'un accident grave qui conduit à l'amputation d'un membre (Lundquist Wanneberg, 2014).

Dans le milieu du handicap, Stiker (2019) parle de condition handicapée pour décrire, entre autres, la façon dont les « personnes dites handicapées »<sup>14</sup> vivent et agissent dans leur quotidien, se construisent avec des identités multiples, affirment leurs capacités et combattent pour une société plus inclusive. Leurs identités peuvent être choisies, ou bien prescrites par le reste de la société – souvent, elles sont un mélange des deux.

Dans le handisport, les para-athlètes (re)construisent leur(s) identité(s), qui peuvent être multiples – l'identité peut s'apparenter à celle d'un athlète aussi bien qu'à celle d'une personne en situation de handicap. Pour les para-cavaliers, Lundquist-Wanneberg (2014) explique que lorsque ces personnes sont à cheval, elles se considèrent avant tout comme « cavalières ». Si l'identité « handicapée » est toujours présente, elle passe cependant au second plan au profit d'une identité plus marquée par la présence du cheval que par celle du handicap (Lundquist Wanneberg, 2014; de Haan, 2015). Lundquist-Wanneberg (2014) s'est particulièrement intéressée à la (re)construction de l'identité lorsqu'une personne en situation de handicap (re)commence l'équitation. Sa recherche porte sur des para-cavaliers suédois – certains d'entre eux font partie de l'équipe nationale de para-dressage tandis que d'autres débutent l'équitation. Pour les anciens cavaliers ayant acquis leur handicap au cours de leur vie (accident ou maladie), le para-dressage leur permet de renouer avec une pratique qui leur était familière et qui leur apprend à conjuguer une nouvelle identité liée au handicap avec une ancienne identité cavalière. Ces para-cavaliers expérimentent une frustration liée à la perte de leur identité valide, mais aussi le plaisir d'avoir l'opportunité de retrouver un lien avec leur passé (Lundquist Wanneberg, 2014).

Pour les para-cavaliers qui découvrent le milieu équestre – soit qu'ils sont nés avec leur handicap, soit qu'ils commencent la pratique de l'équitation suite à leur handicap – le cheval devient pour eux une forme de liberté, une façon de « devenir normaux » (Lundquist Wanneberg, 2014, p. 73)<sup>15</sup>.

---

<sup>14</sup> Terme utilisé par l'auteur (Stiker, 2019).

<sup>15</sup> « (...) being "normal again" », traduction de l'une des autrices.



L'autrice explique que même si l'identité liée au handicap reste forte, elle peut être remise en question lorsque les personnes se mettent à cheval et (re)découvrent l'identité cavalière (Lundquist-Wanneberg, 2014), à l'instar de ce qu'exprime la cavalière Céline Gerny auprès du magazine Grand Prix (2023) : « Je me considère davantage comme une athlète de haut niveau que comme une personne en situation de handicap. »

Similairement, Donna de Haan (2015, 2016) identifie au sein de l'équipe britannique des sports équestres olympiques et paralympiques trois marqueurs d'identité principaux. Tout d'abord, elle met en évidence une identité générique de l'équipe de Grande-Bretagne, qui rassemble tous les athlètes sous la même bannière sans distinction de disciplines, de genre ou de handicap. Ensuite, la deuxième forme d'identité est spécifique au monde du cheval, c'est-à-dire l'identité des équitants face aux non-équitants. Dans cette vision de l'identité, la situation valide/handicapé n'a pas d'importance. Enfin, il existe des identités spécifiques à chaque discipline. Les para-dresseurs sont par exemple perçus comme des personnes ouvertes aux rencontres avec les cavaliers de différentes nationalités et s'identifient, entre eux, par leur handicap.

## 2. Le corps des para-athlètes, entre héros, supercrip, cyborg et centaure

À travers leur pratique sportive, les para-athlètes voient leur corps évoluer. Ils font l'acquisition de nouvelles compétences et découvrent un corps plus performant – parfois, notamment pour les para-athlètes accidentés, plus performant même que lorsque le corps était valide, puisqu'ils peuvent désormais prétendre au plus haut niveau (Frenkiel et al., 2016).

Cependant, comme pour toute figure médiatique, le corps de l'athlète paralympique ne lui appartient plus entièrement. L'image véhiculée par les médias tend à représenter l'athlète en situation de handicap comme un super-héros, un cyborg ou un humain augmenté qui « conjugue l'héroïsme face à l'adversité, la résilience, la puissance et la performance physique augmentées par la haute technologie, la ténacité et le mérite, mais aussi la beauté, beauté du geste et esthétique corporelle » (Marcellini, 2016, p. 63). Cette nouvelle définition de l'athlète paralympique délégitime la recherche de confrontation avec les athlètes valides, puisqu'elle participe plutôt à construire une nouvelle forme de sport qui serait celui de l'avenir, le sport « mécanisé » ou « appareillé » qui prendrait ses sources dans le paralympisme (Marcellini, 2016). Richard et al (2020) précisent que cette figure héroïque est aujourd'hui plus nuancée, avec des représentations tournées autour de l'humour et de l'autodérision, comme en témoigne la mini-série *Vestiaires* diffusée sur France 2 depuis 2011.

Le corps de ces para-athlètes fait aussi de plus en plus fréquemment l'objet d'une utilisation commerciale par les entreprises, où le corps peut être érigé comme un modèle de résilience (Frenkiel et al., 2016) – sans qu'il soit cependant toujours possible pour d'autres personnes en situation de handicap de s'y identifier, comme l'explique Garel (2022, p.8) : « Quelles représentations en fait-on ? Celles de jeunes gens beaux et dynamiques. Celles de muscles triomphants (...). Mais cette réalité reste quand même très éloignée de celle que vivent de très nombreuses

personnes handicapées : le corps bancal qui perd en capacité, l'inaccessibilité, l'insuffisance des moyens de compensation... » (2022, p. 8).

Dans le milieu du para-dressage, cependant, la réalité est quelque peu différente. Loin de mettre en valeur les corps triomphants des cavaliers, ce sont avant tout les corps imposants des chevaux qui sont à l'honneur – pour rappel, il s'agit d'une discipline où seule la performance du cheval est jugée, et non les capacités athlétiques des para-cavaliers. Ainsi, de nombreux para-cavaliers n'éprouvent pas le besoin de monter à cheval avec un « corps augmenté » par une prothèse, à l'instar du para-cavalier Vladimir Vinchon, amputé de la jambe droite, ou encore de la cavalière Stinna Kaastrup, qui est née sans jambes. Si Marcellini (2016) et Frenkiel et al. (2016) parlent de corps cyborgs pour les para-athlètes, dans le para-dressage, les innovations touchent avant tout l'équipement des para-cavaliers : les selles sont adaptées pour permettre aux para-cavaliers unijambistes ou amputés des deux jambes de tenir à cheval, des rênes spéciales sont conçues pour que les para-cavaliers n'ayant l'usage que d'une seule main puissent diriger leurs chevaux, des fixations sur les selles maintiennent les jambes des personnes paralysées en place, etc. Plutôt que de parler de cyborg, ces athlètes, humains et chevaux, pourraient être comparés à des centaures (Game, 2001), ou à des êtres hybrides. En effet, à cheval, le para-cavalier devient lui aussi un humain augmenté, non pas par la technologie mais par la présence du corps du cheval – « le cheval comme prolongement du corps humain » (Chevalier & Le Mancq, 2013, p. 191). L'humain est élevé dans le sens littéral et figuratif du terme, qu'il soit valide ou en situation de handicap.

Il est intéressant ici de dresser un parallèle avec les corps des cavaliers valides. En effet, en dressage classique, le corps du cavalier de très haut niveau s'efface pour laisser toute la place à celui du cheval – Chevalier et Le Mancq (2013) parlent ainsi de « l'invisibilisation » du corps des cavaliers. Là où, dans une pratique valide, « l'apprentissage à cheval aboutit à un double effacement du corps, celui du corps physique qui passe par le contrôle et la contention des sensations (éviter les gestes parasites), et celui du corps psychique qui passe par la maîtrise des émotions (contenir toutes les manifestations que pourraient occasionner la répulsion, la peur ou le plaisir) » (Chevalier & Le Mancq, 2013, p. 188), la pratique en para-dressage est très différente. En effet, si Jones (2017) explique que le para-cavalier doit apprendre à contrôler son corps, cela passe cependant par un apprentissage, aussi bien pour le cavalier que pour le cheval, de la gestion des besoins spécifiques des corps.



Ainsi, le para-cavalier numéro 1 mondial en grade I Rihards Snikus, atteint d'infirmité motrice cérébrale, monte à cheval avec tous les mouvements « parasites » qu'implique sa condition, c'est-à-dire, de nombreux tremblements des jambes, des mains et de la tête. Loin d'être invisible, le corps est au contraire extrêmement présent. Les dissymétries des cavaliers, l'absence de membres ou encore les tremblements sont autant de signaux corporels qui ne peuvent être ignorés, « particulièrement dans un contexte sportif ou les « capacités » des corps en situation de handicap sont rendues visibles et sont examinées » (Dashper, 2010, p. 93)<sup>16</sup>, ce qui façonne la pratique du para-dressage. Finalement, ce n'est qu'au moment de la performance, où seul le corps du cheval est jugé, que le corps des para-cavaliers peut être considéré comme invisibilisé<sup>17</sup>.

Chevalier et Le Mancq (2013) soulignent l'impérieuse nécessité qu'éprouvent les cavaliers valides à se remettre à cheval malgré les blessures et les douleurs, « seul moyen de retrouver leur véritable intégrité physique, celle qu'ils éprouvent en la partageant avec leur monture » (2013, p. 195). Pour les para-cavaliers, ce besoin est le même, comme en témoigne la para-cavalière Céline Gerny, paraplégique, qui se remet à cheval cinq mois à peine après son accident. Chevalier et Le Mancq (2013) expliquent que « le corps du cavalier n'est évoqué que lorsque la douleur ou l'invalidité temporaire ne permet plus [de monter], même en niant cette souffrance et le risque corporel encouru à plus ou moins long terme » (2013, p. 195). Or, dans le cas du para-dressage, où les cavaliers sont quotidiennement dans des situations d'invalidité, les corps ne sont pas tus – ni dans la perception que les cavaliers ont d'eux-mêmes, ni dans leur pratique. Ils sont, au contraire, au centre des attentions.

---

<sup>16</sup> « (...) particularly in sporting contexts where the 'ability' of the disabled body is rendered visible and presented for examination », traduction de l'une des autrices.

<sup>17</sup> Wolfram (2023) met en évidence les biais liés au jugement humain dans le dressage valide. Nous pouvons interroger aussi la neutralité du jugement humain dans le para-dressage, qui, bien qu'il se doive d'être impartial, peut tout de même prendre en compte les habiletés techniques des para-cavaliers en fonction de la nature de leur handicap, et donc, de leurs corps.

## **Conclusion**

### **Les Jeux Paralympiques, un levier pour la para-équitation ?**

Les Jeux Paralympiques sont aujourd'hui le plus grand rassemblement mondial de para-athlètes, et le deuxième plus grand rassemblement sportif après les Jeux Olympiques (Frenkiel et al., 2016). Ils sont devenus une fenêtre sur le sport pour les personnes en situation de handicap et sont considérés comme un levier pour l'accessibilité à la pratique sportive et la mise en visibilité des personnes en situation de handicap (Cluzel, 2020 ; Richard et al., 2020). Depuis les JO de Londres en 2012, les villes candidates pour l'organisation des JOP doivent proposer une conception de projet partagé, l'inclusion devenant un objectif incontournable (Ferez & Ruffié, 2023). L'héritage des JOP n'est plus seulement matériel. La dimension immatérielle, qui comprend l'héritage politique, culturel et social, devient de plus en plus important (Ferez & Ruffié, 2023 ; Richard et al., 2020). Cet héritage comprend notamment « la mise en image et la visibilité des sportifs paralympiques, l'effet 'levier' des Jeux paralympiques sur la participation sportive de masse et sa coordination, et enfin l'accès à la pratique sportive de haut niveau des personnes handicapées » (Richard et al., 2020, p. 4).

En prévision des JO de Paris 2024, l'État s'est engagé dans un projet sportif avec comme objectif « la construction d'une société pleinement inclusive. Le sport est un des piliers majeurs pour atteindre cet objectif » (Cluzel, 2020, p. 80). Le handisport de haut niveau est considéré comme un atout pour la diffusion de la pratique sportive auprès du grand public en situation de handicap et l'État attend 3 millions de licences sportives supplémentaires à l'issue des JOP (Cluzel, 2020). Parmi ces licences, 20% devraient être consacrées au handisport (Richard et al., 2020).

Si les Jeux Paralympiques paraissent être un levier pour la participation sportive des personnes avec des incapacités, Richard et al. (2020, p.11) montrent cependant que « le simple fait d'accueillir un méga-événement n'est pas en mesure de favoriser significativement la participation sportive. S'il y a en effet peu d'éléments scientifiques qui suggèrent que les Jeux Olympiques ont la capacité d'augmenter la participation sportive, il y en a encore moins qui incitent à envisager ce lien dans le cas des Jeux Paralympiques ». A partir d'une revue de la littérature, Richard et al. (2020) ont montré que si, à l'issue des JOP de Londres, la participation compétitive augmentait, la participation dite « de masse » ne bénéficiait que d'une augmentation temporaire. Selon Richard et al. (2020), cela pourrait être dû à l'orientation des financements qui sont plus destinés au haut niveau qu'à la pratique loisir, ou encore à un manque d'accessibilité des structures qui n'ont pas été préparées à accueillir le flux de nouveaux pratiquants en situation de handicap. Ainsi, une meilleure coordination en amont des JOP pourrait permettre de mieux pérenniser l'effet levier des Jeux sur la participation sportive (Richard et al., 2020).

En France, les Jeux Paralympiques de Paris 2024 représentent une opportunité de développement pour le haut niveau du para-dressage : en effet, depuis 2018, le nombre de para-cavaliers suivis par la FFE est passé de 5 à 16, selon le témoignage de Fanny Delaval, cheffe d'équipe de la discipline.



Si les Jeux Paralympiques peuvent donc représenter un levier pour le développement du sport de haut niveau, à l'instar de ce qu'explique Garel (2022), cela ne signifie pas nécessairement que l'effet se ressent sur le sport de masse. La FFE ne comptabilise pas, par exemple, le nombre de cavaliers en situation de handicap parmi ses licenciés, et axe sa politique de développement de la para-équitation autour du haut niveau (FFE, 2024). Pour que les Jeux Paralympiques représentent véritablement un levier de développement pour la para-équitation, et qu'un plus grand nombre puisse tirer les bénéfices de cette pratique, il faudrait que cela soit accompagné d'une volonté institutionnelle du développement du handisport loisir (Richard et al., 2020).

## Références bibliographiques

- Aitchison, B., Rushton, A. B., Martin, P., Barr, M., Soundy, A. et Heneghan, N. R. (2022). The experiences and perceived health benefits of individuals with a disability participating in sport : A systematic review and narrative synthesis. *Disability and Health Journal*, 15(1), 101164. <https://doi.org/10.1016/j.dhjo.2021.101164>
- Altenloh, E. et Busigny, T. (à paraître). Écothérapies : Ces nouvelles interventions en santé mentale basées sur le contact avec le vivant. Dans A. Heeren, *Santé mentale et changements climatiques*. Editions De Boeck.
- Arcom. (2023). *La représentation du parasport dans les programmes télévisés*. ARCOM. <https://www.arcom.fr/fr/nos-ressources/etudes-et-donnees/mediatheque/la-representation-du-parasport-dans-les-programmes-televises>
- Beldame, Y., Lantz, E. et Marcellini, A. (2016). Expériences et effets biographiques du sport adapté de haut niveau. Étude de trajectoires sportives et professionnelles d'athlètes catégorisés comme ayant une déficience intellectuelle. *Alter*, 10(3), 248-262. <https://doi.org/10.1016/j.alter.2016.03.002>
- Berger, R. J. (2004). Pushing Forward : Disability, Basketball, and Me. *Qualitative Inquiry*, 10(5), 794-810. <https://doi.org/10.1177/1077800403261857>
- Burlot, F., Delalandre, M., Joncheray, H., Demeslay, J., Julla-Marcy, M., Heiligenstein, A. et Menon. (2020). *Les conditions de travail des entraîneurs paralympiques en France : Enquête sociologique* (rapport de recherche). Ministère chargé des sports. <https://insep.hal.science/hal-03048184>
- Chevalier, V. (1998). Pratiques culturelles et carrières d'amateurs : Le cas des parcours de cavaliers dans les clubs d'équitation. *Sociétés contemporaines*, 29(1), 27-41. <https://doi.org/10.3406/socco.1998.1840>
- Chevalier, V. et Le Mancq, F. (2013). L'invisibilisation du corps des cavaliers. *Sociologie*, 4(2), 183. <https://doi.org/10.3917/socio.042.0183>
- Chiara Zenati. (2021). Chiara Zenati. <https://chiara-zenati.hubside.fr/>
- Collinet, C., Jarthon, J.-M., Delalandre, M., Daviré, A. et Segay, B. (2023). Pratique physique et sportive en milieu ordinaire et handicap : Des expériences semées d'embûches. *Empan*, 129(1), 151-159. <https://doi.org/10.3917/empa.129.0151>
- Colombier, J. (2023, 8 mars). *Céline Gerny, Sanne Voets et Sophie Wells, incarnations équestres d'un féminisme ouvert et inclusif*. Grand Prix. <https://grandprix.info/fr/65379/Celine-Gerny-Sanne-Voets-et-Sophie-Wells-incarnations-equestres-dun-feminisme-ouvert-et-inclusif/>
- Cooreman-Guittin, T. (2022). Le Directoire pour la catéchèse : Enjeux d'une réflexion « capacitante » sur le handicap en catéchèse. *Revue Lumen Vitae*, LXXVII(2), 191-198.



- Dasher, K. (2010). 'It's a Form of Freedom' : The experiences of people with disabilities within equestrian sport. *Annals of Leisure Research*, 13(1-2), 86-101.  
<https://doi.org/10.1080/11745398.2010.9686839>
- de Haan, D. (2015). *Evaluating the experience of the Olympic and Paralympic Games in the career histories of elite equestrian athletes* [thèse de doctorat, Loughborough University]. Loughborough University.  
[https://repository.lboro.ac.uk/articles/thesis/Evaluating the experience of the Olympic and Paralympic Games in the career histories of elite equestrian athletes /9604532](https://repository.lboro.ac.uk/articles/thesis/Evaluating_the_experience_of_the_Olympic_and_Paralympic_Games_in_the_career_histories_of_elite_equestrian_athletes_/9604532)
- de Haan, D., Sotiriadou, P. et Henry, I. (2016). The lived experience of sex-integrated sport and the construction of athlete identity within the Olympic and Paralympic equestrian disciplines. *Sport in Society*, 19(8-9), 1249-1266.  
<https://doi.org/10.1080/17430437.2015.1096259>
- Delalandre, M., Collinet, C. et Jarthon, J.-M. (2022). Handicap et pratique physique : Une pluralité de trajectoires. *Recherches & éducations, HS*.  
<https://doi.org/10.4000/rechercheseducations.12570>
- Deneux-Le Barh, V. (2022). El alkè de los caballos de concurso completo. *Laboreal*, 18(1).  
<https://doi.org/10.4000/laboreal.18932>
- DePauw, K. P. (1986). Horseback riding for individuals with disabilities : Programs, philosophy, and research. *Adapted Physical Activity Quarterly*, 3(3), 217-226.  
<https://doi.org/10.1123/apaq.3.3.217>
- Dinning, B. L. (2008). *Riding for the disabled: An analysis of the experiences and perceptions of riders and their parents* [thèse de doctorat, UNSW Sydney]. UNSW Sydney Library.  
<https://doi.org/10.26190/UNSWORKS/17884>
- Eisen, E. (2012). *Le cheval thérapeute pour l'homme : Présentation, indications et récits d'expériences* (p. non renseigné). Université de Lorraine.  
<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-01732623>
- FFE. (2023). *Cheval et diversité*. <https://www.ffe.com/pratiquer/cheval-et-diversite>
- FFE. (2024). *Qu'est-ce que le para dressage ?* Fédération Française d'Équitation - FFE.  
<https://www.ffe.com/pratiquer/disciplines/para-dressage>
- Forté, L. et Mennesson, C. (2012). Réussite athlétique et héritage sportif : Socialisation familiale et développement d'un capital sportif de haut niveau. *SociologieS*.  
<https://doi.org/10.4000/sociologies.4082>
- Fournier Chouinard, E. (2021). Modèle humanimal de pratique en médiation animale – zoothérapie. Où mettre nos pas dans l'empreinte de leurs pattes ouvre sur de nouveaux

- possibles: *Sociographe, Hors-série 14(4)*, 87-118.  
<https://doi.org/10.3917/graph1.hs014.0087>
- France Paralympique. (2023). *Para équitation*. Comité Paralympique et Sportif Français.  
<https://france-paralympique.fr/sport/para-equitation/>
- Frenkiel, S., Cornaton, J. et Bancel, N. (2016). Les « kings » de l'athlétisme handisport français : Eléments pour la prosopographie d'une élite paralympique (1964-2014). *Histoire Sociale/Social History*, 49(100), 625-651. <https://doi.org/10.1353/his.2016.0043>
- Game, A. (2001). Riding : Embodying the Centaur. *Body & Society*, 7(4), 1-12.  
<https://doi.org/10.1177/1357034X01007004001>
- Garel, J.-P. (2022, 17 mars). Les vertus inclusives des Jeux paralympiques en question. *EPS et Société*. <https://epsetsociete.fr/les-vertus-inclusives-des-jeux-paralympiques-en-question/>
- Granados, A. C. et Agís, I. F. (2011). Why Children With Special Needs Feel Better with Hippotherapy Sessions : A Conceptual Review. *The Journal of Alternative and Complementary Medicine*, 17(3), 191-197. <https://doi.org/10.1089/acm.2009.0229>
- Handi Equi Compet. (2023). *Le para-dressage*. Handi Equi Compet.  
<https://www.handiequicompet.fr/fr/5/le-para-dressage/>
- Handisport. (2023). *Handisport | Où pratiquer*. Handisport.  
[https://lara-prod-extranet.handisport.org/ou-pratiquer/home? token=iltSizSplUt2ikiz8QV5v7KspFZ0HK9uXxtrBnvu&setted\\_type=CITY&sport\\_id=15&page=4](https://lara-prod-extranet.handisport.org/ou-pratiquer/home? token=iltSizSplUt2ikiz8QV5v7KspFZ0HK9uXxtrBnvu&setted_type=CITY&sport_id=15&page=4)
- Hedenborg, S. (2017). Lis Hartel – an extraordinary equestrian. *Sport in Society*, 20(8), 1030-1046. <https://doi.org/10.1080/17430437.2016.1175137>
- Hilliere, C., Collado-Mateo, D., Villafaina, S., Duque-Fonseca, P. et Parraça, J. A. (2018). Benefits of Hippotherapy and Horse Riding Simulation Exercise on Healthy Older Adults : A Systematic Review. *PM&R*, 10(10), 1062-1072.  
<https://doi.org/10.1016/j.pmrj.2018.03.019>
- Jones, K. L. (2017). Outside Horses, Inside Men : Equestrian Sport, Disability, and Theology. *Journal of Disability & Religion*, 21(2), 152-163.  
<https://doi.org/10.1080/23312521.2017.1297211>
- Lee Davis, D., Maurstad, A. et Dean, S. (2015). My Horse Is My Therapist : The Medicalization of Pleasure among Women Equestrians: My Horse Is My Therapist. *Medical Anthropology Quarterly*, 29(3), 298-315. <https://doi.org/10.1111/maq.12162>
- LesSports.info. (2024). *Équitation-Résultats, classements et calendrier*. LesSports.info.  
<https://www.les-sports.info/equitation-g93.html>



- Lundquist Wanneberg, P. (2014). Disability, Riding, and Identity : A Qualitative Study on the Influence of Riding on the Identity Construction of People with Disabilities. *International Journal of Disability, Development and Education*, 61(1), 67-79. <https://doi.org/10.1080/1034912X.2014.878543>
- Mainguy, M. (2021, 6 août). *50 choses à savoir sur les Jeux Paralympiques*. Paris 2024. <https://www.paris2024.org/fr/jeux-paralympiques-50choses-a-savoir/>
- Marcellini, A. (2016). Figures et ambivalences du sport paralympique. Dans I. Queval, *Du souci de soi au sport augmenté* (p. 61-68). Presses des Mines.
- Menor-Rodríguez, M. J., Sevilla Martín, M., Sánchez-García, J. C., Montiel-Troya, M., Cortés-Martín, J. et Rodríguez-Blaque, R. (2021). Role and Effects of Hippotherapy in the Treatment of Children with Cerebral Palsy : A Systematic Review of the Literature. *Journal of Clinical Medicine*, 10(12), 2589. <https://doi.org/10.3390/jcm10122589>
- Meynaud, F. (2005). Comment favoriser l'accès de tous à une pratique sportive ? *Reliance*, 15(1), 28. <https://doi.org/10.3917/reli.015.0028>
- Michalon, J. (2013). From Sport to Therapy. The Social Stakes in the Rise of Equine-Assisted Activities. Dans J. Gillett et M. Gilbert (dir.), *Sport, Animals and Society* (p. 85-100).
- Oliver, M. (2013). The social model of disability : Thirty years on. *Disability & Society*, 28(7), 1024-1026. <https://doi.org/10.1080/09687599.2013.818773>
- Paillette, S., Wille, F. et Delforce, B. (2005). Quelques résultats de la médiatisation du handisport aspects de méthode. *Reliance*, 15(1), 68. <https://doi.org/10.3917/reli.015.0068>
- Potvin-Bélanger, A., Vincent, C., Freeman, A. et Flamand, V. H. (2022). Impact of hippotherapy on the life habits of children with disabilities : A systematic review. *Disability and Rehabilitation*, 44(26), 8161-8175. <https://doi.org/10.1080/09638288.2021.2012847>
- Prain, A. (2024). *L'histoire du paralympisme équestre : De l'intégration à la valorisation. Une histoire récente (de 1996 à nos jours)*. Colloque Cheval et Patrimoine, Cultures équestres et olympisme, Saumur. <https://www.youtube.com/watch?v=ehRkar6chVs>
- Richard, R., Burlot, F., Duquesne, V. et Joncheray, H. (2022). "I had a dream : It was to play the games". Sports socialisation processes of French paralympic athletes. *European Journal for Sport and Society*, 19(2), 99-116. <https://doi.org/10.1080/16138171.2021.1878438>
- Richard, R., Marcellini, A., Pappous, A. S., Joncheray, H. et Ferez, S. (2020). Construire et assurer l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques. Pour une inclusion sportive durable des personnes vivant des situations de handicap. *Movement & Sport Sciences - Science & Motricité*, 107, 41-52. <https://doi.org/10.1051/sm/2019031>

Riding for the Disabled Association. (2022). *Strategic Plan 2022-2025 RDA: Transforming Lives across the UK*. Riding for the Disabled. <https://rda.org.uk/strategy/>

Ripoll, H. (2016). *La résilience par le sport*. Odile Jacob.

St. George, L., Thetford, C., Clayton, H. M. et Hobbs, S. J. (2022). An exploration of stakeholder perceptions to inform the development of an evidence-based classification system in para dressage. *Journal of Sports Sciences*, 40(4), 459-469. <https://doi.org/10.1080/02640414.2021.1997012>

Stiker, H.-J. (2019). *Comprendre la condition handicapée : Réalité et dépassement*. Érès éditions.

Turaud, F. (2009). Cadence, équitation adaptée. *Contraste*, 30(1), 193. <https://doi.org/10.3917/cont.030.0193>

United States Equestrian Federation. (2017). *Introduction to Para-Equestrian Dressage for Coaches & Athletes*.

Valet, A. et Meziani, M. (2017). Anthropologie capacitaire au prisme du handicap. Aspects culturels, techniques et politiques. *Recherches & éducations*, HS, 53-65. <https://doi.org/10.4000/rechercheseducations.2817>

Viruega, H. et Gaviria, M. (2020). Comment l'hippothérapie peut aider à penser un loisir équestre pour les personnes handicapées ? *Nature & Récréation*, 8.

Wareham, Y., Burkett, B., Innes, P. et Lovell, G. P. (2017). Coaching athletes with disability : Preconceptions and reality. *Sport in Society*, 20(9), 1185-1202. <https://doi.org/10.1080/17430437.2016.1269084>

Wolfensberger, W. (1970). The Principle of Normalization and Its Implications to Psychiatric Services. *American Journal of Psychiatry*, 127(3), 291-297. <https://doi.org/10.1176/ajp.127.3.291>

Wolframm, I. (2023). Let Them Be the Judge of That : Bias Cascade in Elite Dressage Judging. *Animals*, 13(17), 2797. <https://doi.org/10.3390/ani13172797>

Wood, W. H. et Fields, B. E. (2021). Hippotherapy : A systematic mapping review of peer-reviewed research, 1980 to 2018. *Disability and Rehabilitation*, 43(10), 1463-1487. <https://doi.org/10.1080/09638288.2019.1653997>



## Annexe 1

**Tableau 1**

Articles retenus dans le cadre de la revue de littérature

<b>Premier auteur (date) (langue)</b>	<b>Lien avec le para-dressage ou l'équitation adaptée</b>
De Pauw (1986) (ang)	L'autrice détaille les différentes formes que peut adopter l'équithérapie et se concentre notamment sur la pratique active de l'équitation par des personnes en situation de handicap. L'autrice s'inscrit dans le champ de recherche sur l'éducation physique, les loisirs et les sports.
Turaud (2009) (fr)	L'auteur revient sur les actions menées par l'association Cadence, qui accompagne des personnes en situation de handicap lors d'activités centrées autour de la pratique de l'équitation. L'article a été rédigé dans le cadre des Journées nationales de l'association nationale des équipes contribuant à l'action médico-sociale précoce.
Dashper (2010) (ang)	L'autrice explore les expériences corporelles des cavaliers en situation de handicap évoluant au plus haut niveau en para-dressage, ainsi que leurs expériences de l'expression du genre dans le milieu du handisport. L'article s'inscrit dans le champ de recherche sur le genre et le sport.
Lundquist Wanneberg (2014) (ang)	L'autrice s'est attachée à comprendre le phénomène de construction de l'identité de cavaliers en situation de handicap. L'étude s'inscrit dans le champ des recherches sur l'identité et le handicap.
De Haan (2015) (ang)	Le travail de thèse a cherché à identifier et à évaluer l'expérience des athlètes dans le contexte des Jeux olympiques et paralympiques et à placer cette expérience dans l'histoire de la carrière des membres de l'équipe équestre britannique. La thèse a été rédigée dans le cadre d'un doctorat en philosophie.
De Haan (2016) (ang)	L'autrice démontre comment, au sein des équipes olympiques et paralympiques de sports équestres britanniques, l'identité se construit, surtout autour de la discipline pratiquée et du fait d'être équitant, et observe l'absence d'une identification par le genre de la part des cavaliers pour se décrire et décrire les autres équitants. Cet article s'inscrit dans le champ des études sur le genre et l'identité.
Hedenborg (2017) (ang)	L'autrice cherche à comprendre, à travers le récit de vie de la cavalière en situation de handicap Lis Hartel,

	<p>comment ses accomplissements remettent en question les conceptions actuelles du genre et du corps. L'article s'inscrit dans le champ de recherche sur le genre et le handicap.</p>
Jones (2017) (ang)	<p>L'autrice s'intéresse à la pratique des sports équestres par des personnes en situation de handicap afin d'aborder ensuite des problèmes théologiques tels que l'inclusion et la vulnérabilité. L'article s'inscrit dans le champ des recherches sur le handicap et la théologie chrétienne.</p>
Viruega (2020) (fr)	<p>Les auteurs définissent la pratique de l'hippothérapie lors d'un processus formel de réadaptation neurologique, et la pratique de l'équitation de loisir pour des personnes en situation de handicap, afin de permettre une articulation harmonieuse entre les deux pratiques. L'article s'inscrit dans le champ des recherches médicales et des loisirs.</p>
St George (2022) (ang)	<p>Les auteurs ont exploré les perceptions des acteurs dans le para-dressage (cavaliers, classificateurs, juges, entraîneurs) concernant les déterminants clés et l'impact de la déficience sur la performance. L'étude s'inscrit dans le champ des recherches sur le sport et la santé.</p>



***La pratique de la joëlette en contexte compétitif***  
*Du partage à l'invisibilité de la personne en situation de handicap*

***The practice of « joëlette » in a competitive context***  
*From sharing to the invisibility of people with disabilities*

**NATHALIE PANTALEON<sup>1</sup>, MAI-ANH NGO<sup>2</sup>**

- 1- *Laboratoire d'Anthropologie et de Psychologie cliniques, Cognitives et Sociales (UPR 7278), Université Côte d'Azur (France)*
- 2- *Groupe de Recherche en Droit, Économie, Gestion, (UMR 7321), Université Côte d'Azur/CNRS, Nice (France)*

**Savoirs académiques • Academic Knowledge**



**Résumé :** Notre article s'intéresse à la pratique de la joëlette en tant qu'engin de développement de la participation sportive et sociale. Nous nous attachons particulièrement à analyser un élément de la dimension micro-environnementale : la compensation humaine. Dans un premier temps, cet écrit présente l'activité dans un usage ludique en contexte de loisirs en pleine nature et souligne les expériences et les perceptions des personnes en situation de handicap. Dans un second temps, il propose, à partir d'une enquête par entretiens semi-directifs et par observations participantes auprès des pratiquants, d'analyser l'activité dans un contexte compétitif (semi-marathons et trail). Il s'agit d'apporter des éléments de compréhension aux motifs d'engagement des participants et à la place de la personne ayant des difficultés de mobilité dans l'équipe. Les résultats soulignent que le contexte compétitif modifie les relations sociales. La participation aux courses en compétition tend à occulter l'altruisme et le partage.

**Mots-clés :** Joëlette, compétition, participation, engagement, situation de handicap

**Abstract:** Our article looks at the use of the joëlette as a means of developing sporting and social participation. We are particularly interested in analyzing one element of the micro-environmental dimension: human compensation. Firstly, this paper presents the activity in a recreational context in the great outdoors and highlights the experiences and perceptions of people with disabilities. Secondly, based on a survey of semi-structured interviews and participant observations, it analyzes the activity in a competitive context (half-marathons and trail running). The aim was to provide an understanding of the reasons for participants' involvement and the place of people with mobility problems in the team. The results underline that the competitive context modifies social relationships. Participation in competitive races tends to overshadow altruism and sharing.

**Keywords:** Joëlette, competition, participation, commitment, disability

---



## Introduction

Notre article s'intéresse aux déterminants des situations de participation sociale et à leur traduction dans le contexte des loisirs et du sport. Le Modèle du Développement Humain et de Processus de Production du Handicap (MDH-PPH) propose une compréhension sociale du handicap définie « comme un ensemble de facteurs environnementaux humains, sociaux et physiques qui crée, de façon variable et relative, des situations d'exclusion ou de désavantages aux personnes qui présentent des différences corporelles, fonctionnelles ou comportementales » (Fougeyrollas, 2021, p. 15). L'interaction entre des caractéristiques individuelles et environnementales est dans cette perspective responsable des situations de handicap. En effet, certains facteurs peuvent entraver la qualité de la participation sociale et sportive. C'est particulièrement le cas pour les personnes confrontées à des difficultés de mobilité et de locomotion qui peuvent connaître, en fonction des situations, des restrictions de réalisation des habitudes de vie (Fougeyrollas et al., 2015). Ainsi, les facteurs environnementaux peuvent être des obstacles à l'inclusion des personnes rencontrant des difficultés particulières ; à l'inverse, certaines caractéristiques de l'environnement physique ou social peuvent être des éléments facilitateurs. Le développement de l'accessibilité et de l'inclusion est en lien avec trois dimensions systémiques : macro-environnementale (e.g. les politiques en vigueur), meso-environnementale (e.g. l'urbanisme) et micro-environnementale (e.g. les proches) (Fougeyrollas, 2021).

Dans ce travail, nous nous attachons à analyser un élément de la dimension micro-environnementale : l'aide humaine qui compense la situation de handicap en contexte sportif. Plus particulièrement, comment les aidants s'investissent pour permettre la participation des sportifs en situation de handicap à certaines pratiques. Dans le contexte parasportif, en fonction de la nature et du degré des incapacités de la personne et de la spécificité de la discipline concernée, différentes aides humaines sont possibles (Ngo et Pantaléon, 2022). Ces dernières peuvent être de natures différentes : participer directement au geste sportif et/ou assister la personne afin de permettre la pratique. Par exemple, en athlétisme, un guide court de manière synchronisée au côté d'un sportif ayant une incapacité visuelle en utilisant un lien. En cyclisme, le tandem est dirigé par un pilote. Il en est de même en aviron et en canoé-kayak. En cécifoot, le gardien de but est voyant et un guide, situé derrière les buts adverses, signale vocalement aux partenaires de jeu où ils se situent. En triathlon, le handler, lors des transitions, effectue une aide matérielle pour les triathlètes ayant besoin d'assistance ; de plus, le sportif ayant une incapacité visuelle est accompagné par un guide dans les trois épreuves. En natation, le teneur signale les virages et l'arrivée. Dans l'activité boccia, le sportif ayant des incapacités motrices importantes (catégorie BC3) a droit à un assistant qui est situé dos au terrain et qui déplace la rampe de lancer en fonction des indications du joueur... Ces différents exemples mettent en évidence l'importance de la compensation humaine. Il est à souligner que certains des sportifs en situation de handicap ont besoin d'une assistance qui dépasse l'accompagnement à la réalisation du geste sportif et qui renvoie à la réalisation de gestes de la vie quotidienne (e.g. aide au déplacement pour rejoindre le lieu de pratique) (Ngo et al. 2023). Dans le contexte compétitif, l'expertise sportive des guides et des pilotes est déterminante lors la performance.



Les motifs et le sens de l'engagement de ces derniers peuvent parfois être à l'origine de conflits dans le binôme, particulièrement lors de contre-performances, d'autant plus si leur motivation principale n'est pas de se mettre au service de la personne en situation de handicap (Pantaléon et Ngo, 2023). Quels types de participation peut-on mettre en évidence ?

Dans cette recherche, nous nous intéressons à l'aide humaine dans le cadre de l'activité joëlette, fauteuil tout-terrain monoroue, dans le contexte compétitif. La joëlette fait partie des innovations matérielles des pratiques outdoor de ces dernières décennies qui contribuent au développement d'activités partagées entre personnes à mobilité réduite et personnes n'ayant pas d'incapacités dans cette situation (Reichhart, 2013). Si l'on considère, à l'instar de Rouvier (2017), la participation comme un processus selon lequel les personnes sont impliquées de manière active et véritable, quelle est la place de la personne en situation de handicap dans un équipage lors d'une compétition ? Comment est-elle perçue dans ce collectif ? Quelle est la nature de sa participation ? Peut-elle être envisagée comme une participation collaborative ? Qu'est-ce qui amène une personne à s'engager dans un équipage de joëlette ?

Aucune étude n'a exploré l'impact du contexte compétitif sur les pratiquants de cette activité. De nombreuses recherches en psychologie ont souligné l'influence du contexte compétitif sur les relations sociales. Par exemple, les études expérimentales de Sherif (1954) sur les relations inter-groupes ont montré que ces dernières deviennent conflictuelles quand le contexte est compétitif. Plus largement, une série de travaux mettent en évidence l'impact négatif de la compétition sur les processus cognitifs et dans la relation à autrui (e.g. Butera et al., 2006). Notre objectif est d'observer dans cette activité sportive les effets de ce contexte en étudiant un équipage d'une association, en nous appuyant sur une approche qualitative en psychologie sociale.

## La joëlette : innovation technologique et intervention humaine

L'invention de la joëlette est attribuée à un accompagnateur en moyenne montagne Joël Claudel qui, pour emmener en montagne son neveu atteint de myopathie, a créé en 1987 cet engin. La joëlette est un fauteuil monoroue tout-terrain, construit sur le principe d'une chaise à porteurs. Elle se compose d'un fauteuil à suspension monté sur une roue et disposant de deux brancards, un situé à l'avant et l'autre à l'arrière.



Deux à six personnes, en fonction de la nature du sol et du dénivelé, pilotent l'engin. Leur rôle consiste à pousser la joëlette, la tirer ou la retenir lors des descentes. La personne en situation de handicap est assise dans la joëlette et sanglée. La spécificité de cet engin, en comparaison avec d'autres fauteuils tout-terrain, concerne les capacités motrices souvent très altérées du pratiquant. L'usage de la joëlette permet d'investir des espaces naturels qui étaient alors inaccessibles pour des personnes peu autonomes.

En France, diverses associations du secteur des loisirs de plein air (e.g. Handi Cap Evasion, Univers Montagne Esprit Nature, le Club Alpin Français...) proposent cette activité sur le territoire national mais également à l'étranger (e.g. le Haut Atlas marocain, la Sierra de Guara en Espagne) sous forme de sorties à la journée, de week-ends ou de séjours trekking (Pantaléon et Reichhart, 2017). Le développement de cette pratique a eu pour conséquence d'engager des professionnels du tourisme dans une démarche qualité ciblée sur l'accessibilité pour tous (i.e. accès aux activités et aux bâtiments, accueil personnalisé...). Aucun diplôme n'est exigé pour piloter une joëlette mais certaines associations spécialisées, telle l'association Univers Esprit Montagne Nature, proposent une sensibilisation afin de « mieux appréhender le handicap en milieu naturel » et « découvrir les rudiments du pilotage qui permettent d'assurer la sécurité et le confort du passager » (<https://umen.fr/formation-sensibilisation>). Ces formations ne sont pas obligatoires.

Si l'usage ludique reste dominant, le secteur compétitif s'accroît depuis une quinzaine d'années. Outre les compétitions inter-joëlettes, son développement constant dans des compétitions de courses à pied (du 5 km au marathon), de trails et d'Ultra Trails souligne une sportivisation de la pratique. Par exemple, sur la page internet de présentation du Marathon des Vignobles de Cahors (<https://www.marathoncahors.fr>), l'engagement d'équipages de joëlettes est présenté pour « celles et ceux qui veulent courir en équipe une course de partage autour d'une personne en situation de handicap ». La notion d'équipage, et la place centrale accordée à la personne en situation de handicap, permettent de supposer une logique inclusive.

Peu de travaux de recherche se sont intéressés à la pratique de la joëlette quel que soit le contexte. De récents travaux se sont focalisés sur les expériences et les perceptions des pratiquants ayant des incapacités (Pantaléon et Reichhart, 2017 ; Pantaléon, 2019) ou sur la trajectoire sociotechnique de la joëlette tant au niveau de ses évolutions matérielles que sociales (Kasprzak et Perrin, 2017 ; Perrin et al., 2021). Aucune étude n'a porté sur tous les acteurs (i.e. accompagnateurs et personne confrontée à des difficultés de mobilité) dans un contexte compétitif.

## **La joëlette : entre liberté et dépendance**

Pour les personnes en situation de handicap, la pratique de la joëlette permet de sortir ainsi du cadre de vie citadin et d'être en relation avec la nature et des lieux non aménagés. L'accès aux espaces montagneux, particulièrement recherchés pour la beauté des paysages, ses grands espaces et l'immersion dans la nature, permettent d'accéder à un sentiment de liberté et de dépasser la mobilité réduite de l'individu (Pantaléon et Reichhart, 2017). Lorsque la personne est confrontée à la maladie ou l'accident, elle fait face à des épreuves. Ces événements de vie peuvent entraîner des transformations ou des ruptures dans les représentations individuelles et les pratiques de la relation sociale. Le corps est un support de l'identité. Comme l'a souligné Barbin (2006), cela amène souvent et particulièrement chez les personnes blessées médullaires, des difficultés dans la réappropriation corporelle et dans la relation à l'environnement et à autrui. Le fait de sentir à nouveau les odeurs de la nature ravive les souvenirs. L'odeur est ainsi

resituée dans son contexte d'origine, en lien avec l'environnement émotionnel, pour les personnes ayant des difficultés de mobilité suite à un accident ou une maladie.

Outre la mémoire sensorielle, la dépense physique et la sensation de fatigue, parce que le corps est balloté, permettent de « sortir de la prison du corps » (Pantaléon, 2019, p.178), éprouver de nouveau son corps, voir ré-éprouver un corps plaisir (Pantaléon et Reichhart, 2017). Le dépassement de soi que permet la pratique est recherché dans cette confrontation avec le milieu naturel.

Parallèlement, chaque acteur social bénéficie d'une marge de manœuvre afin d'agir sur les éléments qui constituent le soi (Temple et Denoux, 2008). Ainsi, le parcours de nombreux pratiquants peut être situé dans une promotion de soi (*i.e.* continuité identitaire, cohérence et réalisation de soi) et dans une quête d'une certaine autonomie. Grâce à l'attelage, défini comme l'association de la joëlette, des pousseurs et des tireurs, l'accès à l'environnement naturel est rendu possible. Ces expériences corporelles permettent de modifier les représentations de soi dans un sens positif. La variabilité de l'acceptation de l'engin est en lien avec ce rapport à soi et au corps. Toutefois, certaines personnes ont une aversion pour cette activité. Elles perçoivent la joëlette comme renforçant une image stigmatisante, particulièrement celles qui souhaitent retrouver des sensations perdues et qui n'acceptent pas de ne pas être actrices de leur mouvement. Elles n'acceptent pas de ne pas se sentir responsables de l'action et disent la subir. La dépendance du pratiquant aux accompagnateurs renforce l'image de passivité induite par une pratique dans laquelle la personne est transportée. Même si l'activité permet de développer la participation sociale, la visibilité de l'engin, le fait que la personne soit sanglée sont perçus par certains comme renforçant le niveau de dépendance et provoquent une honte d'être ainsi exposés (Pantaléon et Reichhart, 2017). Au-delà du rapport à soi, l'importance de l'activité collective est mise en avant.

## **La joëlette : partager une expérience collective**

Il est souvent énoncé par les pratiquants que les accompagnateurs prêtent leurs jambes dans une pratique collective et partagée dans une ambiance conviviale (Pantaléon, 2019). Lors des randonnées en montagne, les tâches sont bien définies en fonction des postes et la solidarité est essentielle pour évoluer de manière efficace. Les accompagnateurs sont responsables des déplacements. Les difficultés sont réelles dans les environnements accidentés qui demandent une certaine lucidité (*e.g.* éviter les obstacles et contrôler les déséquilibres dans les descentes difficiles), particulièrement dans les situations compétitives. Les perceptions des pratiquants assis dans la joëlette soulignent que l'engin fédère le groupe et que l'activité permet d'être ensemble dans une même mouvance, de collaborer et de s'entraider quels que soient les contextes : loisir ou compétitif (Pantaléon et Reichhart, 2017). La joëlette est ainsi décrite comme un engin rassembleur qui unit des personnes ayant des capacités différentes et promeut l'inclusion. Par contre, le recrutement des accompagnateurs n'est pas sans poser certaines difficultés. « Sans un lien originel de parenté ou d'amitié avec la personne dépendante, comment envisager d'impliquer trois porteurs au minimum pour une seule joëlette ? » questionnent Perrin et al. (2021, paragr. 8). Ces auteurs soulignent que, dès le départ, les accompagnateurs étaient essentiellement des



membres de la famille de la personne en situation de handicap ou des amis proches, complétés par des militants des associations de défense des droits des personnes en situation de handicap. Dans la dernière décennie, si les ventes de joëlettes ont augmenté, le développement de la pratique est freiné par le manque d'accompagnateurs (*i.e.* nombre de personnes et niveau sportif insuffisants, manque d'expériences, engagement discontinu). Le choix de s'engager est lié à des facteurs psychologiques et sociaux comme, par exemple, rechercher des expériences d'accomplissement de soi permettant de donner du sens à sa vie (Duchesne et Savoie-Zajc, 2005) en lien avec ses valeurs (Kaddouri, 2011). Dans le milieu associatif bénévole, l'engagement renvoie à une implication active et volontaire. Pantaléon et Reichhart (2017) ont montré que l'engagement des accompagnateurs est perçu comme altruiste par les personnes en situation de handicap. La nature inclusive de leur acte est soulignée : donner accès à des espaces naturels à des personnes qui ne peuvent les atteindre, relever des défis, participer à un monde plus solidaire et développer des relations d'interdépendance (Perrin et al., 2021).

## **Objet d'étude**

La joëlette rend possible la rencontre et le partage dans le cadre d'une activité physique de personnes ayant des capacités différentes. Les travaux de recherche se sont particulièrement centrés sur la pratique dans un cadre de pleine nature sous forme de promenades ou de randonnées. Dans cette étude, nous nous intéressons plus précisément à l'introduction de la joëlette dans un contexte compétitif lors de courses sur route ou de trails. Quelles conséquences peut avoir la sportivisation de cette pratique sur la configuration des relations entre la personne en situation de handicap et les accompagnateurs ? Quels sont les motifs d'engagement de chacun des protagonistes ? Quelle place est donnée à chacun ? Quel regard est porté sur le pratiquant assis dans la joëlette et quel regard porte-t-il sur lui-même pendant les compétitions ? Quel est le type de participation qui y est développé ? Afin de répondre à ces interrogations, nous avons effectué des entretiens auprès de pratiquants et des observations participantes.

## **Terrain et méthode**

L'étude a été menée dans une association de soutien et de services auprès de personnes en situation de handicap du Sud de la France. Un des objectifs est de regrouper autour d'activités communes des personnes en situation de handicap et des personnes dites « valides », comme inscrit dans le projet associatif. Cette association œuvre pour le développement du lien social en s'appuyant principalement sur des pratiques sportives et de loisirs. L'immersion dans ce milieu a duré pendant deux années correspondant en moyenne à huit heures par mois en fonction de la programmation des activités : participations à des réunions autour de différents projets (ascensions, itinérance, actions de sensibilisation...), lors des manifestations et des pratiques sportives et de loisirs. Il s'agissait de s'engager dans une interaction avec ceux que l'on observe afin d'étudier le naturel (Jodelet, 2003). Parallèlement, les auteurs de l'article sont impliqués dans différentes associations de ce type depuis de nombreuses années. L'étude a été proposée à des membres d'un équipage en joëlette issus de l'association décrite précédemment. Ces derniers pouvaient varier en fonction de la course. Aucun

entraînement n'était programmé avant les compétitions. Ils couraient ensemble uniquement le jour de la course et se coordonnaient à ce moment-là. Cinq accompagnateurs et une personne en situation de handicap ont accepté de prendre part à notre étude. Il s'agissait de compétitions de course à pied et de trail, où l'engagement des joëlettes était possible.

## Les participants

Le tableau 1 présente les données des participants observés.

**Tableau 1**  
*Caractéristiques des personnes enquêtées*

Prénom (anonymisé)	Âge	Genre	Rôle	Temps de pratique (ans)	Autres pratiques sportives en compétition	Numéro de passation de l'entretien
Pauline	55	F	Assise dans la joëlette	10 ans	Aucune	1
Marc	60	M	Accompagnateur	8	Course à pied	2
Manuel	54	M	Accompagnateur	4	Course à pied	3
Baptiste	35	M	Accompagnateur	3	Course à pied Football	4
Mathieu	52	M	Accompagnateur	5	Course à pied	5
Christophe	54	M	Accompagnateur	7	Course à pied	6

Les cinq accompagnateurs sont âgés de 35 à 60 ans (moyenne d'âge : 51 ans). Tous sont des sportifs confirmés qui pratiquent la course à pied en compétition depuis de nombreuses années. Ils participent à des équipages en joëlette depuis



au moins trois ans. Aucun n'a suivi de formation spécifique en lien avec le pilotage. À la suite d'une maladie, Pauline ne peut se déplacer qu'en fauteuil électrique depuis une vingtaine d'années (absence de mobilité des membres inférieurs, motricité partielle des membres supérieurs). Avant ces difficultés de santé, elle pratiquait des activités physiques de pleine nature de manière régulière dans le secteur extra-compétitif.

Pauline fut la première interviewée. Nous avons obtenu le consentement des participants et leur avons garanti l'anonymat.

Les critères de sélection de ces participants ne visent pas la représentativité d'un groupe « mais la construction raisonnée d'un corpus » (Jodelet, 2003, p. 151). Il s'agit de sélectionner puis d'étudier le groupe significatif de l'objet de l'étude, le corpus est adapté en ce sens (Moscovici, 1984).

## **Outils de recueil des données**

La stratégie de collecte de données suit l'approche qualitative en psychologie sociale inspirée des travaux de Jodelet (Apostolidis et al., 2008). Il s'agit dans un premier temps d'approcher l'objet dans une réalité en observant *in situ* les fonctionnements et les principes d'action afin de pouvoir rattacher les discours aux pratiques observées. L'étude de terrain permet de s'intéresser à la diversité des expériences des individus en favorisant un contact prolongé (Jodelet, 2006). Pour ce faire, nous avons combiné la passation d'entretiens semi-directifs et l'observation participante.

## **Les entretiens semi-directifs**

Les entretiens semi-directifs ont été réalisés entre 8 et 14 mois après le début de l'observation en fonction des disponibilités des participants. Le lieu de l'entretien était en lien avec cette disponibilité (e.g. au domicile, à l'extérieur...). Le guide d'entretien amenait les participants à discuter de leurs expériences dans la pratique, des motifs de leur engagement dans l'activité compétitive et de leurs perceptions de l'activité et des pratiquants, en situation de handicap ou non. Les entretiens enregistrés duraient environ 45 minutes. Chaque entretien se déroulait de manière individuelle. Il débutait par une présentation du cadre de l'étude et du thème de la recherche. La grille d'entretien était composée de quatre questions principales explorant : (1) les motifs d'engagement en compétition, (2) la participation de chacun des acteurs, (3) la place de la personne en situation de handicap, (4) la nature des relations entre les acteurs. Les relances ont été élaborées afin que les participants décrivent leurs expériences et précisent leurs opinions. La garantie d'anonymat était réitérée. Il était également expliqué qu'il n'y avait ni bonnes, ni mauvaises réponses. Il était ensuite demandé au participant sa permission pour enregistrer son discours. Après obtention de cet accord, l'entretien débutait.

## Les observations participantes

L'observation participante est une technique qui nécessite de s'intégrer et de trouver sa place dans les situations étudiées. La caractéristique principale de ce dispositif de recherche est de chercher à « faire fonctionner ensemble, sur le terrain, l'observation, qui implique une certaine distance, et la participation qui suppose au contraire une immersion du chercheur dans la population qu'il étudie » (Lapassade, 2016, p. 394). Comme indiqué précédemment, le premier auteur de l'article a participé à diverses actions de l'association. Les observations ont donné lieu à des prises de notes réalisées tout de suite après l'observation, consignées dans un carnet de bord. Ces éléments constituent une partie des données de la recherche : description des situations (e.g. interactions, expressions verbales, non verbales, etc.), points de vue des participants...

Durant la phase terrain, plusieurs entretiens ont été non enregistrés et répertoriés dans les notes descriptives. Dans cet écrit, l'accent est mis sur l'activité joëlette en compétition. Le premier auteur, pratiquant régulier de course à pied, a participé à des courses de joëlette en tant qu'équipier lors d'un trail et de deux semi-marathons. Quatre joëlettes étaient engagées en trail et deux lors des semi-marathons qui comptaient chacun plus de 1000 coureurs. Le premier auteur a interagi dans ce cadre avec les participants interviewés.

Lors des observations en situation de compétition, une attention particulière a été portée aux relations entre la personne en situation de handicap (Pauline) et les membres de l'attelage, entre l'équipe et les spectateurs au niveau des types et des contenus des interactions.

## Analyses

Les entretiens semi-directifs enregistrés ont été retranscrits *ad verbatim*. Ils ont fait l'objet d'une analyse thématique de contenu réalisée par deux analystes. Dans un premier temps, nous avons effectué une analyse déductive en nous appuyant sur les thématiques constitutives du guide d'entretien. Nous avons ensuite procédé à une analyse de type inductive afin de relever les thèmes supplémentaires. Il s'agissait d'étudier transversalement ce qui d'un discours à l'autre renvoyait au même thème (Bardin, 2013). Ces éléments ont été combinés avec les données des observations participantes et des entretiens informels. Toutes ces données constituent notre corpus. Ce corpus a été codé. Ceci a consisté en une transformation des données. Ces dernières ont été agrégées « dans des unités qui permettent une description précise des caractéristiques pertinentes du contenu » (Bardin, 2013, p. 134). Ces unités ont ensuite été regroupées en catégories. Les catégorisations de chacun ont été discutées entre les analystes afin de permettre de construire une synthèse et d'interpréter les résultats.



## Résultats et discussion

### 1. Les motifs d'engagement des participants

Pour tous les participants accompagnateurs interviewés, le premier motif d'engagement est de permettre à une personne en situation de handicap de participer à une compétition. Tous ont pour objectif de contribuer à l'augmentation de la participation sociale des personnes en situation de handicap. La cause altruiste est mise en avant comme dans les travaux précédents dans le secteur des loisirs (Pantaléon et Reichhart, 2017). Ce motif d'engagement peut être assimilé à un motif extrinsèque de participation si l'on reprend la terminologie de Carré (1998). Il est d'ordre identitaire centré sur la reconnaissance sociale et l'image sociale de soi : « cela est valorisant d'offrir la possibilité de participer » explique Manuel.

Trois motifs intrinsèques de participation sont également présents dans le corpus analysé. Ils concernent tous les participants Ces trois motifs sont communs aux accompagnateurs. Mais le premier n'est pas présent dans le discours de Pauline. Le premier motif, épistémique, renvoie à l'ouverture d'esprit, la possibilité d'explorer et d'apprendre. Baptiste indique vouloir « connaître une autre pratique, un autre type d'effort » ; « courir autrement » (Mathieu), « j'avais besoin de m'engager dans une autre pratique » (Marc).

Il apparait une motivation à la connaissance (Vallerand *et al.*, 2019). Le second motif, socio-affectif, a trait à la rencontre avec d'autres personnes, le plaisir d'être avec des personnes ayant des capacités différentes, de pouvoir bénéficier de contacts sociaux : « nous échangeons entre nous (les équipiers) ; nous partageons nos expériences de courses à pied » (Christophe) ; « l'entraide dans l'effort est quelque chose d'important » (Marc). Pauline met en avant l'importance de « développer des relations (...), faire des rencontres ».

Le dernier motif, hédonique, renvoie au plaisir de participer, c'est-à-dire une motivation à la stimulation et d'accomplissement : participer à une activité pour le plaisir qu'elle fait ressentir en accomplissant quelque chose, c'est-à-dire « joindre l'utile à l'agréable » (Baptiste). Cette dimension est particulièrement présente dans le discours de Pauline qui insiste sur la notion de satisfaction et de plaisir. Il est à noter que les motifs mis en avant sont aussi bien situés à un niveau intrapersonnel qu'interpersonnel quels que soient les participants.

### 2. De la visibilité de l'engin à l'invisibilité de la personne en situation de handicap

Les observations participantes ont montré que, lors de la course, la vision de l'équipe en joëlette entraîne de nombreux comportements d'encouragements de la part des spectateurs et de certains coureurs. Par contre, les encouragements sont destinés majoritairement aux coureurs de l'attelage. Les encouragements les plus fréquents sont : "c'est super ce que vous faites", "bravo, continuez". La personne en situation de handicap est occultée ou est peu encouragée. Pauline explique : « la personne handicapée n'est pas mise en lumière, ce sont les coureurs qui sont autour qui sont mis en lumière. Le bénévole donne sa force physique ». Lors d'un semi-marathon, une spectatrice a lancé à Pauline : « vous avez bien de la

chance ». La situation d'énonciation peut laisser supposer qu'elle parlait du fait d'être transportée. Pauline lui a répliqué : « si vous voulez, vous prenez mon handicap ». La perception de performance est associée à l'action des coureurs, plus qu'à celle de l'équipe. L'engin invisibilise les efforts de la personne assise : garder la position, supporter les soubresauts... Pauline, tout en indiquant que les spectateurs valorisent et encouragent principalement les coureurs, souligne qu'elle est valorisée car elle exhibe sa différence. La personne en situation de handicap « est valorisée car elle ose se montrer dans un monde sportif. Elle fait son sport à son niveau » (Pauline).

Il apparaît un paradoxe dans cet engagement sportif où la valorisation passerait par une transgression des normes en vigueur dans la compétition. Les accompagnateurs, c'est à dire les coureurs, seraient donc mis en avant par l'effort qui apparaîtrait comme vertueux. La valorisation de la personne sur la joëlette serait liée à son choix de se montrer dans ce milieu qui l'exclut de par ses incapacités. Les efforts de Pauline (e.g. supporter les soubresauts, la position assise dans la joëlette et sanglée pendant plus de 2h...) ne sont pas reconnus. Pauline n'est pas perçue comme une sportive mais comme une personne qui a un corps passif, différent de la représentation d'un corps sportif, mais qui ose le montrer. L'image qui lui est associée est en lien avec la souffrance et le manque. Ces perceptions entraînent une survalorisation de la notion de courage.

Sa pratique peut être ainsi perçue comme un acte militant : elle fait voir qu'elle ne correspond pas, ni à l'idéal corporel typique (Marcellini, 2005), ni au modèle corporel du milieu (Marcellini et al., 2003).

### **3. La participation de la personne en situation de handicap dans l'équipe**

En pratique, lors des courses, les accompagnateurs, qui ne sont pas toujours les mêmes, et la personne en situation de handicap, assise dans la joëlette, forment une équipe. L'observation participante souligne que, quelle que soit la performance visée, la coopération entre les coureurs est recherchée. Ainsi, les équipes au niveau des accompagnateurs étant différentes, les rôles de chacun, tel le placement au niveau de l'engin, évoluent.

Si l'objectif énoncé par tous les membres est une place sur le podium, des stratégies de course sont mises en place. Par exemple, l'équipier qui pousse (*i.e.* celui qui est derrière) est celui qui a la plus grande force physique. Lors des descentes, il laissera sa place afin de se reposer. Des objectifs de performance différents entre les membres peuvent entraîner des conflits ou des abandons d'équipiers, comme l'ont souligné les observations participantes et les entretiens.

Dans les compétitions, la participation active de Pauline n'est guère recherchée par les coureurs. Pourtant, lors des courses, Pauline s'attribue le rôle de meneuse en encourageant les accompagnateurs quand la course est difficile (e.g. lors des montées). Plus largement, la place de la personne en situation de handicap dans l'équipe va être dépendante du climat de performance valorisé dans le groupe. En effet, si ce climat est orienté vers la performance pure, c'est-à-dire un chronomètre ou un classement, la course s'effectue moins « autour d'une personne en situation de handicap » comme le mentionne la page web du marathon des vignobles de



Cahors mais davantage « avec une personne en situation de handicap ». Le contexte compétitif, c'est-à-dire arriver avant l'autre équipage, peut donc modifier l'unité du groupe, particulièrement quand il s'agit de réfléchir à des tactiques de course. Parfois, les échanges sur les stratégies de course ne se font qu'entre accompagnateurs. Le classement peut exacerber l'importance du résultat et entraîner un oubli de la personne en situation de handicap. Ainsi, lors d'un trail où quatre joëlettes étaient en concurrence, dans une descente sur un chemin forestier, les accompagnateurs sont allés au maximum de leur vitesse en contrôlant la sécurité certes, mais sans se soucier du confort de Pauline. L'objectif premier était de préserver la place sur le podium. La position de Pauline était ambiguë. D'un côté, elle souhaitait accéder au podium et en avait émis le souhait avant le départ ; de l'autre, elle n'en avait pas mesuré les conséquences. À la suite de cette expérience, Pauline a fait le choix de ne plus participer à des trails et a privilégié l'usage randonnée.

Manuel, un des participants s'interroge sur les courses inter-joëlettes craignant des dérives liées à la compétition. En particulier, un climat fort de comparaison sociale pourrait engendrer la sélection des personnes en situation de handicap en fonction de leur poids : l'objectif étant qu'elles soient les plus légères possibles. Il y a un enjeu humain important à ne pas négliger comme l'expriment plusieurs participants, qu'être accompagnateur, c'est être « au service de la personne en situation de handicap » sans verser dans une empathie égocentrée (Quentin, 2022).

Le contexte compétitif modifie les relations sociales et interroge sur la place qui est accordée à la personne en situation de handicap. C'est principalement le niveau de performance des accompagnateurs, leur expertise et la stratégie collective qui vont être déterminants dans la performance.

La participation aux courses en compétition reproduit le validisme. Les valeurs : performance et affirmation de soi tendent à éclipser les valeurs : altruisme et partage. A ce titre, nous pouvons comparer le rôle des accompagnateurs de joëlette à celui des pilotes de cyclisme tandem. En effet, les modalités d'interaction imposées par la discipline sportive ont une influence sur les relations. Dans l'activité joëlette comme dans le tandem, la personne ayant des incapacités n'a pas les commandes. Comme nous l'avons explicité lors de l'observation du trail, elle est dépendante des accompagnateurs. Le contexte compétitif peut ainsi être un frein à l'inclusion. En effet, en fonction des objectifs visés et des différents acteurs, la personne en situation de handicap peut passer au second plan ou le percevoir ainsi. Pantaléon et Ngo (2023), dans une recherche sur les pilotes, mettent en avant qu'il est essentiel de ne pas oublier la priorité qui se traduit, avant tout, par la participation de la personne en situation de handicap. Ainsi, les motifs d'engagement des pilotes ou des équipiers méritent d'être clarifiés dès le départ afin d'essayer de construire ensemble une équipe ou un binôme ayant un sentiment d'appartenance fort à une identité sportive.

## Conclusion

La joëlette s'est développée principalement dans le cadre d'une pratique de randonnée afin d'amener des personnes ayant des difficultés motrices dans des espaces non aménagés. L'innovation technologique et l'intervention humaine, facilitateurs de pratique (Reichhart et Causer, 2011), ont permis l'augmentation de l'accessibilité dans des milieux naturels. Dans ce contexte, la participation sportive et sociale de tous a pu progresser. L'adaptation et l'utilisation de l'engin à de nouveaux usages, l'engagement de différents acteurs, particulièrement ceux du secteur sportif, ont modifié les interactions sociales, et dans certains cas, ont eu un impact négatif sur la qualité de la participation.

Quoi qu'il en soit, les résultats de cette recherche mettent en évidence une pratique qui peut être qualifiée d'intégratrice plus que d'inclusive. En effet, la personne assise dans la joëlette apparaît incluse dans une pratique tout en y étant marginalisée. Le contexte compétitif est porteur d'exclusion quelles que soient les capacités et incapacités de chacun, d'autant quand les personnes tendent vers une « haute » performance. Ce processus d'exclusion renvoie à des formes diverses mais peut être commun à différents individus (Ravaud et Stiker, 2000). Si l'on se centre sur une logique inclusive, les équipiers qui traduisent la compensation humaine devraient être au service de la personne ayant des incapacités afin de l'accompagner dans l'atteinte de son objectif. De plus, dans un contexte compétitif mais également de loisir, l'utilisation d'un pédalier à mains fixé sur la joëlette permettrait aux personnes ayant l'usage de leurs membres supérieurs d'être impliquées activement dans la performance et modifierait leur participation.

Pour terminer, il est important de souligner que le nombre restreint de participants et les limites relatives à la population ne permettent pas une prétention à la représentativité. L'objectif de ce type de recherche ne réside pas dans une exhaustivité mais dans sa capacité à « générer de nouvelles hypothèses, à indiquer des pistes de recherche encore peu ou mal exploitées » (Halloy, 2021, p. 15). Il serait intéressant d'enrichir ce travail en comparant différents groupes (sans occulter que certains accompagnateurs participent souvent à plusieurs équipages ou, au contraire, ont des engagements discontinus).

Le rapport à la pratique mérite d'être positionné dans une dynamique identitaire. Chaque membre d'une équipe, que ce soit les accompagnateurs ou la personne en situation de handicap, en fonction de sa trajectoire de vie et des motivations du moment, valorise des objectifs différents. Afin de prévenir les conflits, préserver le bien-être individuel et une réelle activité partagée, il nous paraît primordial que chaque membre du groupe puisse essayer de clarifier leur motivation et leur objectif, tout en essayant d'apprendre « à penser l'autre sous le registre du même et de l'identité partagée » (Queval, 2022, p. 9).



## Références bibliographiques

- Apostolidis, T., Madiot, B. et Dargentas, M. (2008). Pour une démarche de recherche holistique. Dans A. Arruda, É. Lage et B. Madiot (dir.), *Une approche engagée en psychologie sociale: l'œuvre de Denise Jodelet* (p. 133-143). Érès.  
<https://doi.org/10.3917/eres.madio.2008.01>
- Barbin, J. M. (2006). L'épreuve du corps paralysé dans l'apprentissage sportif. Ou le parcours de «Je-u» du blessé médullaire dans son processus de re-co-naissance sociale. *Recherches & éducations*, 11.
- Bardin, L. (2013). *L'analyse de contenu*. Presses Universitaires de France.  
<https://doi.org/10.3917/puf.bard.2013.01>
- Butera, F., Darnon, C., Buchs, C. et Muller, D. (2006). Les méfaits de la compétition : comparaison sociale et focalisation dans l'apprentissage. Dans *Bilans et perspectives en psychologie sociale* (p. 15-44). Presses universitaires de Grenoble.
- Duchesne, C. et Savoie-Zajc, L. (2005). L'engagement professionnel d'enseignantes du primaire : une démarche inductive de théorisation. *Recherches qualitatives*, 25(2), 69-95.
- Carré, P. (1998). Motifs et dynamiques d'engagement en formation. *Éducation Permanente*, 136, 119-132.
- Fougeyrollas, P. (2021). Classification internationale 'Modèle de développement humain-Processus de production du handicap' (MDH-PPH, 2018). *Kinésithérapie, la Revue*, 21(235), 15-19. <https://doi.org/10.1016/j.kine.2021.04.003>
- Fougeyrollas, P., Boucher, N., Fiset, D., Grenier, Y., Noreau, L., Philibert, M., Gascon, H., Morales, E. et Charrier, F. (2015). Handicap, environnement, participation sociale et droits humains: du concept d'accès à sa mesure. *Développement humain, handicap et changement social, Hors-série*, 5-28.
- Halloy, A. (2021). *La fabrique (culturelle) du sensible. Vers une approche dispositif en anthropologie. Faire chemin avec du psoriasis. Du vécu aux savoirs expérimentiels*. Manuscrit inédit : Habilitation à diriger des recherches.
- Jodelet, D. (2003). Aperçus sur les méthodologies qualitatives. Dans S. Moscovici et F. Buschini, *Les méthodes des sciences humaines* (p. 139-162). PUF.
- Jodelet, D. (2006). Culture et pratiques de santé. *Nouvelle revue de psychosociologie*, 1(1), 219-239.
- Kaddouri, M. (2011). Motifs identitaires des formes d'engagement en formation. *Savoirs*, 25(1), 69-86.
- Kasprzak, N. et Perrin, C. (2017). La Joëlette : entre innovation technique et innovation sociale. Dans B. Vignal, E. Boutroy et V. Reynier (dir.), *Une montagne d'innovations : Quelles dynamiques pour le secteur des sports outdoor ?* (p. 65-75). Presses universitaires de

Grenoble. <https://doi.org/10.3917/pug.vigna.2017.01.0065>

Lapassade, G. (2016). Observation participante. Dans J. Barus-Michel (dir.), *Vocabulaire de psychosociologie: Références et positions* (p. 392-407). Érès.  
<https://doi.org/10.3917/eres.barus.2016.01.0392>

Marcellini, A. (2005). *Des vies en fauteuil... Usages du sport dans les processus de désigmatisation et d'intégration sociale*. CTNERHI.

Marcellini, A., De Leselec, E. et Gleyse, J. (2003). L'intégration sociale par le sport des personnes handicapées. *Revue internationale de psychosociologie*, Vol IX(20), 59-72.

Moscovici, S. (1984). The phenomenon of social representations. Dans R. Farr et S. Moscovici (dir.), *Social Representations* (p. 3-69). Cambridge University Press.

Ngo, M.A. et Pantaléon, N. (2022). *La mise sur liste ministérielle des sportifs valides participant à la performance paralympique : du caractère empirique au caractère systématique*. Droit du Sport.com, Nov, p. 87-91.

Ngo, M. A., Pantaléon, N., Richard, R., Joncheray, H. et Beldame, Y. (2023). Les spécificités des parasports mésestimées par le droit français. *Amplitude du droit*, 2, 440.

Pantaléon, N. (2019). Accessibilité sportive et parcours de vie de la personne en situation de handicap: l'exemple de la joëlette. Dans C. Dussart, M. A. Ngo, V. Siranyan et P. Sommer (dir.), *De la démocratie sanitaire à la démocratie en santé: l'optimisation des parcours de vie, de santé et de soins des personnes en situation de handicap pour une meilleure autonomie au quotidien* (p. 173-181). Edition LEH.

Pantaléon, N. et Ngo, M. A. (2023). *Les motifs et formes d'engagement des assistants, guides et pilotes dans le sport paralympique*. Colloque Inter-Congrès AREF « Engagement dans la recherche, recherches engagées, recherches sur l'engagement », Paris, France.

Pantaléon, N. et Reichhart, F. (2017). Expériences et perceptions des pratiquants de fauteuil de randonnée mono-roue, *Nature et Récréation, Revue pluridisciplinaire de recherche en sciences sociales sur les pratiques récréatives en nature*, 4, 29-38.

Perrin, C., Soulé, B. et Boutroy, E. (2021). Le fauteuil tout-terrain mono-roue. *Teoros. Revue de recherche en tourisme*, 40(1).

Quentin, B. (2022). Philosophie et handicap. Dans I. Queval. *Altérité(s) et société inclusive* (p. 61-72). Champ Social - INSHEA.

Queval, I. (2022). Introduction: Les défis de l'inclusion. Dans I. Queval. *Altérité(s) et société inclusive* (p. 9-16). Champ Social - INSHEA.

Ravaud, J. F. et Stiker, H. J. (2000). Les modèles de l'inclusion et de l'exclusion à l'épreuve du handicap. 2ème partie: Typologie des différents régimes d'exclusion repérables dans le traitement social du handicap. *Handicap-Revue de sciences humaines et sociales*, 87, 1-17.



Reichhart, F. (2013). Evolution et perspectives de l'offre de loisirs à destination des personnes handicapées, *Espace*, 13, 68-77.

Reichhart, F. et Causer, J.Y. (2011). Quelles possibilités d'autonomie, dans l'accès aux loisirs pour une personne déficiente ? Dans G. Ferréol (dir.), *Autonomie et dépendance*. EME Editions.

Rouvier, N. (2017). *La participation au projet personnalisé: les politiques sociales à l'épreuve du handicap* [mémoire de Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale inédit]. Haute École du Travail et de l'Intervention Sociale de Nice.

Sherif, M. (1954). Integrating field work and laboratory in small group research. *American Sociological Review*, 19(6), 759-771.

Temple, C. et Denoux, P. (2008). Construction d'un outil d'identification des stratégies identitaires en psychologie interculturelle. *Les cahiers internationaux de psychologie sociale*, 3, 47-56.

Vallerand, R., Carbonneau, N. et Lafreniere, M. (2019). Chapitre 3. La théorie de l'autodétermination et le modèle hiérarchique de la motivation intrinsèque et extrinsèque : perspectives intégratives. Dans P. Carré (dir.), *Traité de psychologie de la motivation: Théories et pratiques* (p. 47-66). Dunod.  
<https://doi.org/10.3917/dunod.carre.2019.01.0047>

## **Des compétitions handi-ski d'envergure pour un tourisme sportif intégré au sein des stations de ski des Pyrénées-Orientales**

### **Large-scale handi-ski competitions for integrated sport tourism in the ski resorts of the Pyrénées-Orientales**

**ERIC PERERA<sup>1</sup>, GAËL VILLOING<sup>2</sup>, NATHALIE LE ROUX<sup>3</sup>**

- 1- *MCU, SantESiH UR\_UM 211 (Santé Éducation Situations de Handicap), Université de Montpellier (France)*
- 2- *MCU, ACTES (Adaptation, Climat Tropical, Exercice et Santé), Université des Antilles (Guadeloupe)*
- 3- *MCU, SantESiH UR\_UM 211 (Santé Éducation Situations de Handicap), Université de Montpellier (France)*

#### **Savoirs académiques • Academic Knowledge**



**Résumé :** L'article s'intéresse à la structuration du handi-ski dans les stations de ski du massif des Pyrénées-Orientales (PO) et au développement d'un tourisme de loisir intégré qui en découle. Dès 1985, la mise en place de compétitions handi-ski dans les PO va rapprocher des acteurs locaux, Michel Douard (président de Handisport Béziers) et Jean-Claude Pous (élu délégué au sport et vice-président de la régie des skis des remontées mécaniques à Font-Romeu), et un acteur national, Georges Dejonghe (CTN handisport FFH). L'histoire de vie de ces acteurs montre comment ils ont créé les conditions pour sensibiliser les parties prenantes des stations de ski des PO à l'accueil des handi-skieurs. Cette sensibilisation passe par l'organisation de stages d'initiation associés aux compétitions handi-ski, dont le potentiel touristique devient alors un levier pour le développement d'un loisir intégré sur le territoire des PO. L'acceptation du handi-ski est d'autant plus convaincante auprès des décideurs qu'il représente une manne économique qui permet de combler les périodes « creuses » au sein des stations de ski des PO. Au final, cette opportunité saisonnière, répondant à des enjeux politico-économiques locaux, a permis d'encourager les conditions d'accueil des handi-sportifs en stations de ski des PO et, *in fine*, la participation sociale des handi-skieurs.

**Mots-clés :** handi-ski, loisirs intégrés, Pyrénées-Orientales, facteurs environnementaux, participation sociale

**Abstract:** The article focuses on the structuring of handi-skiing in the ski resorts of the Pyrénées-Orientales (PO) mountain range and the development of integrated leisure tourism that results from it. From 1985 onwards, the establishment of handi-ski competitions in the POs brought together local players, Michel Douard (president of Handisport Béziers) and Jean-Claude Pous (elected delegate for sport and vice-president of the ski lift management in Font-Romeu), and a national player, Georges Dejonghe (CTN handi-sport FFH). The life story of these figures shows us how they created the conditions to raise awareness among the stakeholders of PO ski resorts concerning the reception of disabled skiers. This awareness is achieved through the organisation of introductory courses associated with handi-ski competitions, whose tourism potential then becomes a lever for the development of an integrated leisure activity on the territory of the POs.



The acceptance of handi-skiing is all the more convincing to decision-makers as it represents an economic windfall that makes it possible to fill the "off" periods within PO ski resorts. In the end, this seasonal opportunity, responding to local political and economic issues, made it possible to enhance the reception conditions of disabled athletes in PO ski resorts and, *ultimately*, the social participation of disabled skiers.

**Keywords:** Handi-skiing, integrated leisure, Pyrénées-Orientales, environmental factors, social participation

---

## Introduction

Que ce soit en stations de ski des Pyrénées-Orientales ou des Alpes françaises jusqu'aux moyennes montagnes du Jura et des Vosges, la pratique du handi-ski est aujourd'hui visible et bien ancrée. Les fauteuils-skis, pilotés par des bénévoles et/ou des moniteurs, ou utilisés en autonomie, facilitent la participation sportive en stations de ski. L'engouement est d'autant plus important que les sports de nature connaissent un essor important ces dernières années à la Fédération Française Handisport (FFH) avec un nombre de licenciés qui a quintuplé : entre 1977 et 2022, les adhésions sont passées de 4 809 à 27 100 licenciés tandis que le nombre d'associations augmentent de 200 associations à plus de 1 630 associations affiliées à la FF Handisport<sup>1</sup>. Parallèlement, le matériel s'est développé et perfectionné ; il existe aujourd'hui toute une gamme de fauteuils-skis ajustables aux télésièges et adaptés aux différents types de déficiences, voire spécifiquement ajustés à la personne (Perera et al., 2020). La place du handi-ski en station de ski française s'est ainsi forgée, et ce, dès les origines du processus de structuration du mouvement handisport en 1954 avec la création de l'Amicale Sportive des Mutilés de France (ASMF) par Philippe Berthe (Ruffié et Ferez, 2013)<sup>2</sup>.

Dès sa création, l'ASMF propose des activités sportives dans une logique de rééducation et de réadaptation comme le ski, le cyclisme, l'automobile et l'aviron<sup>3</sup>. Rappelons que Berthe, blessé de guerre et amputé fémoral, pratiquait déjà le ski alpin avant la guerre. Lors d'un voyage d'études en Autriche, il a réappris à skier avec des skieurs, amputés autrichiens (Ruffié et Ferez, 2013). Dès lors, il milite déjà pour la mise en place de stages de formation des encadrants bénévoles en handi-ski, et participe à l'organisation des premiers stages de ski debout (Ruffié et Perera, 2013). Il faut attendre 1962, pour voir l'implication de l'École Nationale de Ski et d'Alpinisme (ENSA) dans les stages handi-ski pour former des encadrants (Ruffié et Ferez, 2013). Une formation d'autant plus nécessaire que se développent dans les années 1980, des fauteuils-skis pour la pratique du ski assis (Le Roux et al., 2014), permettant de passer d'une pratique orientée à ses débuts plutôt vers des personnes amputées<sup>4</sup> à un usage par l'ensemble des catégories de déficiences<sup>5</sup>.

Dans ce sens, l'article de Le Roux et al. (2014) rend compte des évolutions de la pratique du ski assis à partir des années 1980 et se focalise ensuite sur la créativité des acteurs, en s'intéressant au développement de la pratique dans la région Languedoc-Roussillon et plus précisément dans le massif des Pyrénées-Orientales à partir de deux histoires de vie, celles de Jean-Marc Barbin et de Henry Sahuquet<sup>6</sup>. Barbin<sup>7</sup> constate lors d'un stage de ski organisé par la FFH dans les Pyrénées

---

<sup>1</sup> Chiffres de la FFH arrêtés en janvier 2023.

<sup>2</sup> Philippe Berthe devient président fondateur de l'ASMF et premier président de la fédération en 1963. En effet, l'ASMF prend rapidement de l'ampleur et en dix ans elle devient la base de la Fédération Sportive des Handicapés Physiques de France (FSHPF) (11 mai 1963).

<sup>3</sup> Compte-rendu de l'Assemblée générale 1958 de l'ASMF publié dans la Revue des Mutilés de France.

<sup>4</sup> Le ski « debout » a été une des premières activités investies par les mutilés de guerre à l'origine du mouvement sportif français pour handicapés physiques.

<sup>5</sup> Motrices, sensorielles (visuelles et auditives), mentales, psychiques et maladies invalidantes.

<sup>6</sup> Entretien avec Barbin et Sahuquet le 22 avril 2013.

<sup>7</sup> En 1985, Barbin va développer un service des sports au centre de rééducation fonctionnelle de PROPARGA de Montpellier, centre de rééducation et de réadaptation neurologique et fonctionnelle créé en 1982.



« qu'il n'y avait rien de structuré. Celui qui avait des prédispositions pour le ski ça allait bien [...] donc fédération handisport, stage, je m'attends à voir quelque chose de structuré [...], mais dans leur conception il fallait tout faire, on était l'entraîneur, on était le sherpa, on était tout ! ». Dans ce cadre, il rencontre Sahuquet<sup>8</sup>, expérimenté en ski debout et « bricoleur », qui pense également que « tout était à faire » : de l'adaptation du matériel au cas par cas à la réflexion pédagogique jusqu'aux relations avec les stations de ski (Le Roux et al., 2014). Barbin et Sahuquet, aidés par des « copains profs de gym » et un infirmier de PROPARA, un centre de rééducation situé à Montpellier, lancent leurs premiers stages<sup>9</sup> ; ils débutent avec cinq ou six personnes handicapées motrices puis rassemblent jusqu'à 50 personnes par saison au cours des dernières années. À partir de ces éléments, Le Roux et al. tirent des conclusions un peu hâtives quant à leur implication à « structurer l'activité ski assis dans la région Languedoc-Roussillon et précisément sur le massif des Pyrénées Orientales » (2014 : 115). En effet, si ces acteurs ont contribué à proposer des séjours handi-ski sous forme de stage loisir dans la région Languedoc-Roussillon et des Pyrénées-Orientales durant la moitié des années 1990, il faut toutefois préciser que la structuration de la pratique handi-ski était déjà en place dans ces régions. Ainsi, dans cet article, nous proposons d'analyser les prémices et le développement du handi-ski dans différentes stations de ski des Pyrénées-Orientales (PO). Nos analyses montrent qu'à partir des années 1980, des acteurs locaux, soutenus par la FFH, mettent en place, chaque année, dans des stations de ski différentes des PO, des compétitions internationales de handi-ski associées à des stages d'initiation au handi-ski, mais aussi de préparation au haut niveau. Ces manifestations contribuent à la visibilité des pratiquants et à la mise en accessibilité du territoire des PO, améliorant ainsi la participation sociale des handi-skieurs<sup>10</sup>. Cette pratique est d'autant plus acceptée et intégrée dans ces stations de ski qu'elle s'insère dans les politiques de développement touristique de la région.

---

<sup>8</sup> Amputé fémoral à la suite d'un accident du travail, il participera à des stages handi-ski avec la FFH et le club handisport de Béziers.

<sup>9</sup> Ces stages sont organisés dans le cadre de Montpellier club Handisport et Propara. Organisés pendant 20 ans, ces stages vont cesser à l'hiver 2011.

<sup>10</sup> Le concept de participation sociale dépasse la simple possibilité de pratiquer du ski. La participation sociale pleine et entière vise la possibilité pour les personnes concernées de bénéficier des autres biens et services d'une station de ski comme tout un chacun (restauration, autres divertissements...) (Fougeyrollas et al., 2015).

## I. Méthodologie

Pour analyser l'émergence et le développement du handi-ski dans les stations de ski des PO des années 1980, nous avons réalisé des entretiens avec les pionniers de l'activité. Trois entretiens de type « *histoire de vie et de pratique* » (Bertaux, 1997) ont été menés avec Jean-Claude Pous (ancien président du Comité Départemental handisport des PO, durée 2 heures 20 minutes, 20/03/2018), Michel Douard (président Handisport Béziers, durée 3 heures, le 16/04/2018) et George Dejonghe (ancien Directeur technique national (DTN) Activité physique de pleine nature (APPN) FF Handisport, durée 2 heures, le 4/06/2018). Il s'agit de trois acteurs clés qui se sont coordonnés aux niveaux départemental, régional et national pour « *faire la trace* » (comme le dit Pous) d'une structuration de la pratique handi-ski dans les PO ; trace que Barbin et Sahuquet ont finalement empruntée. Pous a été identifié dans un premier temps, à la suite d'un échange avec des responsables du Comité Régional Handisport du Languedoc-Roussillon. Puis, par effet boule de neige, Pous a insisté sur l'importance de rencontrer Douard et Dejonghe au sujet des événements handi-ski dans les PO des années 1980. D'ailleurs, pour saisir le rôle et les actions de chacun dans la structuration du handi-ski dans les PO, un premier entretien de groupe a été réalisé au local de l'Association Sportive de Béziers le 16/04/2018 (durée 2 heures 45 minutes), complété par un second (durée 2 heures 58 minutes) le 15/07/2023 à Banyuls au domicile de Pous, afin d'approfondir l'histoire du handi-ski dans les PO.

Il a été demandé à ces pionniers de retracer leur histoire personnelle et plus particulièrement de revenir sur la période concernant l'émergence de la pratique du handi-ski dans les PO à la fin des années 1970. Ces entretiens, qui se rapprochaient le plus possible de la simple conversation (Olivier De Sardan, 1995), favorisent ainsi l'émergence d'une « *micro-histoire* » (Revel, 1996) faite de l'expérience des individus à partir de leurs discours et des traces (documents administratifs, photos, etc.) que les acteurs nous ont confiées. Pous, initialement professeur d'éducation physique et sportive (lycée du Portail, Saint-Étienne) en 1967, entre dans l'administration et la direction de la cité préolympique de Font-Romeu<sup>11</sup> en 1969. Puis, il est élu délégué au sport et vice-président de la régie des remontées mécaniques de la commune en 1983. En tant qu'élu, il est sollicité par Douard (conseiller technique fédéral régional de ski alpin<sup>12</sup>, président de l'association sportive handisport de Béziers), en 1985, pour organiser une épreuve de ski pour personnes handicapées physiques du ski club de Béziers. Par la suite, Pous va participer à l'organisation de Championnats de France et à l'élaboration de stages internationaux Pyrénées-Roussillon.

Quant à Douard, atteint de la polio depuis l'âge de 3 ans, il était conseiller technique à la mairie de Béziers. En 1977, il découvre la pratique du ski debout avec des stabilisateurs grâce à l'Association Sportive de Béziers ski (ASB ski) dont il prend la responsabilité de la section handisport. Il va créer en 1981 l'association « *Handisport Béziers* ». C'est en 1985 qu'il fait la rencontre de Pous pour organiser des compétitions handi-ski. Il participe ainsi au développement du ski assis au

---

<sup>11</sup> La cité olympique de Font-Romeu a été construite dans le but de préparer les athlètes aux Jeux Olympiques.

<sup>12</sup> Poste occupé de 1982 à 1994 avec la mission de fédérer les forces vives à pratiquer cette discipline en Languedoc-Roussillon.



niveau régional tout en se préoccupant de l'amélioration des fauteuil-skis en termes de sécurité, confort et performance.

Ensuite, Dejonghe a débuté en 1963 en tant que professeur d'éducation physique et sportive en Seine-Saint-Denis, puis, il a travaillé au service « natation » de la Ville de Paris jusqu'en 1979. Il devient ensuite conseiller technique départemental (CTD) dans la section « handicapés » à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS) de Bobigny avant d'entrer plus précisément dans le monde du handi-ski. De 1983 à 2004, il assure le poste de conseiller technique national (CTN) « Handisport chargé des Sports de Glisse et de Pleine Nature » au sein de la FFH tout en étant Directeur Technique Fédéral du ski alpin de 1983 à 1994 ainsi que directeur du département « Activités Physiques de Pleines Natures » (APPN) de 1994 à 2004. Dejonghe a notamment organisé, tous les ans, les Championnats de France l'amenant à rencontrer et à travailler avec Pous et Douard.

Enfin, leurs discours<sup>13</sup> et les documents qu'ils nous ont confiés (affiches, *flyers*, photos, courriers, comptes rendus et dossiers événements handi-ski) ont été croisés avec les revues Handisport Magazine<sup>14</sup>, consultées de 1970 à 1992<sup>15</sup>. Il est question d'avoir des repères permettant d'identifier des étapes (événements et faits divers) de l'évolution du handi-ski en lien avec le mouvement fédéral handisport. Ainsi, nous avons pu mettre en évidence comment la structuration des stations de ski des PO passe par la mise en place de compétitions handi-ski qui favorisent la participation sociale des handi-skieurs depuis le début des années 1980.

## II. Structurer le handi-ski par la compétition

Le handi-ski est l'une des activités proposées dès la création de l'ASMF. Cependant, jusqu'aux années 1980, hormis la mise en place de stages de ski, rien n'est réellement structuré comme l'explique Douard : « *c'était une époque où tout est à faire* » où « *tous ces stages, à l'époque, démarraient systématiquement sur le volontariat des anciens qui prenaient, par famille de handicap, un débutant* ». L'implication de bénévoles est centrale, comme l'engagement des interviewés et chacun à leur niveau a contribué à l'organisation du handi-ski dans les PO. L'engagement de Douard à l'ASB ski<sup>16</sup> contribue à l'organisation de la toute première rencontre handi-ski dans la région des PO en 1979 (du 30 janvier au 4 février) aux Monts d'Olmes (Second souffle, n°8, avril 1979). À cette époque, il fallait aller dans les Alpes pour pratiquer le handi-ski dans le cadre de « stages FFH/ASMF ». Ces stages étaient ouverts « à tous les licenciés FFH, débutants, moyens, confirmés » (Second souffle, n°10, octobre 1979 : 47) et organisés par des associations locales, qui, peu nombreuses, proposaient un stage d'initiation

---

<sup>13</sup> Les discours apparaîtront dans le corps de l'article entre guillemets et en italique.

<sup>14</sup> La revue Handisport Magazine paraît en 1982 et fait suite à cinq revues publiées par les associations qui ont fédéré le mouvement handisport français des années 1950 aux années 2000 : la Revue des mutilés de France (1955-1959), l'ASMF Magazine (1959-1963), le Second Souffle (1964-1981), le FFHOP Magazine (1972-1977) la revue Handisport Magazine (à partir de 1982) et depuis 2011, c'est le Handisport Le Mag.

<sup>15</sup> 1992 est la date des Jeux olympiques et paralympiques de Tignes évoqués dans les entretiens comme un tournant dans la pratique du handi-ski.

<sup>16</sup> Douard remplace Hubert Dussol (militaire, amputé fémoral et handi-skieur) pour gérer la partie handisport de l'ASB ski qui est un club « valide » (de plus de 800 membres) situé à Béziers. En 1981, il va créer Handisport Béziers pour proposer du multisport.

par an. Douard, alors président de Handisport Béziers accélère la coordination de la pratique du handi-ski dans les PO, en 1985, lorsqu'il fait appel à Pous, alors élu délégué au sport et vice-président de la régie des skis des remontées mécaniques à Font-Romeu, pour organiser la rencontre annuelle de l'ASB ski. La tâche fut ardue pour Pous, car « *il fallait convaincre les uns et les autres d'accueillir les handis et tout ce qui s'ensuit* ». Il s'agissait non seulement de convaincre, mais aussi d'impliquer des acteurs pour développer la pratique du handi-ski dans les PO. L'arrivée de Dejonghe en 1983 à la FF Handisport comme CTN handisport renforce cette dynamique compétitive du handi-ski au niveau national en insistant sur l'importance des logiques d'initiation à la pratique pour révéler de futurs champions.

## A. Structurer le handi-ski de haut niveau par le loisir

Avant 1983, la fédération a disposé d'un directeur technique fédéral ski, Pierre Knaff un ancien militaire dont le rôle était de « *monter une petite équipe pour réaliser des courses internationales [notamment avec son fils Patrick qui était amputé fémoral], mais la pratique est restée très marginale* ». Au niveau des associations handi-ski, mise à part « *l'ASB ski Béziers et l'ASMF qui montaient des actions ponctuelles, il n'y avait pas de structures réelles* » (Dejonghe). Dès avril 1979, un article de Knaff précisait déjà « *les difficultés auxquelles se heurtent les organisateurs* » et que « *la bonne volonté ne peuvent plus suffire, face aux impératifs financiers. Ainsi nous ne savons pas qui organisera les prochains championnats* » (Second Souffle, n°8 : 37). Quelques temps après, le 22 mars 1980, la « *dissolution de la commission fédérale de ski* » (Second souffle, n°13, juin 1980 : 48) met en évidence l'absence d'organisation du ski à la FF Handisport, un tournant pour envisager une nouvelle commission avec une politique d'action. Dans ce sens, Knaff va cosigner un article avec ses 3 directeurs techniques fédéraux adjoints et compétiteurs, Baudean (le plus titré des handi-skieurs), Knaff, Perron, pour présenter « *les problèmes français* » en handi-ski. Ils révèlent que « *les skieurs handicapés (...) sont essentiellement des individuels (il y a peu de clubs actifs), disséminés autour de massifs montagneux (...) la relative faiblesse d'effectifs de nos licenciés (...) face aux défis actuels lancés par l'évolution générale observée à l'extérieur* »<sup>17</sup> (Second Souffle, n°14, octobre 1980 : 38). Ces trois acteurs tirent en quelque sorte la sonnette d'alarme en décrivant une situation du handi-ski dispersée, qui « *a du mal à maintenir le contact avec le peloton de tête* » (Ibid.). En 1982, Knaff, peu entendu par la FF Handisport<sup>18</sup>, mettra fin à son implication.

En septembre 1983, Dejonghe, conseiller départemental « sport et handicap » à la DDJS de Bobigny depuis 1979, prend le poste de CTN handisport à la FFH, avec « *la promesse de développer des sports de pleine nature* ». Mais par la force des choses, son rôle va aller bien au-delà et se tourner vers la gestion des compétitions handi-ski. « *Il y avait des Jeux Olympiques d'hiver en janvier 1984, mais il n'y avait*

---

<sup>17</sup> Pierre Knaff explique que « dans plusieurs pays, ces aspects [les avantages du handi-ski] sont si bien connus que le ski devient l'activité privilégiée des clubs sportifs pour handicapés [en France le handi-ski semble secondaire], malgré des difficultés géographiques bien plus aiguës que chez nous » (Second Souffle, n°14, octobre 1980 : 39).

<sup>18</sup> La réponse du président de la FFH, Marcel Avronsart à Pierre Knaff au sujet des problèmes du handi-ski en France va à son encontre qu'au sein de la Fédération « le ski alpin est le plus favorisé. » (Second Souffle, n°14, octobre 1980 : 39).



*plus de structure de ski handisport. Il y en avait eu une auparavant, mais (...) plus rien, aucune organisation, aucune préparation. Le président<sup>19</sup> m'avait dit qu'il serait quand même dommage de ne pas pouvoir envoyer les skieurs alors qu'on avait quelques bons skieurs. Donc il m'a donné la mission, en trois mois, de monter une équipe pour partir aux Jeux. De là, ils m'ont nommé directeur technique du ski alpin ».*

Le président de la FF Handisport, André Auberger (de 1981 à 2007), appuyé par le DTN François Terranova (1981-1993), se tourne ainsi vers Dejonghe qui dispose des bonnes compétences en étant non seulement professeur d'EPS, mais aussi moniteur de ski. Missionné par le président de la FFH, Dejonghe fait ainsi face à un défi de taille : réunir une équipe d'handi-skieurs pour les Jeux olympiques<sup>20</sup> d'hiver d'Innsbruck (Autriche) en 1984. Très rapidement, il crée une commission technique du ski alpin et il travaille avec l'ENSA, notamment avec Philippe Berthe (fondateur de l'ASMF, moniteur ESF en tant qu'amputé fémoral). Même s'il arrive à rassembler une équipe de handi-skieurs en 3 mois, la préparation pour les Jeux paralympiques repose sur 2 stages d'entraînement d'une semaine, ce qui est loin d'être suffisant pour préparer sérieusement les compétiteurs. Pour gérer cette préparation et les Jeux d'Innsbruck, Dejonghe s'entoure d'une équipe technique en lien avec la FFS : l'entraîneur Pellegrino (moniteur de ski), le docteur Jacques Grison<sup>21</sup> et Pierre Martin<sup>22</sup> (kinésithérapeute de l'équipe de France handi-ski). Malgré tout, l'équipe de France handi-ski réussit à revenir avec six médailles. Pour Dejonghe, cette expérience confirme combien il est primordial d'initier le plus grand nombre à la pratique du handi-ski en France. De cette manière, Innsbruck « a été vraiment le point de départ ». Dejonghe, maintenu à la « direction technique du ski parce qu'il n'y avait personne », se retrouve alors à développer d'un côté les activités de loisirs de pleine nature « qui balbutiait un peu à l'époque à la fédération » et d'autre part la compétition handi-ski qui « se gère différemment (...) il fallait monter une structure, il a fallu que je mette en place la commission technique ski alpin avec ses problèmes : le développement, la formation, le volet préparation équipe de France » (Dejonghe). Pour lui, la structuration du handi-ski compétitif en France doit s'organiser par le loisir : « si vous ne développez pas la pratique de base des sports de loisirs, comment allez-vous trouver les talents pour aller plus haut ? ». La pratique du handi-ski en loisir devient une priorité ; c'est une étape importante avant d'envisager la compétition qui permet au handi-skieur de se rendre compte de ses capacités. Cette mission s'avère toutefois compliquée du fait que dans les années 1980-1990, au sein de la FF Handisport, Dejonghe<sup>23</sup> devait composer avec des bénévoles. Dans ces conditions, l'engagement technique et physique des handi-skieurs en mode loisir et haut niveau va s'organiser à travers des stages. Si dès le début, le mouvement handisport propose un stage par an, Dejonghe a pu, dès 1985, passer à deux stages d'une semaine par an. L'enjeu de ces stages est aussi « social » selon Dejonghe car il s'agit de montrer aux athlètes « valides » les capacités des handi-skieurs. D'où l'importance

---

<sup>19</sup> André Auberger était le quatrième président de la FFH de 1981 à 2007.

<sup>20</sup> À cette époque on parlait des Jeux Olympiques d'Hiver, le terme Paralympiques arrivera plus tard.

<sup>21</sup> Le docteur Grison était médecin-chef à Grenoble (centre de réadaptation de Voreppe).

<sup>22</sup> Pierre Martin était professeur d'EPS à Saint-Hilaire-du-Touvet, un centre de réadaptation où il exerçait avec son diplôme de kiné qu'il avait aussi.

<sup>23</sup> Dejonghe avait un statut de professeur d'EPS à 18 heures par semaine, il travaillait en réalité entre 60 et 70 heures par semaine pour la fédération qui n'avait que 4 cadres d'État pour 32 disciplines.

pour Dejonghe de réaliser les championnats de France handi-ski dans des stations différentes, des Alpes aux Pyrénées-Orientales.

## **B. Organiser des compétitions d'envergure pour une visibilité du handi-ski dans les stations de ski des PO**

Au niveau local, Douard en tant que conseiller technique fédéral régional et Pous salarié à la DDJS des Pyrénées-Orientales défendent la même logique que Dejonghe en proposant des stages d'initiation à la pratique du handi-ski avant d'envisager la compétition de haut niveau. L'enjeu de ces stages est avant tout la promotion et l'attractivité : il s'agit de faire connaître la pratique du handi-ski aux débutants et de proposer des entraînements à ceux qui souhaitent se perfectionner pour les compétitions. Dans les PO, « *le processus s'est enclenché comme ça : arriver à convaincre que les gens ont la possibilité de faire du sport de haut niveau, c'est les mettre en situation d'avoir un instrument de sport entre les mains. Ça ne leur parlait pas Jeux olympiques, car ils pensent ne jamais atteindre ce niveau. Mais ça ne fait rien, ce n'est pas le niveau qui compte c'est le fait qu'ils mettent un pied à l'étrier et qu'ils se disent qu'ils améliorent leur qualité de vie* » (Pous). Ces stages sont ainsi associés à l'organisation de compétitions handi-ski.

Cette articulation compétition et initiation au handi-ski débute à la fin des années 1970, lorsque Douard prend la responsabilité de la section handisport à l'ASB ski. Il se retrouve rapidement avec 6 ou 7 copains handi-skieurs. En 1979, il lance l'organisation de la première compétition handi-ski aux Monts d'Olmes, la station des Pyrénées « *la plus proche de Béziers* » (Douard). Il s'agit des « *XI<sup>e</sup> Championnats de France<sup>24</sup> de ski alpin* » pris en charge « *par la section ski d'une association sportive illustre : l'association sportive biterroise [ASB ski] (...) Les championnats réussis n'ont pourtant pas toujours lieu dans les Alpes [mais cette fois-ci dans les PO]* » (Second souffle, n°8, avril 1979 : 36). Puis en 1985, Douard va lancer une dynamique de compétitions handi-ski dans les PO, en se tournant vers Pous, alors élu délégué au sport et vice-président de la régie des remontées mécaniques de Font-Romeu, pour lui demander d'organiser une épreuve de ski pour son championnat annuel. C'est un véritable challenge pour Pous qui essuie tout d'abord un refus de la part du maire de Font-Romeu « *qui ne veut pas voir de skieurs handicapés sur les pistes* ». Pour dépanner Douard, Pous l'oriente alors vers une station voisine, l'Err-Puigmal<sup>25</sup>. Pendant 2 ans, le championnat de l'Association Sportive de Béziers ski (ASB ski) sera organisé dans cette station de ski « *toujours en liaison avec la Fédération française de ski. J'ai toujours estimé quand même que pour les chronométrages et pour toutes ces choses-là il fallait l'appui de professionnels* » (Douard). Entre-temps, Pous élabore « *l'idée d'une compétition handi-ski où l'image forte est celle du sportif et non du handicap* » (doc. « *Coupe internationale des PO de ski alpin handisport* », Pous : 2).

---

<sup>24</sup> Pour prétendre à l'organisation championnats de France les associations organisatrices « sont priées de faire parvenir un dossier de candidature au siège de la fédération. Ce dossier après étude de la Commission Sportive sera retourné aux intéressés avec la décision prise. » (Second Souffle, n°26, 1971 : 5).

<sup>25</sup> Créé par le conseil général et fermée depuis.



Pous analyse le refus du Maire d'organiser une manifestation en expliquant que « *d'abord ils ne connaissent pas le handicap (...) deuxièmement, ne le connaissant pas, ils s'en font une idée, qui n'est pas la bonne. Donc il faut remplacer l'idée qu'ils se font par une idée qui soit plus valorisante. Donc on ne fait pas l'épreuve handi-ski Handisport Béziers, on passe à la coupe Internationale des Pyrénées. Voilà la raison de l'appellation* ». Dejonghe complète en disant : « *Internationale pourquoi parce que tu avais lancé l'action en partenariat avec les espagnols et les andorrans* ».

Ainsi en 1987, avec le concours d'Handisport Béziers, la 1<sup>ère</sup> Coupe internationale des Pyrénées pour skieurs handicapés se déroule sur une piste de Font-Romeu (13, 14, 15 mars) avec l'aide du Rotary-Club Font-Romeu-Cerdagne-Capcir<sup>26</sup>. Pous choisit d'utiliser une piste bien visible de la station exclusivement dédiée à cette compétition et la manifestation se déroule sans encombre. Pour sa mise en place, il ne précise pas auprès de la station de ski qu'il s'agit d'une compétition pour personnes handicapées physiques, il parle de « *la compétition du club de Béziers* ». Dans cette dynamique internationale, en 1988, il décide de se rapprocher de la frontière espagnole, à la station de ski espagnole La Molina (située en Basse-Cerdagne) où il parvient à organiser une deuxième manifestation handi-ski, en liaison avec la FFS, mais aussi avec la fédération de ski espagnole : c'est la 2<sup>ème</sup> Coupe internationale handi-ski des Pyrénées. Pour gérer cet événement handi-ski, Pous crée le Club handisport Cerdagne Capcir. La 3<sup>ème</sup> Coupe aura lieu à Pal Massana (Andorre) en 1989 (3, 4 et 5 mars). C'est en 1990 qu'il décide de se rapprocher des Angles (impliquant également les stations de Formiguères-Matemale-Puyvalador) pour réaliser la quatrième Coupe internationale handi-ski des Pyrénées (26, 27, 28 janvier) où il obtient l'accord du maire, Christian Blanc. C'est aussi la mise en place du 1<sup>er</sup> Camp international d'entraînement Pyrénées-Roussillon. Ce camp permet aux handi-skieurs de vivre une expérience sportive compétitive « *comme tout le monde* », c'est-à-dire une participation sociale pleine et entière. On note également l'implication des médias (télévision<sup>27</sup>, radio et presse) qui participent de cette dynamique et à la visibilité de la pratique du handi-ski. Selon Pous, dès l'instant où un événement est médiatisé, il change son « *volume* » jusqu'à atteindre les personnes politiques comme lors des premiers Camps Internationaux Pyrénées Roussillon aux Angles en 1990, qui, par exemple, avaient accueilli un chef d'État du gouvernement espagnol. Lorsque les compétitions handi-ski étaient médiatisées, la station d'accueil andorrane fournissait plus facilement les forfaits aux compétiteurs que pour une compétition non médiatisée.

En 1990, Pous se met en relation avec le « comité de travail des Pyrénées » pour organiser alternativement chaque année des compétitions handi-ski « *une fois en France, une fois en Espagne, une fois en Andorre : toute la chaîne des Pyrénées* ». Cette organisation implique la participation de compétiteurs français, espagnols et andorrans<sup>28</sup>. L'organisation de ces manifestations handi-sportives « est toujours précédée d'un stage de découverte et d'apprentissage du handi-ski » (doc. « Coupe internationale des PO de ski alpin handisport », Pous : 2). Cette logique

---

<sup>26</sup> Pous est Président du Rotary International Font-Romeu Cerdagne.

<sup>27</sup> Sur la chaîne espagnole TV3 et sur France 3 durant l'émission Stade 2.

<sup>28</sup> Cette dynamique implique la création de la première association des handicapés d'Andorre en 1993.

qui consiste à changer de station à chaque manifestation est un principe en place au niveau national valorisé par Dejonghe.

En parallèle, ce dernier organise dans des stations différentes, « *les championnats de France tous les ans et là, effectivement, à l'époque les championnats de France étaient ouverts pour tout le monde puisqu'on n'avait pas assez d'activités dans les clubs pour pouvoir faire des éliminatoires, etc. Donc on avait une cinquantaine de coureurs qui venaient pour les championnats chaque année...* » (Dejonghe). Le changement de station de ski à chaque championnat mobilise l'engagement de la station de ski et ses intervenants dans l'organisation et participe à la sensibilisation de la pratique du handi-ski.

Toujours en 1990, au sein du département des Pyrénées-Orientales, Pous constate l'absence d'un comité départemental handisport. Il juge important d'en fonder un pour que la FFH exerce sa politique fédérale au sein du département : « *Il n'y avait pas de comité départemental, il n'y a pas de communication et d'ailleurs je n'en avais pas vu d'autres. Donc on mettait des handi-guides, il y avait marqué "le sommaire", je présentais la fédération française, la commission nationale du sport, le comité régional Languedoc-Roussillon, le comité départemental, la liste des associations avec toutes les références* » pour que les personnes handicapées puissent savoir quelles activités sont possibles et où les pratiquer. Fondé le 10 mai 1990, il sera présidé par Pous pendant quatre ans. Les objectifs seront « *la promotion d'événements handisports, augmentation du nombre de pratiquants et du nombre d'association, formation des dirigeants* » (Handi-guide 66 : 8). Au final, la première année suivant la création du comité départemental, Pous pouvait compter sur 261 licenciés<sup>29</sup>. La dynamique compétitive du handi-ski impulsée dans les PO prend forme et, ainsi, Dejonghe a pu apprécier l'engouement des pratiquants lors de la création du comité départemental impliquant différents clubs et associations.

De cette façon, les manifestations sportives accueillent de plus en plus de licenciés et le principe de changement de station de ski à chaque manifestation handi-ski renforce l'accueil et la sensibilisation à la pratique du handi-ski. S'organise ainsi une visibilité sociale du handicap à partir de la mise en place de compétitions nationales et internationales. L'adoption de logiques compétitives du handi-ski, considéré comme une pratique « *normative* » (Marcellini et al., 2003 ; Marcellini, 2005), favorise ici un processus de déstigmatisation et contribue à éviter des refus d'accès aux stations de ski des PO. Ces manifestations handi-ski d'envergure proposent une forme de visibilité sociale plus engageante vis-à-vis des stations de ski et moins stigmatisante que celle d'une pratique handi-ski loisirs isolée. Par ailleurs, une volonté forte demeure d'associer aux compétitions des conditions pour initier au handi-ski sous forme de stages dont la dynamique offre un potentiel touristique remarquable sur le territoire de la chaîne des PO.

---

<sup>29</sup> À titre de comparaison, le comité départemental le plus ancien, celui de l'Hérault dont Douard avait la délégation, comptait 262 licenciés.



### III. Les manifestations handi-ski, un potentiel touristique pour les PO

L'histoire du handi-ski montre que pour pérenniser cette pratique dans la région des PO, des stages d'initiation et de préparation aux compétitions se systématisent. L'engouement est tel que les pratiquants venaient de toute la France, sensibilisés par les établissements de l'Association des paralysés de France (APF) à des stages avec transport, hébergement et matériel compris. Cet essor pour le handi-ski loisirs conduit Pous à proposer à la FFH de créer une licence loisir car « *On ne peut pas demander à des gens qui ne s'imaginent pas en état de faire du sport qu'il faut prendre une licence de compétition. Ça n'existait pas à l'époque. La fédération n'a pas voulu. Maintenant, ça existe* ». Au début des années 1990, le Club Handisport Cerdagne Capcir était en mesure d'organiser près d'un stage par mois. Dans ces conditions, la dynamique d'accès au loisir handi-ski que ce soit au niveau national ou dans les PO participe à structurer le haut niveau de cette pratique avec en point de mire les Jeux paralympiques. Si la compétition handi-ski reste l'enjeu central, la gestion de ces manifestations sportives et des séjours handi-ski renforce la sensibilisation des acteurs clés des stations de ski à l'accueil du public handicapé et finalement, en allant d'une station de ski à une autre, développe une mise en tourisme du territoire des PO. Cette mise en tourisme bénéficie de la promotion des séjours handi-ski qui diffusent des informations et renseignements aux personnes handicapées sur l'accessibilité des stations de ski, indiquant où trouver du matériel en prêt ou en location et dans quelle école de ski se trouvent des moniteurs formés.

#### A. Sensibiliser les élus et les responsables de station de ski des PO au handi-ski

En 1987, Pous avait bien saisi que la station d'Err-Puigmal, n'était pas équipée pour recevoir le championnat de la section handi-ski du club de Béziers, notamment à cause de l'éloignement entre l'hébergement et les pistes distant d'environ seize kilomètres. Cette distance représente une difficulté au niveau du transport, à la fois des pratiquants et du matériel tandis que dans les stations des Angles ou de Formiguères, les hébergements se situent au pied des pistes.

Lorsque Pous réalise sa première compétition<sup>30</sup> avec l'ASB ski à la station de Font-Romeu, c'est plutôt dans la discrétion qu'il l'organise, évoquant « *la compétition du club de Béziers* », et choisissant d'utiliser exclusivement une piste réservée à cette compétition. De cette manière, il s'assure que lors de l'évènement « *la piste leur est consacrée* » et que la compétition soit bien visible de tous les skieurs. Pour cela, il sélectionne la piste dont l'arrivée est au pied des pistes.

Ainsi, il fait en sorte que le directeur de la station de ski, les responsables et les moniteurs de ski assistent à la compétition pour les sensibiliser au handicap. Plus précisément, durant ces manifestations handi-sportives, Pous n'hésite pas à sensibiliser « *tous les conseillers généraux, tous les conseillers régionaux, tous les maires des stations, tous les directeurs de ski, tous les moniteurs des écoles de ski* » en envoyant un programme de la compétition handi-ski. Cette sensibilisation ne s'arrête pas là : il va éduquer des acteurs politiques et ceux du monde du sport

---

<sup>30</sup> Soutenue par le sénateur et maire de Prades, qui a été premier vice-président de la région, Paul Blanc.

comme il nous l'explique : « *tous les soirs, j'avais un conseil général (...) Un jour, c'était avec les élus du canton, les champions de l'équipe de France et les responsables des directions des sports, etc., pour discuter de la façon dont on peut imaginer l'accueil des handicapés. C'était avec la fédération française qui nous expliquait. La fois d'après c'était avec des élus. Et comme ça, chaque soir, on a essayé de sensibiliser* ». Les médias télévisuels relayaient l'information : « *La télévision espagnole venait, la télé-presse faisait des reportages de 7 minutes* ».

Pous construit ainsi de « *bons rapports* » avec les stations de ski des PO avec lesquelles il travaille, à tel point qu'il proposera la candidature de la station des Angles (impliquant les stations Formiguères, Bolquère, Saint-Pierre-dels-Forcats et Puyvalador)<sup>31</sup> pour les 24<sup>es</sup> Championnats de France à Dejonghe (DTF FFH) qui se dérouleront en 1991. Ce dernier n'avait jamais eu de candidatures pour l'organisation de compétitions handi-ski, il était toujours « *obligé d'aller militer dans les stations pour avoir une petite place* ». Le président de la FF Handisport se rendra sur place pour visiter le domaine et valider la tenue des 24<sup>es</sup> Championnats de France handi-ski aux Angles. Pour ces championnats, Pous invite le directeur et les responsables de la station des Angles ainsi que les moniteurs de ski qui ont accepté cette nouvelle forme de pratique du ski. On comprend ici « *qu'il y avait un objectif précis qui était de sensibiliser tous les responsables des pistes, de se former pour accueillir des personnes handicapées. Que ça ne soit pas seulement l'occasion de la manifestation, mais qu'ils soient capables en toutes saisons d'accueillir des personnes handicapées* ». En invitant les acteurs clés de la station de ski, mais aussi des élus et des champions, Pous perpétue l'organisation des compétitions et valorise l'accueil des skieurs handicapés. Les sponsors étaient également sensibilisés, au même titre que les directeurs et moniteurs d'école de ski, avec un comité d'honneur où ils recevaient des livrets de présentation de la compétition. Il n'hésite pas non plus à impliquer ses invités et les mettre en situation : « *on a mis les élus dans des fauteuils, on leur a fait faire une petite descente et ils étaient très impressionnés, car c'était ludique* ». Ils pouvaient ainsi se rendre compte des difficultés rencontrées par les handi-skieurs et mesurer leurs performances. Par la suite, la majorité a voulu améliorer l'accessibilité de leur station de ski. De la sorte, Pous souligne le potentiel de la pratique du handi-ski auprès des professionnels de la montagne en changeant les représentations au centre des réticences par rapport à l'accueil de personnes handicapées. Pour Pous, le choix d'accueillir des skieurs handicapés est doublement gagnant car « *Ça veut dire que vous avez un tel niveau supérieur de l'accueil, parce que vous êtes en capacité d'accueillir le plus difficile* ». L'argument de Pous consiste à dire qu'il faut « *faire en sorte que les efforts des stations de ski pour accueillir ces skieurs et ces compétitions, contribuent à l'image de la qualité de la station* » (doc. « Coupe internationale des PO de ski alpin handisport », Pous : 2). Ainsi, l'objectif de développer la qualité d'accueil des handi-skieurs, pour leur faciliter toute participation sociale en station de ski, devient un levier potentiel d'un tourisme sportif pérenne.

---

<sup>31</sup> Comme l'explique Pous, ce n'est pas une station de ski qui est candidate, « *c'est tout un canton qui est impliqué* ».



## B. « Accueillir les handis », une manne touristique et financière pour les stations de ski des PO

Les retombées économiques d'une stratégie touristique dédiée à l'accessibilité deviennent un argument de poids pour Pous pour convaincre les stations de ski des PO. Cette stratégie touristique prend forme avec l'organisation du 1er Camp International d'entraînement Pyrénées-Roussillon en 1990, en période touristique creuse, là où les hôtels sont vides<sup>32</sup> ; c'est-à-dire après les vacances de Noël, pendant la deuxième semaine de janvier. Avec les camps internationaux, « *la manifestation ne se déroule plus sur un week-end prolongé, mais sur toute une semaine. Avec les trois premiers jours consacrés à aller visiter Puy-Valador, Saint-Pierre, Eynes...* » (Pous).

Même si les stations ne sont pas homologuées pour accueillir des handi-sportifs, elles y sont sensibilisées. « *Puis en 1994 ça change d'appellation pour devenir la semaine handi-ski* » (Pous). Avec une manifestation qui allait d'une tenue sportive officielle jusqu'à la cérémonie d'ouverture au repas de clôture impliquant les élus (du discours d'ouverture à la remise de coupes...). Lorsqu'il évoque un de ces stages, Pous explique qu'il comptait plus de 200 personnes, ce qui permettait de remplir 3 hôtels et un centre de vacances. L'ensemble de la manifestation représente un budget conséquent de 450 000 francs<sup>33</sup>.

Dans cette optique, Pous va proposer chaque année des compétitions handi-ski à différentes stations de ski sur la chaîne des Pyrénées jusqu'à rapprocher l'offre handi-sportive des territoires des PO. « *Il y a quatre communes : Targassonne, Egat, Font Romeu et Pyrénées 2000. J'ai dit qu'il fallait qu'on travaille ensemble. Pourquoi ? Parce que ces quatre communes sont adossées au même massif où il y a du ski, de la promenade, du parapente. Donc on aurait intérêt à monter un produit comme ça* ». La pratique du handi-ski devient une occasion de créer une dynamique touristique<sup>34</sup> sur l'ensemble des PO.

Sur huit ans à partir de 1987, « *la manifestation a été organisée quatre fois en France, deux fois en Andorre et deux fois en Espagne, se déplaçant dans neuf stations différentes* » (doc. « Coupe internationale des PO de ski alpin handisport », Pous : 3). Par ailleurs, les stages d'initiation au handi-ski sont devenus des stages internationaux d'entraînement. Le nombre de participants a évolué : avec une moyenne de soixante-cinq, le stage de 1995 compte quatre-vingt-onze inscrits. Cette évolution apparaît également « *en qualité, véhiculant par la même une image des Pyrénées* » (*Ibid.*). Ces stages assuraient ainsi un complément touristique non négligeable pour la station de ski d'accueil.

Le reliquat budgétaire des événements était investi pour faciliter l'accueil des handi-skieurs en station de ski. Pous déclare par exemple qu'il a acheté « *du matériel de ski fauteuil*<sup>35</sup> *que j'ai mis à la disposition de l'école de ski des Pyrénées 2000 avec en plus, prise en charge d'un de ses moniteurs qui a passé une semaine*

---

<sup>32</sup> À partir de 1990, il est organisé tous les 2 ans.

<sup>33</sup> Pour gérer un tel budget, Pous a créé la première association Handisport Cerdagne Capcir en 1990.

<sup>34</sup> On retrouve des « possibilités d'accueil permanent » dès 1987, principalement dans les stations des Alpes (...) ou bien encore dans le Jura (Handisport Magazine, n°45-46, 1987 : 23).

<sup>35</sup> Un fauteuil ski coûtait « *presque 10 000 francs à l'époque.* » (Pous).

*avec l'équipe de France à Tignes pour avoir les compétences pour enseigner. Mais ça, ce n'est pas pour la compétition. Ça, c'était pour que les professionnels du ski soient en mesure d'accueillir des personnes handicapées » (Pous). L'année 1992 marque une nouveauté : « pour la première fois en France la mise en place d'un enseignement spécialisé handi-ski au sein d'une école de ski (Bolquière Pyrénées 2000) permet un accès simple, individuel à la pratique du ski » (doc. « Coupe internationale des PO de ski alpin handisport », Pous : 3). Cette première a fait l'objet d'un dépliant spécialement dédié aux personnes handicapées distribué à l'office de tourisme de Bolquière Pyrénées. Le flyer présente le club de ski, le domaine skiable et les hébergements accessibles. À cette époque et dans une logique de loisir, Pous change le nom de l'association « Handisport Cerdagne Capcir » qui devient « Sport loisir handi ». Il propose aux moniteurs de ski d'associer la location du matériel à une adhésion de « 1 franc (...) pour la disposition des fauteuils, car si une personne se fait mal, il se retourne contre le propriétaire du fauteuil. Pour avoir une couverture, j'avais une assurance (...) je disais aux moniteurs de ski, quand vous aurez des candidats, vous vendez un franc... » (Pous).*

D'ailleurs, ce potentiel touristique n'a pas échappé à Douard, président de l'association Handisport Béziers, qui « a compris depuis longtemps qu'il fallait de temps en temps proposer autre chose (...) en outre son aspect vacances et tourisme, la pleine nature revêt un aspect sportif souvent très pointu que la FF Handisport se doit d'orchestrer et de canaliser » (Handisport Magazine, n°62, 1<sup>er</sup> trimestre, 1990). De ce fait, Douard et Dejonghe<sup>36</sup> vont créer le label Espace loisir handisport (EHL)<sup>37</sup> dont l'enjeu est « de cibler et d'identifier des sites, les faire connaître, pour que les gens qui avaient envie de pratiquer une activité soient sûrs d'être accueillis dans de bonnes conditions : le matériel adapté et puis la formation, donc avec le certificat de qualification handisport » (Dejonghe). Ce label, renouvelé en 2006<sup>38</sup> (Handisport magazine, n°125, mai-juin-juillet, 2006) et stoppé en 2018<sup>39</sup>, était un moyen de garantir « des conditions au niveau de l'organisation de l'activité sportive ainsi que de la formation de l'encadrement » (Reichhart, 2020 : 18).

On constate donc que les manifestations sportives de handi-ski au niveau des PO impliquent tous les acteurs clés des stations de ski accueillantes jusqu'à sensibiliser les élus, et ce, afin de faire évoluer les représentations négatives sur le handicap. Cette gestion des événements handi-ski concourt à « éduquer » d'une part une société (Ville, 2014) loin de connaître le handi-ski et à renforcer un intérêt touristique non négligeable. Une mise en tourisme se décline alors en valorisant des conditions d'accueil des handi-sportifs en stations de ski des PO.

---

<sup>36</sup> Dejonghe travaillait en parallèle sur le développement du tourisme handicapé. L'idée est venue de « faire connaître des sites qui rassembleraient à la fois l'accessibilité, à la fois un éventail d'activités de pleine nature (au moins 3), (...) du matériel adapté présent et des cadres qualifiés (...) ça nous permettait de labelliser un site qui s'appelle « espace loisir handisport ». Depuis, l'obtention du label nécessite de « proposer a minima 2 activités dont 1 sport de nature » (Guide Handisport, 2016-2017 : 65).

<sup>37</sup> Selon Dejonghe, le label a été validé par le comité directeur en 1996.

<sup>38</sup> Une nouvelle version label EHL est proposée à la suite d'une « enquête réalisée en 2005 auprès des licenciés et des responsables de structures ». Cette « rénovation » s'accompagne d'objectifs : « 20 sites ELH en 2008, et au moins un site par région en 2010 » (Handisport magazine, n°125, mai-juin-juillet, 2006 : 20).

<sup>39</sup> La référente nationale en charge du label EHL évoque un arrêt du label en 2018 pour des raisons de « lourdeurs » logistiques notamment au niveau de l'évaluation et du suivi.



On assiste à l'émergence et au développement d'un tourisme intégré (Reichhart, Lomo, 2013) lorsque Pous met à disposition *du matériel de ski fauteuil à l'école de ski* Bolquière Pyrénées 2000 avec un moniteur formé pour faciliter un accès au loisir du handi-ski. Le dépliant valorisant cette offre de « *loisir touristique intégré* » (Reichhart, 2009), distribué à l'office de tourisme de Bolquière Pyrénées 2000, détaille les moyens mis à disposition<sup>40</sup> des handi-skieurs parmi les offres classiques de séjours ski. Cette initiative donne une occasion aux handi-skieurs de participer activement aux activités de cette station, reléguant en arrière-plan l'image « *des personnes à qui il faut seulement venir en aide* » (Gaillard et Le Roux, 2010 : 3). Le label EHL renforce ce développement en certifiant le degré d'accessibilité des équipements, infrastructures, services, etc., « *dont l'enjeu est la finalité de rendre visible ce qui est accessible* » (Reichhart, Lomo, 2013 : 83). Pour Dejonghe et Douard, ce label incarne une occasion de mettre en avant des sites accessibles tout en favorisant une « *visibilité en informant le public de l'offre accessible sur un territoire* » (Reichhart, 2017 : 19).

---

<sup>40</sup> Le dépliant propose une description de l'École du Ski Français de Pyrénées 2000 sur lequel on peut lire qu'elle « possède les compétences et le matériel requis pour : l'apprentissage, le perfectionnement, la préparation aux compétitions. Tous les handicapés peuvent être accueillis et formés : tétra ou paraplégiques, IMC, non-voyants, etc. L'École du ski français (ESF) fournit le matériel : fauteuil uniski, stabilisateurs, etc. ». Les domaines skiables sont ensuite présentés, du ski de piste au ski de fond. Enfin plusieurs hébergements sont référencés.

## Conclusion

La collaboration tripartite entre Douard, président de Handisport Béziers, Pous élu délégué au sport et vice-président de la régie des skis des remontées mécaniques à Font-Romeu et Dejonghe, en tant que conseiller technique national de la FF Handisport, va permettre d'impulser, dès 1985, de manière complémentaire, une dynamique compétitive du handi-ski à un programme d'initiation handi-ski dans les PO. D'un côté, les manifestations handi-ski nationales et internationales facilitent la sensibilisation au handicap et à l'accessibilité des parties prenantes des stations de ski accueillantes. De l'autre, l'organisation de stages d'initiation associés aux compétitions handi-ski, passant d'un stage par an à un stage par mois, devient un potentiel touristique remarquable sur le territoire de la chaîne des PO et conforte une visibilité de la pratique du handi-ski en stations de ski dans la durée. Le tourisme s'affirme alors comme un levier pour le handi-ski mais aussi une manne économique qui semble convaincre les décideurs bien plus que les enjeux de l'inclusion. Toutefois, cette participation sociale est d'autant plus discutable que les stages et les compétitions handi-ski ne font que combler les périodes « creuses » des stations de ski des PO durant lesquelles la visibilité des handi-skieurs demeure relative.

Cependant, cette opportunité saisonnière va encourager progressivement un tourisme intégré et inclusif alimenté par les conditions d'accueil de handi-sportifs en stations de ski des PO : de multiples moyens (matériels adaptés à disposition, aménagements pour rendre accessibles les services, établissements de restauration, toilettes accessibles et professionnels formés (moniteurs mais aussi personnels d'accueil) sont mis à disposition de certaines stations de ski des PO pour accueillir des handi-skieurs jusqu'à la création du label « ELH » dont Dejonghe et Douard sont à l'origine.

Ainsi, que ce soit Pous et Douard au niveau local, Dejonghe au niveau national, tous ont œuvré de manière concertée et bénévole pour créer une dynamique de structuration du handi-ski dans les PO orientée vers un tourisme de loisir intégré. Cette organisation et mise en visibilité du handi-ski dans les PO ont permis de « *faire la trace* », comme le dit Pous, aux premiers stages proposés par Barbin et Sahuquet (Le Roux et al., 2014). Toutefois, si on a pu montrer ici combien l'implication de ces trois acteurs, handi-skieurs comme valides, sont à l'origine de changements dans l'acceptation d'handi-skieurs en stations de ski, il reste à étudier la constance de cette acceptation à la suite de leur départ. En effet, ces trois acteurs ont bénévolement pris le temps et les responsabilités de gérer des stages et des manifestations handi-sportifs, ce qui nous amène à nous demander l'implication actuelle de bénévoles dont l'engagement relève bien souvent d'une aide humaine calculée. Cette implication est d'autant plus à questionner que les pratiques handi-sportives de pleine nature comme le handi-ski deviennent de plus en plus techniques.



## Références bibliographiques

Bertaux, D. (1997). *Les récits de vie*. Nathan.

Fougeyrollas, P., Boucher, N., Fiset, D., Grenier, Y., Noreau, L., Philibert, M., Gascon, H., Morales, E. et Charrier, F. (2015). Handicap, environnement, participation sociale et droits humains : du concept d'accès à sa mesure. *Développement Humain, Handicap et Changement Social, Hors-série*, 5-28.

Gaillard, J. et Le Roux, N. (2010). Pratiques sportives et handicap, de nouveaux enjeux. *Revue européenne de management du sport*, 28, 3-62.

Le Roux, N., Haye, L. et Perera, E. (2014). Les innovations technologiques pour le ski handisport et l'accès à la pratique : sport de compétition, sport loisir, sport familial, tourisme sportif. Dans A. Marcellini et G. Villoing (dir.), *Corps, Sport, Handicaps : le mouvement handisport au XXI<sup>e</sup> siècle - Lectures sociologiques* (p. 113-128). Téraèdre.

Marcellini, A. (2005). *Des vies en fauteuil...Usages du sport dans les processus de déstigmatisation et d'intégration sociale*. CTNERHI.

Marcellini, A., Leselec, E. et Gleyse, J. (2003). L'intégration sociale par le sport des personnes handicapées. *Revue internationale de psychosociologie, Vol. IX(20)*, 59-72.

Massé, R. (1996). Compte rendu de [Jacques REVEL (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*. Gallimard et Le Seuil. 1996, 243 p., bibliogr.] *Anthropologie et Sociétés*, 20(3), 143-145.

Olivier De Sardan, J.-P. (1995). *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*. APAD - Karthala.

Perera, E., Beldame, Y. et Soulé, B. (2020). L'accessibilité des domaines skiables aux personnes en situation de handicap : des ressorts associatifs et matériels pour pallier le volontarisme ténu des gestionnaires des stations de montagne. Dans D. Issanchou et E. Perera (dir.), *Corps, Sport et Handicaps. Expériences et expérimentation sociales de la technologie (Tome 3)* (p. 145-163). Téraèdre.

Reichhart, F. (2017). Les activités physiques et sportives de pleine nature : quelle accessibilité pour les publics en situation de handicap ? Introduction au dossier. *Nature et Récréation*, 8, 15-20. La naturalité en mouvement, ETE. Éditions ESPACES.

Reichhart, F. (2020). De la mise en accessibilité à sa visibilité : étude de cas de l'accessibilité touristique en France. *Nature et récréation*, 8, 11-21.

Reichhart, F. et Lomo Myazhiom A.-C. (2013). Quel tourisme pour les personnes handicapées ? Enjeux et pratiques du tourisme adapté. *Téoros*, 32(2), 81-85.

Ruffié, S. et Perera, E. (2013). De l'ASMF à la FSHPF, Des amicales au regroupement fédéral. Dans S. Ruffié et S. Ferez (dir.), *Corps, Sport, Handicaps : l'institutionnalisation du mouvement handisport (1954 – 2008)* (p. 49-72). Téraèdre.

Ruffié, S. et Ferez, S. (2013) *Corps, Sport, Handicaps : l'institutionnalisation du mouvement handisport (1954 – 2008)*. Téraèdre.

Ville, I. (2014). Les savoirs de la sociologie. Handicap, une encyclopédie des savoirs. *ERES*, 23(1), 399-413.



## ***L'évolution du mouvement parasportif français : les enjeux et les défis***

### ***The evolution of the French parasport movement: the issues and challenges***

**VALENTINE DUQUESNE<sup>1</sup>**

1- *Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) (France)*

#### **Savoirs professionnels • Professional Knowledge**



**Résumé :** Le mouvement parasportif français s'est construit de manière atypique, avec une structuration hybride entre le milieu sportif spécifique et le milieu sportif ordinaire ; structuration qui continue à évoluer. Outre les deux fédérations spécifiques, de plus en plus de fédérations ordinaires organisent la pratique parasportive. Ces transformations organisationnelles du parasport en France entraînent des évolutions institutionnelles, notamment concernant le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF). Ce dernier accompagne les fédérations spécifiques comme ordinaires ayant en charge l'organisation d'une ou plusieurs disciplines parasportives. Le CPSF met en place des actions transversales au sein du mouvement sportif et parasportif, de la société civile, associative, etc., afin de participer à l'amélioration de la pratique parasportive. Une autre finalité est aussi de faire évoluer le regard de la société sur le handicap. Les défis et les enjeux sont donc nombreux, et le CPSF s'appuiera sur tous les acteurs et événements, dont les Jeux Paralympiques de Paris pour faire connaître le parasport.

**Mots-clés :** parasport, institutions, France, handicap, représentations

**Abstract:** The French para-sport movement was built in an atypical way, with a hybrid structure between the specific sporting environment and the mainstream sporting environment; structure that continues to evolve. In addition to the two specific federations, more and more ordinary federations organize parasport practice. These organizational transformations of parasport in France lead to institutional developments, particularly concerning the French Paralympic and Sports Committee (CPSF). This committee supports specific and ordinary federations responsible for organizing one or more parasport disciplines. The CPSF implements transversal actions within the sports and parasport movement, civil society, associations, etc., in order to participate in the improvement of parasport practice. Another aim is also to change society's view of disability. The challenges and issues are therefore numerous, and the CPSF will rely on all stakeholders and events, including the Paralympics Games in Paris, to raise awareness of parasport.

**Keywords:** parasport, institutions, France, disability, representations



## Introduction

Le mouvement parasportif français s'est construit en parallèle du mouvement sportif ordinaire. Pour autant, sa construction a été plus atypique, car il présentait une structuration parfois hybride entre le milieu sportif spécifique et le milieu sportif ordinaire. Cette caractéristique a pris encore une nouvelle dimension depuis quelques années. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, des changements institutionnels dans le mouvement parasportif sont en cours.

Cette évolution organisationnelle s'inscrit dans une temporalité spécifique, celle d'une montée en puissance du Comité Paralympique et Sportif, ainsi que de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris (2024).

Cet article proposera de retracer la construction du mouvement parasportif en France ainsi que ses évolutions institutionnelles. Il précisera aussi la place nouvelle du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), ainsi que les impacts éventuels des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris (2024) sur la pratique des personnes en situation de handicap. Enfin, il questionnera la notion complexe d'inclusion en lien avec la place des personnes en situation de handicap et en particulier des parasportifs.

### I. La construction atypique de mouvement parasportif

C'est à la fin du 19<sup>e</sup> siècle que la pratique parasportive s'est développée en France (Ruffié & Ferez, 2013). Elle était à l'origine développée par et pour les personnes sourdes et malentendantes lesquelles souhaitaient participer à la construction d'une culture sportive dont l'enjeu était le droit à la différence (Meziani & Seguillon, 2020). En 1890, une première course cycliste amicale Paris-Versailles a été organisée par et pour les personnes sourdes. S'en suivra, en 1918, la création de la Fédération Sportive des Sourds-Muets de France (FSSMF). Cette fédération est la plus ancienne fédération sportive dans le domaine du handicap, en France. En 1924, la première édition des *Deaflympics*, appelés aussi Jeux Olympiques des sourds, a été organisée à Paris<sup>1</sup>. Seuls les athlètes ayant un seuil d'audition de moins de 55 décibels et ne disposant pas de correction auditive pouvaient y participer. Ces éléments constituent la première classification médicale qui déterminait l'autorisation ou non des sportifs à participer à une compétition. Les sportifs ayant un capital auditif supérieur à 55 décibels concouraient et concourent encore aujourd'hui avec les personnes dites valides.<sup>2</sup> En 1955, le Comité International Olympique (CIO) reconnaît officiellement le Comité International des Sports pour les Sourds (CISS). Ce dernier, créé en 1924 par Eugène Rubens Alcais et Antoine Dresse, avait entre autres pour finalité d'organiser tous les quatre ans les *Deaflympics* d'été et d'hiver.

---

<sup>1</sup> Site France-Deaflympics.fr, 2022 – France Deaflympics, 1890 – 2019 : Le sport sourd, une grande histoire. Page consultée le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

<sup>2</sup> Par personnes dites valides, nous entendons les personnes ne répondant pas aux déficiences éligibles au sein des systèmes de classification présents dans le parasport. Ce dernier englobe l'ensemble des disciplines et des acteurs proposant une activité sportive adaptée aux personnes en situation de handicap ayant des déficiences motrices, sensorielles, intellectuelles et psychiques. Le terme parasportif représente les personnes pratiquant une discipline parasportive, donc réglementée pour une pratique envers une partie du public en situation de handicap.



À la sortie de la Seconde Guerre mondiale, le professeur Ludwig Guttmann a préconisé une rééducation des blessés médullaires par le sport et a organisé les premiers Jeux de Stoke Mandeville, en 1951<sup>3</sup>. La première édition des Jeux Paralympiques a, quant à elle, eu lieu à Rome en 1960. Seules les personnes en fauteuils roulants pouvaient y participer.

En France, ce n'est qu'en 1954 qu'est créé le premier club sportif pour les personnes handicapées physiques, dénommé l'Association Sportive des Mutilés de France (ASMF), sous l'impulsion de Philippe Berthe. La Fédération Française Omnisport des Personnes Handicapées Physiques (FFOHP) a été créée en 1972. A cette époque, deux visions pour une pratique des personnes ayant des déficiences motrices et sensorielles s'opposent. Une première, dont l'objectif est de développer l'activité physique et sportive dans les clubs valides pour ce public, « avec les valides »<sup>4</sup>. C'est à travers cette finalité de développer une pratique inclusive que la FFOHP a été créée ; l'autre vision a pour objectif de développer la pratique parasportive au sein d'un mouvement fédéral spécifique afin de répondre aux besoins singuliers des personnes en situation de handicap. Une rivalité s'installe alors entre la FFOHP et la Fédération Sportive des Handicapés Physiques de France (FSHPF), créée en 1963. En 1968, cette dernière devient la Fédération Française de Sport pour Handicapés Physiques (FFSHP). Deux ans plus tard, elle sera la fédération délégitaire du ministère des Sports. Ce désaccord prend fin en 1977 avec la création, sous l'égide du ministère des Sports, de la Fédération Française Handisport (FFH). A partir de cette date, c'est donc au sein d'une fédération spécifique que le parasport pour le public ayant des déficiences motrices et sensorielles se développe (Ruffié & Ferez, 2013).

Concernant la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap présentant des déficiences intellectuelles et psychiques, son organisation institutionnelle s'oriente aussi vers une structuration fédérale spécifique, puisqu'en 1971 est créée la Fédération de Sport pour Handicapés Mentaux (FSHM) en France, qui deviendra délégitaire du ministère des Sports en 1975, avant d'être renommée Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) en 1983. Ce mouvement, axé initialement sur un modèle médico-éducatif, connaît une certaine évolution depuis 2009 vers un axe compétitif et de performance plus marqué (Beldame, Lantz & Marcellini, 2016).

Ainsi, en France, et ce jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la pratique parasportive a principalement été organisée autour de deux fédérations spécifiques, la FFH pour les personnes en situation de handicap ayant des déficiences motrices et sensorielles, et la FFSA pour les personnes en situation de handicap ayant des déficiences intellectuelles et psychiques. Ces fédérations ont obtenu une délégation du ministère des Sports pour le public handicapé, quelle que soit la discipline sportive concernée. A l'inverse, les fédérations dites ordinaires<sup>5</sup> ont une délégation ministérielle pour une seule discipline sportive. Il existe donc deux

---

<sup>3</sup> <https://theconversation.com/les-jeux-paralympiques-comment-tout-commenca-il-y-a-70-ans-99390>

<sup>4</sup> <https://france-paralympique.fr/histoire/>, site internet du Comité Paralympique et Sportif Français, page consultée le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

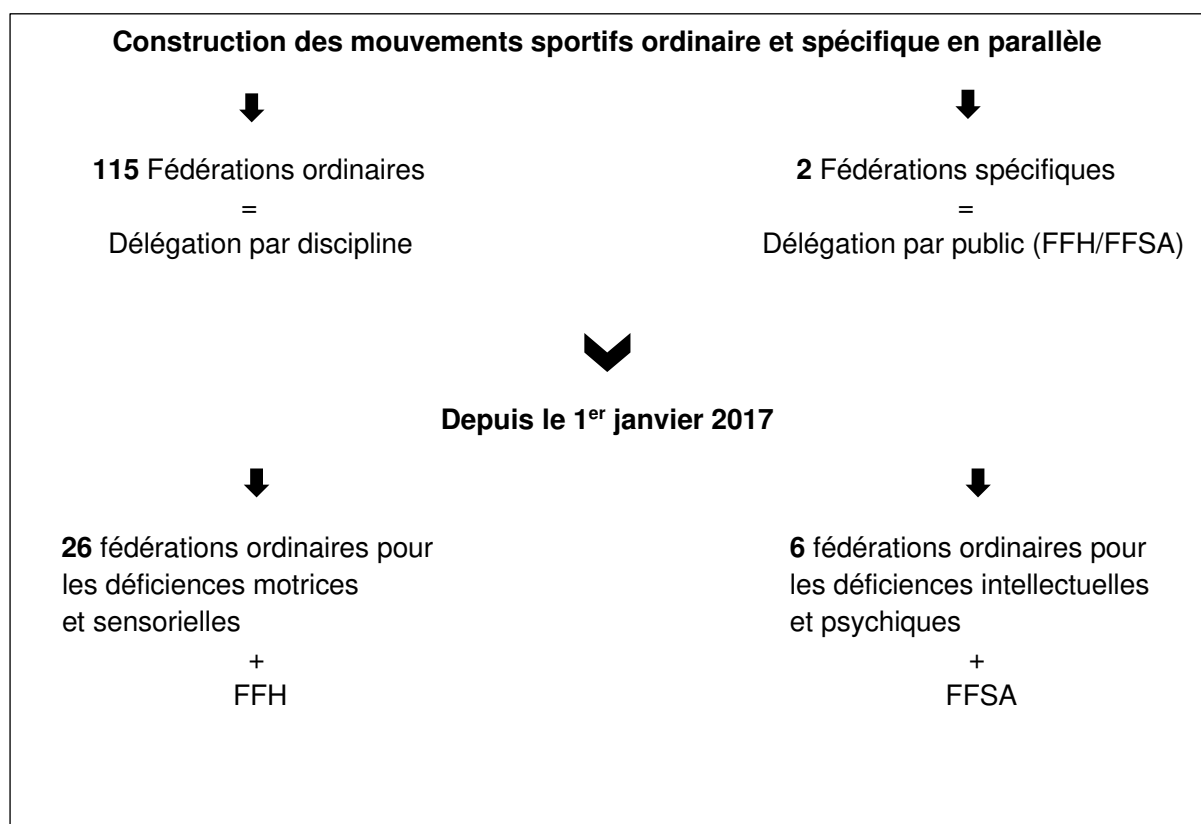
<sup>5</sup> Par fédérations ordinaires ou homologues, nous entendons les fédérations appartenant au mouvement sportif ordinaire (ou valide), qui avaient initialement la délégation sportive pour les disciplines sportives que chacune d'entre elles organisaient en loisir mais aussi en compétitions nationales et internationales. Par exemple, la Fédération Française de Tennis, la Fédération Française de volley ou bien encore la Fédération Française de Canoë-Kayak.

fonctionnements délégataires différents : par public concernant les deux fédérations spécifiques et par discipline concernant les fédérations ordinaires.

Pour autant, malgré ces différences d'organisation délégataire compétitive, tout club, affilié à une fédération spécifique comme à une fédération ordinaire, pouvait proposer une offre de pratique pour tout public, qu'il soit ou non en situation de handicap. La France a donc construit un système qui pourrait être qualifié d'hybride, où les deux mouvements, sportif et parasportif, pouvaient et peuvent toujours accueillir du public en situation de handicap, mais où seul le mouvement parasportif – les deux fédérations spécifiques - avait la délégation pour la pratique compétitive et de haut niveau (jusqu'en janvier 2017). De ce fait, la majorité des parasportifs compétiteurs pratiquent à la fois en milieu ordinaire et en milieu spécifique. Les parasportifs vivent donc des interactions sociales mixtes, car ils naviguent entre milieux sportifs ordinaire et spécifique (Duquesne et al., 2022 ; Richard et al., 2021). Afin de faciliter la compréhension de l'évolution de l'organisation parasportive en France, voici, ci-dessous, un schéma la représentant.

### Schéma 1

L'organisation parasportive en France et ses évolutions institutionnelles



## **II. Évolution organisationnelle du parasport depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le ministère des Sports<sup>6</sup> a modifié ce mode d'organisation en rendant possible le transfert de délégation de sports des fédérations spécifiques vers des fédérations homologues. Ainsi, les fédérations ordinaires peuvent depuis cette date organiser à la fois la pratique sportive de leur champ sportif disciplinaire pour le public dit valide et pour le public en situation de handicap. Ainsi, après chaque olympiade et paralympiade, toute fédération nationale peut déposer un dossier pour demander la délégation de sa discipline pour le parasport. Les fédérations spécifiques doivent elles aussi déposer un dossier pour demander et/ou conserver la délégation des disciplines souhaitées. Les fédérations doivent expliquer pourquoi elles souhaitent demander ou conserver la délégation, en justifiant des projets de développement et de performance qu'elles comptent mettre en place concernant le public en situation de handicap. Les fédérations ordinaires peuvent demander la délégation pour l'ensemble du public parasportif, donc pour les sportifs ayant des déficiences motrices, sensorielles, mentales ou psychiques ; ou la demander uniquement pour des sportifs ayant une déficience motrice et sensorielle ou une déficience mentale et psychique. Le ministère des Sports étudie les dossiers et décide ensuite d'accorder la délégation pour le développement et la compétition ainsi que le haut niveau, soit auprès de la fédération ordinaire, soit auprès de la fédération spécifique.

Cette évolution, récente, a modifié significativement le mouvement sportif et parasportif français. Ainsi, depuis 2017, 26 fédérations ordinaires ont demandé et obtenu la délégation dans leur champ sportif disciplinaire concernant le public ayant une déficience motrice et sensorielle, et 6 fédérations ordinaires ont demandé et obtenu la délégation concernant le public ayant une déficience intellectuelle et psychique.

Le ministère des Sports a souhaité rendre possible cette évolution structurelle avec pour objectif de favoriser l'inclusion dans la pratique sportive. En suggérant aux fédérations sportives ordinaires d'organiser à la fois la pratique des sportifs du milieu ordinaire et paraportifs, le ministère légitime une politique inclusive, qui remanie l'organisation structurelle du mouvement parasportif.

L'inclusion peut être définie comme le fait de penser l'environnement en premier pour les personnes les plus vulnérables afin qu'il soit, finalement, accessible à tous (Fougeyrollas, 2010). La finalité serait de permettre une participation sociale qualitative, de toutes et tous, quel que soit l'environnement.

Les fédérations ordinaires se sont davantage positionnées sur des demandes de délégations concernant le public en situation de handicap ayant des déficiences motrices et sensorielles (26 disciplines ont été demandées et obtenues par des fédérations ordinaires). Concernant le public en situation de handicap ayant des

---

<sup>6</sup> Le ministère des Sports a connu plusieurs appellations. À l'heure de la rédaction de cet article, il est nommé ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques. Afin de faciliter la fluidité de lecture, l'appellation ministère des Sports est toujours celle utilisée pour l'article.

déficiences intellectuelles et psychiques, seules 6 disciplines ont été demandées et obtenues par des fédérations ordinaires.

Ces premiers constats interrogent sur les potentielles difficultés du mouvement sportif ordinaire à s'approprier l'ensemble des pratiques sportives, notamment celles des personnes ayant une déficience intellectuelle et psychique, dans un objectif d'inclusion.

En France, le regard sur le handicap évolue, mais la société française s'est historiquement davantage construite autour de la notion d'intégration que d'inclusion (Garel, 2010). En ce sens, le mouvement sportif n'a pas fait exception. Même si la pratique parasportive s'est développée auprès de fédérations spécifiques, comme vu précédemment, toutes les fédérations ordinaires pouvaient proposer des activités physiques et sportives au public en situation de handicap. Aussi, dans les faits une grande majorité des pratiquants parasportifs évoluaient à la fois en milieu ordinaire et en milieu compétitif spécifique, via une intégration hybride. De plus, cette évolution vers une inclusion sportive semble davantage s'orienter, au moins pour le moment, vers le public ayant une déficience motrice ou sensorielle que vers le public ayant une déficience intellectuelle ou psychique, au regard du nombre de transferts de délégation cité ci-dessus. Nous pouvons proposer deux pistes explicatives à ce constat. La première serait d'ordre socioculturelle. Les représentations culturelles et sociétales concernant les déficiences intellectuelles et psychiques rendent encore difficiles la participation sociale de ce public (Marcellini, 2006).

La deuxième serait liée à l'organisation sportive (Compte, 2017). Les sportifs ayant une déficience intellectuelle ou psychique ne sont que peu présents aux Jeux Paralympiques. En effet, uniquement trois disciplines sportives, - para-athlétisme, para-natation et para-tennis de table - sont ouvertes aux classes de handicap mentales ou psychiques.

De plus, seuls les sportifs ayant des déficiences intellectuelles et/ou atteints de troubles du spectre de l'autisme ayant un quotient intellectuel inférieur à 70 peuvent participer aux Jeux Paralympiques. Les autres sportifs, par exemple les sportifs atteints de trisomie 21, participent à des compétitions internationales spécifiques. Il existe aussi les *Virtus Global Games*, compétitions internationales multisports organisées tous les quatre ans par Virtus à destination des sportifs atteints d'une déficience intellectuelle ou psychique, ainsi que les *Special Olympic Games*. Pour autant, nous pouvons légitimement nous questionner sur l'impact d'une présence aux Jeux Paralympiques des classes de handicap mentales ou psychiques limitée à certaines disciplines et à certaines pathologies (Marcellini & Chopinaud, 2012). En effet, les Jeux Paralympiques sont l'évènement parasportif le plus, et presque le seul, médiatisé (Pappous et al. 2016, 2011 ; Marcellini, 2005), en comparaison des championnats du monde et d'Europe parasport ou des *Global Games*. Cette vitrine médiatique et cette reconnaissance sportive qu'apportent les Jeux Paralympiques aux sportifs de haut niveau peuvent expliquer un certain désintérêt des fédérations ordinaires pour la pratique sportive des personnes ayant des déficiences intellectuelles ou des troubles psychiques et autistiques qui ne sont pas sélectionnables aux Jeux Paralympiques, engendrant ainsi une inclusion moindre de ce public.



Ces éléments contextuels soulèvent déjà de premières questions en termes de représentations, voire de stigmatisations potentielles.

### **III. La nouvelle place du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) dans le paysage institutionnel sportif et parasportif**

L'ouverture possible d'une délégation aux fédérations ordinaires transforme l'organisation du mouvement parasportif et modifie la place du CPSF. En 1992, la FFH et la FFSA ont créé le Comité Français de Liaison pour les Activités Physiques et Sportives des Personnes Handicapées (COFLAPSH) qui sera renommé CPSF en 1996. En 2013, les statuts du CPSF sont réformés avec l'ouverture à toute fédération investie dans le développement du sport pour les personnes en situation de handicap, avec une reconnaissance législative du CPSF dans le code du sport en 2016<sup>7</sup>. Depuis 2018, la Présidente du CPSF est Marie-Amélie Le Fur.

La construction historique de l'organisation de la pratique parasportive au sein de deux fédérations spécifiques a amené ces dernières à développer et gérer de manière autonome la partie compétitive de haut niveau et notamment paralympique. Par exemple, jusqu'aux Jeux de Londres 2012, la FFH, en lien avec la FFSA, conduisait l'organisation et la logistique de la délégation française aux Jeux paralympiques (gestion des inscriptions, des liens avec le comité d'organisation des Jeux paralympiques, des hébergements et transports, du respect des quotas-cadres définis par le nombre final de sportifs sélectionnés, etc.).

Aujourd'hui, le transfert de délégation a augmenté le nombre de fédérations prenant part aux Jeux Paralympiques. En effet, parmi les 26 disciplines maintenant administrées par les fédérations ordinaires, 10 étaient, lors des Jeux paralympiques de Tokyo (2021), des disciplines paralympiques (para-aviron, para-badminton, para-canoë, para-dressage, para-judo, para-taekwondo, tennis-fauteuil, para-tir sportif, para-triathlon et volley assis). De ce fait, en fonction des disciplines qui ouvrent des quotas sélectifs aux Jeux Paralympiques, le nombre de fédérations disposant de sportifs sélectionnés aux Jeux paralympiques augmente. Par exemple, aux Jeux paralympiques de Tokyo, toutes les disciplines, sauf le volley assis, avaient obtenu des quotas sélectifs et donc avaient des sportifs présents aux Jeux Paralympiques. Ainsi, outre la FFH et la FFSA, 9 autres fédérations françaises ont pris part aux Jeux Paralympiques de Tokyo. La coordination n'est, de ce fait, plus envisageable par une fédération, et c'est maintenant au CPSF que revient cette mission (au même titre que le CNOSF pour les Jeux Olympiques). De plus, au-delà de mener la délégation française aux Jeux Paralympiques, le CPSF a pour mission de coordonner les actions nationales du mouvement parasportif et d'accompagner les fédérations dans leurs projets parasportifs. En effet, avec pour le moment 26 fédérations ordinaires qui ont obtenu la délégation du public ayant des déficiences motrices ou sensorielles, et de plus en plus de fédérations ordinaires qui proposent des activités adaptées sans toutefois en avoir encore la délégation, le rôle du CPSF devient de plus en plus conséquent, notamment pour maintenir une cohérence nationale du parasport et proposer des stratégies communes.

---

<sup>7</sup> <https://france-paralympique.fr/histoire/>

Le CPSF a ainsi progressivement vu une montée en puissance de son rôle. Les Jeux de Paris 2024 qui se dérouleront en France engendrent une visibilité supplémentaire. Lors de sa campagne, le comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) de Paris 2024, avait d'ailleurs fortement communiqué son souhait de proposer des JOP inclusifs. Le comité a fait part de sa volonté de proposer des moyens humains, financiers et médiatiques équivalents pour les Jeux Olympiques et les Jeux Paralympiques. Les JOP de Paris 2024 ont ainsi pour slogan : « Une seule et même équipe de France ». Le CPSF, qui est une organisation récente, voit son implantation dans le paysage institutionnel sportif français renforcé.

#### **IV. Les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) : quels impacts sur le parasport ?**

En France, les JOP catalysent et vont catalyser l'attention du monde sportif au moins jusqu'à la fin de l'année 2024, car ils représentent l'un des événements sportifs les plus médiatisés. Les enjeux sociétaux et les attentes sont importants. L'un de ces enjeux concerne la notion d'héritage que peuvent apporter ces Jeux à la pratique parasportive (Richard et al., 2020). Par exemple, les infrastructures qui seront utilisées aux JOP de Paris doivent être mises aux normes d'accessibilité pour les PSH, tout comme certains transports conduisant les sportifs et les spectateurs. Si ces infrastructures perdurent post-Jeux, ce sont alors des dispositions concrètes qui inscrivent un héritage positif pour l'accessibilité à la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

Comme nous l'avons vu précédemment, la structuration des pratiques sportives pour les personnes dites valides et pour les personnes ayant des déficiences s'est faite, au commencement, de manière parallèle, mais séparée. Pour les parasportifs de haut niveau, les changements en cours et à venir, en lien notamment avec les JOP de Paris 2024, représentent une reconnaissance qu'ils espèrent plus importante. Cet espoir passe certes par une possible médiatisation plus conséquente, par une présentation et explication des spécificités du parasport (par exemple, par une sensibilisation au grand public à la classification pour mieux comprendre les règles parasportives), mais aussi par un accompagnement des parasportifs qui tienne compte des besoins et des singularités de la performance paralympique.

#### **V. Parasport et inclusion : certains enjeux**

La culture inclusive, telle que définit ci-dessus (Fougeyrollas, 2010), n'a pas été systématique en France, comme écrit précédemment. Les problématiques traitaient davantage de la manière dont les personnes en situation de handicap pouvaient s'intégrer dans l'environnement valide, que de la manière dont l'environnement pouvait s'adapter à tous, y compris aux personnes en situation de handicap (Garel, 2010 ; Plaisance, 2007 ; Thomazet, 2006).

Cette évolution structurelle et institutionnelle dans le champ sportif, portée par le transfert de délégation, engendre des changements concrets pour les parasportifs de haut niveau. Par exemple, depuis les JOP de Rio (2016), les parasportifs de haut niveau ont été intégrés dans le dispositif d'accompagnement



socioprofessionnel et partenarial du pacte de performance<sup>8</sup>. Lorsque l'Agence Nationale du Sport<sup>9</sup> a été créée, un manager dédié au paralympisme a été nommé afin d'améliorer l'accompagnement individualisé vers la haute performance paralympique. La médiatisation des Jeux Paralympiques est aussi devenue plus conséquente.

Par exemple, France Télévisions – société qui gère les activités de la télévision publique en France – a proposé jusqu'à 100 heures de direct pendant les Jeux Paralympiques de Tokyo. Pour les JOP de Paris (2024) un accès gratuit à 300 heures de direct vient d'être acté<sup>10</sup>. L'ensemble de ces transformations sont présentées comme des avancées pour le mouvement parasportif. Toutefois, les avis restent partagés. Certains craignent que cette volonté inclusive affichée conduise finalement le mouvement parasportif à intégrer les fonctionnements du mouvement sportif valide, avec le risque que les singularités des pratiques parasportives ne soient pas prises en compte et, de ce fait, l'incertitude, en définitive, de réussir ce projet d'inclusion.

Ce risque de favoriser un modèle dit « validiste » dans les milieux sportifs a déjà été étudié dans la littérature et repris dans les travaux récents de Townsend et al. (2020, 2018). Ces derniers interrogent la pertinence de réfléchir à un modèle parasportif de la performance qui s'accorde avec le modèle sportif valide ou au contraire de proposer un modèle parasportif de la performance propre, distinct du modèle valide de performance. Les travaux de Compte (2017, 2005, 2003), de Marcellini (2007) ou bien encore de Patatas (2020) questionnent aussi les difficultés à rapprocher ces modèles sportifs de performance tout en laissant suffisamment de place aux singularités de chacun. Enfin, d'autres travaux (Beldame et al., 2016 ; Marcellini & Chopinaud, 2012 ; Compte, 2017, 2005, 2003 ; Marcellini, 2007) se sont intéressés à la place de la performance des sportifs ayant une déficience mentale ou psychique dans le mouvement sportif. Ce public fait face à des représentations négatives à la fois dans le milieu valide et dans le milieu spécifique (Duquesne et al., 2022).

Le CPSF, conscient de ces représentations négatives et des freins qu'elles induisent encore dans la pratique parasportive, met en place certaines actions ayant pour finalité de promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le sport fédéral. Sans être exhaustif, le programme *Club inclusif*<sup>11</sup> accompagne les clubs qui souhaitent ouvrir leurs portes aux personnes en situation de handicap. Ce programme propose de sensibiliser à l'accueil de personnes en situation de handicap, de lever les freins liés aux préjugés à l'accueil et à l'encadrement, de créer un réseau de clubs inclusifs et d'accélérer la structuration des clubs afin d'enrichir l'offre de pratiques sportives.

En conclusion, les transformations structurelles, organisationnelles et institutionnelles du parasport en France entraînent de nombreux questionnements,

---

<sup>8</sup> <https://www.fondation-du-sport-francais.fr/fondationdusportfrancais/pacte-de-performance>

<sup>9</sup> <https://www.agencedusport.fr>

<sup>10</sup> France Télévisions devient diffuseur officiel des Jeux Paralympiques de Paris 2024 en France, et s'engage à faire rayonner les athlètes et les sports paralympiques, [presse.paris2024.org](https://presse.paris2024.org)

<sup>11</sup> <https://france-paralympique.fr/club-inclusif/>

tant sur l'offre de pratique du parasport, sur les acteurs associés, que sur les compréhensions du terme « inclusif ».

Le CPSF a pour mission d'accompagner au mieux les fédérations dans ces changements, afin de contribuer à l'amélioration de la pratique parasportive. Mais il doit également participer à l'évolution nécessaire des représentations sociétales et culturelles du handicap en France. Pour cela, le CPSF doit réussir à mettre en place des actions transversales, qui impliquent des acteurs aussi bien politiques, institutionnels, fédéraux qu'associatifs, de différents environnements : environnement du sport loisir, compétitif et de haut niveau, environnement du handicap, environnement socio-éducatif, etc. Cette nécessité de participer à l'évolution des regards sur l'inclusion, qui concerne le champ du handicap, est complexe. Il est en effet nécessaire de veiller à ce que toutes les sphères concernées (sport, société civile et associative, politique et institutionnelle, etc.) disposent à la fois d'une vision générale commune et d'un rythme cohérent. Certes, le CPSF mène ses actions en utilisant le sport pour faire évoluer le regard de la société sur le handicap. Pour autant, si les sphères politiques, institutionnelles, fédérales ou associatives ne partagent pas une vision ajustée du handicap et de l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de la société civile, ses missions deviennent alors plus complexes.



## Références bibliographiques

- Beldame, Y., Lantz, E. et Marcellini, A. (2016). « Expériences et effets biographiques du sport adapté de haut niveau. Étude de trajectoires sportives et professionnelles d'athlètes catégorisés comme ayant une déficience intellectuelle ». *Alter*, 10(3), 248-62. <https://doi.org/10.1016/j.alter.2016.03.002>
- Compte, R. (2003). « Le sport pour handicapés mentaux : ouvrir aujourd'hui pour demain le débat éthique ». *Empan*, 51(3), 68-73. <https://doi.org/10.3917/empa.051.0068>
- Compte, R. (2005). « Les sportifs handicapés mentaux face au sport de haut niveau : le regard des acteurs ». *Reliance*, 15(1), 71-81. <https://doi.org/10.3917/reli.015.0071>
- Compte, R. (2017). « Sport Adapté et handicap psychique : penser le sport autrement ». Dans I. Caby et R. Compte (dir.), *Sport et handicap psychique* (p. 13-20). Champ social. <https://shs.cairn.info/sport-et-handicap--9791034600311-page-13?lang=fr>
- Duquesne, V., Richard, R., Andrieu, B. et Joncheray, H. (2022). « Sports Experiences of Elite Athletes with Intellectual Disabilities and/or Autism Spectrum Disorders ». *Sport in Society*, 26(5), 1-15. <https://doi.org/10.1080/17430437.2022.2070480>
- Fougeyrollas, P. (2010). *La Funambule, le fil et la toile. Transformations réciproques du sens du handicap*. PUL.
- Garel, J.-P. (2010). « De l'intégration scolaire à l'éducation inclusive : d'une normalisation à l'autre ». *Journal des anthropologues*, 122-123, 143-65. <https://doi.org/10.4000/jda.5397>
- Marcellini, A. (2005). « Un sport de haut niveau accessible ? Jeux séparés, jeux parallèles et jeux à handicap ». *Reliance*, 15(1), 48-54. <https://doi.org/10.3917/reli.015.0048>
- Marcellini, A. (2006). « Déficiences et ritualité de l'interaction : Du corps exclu à l'éducation corporelle ». *Recherches & éducations*, 11. <https://doi.org/10.4000/rechercheseducations.387>
- Marcellini, A. (2007). « Nouvelles figures du handicap ? Catégorisations sociales et dynamiques des processus de stigmatisation / déstigmatisation ». Dans *Corps normalisé, corps stigmatisé, corps racialisé* (p.199-219). De Boeck Supérieur. <https://doi.org/10.3917/dbu.boets.2007.01.0199>
- Marcellini, A. et Chopinaud, M. (2012). « Eligibilité et catégorisation des athlètes déficients intellectuels : enjeux et logiques d'une intégration aux Jeux Paralympiques. ». Dans R. Compte (dir.), *Sport adapté, handicap et santé* (p. 215-225). Editions AFRAPS. <https://doi.org/10.3917/afrops.compt.2012.01.0215>
- Pappous, A. (Sakis) et Jeyacheya, J. (2011). *The 2012 Cultural Olympiad and Paralympic Games: An Opportunity to Challenge the Archetypal, Stereotypes of Disability for Good?* Figshare. <https://doi.org/10.6084/M9.FIGSHARE.12485762.V1>

- Pappous, A. (Sakis), Marcellini, A. et De Léséleuc, E. (2011). « From Sydney to Beijing: The Evolution of the Photographic Coverage of Paralympic Games in Five European Countries ». *Sport in Society*, 14(3), 345-354.  
<https://doi.org/10.1080/17430437.2011.557271>
- Pappous, A. (Sakis) et Souza, D. (2016). *Guia para Midia: Como cobrir os Jogos Paralimpicos / Media Guide: How to cover the Rio 2016 Paralympic Games*.
- Patatas, J. M., De Bosscher, V., Derom, I. et De Rycke, J. (2020). « Managing Parasport: An Investigation of Sport Policy Factors and Stakeholders Influencing Para-Athletes' Career Pathways ». *Sport Management Review*, 23(5), 937-951.  
<https://doi.org/10.1016/j.smr.2019.12.004>
- Plaisance, E., Belmont, B., Vérillon, A. et Schneider, C. (2007). « Intégration ou inclusion ? : Éléments pour contribuer au débat ». *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, 37(1), 159. <https://doi.org/10.3917/nras.037.0159>
- Richard, R., Burlot, F., Duquesne, V. et Joncheray, H. (2021). « "I Had a Dream: It Was to Play the Games". Sports Socialisation Processes of French Paralympic Athletes ». *European Journal for Sport and Society*, 19(2), 99-116.  
<https://doi.org/10.1080/16138171.2021.1878438>
- Richard, R., Marcellini, A., Pappous, A. (Sakis), Joncheray, H. et Ferez, S. (2020). « Construire et assurer l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques. Pour une inclusion sportive durable des personnes vivant des situations de handicap ». *Movement & Sport Sciences*, 107(1), 41-52. <https://doi.org/10.1051/sm/2019031>
- Ruffié, S. et Ferez, S. (2013). *Corps, Sport, Handicaps (Tome 1). L'institutionnalisation du mouvement handisport (1954–2008)*. Téraèdre.
- Thomazet, S. (2006). « De l'intégration à l'inclusion. Une nouvelle étape dans l'ouverture de l'école aux différences ». *Le français aujourd'hui*, 152(1), 19-27.  
<https://doi.org/10.3917/lfa.152.0019>
- Townsend, R. C. et Cushion, C. J. (2020). « Put That in Your Fucking Research: Reflexivity, Ethnography and Disability Sport Coaching ». *Qualitative Research*, 21(2), 251-67.  
<https://doi.org/10.1177/1468794120931349>
- Townsend, R. C., Huntley, T., Cushion, C.J. et Fitzgerald, H. (2018). « It's Not about Disability, I Want to Win as Many Medals as Possible: The Social Construction of Disability in High-Performance Coaching ». *International Review for the Sociology of Sport*, 55(3), 344-60.  
<https://doi.org/10.1177/1012690218797526>



***Rencontre avec Marie-Amélie Le Fur, présidente du Comité paralympique et sportif français (CPSF)***

***Meeting with Marie-Amélie Le Fur, President of the French Paralympic and Sports Committee (CPSF)***

**MARIE-AMÉLIE LE FUR<sup>1</sup>, SYLVAIN FERREZ<sup>2</sup>**

- 1- *Présidente du Comité paralympique et sportif français (CPSF)*
- 2- *Maître de conférences HDR, Directeur adjoint du laboratoire "Santé, éducation, situations de handicap" (Santésih), Université de Montpellier (France)*

**Savoirs professionnels • Professional Knowledge**



Marie-Amélie LE FUR a participé à quatre Jeux Paralympiques à Pékin (2008), Londres (2012), Rio (2016) et Tokyo (2021) en sprint (100 m et 200 m) et en saut en longueur, épreuves T44 (amputés des membres inférieurs), durant lesquels elle a remporté trois médailles d'or, quatre médailles d'argent et deux médailles de bronze pour la France. Fin 2015, elle est nommée co-présidente du comité des athlètes qui soutient la candidature de Paris pour les JOP de 2024 au côté du judoka Teddy Riner. Depuis 2018, elle est présidente du Comité paralympique et sportif français (CPSF).

Entretien réalisé en visioconférence le 24 janvier 2024, à quelque six mois de l'ouverture des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

## Sylvain FERREZ

Depuis tes premiers Jeux en 2008, toi, en tant qu'athlète, comment tu as perçu les évolutions concernant la place des paralympiques ? Qu'est-ce qui t'as marquée ? Parce que j'imagine que tu as vécu des Jeux qui étaient très différents les uns des autres, et qui ont connus ces évolutions...

## Marie-Amélie LE FUR

Oui, en fait j'ai vu deux types d'évolution. Il y a eu les évolutions internes au mouvement parasportif français, c'est-à-dire un meilleur accompagnement et une meilleure identification par les acteurs clés du parcours de vie des sportifs de haut niveau, c'est-à-dire l'engagement et les moyens des fédérations, la communication et donc ton lien aux médias, mais aussi le lien aux secteurs économique et privé. Donc ça, il y a eu une évolution de la sphère française. Mais il y a aussi eu une évolution considérable de la sphère internationale. Bon, je trouve que, suite aux Jeux de Londres, les jeux paralympiques, dans leur dimension universelle, mondiale, ils ont pris une nouvelle ampleur. Et ça s'est ressenti dans le niveau de compétence exigé des athlètes de haut niveau. Clairement, le niveau qui m'était demandé quand j'étais athlète en 2008, n'est pas du tout celui qui m'a été demandé sur la fin de ma carrière, et il n'est pas celui qui est actuellement demandé aux jeunes. Donc, on a vraiment un mouvement qui s'est structuré, qui s'est développé, qui s'est ouvert à de nouvelles disciplines, à de nouvelles typologies de handicap, qui, petit à petit, se féminise ; et ça, je pense qu'on y reviendra un peu plus tard, mais ça, c'est un véritable enjeu. Et alors, je ne sais pas... je pense que la France n'a fait que répondre finalement à cette structuration du mouvement paralympique, mais je l'ai senti en tant qu'athlète. On a toujours été, je pense, bien identifié et accompagné par les collectivités locales<sup>1</sup>, mais là... Et il y a une accélération encore plus grande avec les Jeux de Paris. Il y a une véritable identification. L'État, grâce aux Jeux de 2024, a aussi compris qu'il y avait besoin de mieux accompagner et mieux financer le parcours des athlètes de haut niveau. Mais pour autant, il y a encore des trous dans la raquette. Je pense que la façon de mettre le

---

<sup>1</sup> Les collectivités territoriales (ou locales) sont des personnes morales de droit public qui exercent sur un territoire certaines compétences qui leur sont dévolues par l'État français. On compte parmi elles les communes, les départements, les régions et les collectivités d'outre-mer.



sport au cœur de la vie des personnes en situation de handicap n'est pas encore une évidence.

Donc, je trouve qu'on a un peu un système qui est en deux temps, où on est en train de très bien sécuriser le haut niveau – on en parle, on le médiatise, etc. – mais finalement ce développement de la base, cet accès au sport, le fait de le faire rentrer au cœur de la vie des personnes en situation de handicap, ça nécessite d'avoir une modification beaucoup plus fondamentale et profonde. Et ça, ça prend plus de temps. On est en marche, mais ça prend plus de temps.

## **Sylvain FERREZ**

Peut-être, pour avoir des exemples, est-ce que tu peux nous donner quelques repères sur ce qu'était ton suivi, toi, en 2008, et puis... ce qui a changé autour de toi, en termes à la fois de fréquence d'entraînement, d'accompagnement par les collectivités locales comme tu l'as dit, d'équipe d'encadrement, de moyens et de capacité à avoir des sponsors... ? Est-ce que tu peux nous donner des éléments sur la configuration dans laquelle tu t'inscrivais en 2008, et ce qui a changé en 2012, puis en 2016 ?

## **Marie-Amélie LE FUR**

Alors, ce qui va être difficile... (sourire) en réalité, moi je suis l'antithèse de ce qu'on défend ! Ou en tout cas, de ce que démontre le mouvement parasportif. Parce que, premièrement, moi j'ai eu un retour à la pratique sportive très rapide<sup>2</sup>. Parce qu'en fait, tous les freins qui sont inhérents à l'accès à la pratique sportive, c'est-à-dire l'autocensure, la censure de ton écosystème de proximité et la difficulté à accéder au matériel ; tout ça, pour moi, ça s'est levé en quelques semaines ! Parce que des bonnes rencontres, parce qu'un passé sportif, parce que des parents qui... finalement étaient à peu près aussi fous que moi, et ont cru dans ce projet-là ! Donc, en fait, j'ai un parcours qui défraie un peu la chronique, et ça m'a permis de reprendre assez rapidement la pratique sportive. Après, la difficulté que j'ai eue, et qui est toujours une difficulté actuelle, c'est celle de trouver un club de proximité. Et ça, c'est vraiment quelque chose où... pendant des semaines, pour ne pas dire pendant des mois, on a essayé de trouver un club sur le territoire pour pouvoir pratiquer entre pairs qui étaient capables de m'accepter dans ma singularité, et ça a pris beaucoup de temps. On a été obligé de s'expatrier un petit peu. Alors pas très loin, parce qu'on est allé sur Tours<sup>3</sup>, mais... Mais ça, ça a été un peu la bataille ! Mais encore une fois, comme j'avais un écosystème familial qui était proche et qui y croyait, on a réussi et avancer. Et derrière, c'est aussi la possibilité d'avoir quelques entreprises qui te font confiance. Moi, tu vois, très rapidement je suis tombé dans les partenariats... J'ai été mis en lien avec les partenaires historiques du mouvement handisport, que ce soit EDF en 2011... Un de mes premiers partenaires, ça a été la Fondation FDJ ; parce que voilà, il ciblait les femmes et les personnes en situation de handicap. En fait, j'ai bénéficié un peu de la première aura des parasports.

---

<sup>2</sup> Après l'accident de scooter à l'origine de son amputation, en 2004.

<sup>3</sup> Marie-Amélie LE FUR est née à Vendôme, à une soixantaine de kilomètres au nord-est de Tours.



## Sylvain FERREZ

Dès 2008 ça, du coup ?

## Marie-Amélie LE FUR

Oui, je pense que ça doit être... dès la saison 2008, où j'ai mon premier contrat avec la Fondation FDJ. Et puis après, c'est le jeu de rencontre, c'est-à-dire que tu rencontres une personne sur ton territoire qui est touché par ton histoire et qui va utiliser son réseau pour te faire confiance. Là où vraiment mon destin il a pris une dimension nationale, c'est sur les Jeux de Londres, où en fait... je ressors des Jeux, je suis championne paralympique dans un sport qui est porteur, et avec un handicap qui est porteur aussi. Enfin je cochais les différentes cases ! Et c'est là où mon parcours de vie, il défraie la chronique. C'est-à-dire que généralement quand tu es une femme, quand tu as un handicap qui est plus complexe que le mien – soit moins visible, soit plus sévère – et que tu n'es pas dans un sport comme l'athlétisme, ben, tu as beaucoup plus de mal à faire ta place. Parce que médiatiquement, tu existes moins. Voilà, donc on a encore cette difficulté qui est inhérente à... Là on le voit, sur les Jeux de Paris 2024, il existe une volonté de sponsors intermédiaires et de « top » sponsors d'aller chercher des profils un petit peu nouveaux, un peu renouvelés, qui permettent vraiment d'accompagner tous les types de sportifs de haut niveau.

## Sylvain FERREZ

Et tu dis que Londres ça a été quand même un moment de bascule pour toi ? Tu l'associes à quoi... à la médiatisation ? Ça s'est matérialisé avant les Jeux, après les Jeux ?

## Marie-Amélie LE FUR

Non, pas avant les Jeux. En fait, avant les Jeux les médias français étaient totalement en train de passer à côté de l'événement. Enfin, je pense qu'avant Londres, j'ai dû faire trois papiers, en tout et pour tout ! Voilà, on avait eu sur le stage terminal quelques médias qui étaient venus, quelques papiers qui étaient répartis comme ça, sur l'équipe de France, mais c'était très léger. Et je pense que ce qui s'est passé outre-Manche, la ferveur qu'il y a eu pour les Jeux paralympiques, l'engouement, la campagne de communication ultra qualitative par les Anglais, ben, elle a commencé comme ça, un peu à infuser en France. Et les médias se sont dit : ah mais, finalement j'ai l'impression qu'il se passe quelque chose d'assez sympa et d'assez extraordinaire ! Et donc on va peut-être aller voir ce qui se passe ! Donc il y a eu un rattrapage durant les Jeux de Londres, et *a posteriori* des Jeux de Londres, qui nous a apporté cette première fenêtre médiatique. Et là je pense qu'il y a eu une prise de conscience des acteurs médiatiques, et notamment de France Télévision. Et c'est là où, en 2014, lors des Jeux d'hiver à Sotchi, il y a eu une volonté d'avoir une diffusion beaucoup plus importante d'un point de vue quantitatif et qualitatif de la part de France Télévision. Donc pour moi, c'est vraiment parti de ce moment-là, et de tout le travail qu'avaient fait les Anglais pour créer ce lien entre la population anglaise et les Jeux



paralympiques, pour les reconnaître comme une compétition planétaire à hauteur de ce qu'elle représente.

## Sylvain FERREZ

D'accord, tu as parlé aussi des conditions d'entraînement et des nouveaux types de ressources accumulées, comment toi, dans ta trajectoire... Tu as vu, j'imagine, des évolutions importantes entre 2008 et 2021 ? Comment tes staffs, les équipes qui te suivent, et puis plus globalement ton suivi ont-ils évolué ? Concrètement, quelles ont été les transformations, et comment ça a changé ton écosystème autour de la performance ?

## Marie-Amélie LE FUR

Alors moi je prépare mes premiers Jeux un peu... suite à une prise de confiance en 2006 aux Championnats du monde, je rentre triple médaillée d'argent, et on se dit que, finalement, les Jeux paralympiques sont possibles. Donc je m'engage dans cette préparation, en parallèle des études. À l'époque, je m'entraîne six fois par semaine, et on part du principe que pour être une bonne athlète, il faut s'entraîner comme une athlète classique. Donc, on ne prend pas forcément en compte, à ce moment-là, la spécificité. Et moi à ce moment-là, je ne prends pas en compte ce qui est véritablement l'exigence du haut niveau paralympique – sur la qualité de vie, sur le sommeil, sur l'alimentation. Donc, les premiers Jeux, en 2008, vont être pour moi un peu la douche froide ! Parce que certes, je rentre médaillée, mais je me rends compte que je n'ai pas mis tout en place pour être une véritable athlète de haut niveau et aller chercher l'or. Donc là, il y a déjà un premier *cut* qui se passe suite au Jeux de 2008, avec cette volonté de préparer 2012 comme une vraie athlète de haut niveau. Donc on va renforcer les entraînements, on va passer sur rythme de 10 à 12 entraînements par semaine, avec un suivi nutritionnel beaucoup plus important, avec une qualité de vie qui tourne autour du sport de haut niveau ; et donc le fait de mettre en place les sacrifices nécessaires. Donc ça, c'est le premier *cut*, mais je n'ai pas de changement significatif en fait dans les personnes qui m'accompagnent. Je continue avec mon coach « historique ». Comme je pars à ce moment-là sur Montpellier, je rejoins le pôle Décathlon et je m'entraîne avec Bertrand Valcin, mais il n'y a pas de prise en compte particulière encore à ce moment-là de ma singularité, de mon matériel et de mon handicap. Ça, ça va venir en fait sur le troisième temps, après les Jeux de Londres, où on va plutôt se diriger sur la longueur, et où Cyril – qui est mon coach « historique » – commence à me dire : « Bon, ben là, ton facteur limitant ce n'est plus ton corps, ça devient la prothèse ; la façon dont tu l'utilises, la qualité de cette prothèse-là... ». Donc on décide à ce moment-là de changer de matériel, de passer sur la nouvelle lame qui est développée par Ossur. Et pour moi ça va nécessiter que je me redéveloppe totalement physiquement, que je réapprenne à gérer ce matériel, parce qu'il ne restitue pas la même énergie.

Et donc là, voilà, on va prendre en compte le fait que, finalement, il y a quand même un accent handicap et technologie dans ma pratique sportive, et que si on ne l'explore pas, on se coupe de certains leviers d'amélioration de la performance. Donc, on va travailler beaucoup plus conjointement avec Ossur<sup>4</sup>, avec Protéor<sup>5</sup>, et avec les ingénieurs, les experts, pour faire en sorte d'être le mieux appareillé possible en termes de choix de lame, en termes de réglage de lame, en termes d'emboîture et des choses comme ça. Donc, la science va commencer à rentrer un petit peu par cette porte suite aux Jeux de Londres. Et puis après moi je vais étoffer mon staff. Je vais faire rentrer un coach de longueur, je vais faire rentrer un préparateur physique, je vais faire rentrer un réparateur mental, pour vraiment avoir une cellule d'accompagnement à 360<sup>6</sup>. Une sécurisation aussi par les partenaires du niveau de vie, du parcours de vie, du financement de ce parcours de haut niveau. Voilà, avec le choix de changer un petit peu de discipline pour... ben, pour assurer la capacité à gagner des médailles. Et après, il va y avoir la dernière paralympiade où là, bon, on n'avait plus beaucoup de levier à activer, hein, parce qu'on était sur une charge maximale, parce que la qualité de vie elle ne tournait qu'autour du sport. Et donc là, je fais rentrer encore un petit peu plus la science, où vraiment... c'est un test à Poitiers qui va permettre de choisir exactement la lame qu'on va utiliser lors des Jeux de Tokyo. Et puis, on va vraiment affiner l'entraînement, faire beaucoup plus de musculation, et adapter aussi l'entraînement au fait que mon corps a vieilli, est beaucoup plus fatigable, qu'entre-temps je suis devenue maman. Donc, il y a vraiment eu des changements, des ajustements, avec des temps de pause qui étaient quand même plus réguliers que quand j'avais 25-30 ans et que je préparais les Jeux. Voilà un petit peu les variations que j'ai pu connaître.

## Sylvain FERREZ

Merci, c'est intéressant, ça donne une bonne idée des évolutions du côté des athlètes. On peut peut-être basculer sur la question de ton engagement dirigeant, des transformations sans doute que tu as vécues... qui venaient de l'extérieur, mais que tu as aussi impulsées, en partie, en tant que dirigeante. Donc, peut-être redonner quelques balises concernant les changements auxquels tu as participé ou que tu as accompagnés à partir du moment où tu as pris tes fonctions au Comité paralympique et sportif français (CPSF), donc en...

## Marie-Amélie LE FUR

En 2018.

## Sylvain FERREZ

Quels ont été les dossiers que tu as portés, les transformations que cela a permis, et peut-être aussi les obstacles ou blocages que tu as rencontrés... lorsque ça n'allait pas aussi vite que tu l'aurais souhaité ?

---

<sup>4</sup> <https://www.ossur.com/fr-fr>

<sup>5</sup> <https://fr.proteor.com>

<sup>6</sup> Pour 360 degrés.



## Marie-Amélie LE FUR

Alors déjà peut-être, effectivement, rappeler le cheminement qui m'a conduit à cette prise de fonction en 2018. Donc, il y a un déclic qui se passe après les Jeux de Londres en 2012 où... voilà, c'est l'euphorie, c'est génial ! Je sentais à la sortie des Jeux paralympiques une ferveur extraordinaire. Et puis, quelques mois derrière tu te dis : « Ben oui, c'est bien, t'es championne paralympique... et alors ?! ». Et alors ?! Et il y a vraiment un peu... comme si je devais endosser un nouveau rôle social et sociétal par ce titre paralympique, et faire en sorte que, au-delà de ma propre personne, de ma petite personne, ce titre, il puisse être utile à d'autres personnes. Donc c'est à ce moment-là où je vais prendre conscience que... eh ben, on m'a offert un encart médiatique, et que cet encart médiatique, il faut que je l'utilise pour, finalement, faire en sorte que ce qui a été mon parcours de vie, ça devienne quelque chose de systémique et de systématique pour toutes les personnes en situation de handicap. Donc, je vais commencer comme ça à m'investir dans les écoles, je vais commencer à travailler auprès de la fédération, je vais être repérée par certaines institutions ; puisqu'à ce moment-là, je vais rentrer au Centre national pour le développement du sport (CNDS)<sup>7</sup>, parce qu'il y avait aussi, une volonté aussi de féminiser un peu ces instances-là. Donc, je vais prendre comme ça des mandats dans différentes institutions ou instances du système sportif français. Après il y a un moment marquant qui, je pense, va propulser ma mise en avant, c'est le fait qu'en 2015 je rejoins la candidature de Paris en tant que co-présidente du comité des athlètes. Donc là, voilà, on est co-présidents avec Teddy Riner ; il y a une volonté d'avoir un binôme homme-femme, olympique-paralympique. Et donc je rentre un peu plus dans le sésame de la création de projets, et notamment, la dimension d'héritage qu'on pourrait attendre de ces Jeux. Je participe aussi, sur demande du CPSF, au rapport Onesta<sup>8</sup>, et donc à établir un constat de ce qui est actuellement la préparation des athlètes paralympiques. Et puis, un jour, alors que j'étais en préparation pour les Jeux de Tokyo, je suis contactée par Emmanuelle Assman, qui m'annonce donc son départ du Comité paralympique<sup>9</sup>, et son souhait finalement que... après réflexion, je puisse prendre sa succession en présentant ma candidature. Alors moi, bon, c'est une chose à laquelle je réfléchis. J'étais impliquée dans un mandat local qui me convenait bien, et j'ai plutôt tendance à refuser au départ parce que je... enfin, pour moi, ça paraît un peu trop grand ! Ce n'est pas la dimension que j'avais imaginée à ce moment-là. Et puis au bout de quelques mois de réflexion, je vais m'engager. Et derrière, ça a été une aventure extraordinaire ! Moi j'arrive finalement avec cette envie, qui est finalement de... de faire en sorte que cet accès à la pratique sportive de toutes les personnes en situation de handicap, et notamment des jeunes, elle soit beaucoup plus facile et facilitée. Et c'est vraiment l'axe du développement de la pratique qui compte pour moi, plus que la sécurisation du haut niveau. Alors même que je suis une athlète de haut niveau, c'est vrai que je suis vraiment avec cette volonté de généraliser l'accès à la pratique sportive. Et derrière, ça va permettre

---

<sup>7</sup> Établissement public national sous la tutelle de la ministre chargée des sports, la CNDS a été créée en 2006 et dissoute en 2019, pour finalement être remplacée par l'Agence Nationale du Sport (ANS).

<sup>8</sup> Après l'attribution des JOP à Paris pour 2024, l'entraîneur de l'équipe de France de handball, Claude Onesta, se voit confier une mission de réflexion et de préconisation sur l'écosystème de la haute performance. Elle débouche sur un rapport remis à la ministre des sports (Laura Flessel) en janvier 2018. Ce rapport débouchera notamment sur la création de l'Agence Nationale du Sport (ANS) en 2019, où Onesta prend le poste de Manager Général de la Haute Performance.

<sup>9</sup> Emmanuelle Assman a été présidente du CPSF de mai 2013 à décembre 2018.



de lancer beaucoup de projets, parce qu'on est dans une temporalité extraordinaire. C'est-à-dire que le fait d'avoir les Jeux à la maison nous a ouvert la capacité d'échanger, de dialoguer avec des acteurs auxquels on n'avait pas accès avant. On a beaucoup plus dialogué avec les collectivités territoriales, ce qui fait qu'on a pu faire bouger les mentalités sur les politiques publiques du sport et du handicap, et les faire un peu mieux fonctionner entre elles. On a pu travailler avec les acteurs de la santé, et notamment les Agences régionales de santé (ARS), qui maintenant financent énormément de nos projets qui visent à mettre en relation les établissements spécialisés et les clubs de proximité<sup>10</sup>. On s'est aussi rendu compte, en discutant avec les fédérations – dont le nombre s'est aussi étoffé au sein du comité paralympique<sup>11</sup> – qu'un des premiers freins c'était la crainte, la peur, de ne pas connaître le public, et donc de ne pas être en capacité de l'accueillir. Donc, c'est pour ça qu'on a lancé le programme « clubs inclusifs », avec la volonté de former trois mille nouveaux clubs d'ici la fin de 2024. Voilà, donc on essaie vraiment, avec les différents acteurs en responsabilité, de développer des projets, de développer des programmes. Et surtout, une des choses qui a beaucoup évolué – et ça c'est quelque chose que moi, je souhaite voir perdurer après Paris 2024 –, c'est cette capacité à travailler ensemble ; et à générer en fait, sur les territoires, des réseaux en faveur du parasport. Nous, au CPSF, c'est vraiment le rôle de nos référents paralympiques qui sont arrivés entre 2019 et 2021 sur toutes les régions métropolitaines, c'est vraiment de créer ces réseaux de parasport dans les territoires. Et ça c'est une des grandes nouveautés. Parce qu'en fait il y avait beaucoup de gens qui faisaient des choses, mais chacun le faisait dans son périmètre. Et là, grâce aux Jeux finalement, on a appris aux gens à travailler ensemble, en cohérence et de manière pertinente pour la personne en situation de handicap. Donc, on est loin d'être dans une situation idéale, parce qu'en fait si tu conçois l'accès à la pratique sportive comme un continuum qui va de la prise de conscience à la pratique effective, eh ben, il y a encore beaucoup de freins : sur la mobilité, sur l'accompagnement humain, sur la formation des éducateurs. Mais, petit à petit, on a des programmes qui se mettent en place et qui permettent de résoudre ces freins. Maintenant, il faut vraiment que les acteurs des territoires s'en emparent, les comprennent et les déploient dans leurs actions.

## Sylvain FERREZ

Quels sont pour toi les changements marquants dans cette période, en tant que dirigeante... y compris en lien avec les Jeux paralympiques, entre Rio et Tokyo ? Et puis peut-être, toi, porteuse de Paris 2024, est-ce qu'il y a un saut qualitatif lié à Paris 2024 ? Et s'il fallait le qualifier, il serait situé à quel niveau par rapport aux paralympiades précédentes ?

---

<sup>10</sup> Les ARS sont des établissements publics à caractère administratif chargés du pilotage régional du système national de santé. Ce sont elles qui financent le système de santé et médico-social en région (et notamment les établissements hospitaliers et médico-sociaux).

<sup>11</sup> Le CPSF était initialement quasi exclusivement en lien avec deux fédérations omnisports « spécialisés », la Fédération Française Handisport (FFH) accueillant des sportifs ayant des déficiences physiques et sensorielles, et la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA), accueillant des sportifs ayant un handicap mental et/ou psychique. Petit à petit, des fédérations uni-sports et « non spécialisées » ont rejoint le CPSF.



## Marie-Amélie LE FUR

Alors il y a peut-être trois caps qui ont été franchis. D'abord, celui de la médiatisation. Je pense qu'on n'a jamais eu autant de médiatisation du sport, mais aussi du parasport et des athlètes paralympiques, qui commencent à vraiment exister et à peser dans le secteur audiovisuel. Le fait d'avoir créé l'équipe de France unie, ben, c'est aussi un symbole très fort. Et au-delà d'un symbole, c'est quelque chose qui est incarné, qui est porté par les athlètes, qui est vécu par les athlètes. Et on donne vraiment les mêmes formes de valorisation, que tu sois un sportif d'été ou d'hiver, olympique ou paralympique. Et ça, c'est un symbole qui est très fort, qui a vraiment permis à nos athlètes de passer dans une sphère nouvelle ; et qui leur permet aussi, à l'échelle individuelle, d'aller chercher beaucoup plus de partenaires privés, et donc de sécuriser ce qui est leur parcours de vie de sportifs de haut niveau en situation de handicap. Donc ça, c'est un des premiers caps qui est franchi. Il y a encore du travail à faire, hein, pour vraiment faire en sorte que les médias s'approprient la bonne sémantique, choisissent la bonne ligne éditoriale, qu'on soit sur la performance et pas sur le pathos. Donc ça, c'est tout un travail qui est encore à mener d'ici les Jeux de Paris 2024, mais il y a une très belle progression dans la volonté en tout cas de promotion. Le deuxième cap qu'on est en train de franchir, c'est celui de la performance. À un moment donné, les moyens ils ont été augmentés de 200%, on a pris conscience que la science elle avait une importance et qu'il fallait la mettre à profit pour la performance paralympique, et tout ça est en train de porter ses fruits. Voilà, parce qu'on avait un retard considérable en France. On ne l'a pas totalement rattrapé, mais en tout cas, les nouveaux moyens qui ont été mis à disposition des fédérations, des athlètes, de l'écosystème de proximité, portent leurs fruits. Ce qui devrait nous permettre – alors pas sur 2024, mais certainement sur une échéance 2028 – de pouvoir tendre vers le top cinq des nations paralympiques, là où on était quatorzième à Tokyo. Voilà, donc ça, c'est le deuxième point. Et le troisième, c'est... c'est d'être arrivé finalement à rappeler l'importance du sport dans le parcours de vie des personnes en situation de handicap, et de faire comprendre que c'était une responsabilité partagée ; donc que, bien évidemment, il y avait une responsabilité de la part du mouvement sportif. Et moi, je l'ai vu, sur maintenant un peu plus de cinq ans de mandat, il y a une vraie prise de conscience de nos fédérations. Et au-delà de la prise de conscience, il y a une véritable volonté d'agir, d'être accompagné, de créer un réseau, d'ouvrir leurs publics... Parce qu'ils ont senti l'intérêt, en fait, humain et social pour leur club et pour leur fédération. Mais il y a aussi énormément d'autres acteurs, hein, comme par exemple les collectivités territoriales, qui ont pris conscience de ça. Le secteur de la santé aussi qui commence à s'y intéresser. Voilà, on a vraiment des acteurs qui sont en train de bouger, qui créent des projets pour durablement changer les choses. Et au plus haut niveau de l'État, je trouve que le défi il a été relevé. Alors peut-être pas suffisamment sur certains sujets ! Mais en tout cas, sur la pratique sportive, on est en train de passer un véritable cap. Là où j'ai un petit regret, c'est... c'est finalement sur ce qu'on pouvait attendre des Jeux paralympiques en termes de puissance sur le changement sociétal, sur l'accessibilité, sur la place des personnes en situation de handicap en France. Je trouve que là, voilà, notre... on avait des ambitions, on avait une volonté, et c'est peut-être là qu'on a le moins cheminé par rapport au début de la phase de candidature.

**Sylvain FERREZ**



Tu penses que les objectifs étaient du coup ambitieux, et que ça sera peut-être un peu en deçà de ce que vous aviez prévu initialement, c'est ça ?

### **Marie-Amélie LE FUR**

Oui, je pense que vraiment les Jeux paralympiques avaient la capacité de faire changer plus les choses, de contraindre positivement – on va le dire comme ça ! – les acteurs. Notamment sur la mise en accessibilité de l'espace public, des transports... Enfin avoir une véritable prise de conscience que, à un moment donné, l'inclusion, elle ne se décrète pas, elle doit se vivre par... par et pour tout le monde, et que c'est chacun dans nos propres comportements qu'on doit arriver à agir. Je trouve que c'est ça le message aussi qui est porté par les Jeux paralympiques. Et ça, on ne l'a pas suffisamment incarné par des actions concrètes qui ont permis de modifier pleinement notre société. Alors on ne peut pas dire que rien n'a été fait, mais je pense qu'on aurait pu faire un petit peu plus.

### **Sylvain FERREZ**

Est-ce que tu as identifié des freins particuliers à ça, des obstacles qui expliquent cette difficulté ?

### **Marie-Amélie LE FUR**

Ben, parce que... on te ramène toujours aux freins financiers, de te dire que ça coûte cher, que c'est compliqué. Et en fait, tant qu'on se cachera derrière ces arguments-là, c'est-à-dire que l'accessibilité ne sera pas vécue au cœur des préoccupations de chacun, on n'y arrivera pas ! Parce qu'on trouvera toujours des obstacles, parce que c'est toujours compliqué de faire différemment. Donc le parti-pris qu'on a adopté, et c'est peut-être pour ça que j'ai l'impression que finalement, ça n'a pas suffisamment bougé, c'est de capitaliser sur la génération future. Et donc d'être sur des actions éducatives, pédagogiques, pour parler du handicap dès le plus jeune âge, pour finalement que ça soit compris et qu'à l'âge adulte ce soit un réflexe. Voilà, mais cette génération elle deviendra adulte d'ici dix ou douze ans, donc... on n'a pas encore effectivement totalement les effets de ce qu'a été la campagne éducative portée par les Jeux paralympiques, et par des actions comme la semaine olympique et paralympique, comme la billetterie qui va amener énormément de scolaires sur les Jeux paralympiques. Tout ça, on en mesurera l'effet dans plus de dix ans.

### **Sylvain FERREZ**

Dans un dernier temps, je voudrais qu'on aborde des questions liées à la recherche, et que tu me donnes ton avis sur ce qui a été fait en matière de recherche. Et puis quels sont, à ton avis, les enjeux un peu prospectifs, d'innovation, pour lesquels la recherche serait utile, en étant attentif à distinguer ce que pourrait apporter plus spécifiquement la recherche en sciences humaines et sociales dans le domaine du parasport ?



## Marie-Amélie LE FUR

Alors sur la recherche on a vraiment franchi un cap grâce aux Jeux de Paris 2024. C'était quelque chose qui était totalement, je trouve, délaissé, hein, la recherche dans le parasport n'existait pas. Et là, finalement, notamment au travers des crédits de recherche de 20 millions d'euros, donc deux millions ont été dédiés au projet PARAPERF ; ça a permis d'avoir des premiers investissements conséquents, mais qui dans un premier temps sont quand même assez circonscrits à la question du haut niveau<sup>12</sup>. C'est-à-dire qu'on investit dans la recherche pour faire en sorte que nos sportifs paralympiques, ils soient plus performants, ils aient du meilleur matériel, ils... Voilà, maintenant, je pense que l'enjeu qui est devant nous c'est de continuer cet investissement sur la recherche avec peut-être, pour moi, plusieurs axes. Le premier déjà, c'est celui de... comment on fait en sorte que cette recherche, elle nous aide dans nos façons d'enseigner, d'accompagner, de prodiguer le sport, et à mieux protéger l'intégrité de la personne en situation de handicap. Je pense que ça, c'est un des enjeux, d'avoir une bonne modélisation du geste, de pouvoir vraiment faire en sorte que dans nos actions... que ce soit sur du champ compétitif ou parasportif, d'avoir une vraie préservation de l'intégrité de la personne, eu égard à son handicap et à la pratique sportive qu'on lui propose. Deuxième levier, c'est celui de la question du genre, et de permettre à la recherche de s'orienter sur... ben, pourquoi on a aussi peu de pratique parasportive féminine. Comment on l'explique ? Parce que nous après, en tant qu'institution, ça nous permet aussi d'avoir les bons leviers d'action, et de se dire... voilà, on n'agit pas comme ça à vue, en se disant ça doit être tel ou tel point. Non, le fait de caractériser la situation grâce à de la recherche, nous permet derrière d'identifier quels sont les véritables leviers d'action sur... notamment sur la pratique parasportive féminine.

## Sylvain FERREZ

Où est-ce qu'on en est sur ce point, en termes de ratio hommes/femmes, que ce soit à l'échelle du parasport français ou au niveau des Jeux paralympiques ? Quels sont les équilibres ? Quelles sont les données ?

## Marie-Amélie LE FUR

Alors je n'ai les données qu'à l'échelle des Jeux paralympiques – on a très peu de données sur le parasport. Mais, sur les Jeux paralympiques, la délégation française sur les Jeux d'été, c'est un quart, c'est-à-dire qu'on a entre 22% et 25% de femmes. Si tu veux être une nation qui réussit les Jeux paralympiques, c'est du 50-50. En fait, quand on regarde un petit peu les nations qui sont devant nous, les nations qui sont devant la France en termes de médailles, elles ont réussi ce 50-50. Voilà, là où nous on est sur du 25-75. Donc, c'est une vraie marge de progrès.

---

<sup>12</sup> Le Programme prioritaire de Recherche (PPR) « Sport de Très Haute Performance », lancé en 2019, a permis de financer 12 projets de recherche interdisciplinaires d'ampleur pour un total de 20 millions d'euros, dont le projet PARAPERF (2,21 M€). <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/programme-prioritaire-de-recherche-ppr-sport-de-tres-haute-performance-92142>

Et en se disant aussi que, à un moment donné, si l'équipe de France est composée de 50-50, ça veut dire aussi que tu as travaillé sur la base, et donc que tu as favorisé l'accès aux sports pour TOUTES (quelle que soit la motivation pour la pratique, qu'elle soit compétitive – haut niveau – ou bien simplement de loisir et de plaisir au quotidien). Donc ça, pour moi c'est un axe de travail majeur, parce qu'on a des idées... c'est assez empirique, il y a eu des recherches faites un peu à l'international, mais on a besoin de travailler un peu sur ce modèle français. Il y a aussi un enjeu de la recherche, mais qui dépasse peut-être le handicap, mais qui est celui des violences sexuelles et sexistes, parce qu'on sait que ça peut être véritablement un frein, notamment au regard de la prévalence qu'on observe chez les personnes en situation de handicap d'être potentiellement victimes de ces violences. Donc ça, c'est des axes de recherche qui sont absolument majeurs. Après, un autre axe que j'ai trouvé très fertile grâce aux Jeux de Paris 2024, c'est finalement toutes les innovations que ça a permis de développer pour le quotidien de la personne en situation de handicap. Il y a eu énormément d'incubateurs, de start-ups, de recherches... d'innovations technologiques en fait, que moi je relie un petit peu à la recherche, même si ça n'est pas tout à fait... Mais voilà, c'est toutes ces innovations qui ont été nourries par l'effet des Jeux. Parce qu'on a eu des incubateurs en Ile-de-France qui ont travaillé sur le handicap et sur le sport, et ça a fait naître des solutions qui sont finalement des solutions universelles pour toutes les personnes en situation de handicap, dans leurs pratiques sportives mais aussi dans leur quotidien.

### **Sylvain FERREZ**

Tu as quelques exemples de solutions ? J'imagine que c'est des applications ou des choses de ce genre-là ?

### **Marie-Amélie LE FUR**

Oui, il y a des applications ; des applications autour de la mobilité, du covoiturage. Il y a aussi une montée en gamme autour du tourisme-handicap, et là je sais qu'il y a des choses qui ont été incubées dans le cadre des Jeux dans ces secteurs-là. Il y a eu énormément d'innovations autour de la façon dont on peut vivre un spectacle sportif quand on est en situation de handicap, parce que ça c'était un axe fort de Paris 2024.

### **Sylvain FERREZ**

Donc l'accessibilité médiatique, et des choses liées au fait... quand on est sourd ou malvoyant, avoir du sous-titrage et de l'audiodescription ?

### **Marie-Amélie LE FUR**

Exactement, oui. Et puis après il y a des choses de la vie quotidienne. Mais en fait, comme il y a eu vraiment des incubateurs qui ont été liés au handicap parce que... territoire-hôte, et donc une volonté de travailler pour les Jeux paralympiques et donc pour le handicap, ben, derrière, c'est des innovations pour prendre la douche, pour... voilà, qui vont vraiment servir le quotidien. Mais sans les Jeux de Paris, tu



n'aurais pas eu cet incubateur. En tout cas, il n'aurait pas été coloré de cette façon-là dans le champ du handicap.

**Sylvain FERREZ**

Oui, il y a un effet de synergie et de... et d'encouragement, d'accord.

**Marie-Amélie LE FUR**

Oui.

**Sylvain FERREZ**

Euh... Tu avais fini sur les axes de recherche qui te semblaient importants ?

**Marie-Amélie LE FUR**

Oui, j'avais fait le tour. J'avais noté trois choses, c'était ça.

**Sylvain FERREZ**

La question des violences sexuelles et sexistes rejoint d'ailleurs le premier point sur l'intégrité, même si ça n'est pas l'intégrité dans les gestes et dans la pratique, mais, en tout cas, de protéger les pratiquants et de considérer leurs capacités et aussi leurs vulnérabilités...

**Marie-Amélie LE FUR**

Oui, pour le CPSF c'est absolument essentiel. Mais voilà, quand je dis intégrité... J'aime bien spécifier aussi le champ des violences, parce que c'est tellement un champ spécifique et important que... Voilà, on peut le mettre dans un chapeau global de l'intégrité, mais je le différencie toujours parce que c'est un sujet que je souhaite véritablement pointer. Bon, on est très attaché à ce sujet-là, c'est un axe de recherche absolument majeur. Parce que, on peut dire ce qu'on veut, mais notre milieu n'est pas épargné. Quand tu regardes les statistiques, c'est impossible de penser qu'actuellement les signalements qu'on reçoit correspondent à la réalité de la situation. Il y a une telle prévalence chez les personnes en situation de handicap que... Donc, il faut qu'on continue à libérer la parole, à comprendre comment on peut agir, à faire de la prévention, à aider et à outiller tous les acteurs de l'écosystème pour bien identifier ce que sont des situations qui ne peuvent pas être mises en lumière par la personne en situation de handicap elle-même.

**Sylvain FERREZ**

Peut-être pour approfondir un point, concernant la question – dont on n'a encore pas beaucoup parlé – de l'intégration des fédérations sportives dans le mouvement paralympique, c'est-à-dire d'un système qui a quand même évolué de la pratique dans les fédérations spécialisées vers la pratique dans une logique d'inclusion



dans les fédérations dites « classiques » des athlètes paralympiques, est-ce que là aussi il y a... ? Comment cette transition se gère ? Les compétences à construire pour préserver l'intégrité des parasportifs, est-ce qu'elles ne sont pas aussi liées à cette transition ? Et quels sont les problèmes organisationnels qui se posent, et est-ce que la recherche ne peut pas faciliter cette intégration organisationnelle du parasport dans les clubs para-accueillant et dans l'univers sportif « classique » ? Et puis comment tu vois, du coup, l'évolution de l'équilibre entre fédérations spécialisées et inclusion dans celles qui ne le sont pas ? Parce qu'on est un peu en phase de transition sur ces questions, mais j'imagine que ça pose des enjeux prospectifs sur lesquels la recherche peut peut-être avoir une utilité, à la fois pour faciliter ce mouvement, comprendre quel est le bon dosage et saisir ce qu'il implique en termes de transformation des organisations, des formations, etc. Est-ce que tu vois un intérêt particulier de la recherche pour ça ?

## Marie-Amélie LE FUR

On pourrait avoir un intérêt de la recherche pour essayer de définir finalement quel est le bon modèle. Parce que, c'est ce qui est compliqué... Est-ce que, finalement, le modèle du tout inclusion est-ce que c'est véritablement le bon modèle ? Est-ce que – et moi ça a été mon cas – le fait de pouvoir pratiquer entre pairs peut être aussi un sas de protection qui répond, à un moment donné, aux besoins de la personne en situation de handicap. Nous, au CPSF, on est toujours en train de réfléchir à ce qui est le bon modèle. On a beaucoup travaillé, hein, après ce choc de 2017 – où il y avait eu cette grosse campagne de délégations qui avait été très traumatisante, notamment pour la Fédération Française Handisport –, à faire en sorte que quand une délégation finalement, elle est attribuée à une nouvelle fédération, en tout cas, lorsqu'elle est transférée de la FFH à une fédération homologue olympique, que ce soit sur des critères palpables, cohérents, liés à une stratégie ; et une stratégie qui doit être celle de l'accompagnement du sportif de haut niveau, des moyens qui sont investis, mais aussi la stratégie de développement qui sera portée par la fédération et déclinée dans les territoires. Donc, on a essayé finalement d'assainir un petit peu ce modèle, et de se dire, ok, il faut qu'il y ait une concurrence entre les fédérations, mais posons les critères qui doivent permettre de savoir à quelle fédération on attribue la délégation, et ces critères ils doivent être objectifs, objectivables, et compris par les fédérations. Après, ce qu'il faut comprendre, c'est que ce que nous on est en train de vivre à l'échelle française, c'est quelque chose qui se vit à l'échelle internationale. Il y a beaucoup, beaucoup de discussions - et la dernière assemblée générale du Comité paralympique européen en était, je trouve, le meilleur exemple - c'est qu'on a passé la moitié du temps à comparer nos modèles et à se demander où est-ce qu'on en était finalement du lien avec le champ olympique. Alors, on se rend compte que dans beaucoup de pays, il y a encore UNE fédération spécifique qui gère beaucoup de sports, mais qu'il y a quand même des fédérations homologues... notamment sur des nouveaux sports – qui ne sont pas des sports historiques du concept des Jeux paralympiques – qui sont portés par des fédérations olympiques. Voilà, mais on a une diversité des modèles, une diversité de maturité, d'avancement. Mais je pense qu'à terme, pour des enjeux de cohérence territoriale, on a quand même besoin du maillage des clubs des fédérations olympiques pour offrir cette densité et cette proximité de pratique. Ça, c'est un des enjeux, et ça fait le lien pour nous



avec « Club inclusif »<sup>13</sup>. Le but, c'est vraiment de former les clubs des fédérations homologues, parce que c'est elles qui ont cette densité et ce maillage dans les territoires. Un des enjeux, c'est d'arriver à travailler ce modèle-là, à l'accompagner, et à faire en sorte que la transition, elle soit la meilleure pour le pratiquant, avec des critères qui sont objectivés. Ce qu'on a fait aussi, lié au fait d'obtenir la délégation, ce qui est un peu une entorse au Code du sport... C'est-à-dire que la délégation, normalement, elle n'a trait qu'au champ du haut niveau : équipes de France, règlements, classifications. Et nous au CPSF, on a dit, oui, mais à un moment donné la fédération elle ne peut pas récupérer que ce qui brille, il faut aussi que le fait de récupérer la délégation sur le champ du parasport, ça embarque le développement de la pratique du sport pour tous. Donc ça, on l'a ajouté en fait dans les critères de la délégation parasportive, c'était qu'il fallait qu'il y ait une stratégie de développement, et ça venait un peu défrayer la chronique sur... finalement, ce qu'était le fait d'être délégataire d'un sport paralympique. Et après, peut-être aussi par rapport au modèle international, c'est que nous on répond aussi à une évolution qui est celle des fédérations internationales, où pendant très longtemps on avait l'International Paralympic Committee (IPC) qui était comité paralympique, mais aussi, fédération pour différents sports, et que là petit à petit on se rend compte que les fédérations internationales olympiques se dotent de la double compétence. Donc derrière, à un moment donné, si ton modèle fédéral national ne répond pas au code de l'international, tu as un choc des interlocuteurs – et tu crées un modèle qui est un peu complexe. Donc, on suit aussi une dynamique qui est celle portée par l'international dans le choix des fédérations délégataires. Mais ce qui est très important, c'est de faire en sorte que, dans le modèle qu'on pense demain, personne ne reste sur la touche, aucun sport et aucune sévérité de handicap. Ça, c'est vraiment aussi un des enjeux, c'est de faire en sorte que quand tu emportes cette délégation des para-sports, tu ne peux pas embarquer que le handicap facile : il faut vraiment embarquer toutes les typologies de handicap, même celles qui nécessitent le plus d'adaptations. Après, charge à nous d'outiller, d'accompagner les fédérations dans la prise en compte de ces singularités plus fortes de certains types de handicap. Et là on a encore du chemin à parcourir !

## **Sylvain FERREZ**

Super, ça va beaucoup intéresser les lecteurs de la revue *Aequitas*.

## **Marie-Amélie LE FUR**

Il y a plusieurs vertus pour moi à l'inclusion. J'ai cité tout à l'heure la question du maillage et de la densité territoriale. Il faut vraiment agir sur le fait que, actuellement, les personnes qui sont en situation de handicap, elles font trop de kilomètres pour aller chercher un club : cinquante kilomètres en moyenne ! Mais, il y a aussi l'enjeu de faire du sport un véritable levier de l'inclusion sociale. Parce qu'à un moment donné, quand tu fais du sport avec une personne en situation de handicap, ben, tu la vois autrement, tu vis un moment différent avec elle. Et ça, c'est un enjeu vraiment de changement des mentalités ; voilà, et que tu ne

---

<sup>13</sup> « Club inclusif » est un programme porté par le CPSF : <https://club-inclusif.fr>



trouveras pas si on est sur deux modèles séparés, où chacun pratique son sport de son côté.

**Sylvain FERREZ**

Super, merci beaucoup.



**Le groupe d'experts d'usage Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.**  
*La valorisation du « savoir expérientiel »*

**ALEXANDRA BARRIER<sup>1</sup>, MARTIN RICHER<sup>2</sup>**

- 1- *Secrétaire générale et conseillère handicap à la Délégation Interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP) de Paris 2024 (France)*
- 2- *Chargé de mission à la Délégation Interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP) de Paris 2024 (France)*

**Échos de la communauté • Echo of the Community**



En marge d'une table ronde sur les enjeux du handicap et de l'accessibilité lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, organisée par le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis<sup>1</sup>, Julien Hugelé, athlète de haut niveau en para tir sportif a pris la parole afin de valoriser les actions du groupe d'experts d'usage JOP : « ce groupe est essentiel, nous sommes meilleurs lorsque l'on maîtrise et que l'on est usager ».

Ce groupe d'experts d'usage rassemble quinze personnes en situation de handicap permettant de représenter les différentes formes de handicap telles que le handicap visuel, auditif, moteur, troubles cognitifs ou encore la déficience intellectuelle, avec l'objectif d'œuvrer à développer une plus grande accessibilité en amont des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP). Cette démarche révèle une volonté de co-construire une politique, avec les personnes concernées, une construction de projet basée sur le « savoir expérientiel » et sur l'expertise usagère. Une démarche illustrant la nécessité de reconnaître les capacités et les savoirs des personnes usagères.

## **Origines et ambitions du groupe d'experts d'usage**

Installé depuis le 8 novembre 2022, le Groupe de travail Accessibilité Transport, présidé par le délégué interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques, a suscité l'intérêt des personnes concernées et a permis d'identifier les défis que présente la mise en place d'un plan de transports pour les personnes en situation de handicap spécifique. Néanmoins, elles restaient sous-représentées et le format plénier à 45 personnes était peu propice à la co-construction.

Dans ce contexte, la Délégation interministérielle aux JOP (DIJOP) a initié la constitution d'un groupe d'experts d'usage composé de personnes concernées, avec la volonté de bénéficier de l'organisation de cet événement majeur afin d'en faire un vecteur d'accélération de la mise en accessibilité.

Constituée en avril 2023 dans la dernière phase des préparatifs des Jeux Olympiques et Paralympiques, il était alors nécessaire de mettre en avant la parole des experts d'usage afin qu'ils puissent partager leur ressenti et leur expérience avec les interlocuteurs adéquats (opérateurs de transports, collectivités hôtes, directeurs de sites olympiques et paralympiques, etc.) et participer à garantir une qualité de service pour les spectateurs, les bénévoles et les athlètes en situation de handicap dans un pays où l'accessibilité universelle peine à s'imposer.

Un appel à candidature a été lancé par la DIJOP auprès des membres du Conseil national consultatif des personnes en situation de handicap (CNCPH). Quinze personnes se sont portées candidates avec des profils divers : certaines interviennent en leur propre nom, d'autres pour un collectif, certaines sont malentendantes, d'autres avec une déficience visuelle, ou encore avec des troubles cognitifs, des troubles du neurodéveloppement ou trouble du spectre autistique.

Initialement, la question de l'accessibilité pendant les Jeux était présentée sous l'égide de l'héritage et du développement du parasport. En 2022, lors de la structuration d'un groupe de travail sur l'accessibilité des transports, les associations du secteur du handicap ont

---

<sup>1</sup> Colloque Les Enjeux des Jeux « Sports, cultures et altérités », Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, 4 et 5 avril 2024.



fait part de leur souhait d'être davantage intégré dans le suivi de ces projets et dans la valorisation de leur expertise puisque selon Alexandra Barrier, conseillère à la santé et au handicap à la DIJOP : « on constate souvent des écarts entre la norme et l'usage. Il arrive souvent qu'administrativement l'infrastructure soit accessible mais comme le cheminement n'est pas forcément pris en compte, il peut y avoir des ruptures d'accessibilité et dans ce cas, c'est un échec ».

## **Le « savoir expérientiel », une méthode saluée en marge des Jeux Olympiques et Paralympiques**

Dès lors, depuis la constitution de ce groupe, les experts d'usage ont été associés à des réunions d'information pour comprendre l'écosystème des JOP 2024 et l'état des lieux des stratégies accessibilité. En mai, deux réunions ont permis au Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 de présenter l'intégralité de leur stratégie accessibilité et l'état d'avancement des actions lancées. Le groupe d'experts d'usage a également participé à l'atelier IPCS Pratique sportive des personnes en situation de handicap, lancé par le ministère des Sports et des JOP pour comprendre les mesures héritage JOP dans le développement de la pratique parasportive.

À partir de juin, une fois le cadre de l'évènement partagé à tous, les premières rencontres avec des opérateurs de transport ont été initiées. Trois étapes clés d'intervention ont été définies :

- 1- Réunion d'information et d'échanges. Ces temps permettaient de partager les retours d'expériences vécues dans la vie quotidienne et de proposer des axes d'amélioration ;
- 2- Programmation d'un test de cheminement (en gare, station, aéroport, matériel roulant...). Ainsi, des tests ont pu être réalisés à l'aéroport de Roissy, à la gare de Lyon (partie SNCF et RATP) ou encore des tests des navettes IDFM à gare de l'Est et de tramway. Une grille d'évaluation synthétique permettait de s'assurer du suivi des dispositifs à tester ;
- 3- Réalisation d'un compte rendu partagé avec les parties prenantes et dont les principaux points d'amélioration pouvaient faire l'objet d'un suivi au GT accessibilité transport.

Les membres du groupe d'experts peuvent également être associés à la réalisation de « Test event » ou de « test de cheminement » concernant les sites Olympiques et Paralympiques, parfois en configuration Jeux. Par exemple, à l'Arena Porte de la Chapelle, à l'occasion des Internationaux de Badminton, les membres du groupe ont eu l'opportunité le 9 mars dernier de visiter l'infrastructure dans les conditions d'accueil d'une compétition et ont pu relever des axes d'amélioration, à la fois sur le cheminement en transport en commun, sur la voirie et l'accessibilité au site et également au sein de l'Arena (infrastructure et service). Plus récemment, les « testeurs » ont pu analyser et commenter le niveau d'accessibilité du cheminement depuis la gare du Bourget jusqu'au site qui accueillera les épreuves olympiques d'escalade.

Ainsi, ces tests ont pour objectif de rassembler une multitude d'acteurs parmi lesquels la DIJOP, les collectivités et les opérateurs compétents afin d'apporter des améliorations et les testeurs faisant part de leurs observations pour une meilleure accessibilité pendant et après les Jeux.

L'animation de ce groupe par la DIJOP repose sur une méthodologie participative d'écoute et de valorisation de l'expertise usagère. Les testeurs sont amenés à se prononcer sur l'accessibilité au site par les différents moyens de transports, le cheminement extérieur vers le site, le passage de sécurité, la qualité d'accueil et le niveau d'accessibilité du site en lui-même.

Cette méthode a conquis les différents « testeurs » qui ont appris à travailler ensemble selon Nicolas Mérille, conseiller national accessibilité à l'APF France Handicap : « On est assez soudés les uns avec les autres, c'est une excellente nouvelle ! Quand on parle d'accessibilité universelle, c'est important que tout le monde comprenne bien qu'il ne faut pas faire prédominer une problématique par rapport à une autre ». Cette approche a également permis aux testeurs de s'acculturer aux paramètres et aux nécessités des autres testeurs : « En réalité, quand une seule entité est questionnée, on a pu constater qu'il y avait des conflits d'usage car certains besoins exprimés ne correspondaient pas aux attentes des autres. Dans ce groupe, on a tous été amenés à consolider des liens, à se parler sur le terrain, à s'entendre et à prendre en compte les besoins des uns et des autres, c'est très enrichissant et ça participe à nous former sur une conception universelle de l'accessibilité. »<sup>2</sup>

Cette démarche participative et usagère a déjà pu porter ses fruits afin d'améliorer l'accessibilité de certains sites ou cheminement, notamment auprès du groupe ADP (Aéroports de Paris) ayant créé son propre comité consultatif PSH, en rassemblant la communauté aéroportuaire pour que les personnes en fauteuil roulant puissent garder leur fauteuil jusqu'aux portes de l'avion ou encore en créant des salles de change à destination des personnes handicapées au sein de des aéroports Orly et Roissy, et ce afin de respecter leur intimité et d'améliorer la qualité de service.

Une fois les contacts pris et les premiers temps de travail initiés, les membres du Groupe d'experts d'usage ont régulièrement été sollicités, pour coconstruire des modules de sensibilisation des agents en gares pour SCNF Gares & Connexions, pour tester les véhicules des para- athlètes pour Paris 2024, pour déployer du mobilier d'hypostimulation dans les aéroports ou encore pour tester de la signalétique augmentée au sein de gares.

Les échanges avec les personnes concernées ont notamment pris forme à travers une charte d'engagement « 10 mois, 10 mesures pour améliorer l'accessibilité d'ici les JOP » signée entre la Première ministre et les opérateurs de transports, et dont la mise en place est suivie en GT accessibilité transport.

De fait, ce groupe d'experts impulse une dynamique, une nouvelle manière d'évaluer l'accessibilité en marge des Jeux de Paris 2024. Si cette démarche a su convaincre les membres du groupe ainsi que les opérateurs, la crainte de voir cette manière de construire

---

<sup>2</sup> Entretien avec Sandra Bossard, présidente de l'AFPAPH et membre du CNCPH. 33 min. 28 mars 2024.



une politique publique disparaître une fois les Jeux Olympiques et Paralympiques achevés demeure.

## **L'après JOP, un groupe d'experts d'usage héritage ?**

La notion d'héritage est un emblème des Jeux de 2024, composée à la fois d'un héritage matériel mais également immatériel. Alors que l'accessibilité bénéficiera d'un héritage matériel illusoire, il est important que la démarche de constitution de ce groupe experts d'usage fasse « partie intégrante d'un héritage immatériel de cet événement mondial »<sup>3</sup>.

En effet, certains testeurs revendiquent une valorisation plus large de leur expertise lors de projets futurs, la création d'une « maîtrise d'usage » qui interviendrait en amont de la rédaction du cahier des charges. Cette participation à la constitution de projets publics ou privés permettrait à ces experts d'alerter et de conseiller avec une marge de manœuvre plus conséquente.

Cette dimension d'héritage immatériel du groupe d'experts d'usage JOP a d'ores et déjà inspiré de nouvelles initiatives auprès des opérateurs et acteurs consultés et évalués. C'est notamment le cas du groupe ADP qui a créé son propre comité consultatif des personnes en situation de handicap.

Cette initiative est révélatrice de l'impact qu'a pu susciter la constitution du groupe d'experts d'usage JOP.

En somme, si ce groupe a déjà impulsé un éveil des consciences, il est nécessaire qu'il insuffle une nouvelle manière de concevoir une politique publique afin de garantir, à terme, une conception universelle de l'accessibilité.

---

<sup>3</sup> Entretien avec Nicolas Merille, conseiller national accessibilité APF France Handicap. 30 min. 10 avril 2024.



## Références bibliographiques

Gouvernement français. (2023, 20 septembre). *Dossier de presse*. Comité interministériel du handicap. [https://handicap.gouv.fr/sites/handicap/files/2023-09/DP%20Comit%C3%A9%20interminist%C3%A9riel%20du%20handicap\\_CIH\\_septembre%202023.pdf](https://handicap.gouv.fr/sites/handicap/files/2023-09/DP%20Comit%C3%A9%20interminist%C3%A9riel%20du%20handicap_CIH_septembre%202023.pdf)

### **10 mesures pour améliorer l'accessibilité**

1. Accélérer la généralisation de l'accessibilité sonore et visuelle du réseau du métro francilien pour faciliter la mobilité des voyageurs ayant des déficiences sensorielles – RATP
2. Rehausser le niveau d'information sur l'accessibilité du réseau francilien pour permettre aux usagers de mieux préparer leurs trajets en amont – RATP
3. Ouvrir début 2024 la plateforme unique d'information et de réservation des prestations d'assistance en gare à l'intention des voyageurs en situation de handicap et à mobilité réduite – SNCF
4. Améliorer la qualité des services d'assistance et la coordination des différents opérateurs réalisant ces prestations d'assistance en Ile-de-France et dans les Régions – SNCF
5. Accroître la disponibilité des équipements en gare, notamment des ascenseurs – SNCF
6. Rehausser et contrôler dans les aéroports les formations des agents opérationnels en relation avec les personnes en situation de handicap – ADP
7. Généraliser la possibilité de conserver l'usage de son fauteuil roulant jusqu'à la porte de l'avion – ADP
8. Intensifier la formation et la sensibilisation des chauffeurs de taxis et VTC au bon accueil des personnes en situation de handicap - DGITM
9. Renforcer les contrôles et les sanctions de l'accueil des personnes en situation de handicap et à mobilité réduite par les conducteurs de taxis et VTC – DGITM
10. Assurer la pleine participation des personnes en situation de handicap dans le cadre du groupe d'experts d'usage et des différents comités consultatifs des opérateurs de transport



## **Histoires Paralympiques. De l'intégration sportive à l'inclusion sociale (1948-2024). Exposition au Panthéon, Paris – 11 juin au 29 septembre 2024<sup>1</sup>**

**SYLVAIN FERREZ<sup>1</sup>, ANNE MARCELLINI<sup>2</sup>, PIERRE-OLAF SCHUT<sup>3</sup>**

1- *Commissaire de l'exposition, Université de Montpellier (France)*

2- *Commissaire de l'exposition, Université de Lausanne (Suisse)*

3- *Conseiller scientifique de l'exposition, Université Gustave-Eiffel (France)*

**Échos de la communauté • Echo of the Community**



---

<sup>1</sup> *Note de la rédaction : les terminologies utilisées concernant les déficiences, in/capacités ou caractéristiques fonctionnelles des athlètes sont celles utilisées lors des périodes historiques visées.*



Cette exposition a été pensée au travers d'une problématique sociohistorique, qui vise à faire découvrir au grand public les histoires liées et croisées des différentes organisations sportives de personnes dites handicapées, qui ont construit progressivement les conditions de possibilité d'un événement international tel que les Jeux paralympiques de Paris 2024.

En effet, initiés au lendemain de la Seconde Guerre mondiale pour les jeunes blessés restés paralysés des membres inférieurs et pouvant pratiquer des sports en fauteuil roulant, ces jeux sportifs s'ouvrent progressivement à des personnes ayant des incapacités motrices, sensorielles ou intellectuelles à partir des années 1970. Dans les années 1980 et 1990, les pratiques initialement pensées dans une visée médicale et rééducative sont définitivement redéfinies en lien avec la performance sportive de haut niveau et les Jeux olympiques (JO). Les années 2000, pendant lesquelles les Jeux de Londres (2012) marquent un tournant, ouvrent une nouvelle ère dans laquelle le mouvement paralympique devient vecteur d'un message fondé sur la fierté de la différence et la revendication d'une société plus inclusive.

Ainsi quatre périodes sont distinguées, et expliquées en objets, en paroles et en images.

## I. Des Jeux au sein de l'hôpital (1948-1960)

### A. Les débuts à Stoke Mandeville

En 1948, le neurochirurgien Ludwig Guttmann (1899-1980) met en place une expérience innovante de promotion du sport rééducatif. Issu d'une famille juive allemande, ce médecin a fui l'Allemagne grâce au soutien de la *Society for the Protection of Science and Learning* le 14 mars 1939 pour s'installer au Royaume-Uni. Il est devenu médecin-chef du premier centre de réadaptation spécialisé de l'hôpital de Stoke Mandeville, proche de Londres, en 1944. Guttmann innove dans le traitement des blessés médullaires, jusque-là passivement alités et vite emportés par des septicémies. Il intègre des activités sportives dans le dispositif thérapeutique, qui devient programme de réhabilitation.

Il imagine alors une « Journée sportive » de compétition de tir à l'arc qui se tient le 29 juillet 1948, jour de l'ouverture des JO de Londres. Les premiers Jeux de Stoke Mandeville rassemblent 14 hommes et 2 femmes en fauteuil roulant. Outre l'innovation médicale et sociale liée aux progrès de la neurologie, ils sont un événement de communication s'inscrivant dans une économie caritative.

Ensuite, chaque été, les « Jeux de Stoke » se déroulent dans l'enceinte de l'hôpital. À partir du début des années 1950, ils accueillent des délégations étrangères. Jusqu'en 1960, les « Jeux de Stoke » constituent un rassemblement international de plus en plus grand, uniquement pour les personnes en fauteuil.



## B. L'Amicale Sportive des Mutilés de France (ASMF)

En France, au milieu des années 1950, des jeunes mutilés de guerre parviennent à développer des pratiques sportives hors du contexte médical, à une époque où, comme en témoigne Pierre Volait (1925-2018), membre de l'ASMF qui deviendra président de la Fédération de sport pour handicapés physiques de France (FSHPF) en 1966, les personnes handicapées restent encore le plus souvent dans les familles et peu visibles dans l'espace public.



L'ASMF est créée en 1954 autour de Philippe Berthe (1926-1992), son président-fondateur. En octobre 1955, le premier numéro de son bulletin relate sa participation aux « Jeux de Stoke », événement dont elle n'avait pas connaissance à son origine. Berthe prend l'initiative suite à son apprentissage du ski sur son unique jambe avec des anciens combattants autrichiens au cours de l'hiver 1953-1954. De retour à Paris, il convainc des membres du cercle d'anciens combattants « Rhin et Danube », qui se réunit dans les locaux mis à disposition par la Maréchale de Lattre de Tassigny dans son hôtel particulier, rue Paul-Valéry, de créer une Amicale sportive.

L'ASMF trouve rapidement des ressources hors du monde médical pour organiser des pratiques à forte dimension sociale, même si elle reste connectée aux services de rééducation. Elle est essentiellement constituée de résistants amalgamés à la 1<sup>ère</sup> Armée lors de la reconquête. Ces derniers ont été blessés en Alsace, alors qu'ils combattaient sous l'autorité du général de Lattre de Tassigny (1889-1952). C'est pourquoi l'Amicale est parrainée par la Maréchale.



## II. Sortir de l'hôpital : l'avènement du paralympisme (1960-1989)

Douze ans après la création des Jeux de Stoke Mandeville lors des Jeux olympiques (JO) de Londres de 1948, le choix est fait de les délocaliser sur le lieu des JO de Rome en 1960. Ces premiers « Jeux para-olympiques » restent réservés aux paralympiques. Ils auront désormais lieu tous les quatre ans dans la foulée des JO, si possible sur le même lieu. Ce sera le cas pour les Jeux de Tokyo, en 1964. Il faudra ensuite attendre plus de vingt ans pour voir de nouveau les Jeux olympiques et paralympiques se dérouler dans la même ville, à Séoul (1988). La période est marquée par un double processus de distanciation à l'égard des pratiques rééducatives et de rapprochement du modèle de la compétition sportive. En France, ce phénomène se traduit par la structuration d'une fédération sportive omnisport reconnue comme les autres par le ministère des Sports et par la négociation de la participation d'autres athlètes que les paralympiques. Les revendications d'intégration des amputés et des aveugles et malvoyants aboutissent lors des Jeux de Toronto (1976). Celles des infirmes moteurs cérébraux (IMC) à New York (1984). En 1989, la création du Comité international paralympique (IPC) marque l'achèvement d'une dynamique de regroupement de sportifs ayant différents types de handicaps qui permet un rapprochement avec le Comité international olympique (CIO).

### A. Premiers jeux para-olympiques pour les paralympiques (1960-1972)

La délocalisation des « Jeux de Stoke » à Rome (1960) est possible grâce aux liens entre Ludwig Guttmann et Antonio Maglio, confrère italien fondateur, en 1957, du Centre de rééducation pour paraplégiques « Villa Marina », proche de Rome. À peine de retour, Philippe Berthe rédige un éditorial de l'*ASMF Magazine* qui se réjouit des médailles des Français, comparées aux tristes résultats des « valides » quelques semaines plus tôt aux JO. Les courriers officiels de félicitations des représentants de l'État et du président du Comité olympique français attestent d'une reconnaissance inédite. Aux Jeux de Tokyo (1964), la délégation française comprend 20 sportifs, tous en fauteuil roulant. Les Jeux para-olympiques suivants, à Tel-Aviv puis Heidelberg, ne bénéficient pas des infrastructures des villes olympiques (Mexico 1968 et Munich 1972). Ceux d'Heidelberg sont en outre l'occasion d'un *sit-in* sur le stade d'athlètes amputés, qui revendiquent leur participation depuis déjà plus d'une décennie.



## **B. De l'ouverture des jeux à quelques déficiences à la création du Comité paralympique international (1972-1989)**

En France, la constitution sur le modèle du sport fédéral s'accélère après la création d'une Fédération de sports pour handicapés physiques (1963), qui devient Fédération française de sport pour handicapés physiques (FFSHP, 1968). Cette dynamique fédérale n'est pas sans difficulté, avec notamment la création d'une fédération dissidente en 1972, la Fédération française omnisports des handicapés physiques (FFOHP). Comme le montrent les courriers entre Ludwig Guttmann, alors président de l'*International Sports Organization for the Disabled* (ISOD), les présidents des deux fédérations françaises et l'État français, cette concurrence favorise la reconnaissance du statut de fédération délégataire accordé à la FFSHP. La délégation lui donne un monopole sur l'organisation du sport de haut niveau mais la situation s'envenime pourtant en 1974. La médiation de l'État conduit finalement à créer la Fédération française handisport (1977), issue de l'union des deux fédérations. Au niveau international, les années 1970-1980 voient émerger de nouvelles images et de nouvelles disciplines adaptées aux groupes de déficiences fraîchement intégrés. À Séoul (1988), les représentations médiatiques restent pourtant centrées sur les courses de fauteuil roulant, porteuses d'innovations techniques.

## **III. Le nouveau paralympisme : diversifier et regrouper (1989-2012)**

La création de l'*International Paralympic Committee* (IPC) en 1989 marque l'ouverture d'une troisième période, celle d'un nouveau paralympisme qui veut s'élargir encore, en rassemblant toutes les fédérations sportives internationales représentant des sportifs avec différents types de déficience ou d'in/capacités. Le Comité international du sport sourd (CISS), qui regroupe depuis 1924 les sportifs déficients auditifs, et l'INAS-FID, qui réunit les sportifs ayant des déficiences intellectuelles, rejoignent dès 1986 la dynamique internationale de l'ICC, puis de l'IPC. Au tournant du 21<sup>e</sup> siècle, le paralympisme se transforme radicalement. Il produit l'irruption de nouveaux imaginaires et de nouvelles figures paralympiennes les incarnant, tels le « paralympien hybride technologique » (surhumain hyperperformant), mais aussi le « faux paralympien ». L'histoire du mouvement paralympique et de ses Jeux est donc aussi celle de la mise en lien et du regroupement de sportifs singuliers ; une histoire de rencontres, d'adaptations, d'ingéniosité et d'innovations permanentes pour créer les conditions de l'équité dans des compétitions rassemblant des sportifs aux in/capacités extrêmement diverses.

## **A. Une décennie d'expérimentation du nouveau paralympisme (1989-2000)**

Ce mouvement sportif singulier, qui se structure progressivement, reçoit des signes de reconnaissance politique de plus en plus importants. En France, les présidents de la République successifs se montrent désormais aux côtés des sportifs. C'était le cas de Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand. En 1993, c'est en tant que maire de Paris que Jacques Chirac inaugure le bâtiment parisien du siège de la Fédération française handisport, pionnier en termes d'accessibilité. L'institutionnalisation du mouvement se repère également au travers des signes identitaires visuels que sont les logos, que l'IPC transforme progressivement. Initialement proche du logo olympique, avec ses 5 virgules aux couleurs des 5 anneaux olympiques, le visuel du mouvement paralympique s'allège ensuite marquant ainsi une émancipation symbolique et la marche vers une identité propre et affirmée. Mais le projet initial de l'IPC d'associer les sportifs sourds et ceux ayant des déficiences intellectuelles à un large mouvement paralympique va s'avérer très complexe.

## **B. Les nouvelles figures paralympiennes et la question des classifications (2000-2012)**

Au début du 21<sup>e</sup> siècle, les systèmes de classification de ces sportifs « autrement capables » deviennent peu à peu une inspiration pour penser l'égalité des chances et la prise en compte de la diversité dans les sociétés contemporaines. Pour faire concourir ensemble des athlètes avec des in/capacités différentes, il a fallu penser un système équitable. Les classifications dites « fonctionnelles » prennent en compte la relation entre les exigences propres à chaque tâche sportive et les in/capacités du sportif. De nouvelles figures paralympiennes émergent, détrônant celle jusqu'alors dominante du sportif en fauteuil roulant :

- Le sportif avec déficience intellectuelle capable de performances remarquables dans un environnement adapté et accompagnant ;
- Le sportif avec déficience visuelle capable de jouer un football adapté et inclusif (le cécifoot à 5 devient discipline paralympique en 2004) ;
- Le sportif amputé appareillé avec des lames de course ou de saut, qui devient une figure de l'hybridation homme-technologie.



#### **IV. Londres 2012, vers le grand spectacle de la fierté**

Les Jeux de Londres 2012 constituent un moment de bascule vers un grand spectacle de l'inclusion et de la fierté. Les médias s'emparent de l'évènement pour mettre en scène des performances sportives d'un genre inédit. La rupture est affirmée avec le slogan « Rencontrer les superhumains » et un clip vidéo qui mêle des références aux super-héros des bandes dessinées de Marvel à des images choc. Ces Jeux permettent également la réintégration des athlètes avec déficience intellectuelle dans trois sports : la natation, le tennis de table et l'athlétisme. Les Jeux de Tokyo 2021 voient l'apparition de nouveaux para-sports : le parabadminton (6 catégories) et le parataekwondo (2 catégories).

De nouveaux types de champions émergent, comme Charles-Antoine Kouakou (Classe T20, avec déficience intellectuelle) ou Therezinha Guilhermina (Classe T11, avec déficience visuelle quasi totale). Les paralympiennes prennent également place, comme Marie-Amélie Le Fur, qui concourt en longueur et en 100 m, 200 m et 400 m, équipée d'un Flexfoot. Elle remporte 9 médailles dans la catégorie T44 (simple amputée d'une jambe sous le genou) entre 2008 et 2016, avant de s'impliquer dans la candidature de Paris 2024. L'évolution des mascottes paralympiques révèle la possibilité d'exhiber désormais un appareillage sportif prothétique avec fierté.

Cette exposition permet ainsi d'aiguiser le questionnement du grand public sur l'évolution sociohistorique des rapports au handicap et sur la place des pratiques sportives dans cette évolution. Les Jeux paralympiques sont l'évènement le plus médiatisé des pratiques sportives des personnes « autrement capables », et un des héritages attendus des Jeux de Paris 2024 est la reconnaissance positive des différences et la compréhension des besoins particuliers d'une diversité de sportifs. Cette compréhension collective constitue une clé pour favoriser la mise en œuvre d'un double mouvement de reconnaissance nécessaire pour construire un sport inclusif. D'une part, il y a un mouvement de reconnaissance des organisations sportives spécifiques et de leurs compétences et présences essentielles dans le mouvement sportif. D'autre part, il y a le mouvement de reconnaissance et de soutien aux clubs dits « inclusifs » ou « para accueillants », c'est-à-dire ceux qui apprennent, avec les sportifs concernés et les organisations sportives spécifiques, à assurer une accessibilité universelle de leurs pratiques sportives et de leur vie associative pour l'avenir.